

**20
09**

Rapport
annuel

**20
10**

**20
09** | Rapport
annuel | **20
10**

SOMMAIRE

PROFIL	03
MESSAGE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	04
GOUVERNANCE	06
Présentation et fonctionnement du Conseil d'Administration	08
Organes de Direction et de contrôle	10
Conventions avec les mandataires sociaux et intérêts des dirigeants	11
CHIFFRES CLÉS	12
ACTIVITÉS ET PERSPECTIVES	16
Un métier unique – semencier – déployé au sein d'une organisation décentralisée	18
Semences potagères	19
Semences de grandes cultures	21
Produits de jardin	27
STRATÉGIE	28
Des opportunités historiques de croissance impulsées par les enjeux de marché	30
Un modèle de développement spécifique permettant de conforter des positions de leader mondial	31
Trois priorités stratégiques pour accélérer la croissance	35
DÉVELOPPEMENT ET RESPONSABILITÉ	38
Maîtriser l'innovation et partager l'accès aux connaissances	40
Favoriser l'engagement des hommes	41
Contribuer au développement de son environnement social et économique	44
Se développer en limitant son impact sur l'environnement	45
Anticiper en évaluant et en limitant les risques	46
ÊTRE ACTIONNAIRE DE VILMORIN	50
Vilmorin en Bourse	52
Informer et dialoguer	55
Participer aux Assemblées Générales	57
INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES	58
Informations juridiques	60
Informations sur les filiales	66
Comptes annuels	74
Résolutions proposées à l'Assemblée Générale Annuelle	190
Responsabilité du document de référence	198
TABLE DE CONCORDANCE	199
GLOSSAIRE	202
Les mots définis dans le glossaire sont indiqués par une *	
INFORMATIONS CONCERNANT LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	204

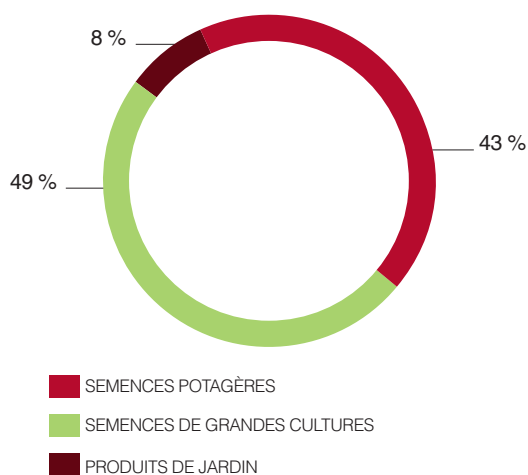
PROFIL

Quatrième acteur mondial, Vilmorin crée des semences potagères et de grandes cultures à haute valeur ajoutée destinées aux maraîchers et agriculteurs. Déployant son activité sur des marchés internationaux en croissance régulière et portés par l'augmentation des besoins alimentaires, Vilmorin occupe des positions de premier plan sur des espèces et des territoires stratégiques. Elle est n°2 mondial en potagères, n°1 européen en blé et n°3 européen et n°4 américain en maïs.

Guidée par une vision responsable de son développement, Vilmorin s'appuie sur son investissement en recherche et une croissance dynamique à l'international pour renforcer ses parts de marché.

- ▶ Un métier unique de semencier construit sur une expertise historique en botanique et sur la base d'une grande proximité avec le monde agricole.
- ▶ Une vision long terme du développement, renforcée par l'accompagnement régulier de son actionnaire de référence, le Groupe Limagrain.
- ▶ Des valeurs fondatrices liées à la culture de l'innovation, au partage de la connaissance et à l'écoute des Hommes et de leur environnement.

CHIFFRE D'AFFAIRES 2009-2010 PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ



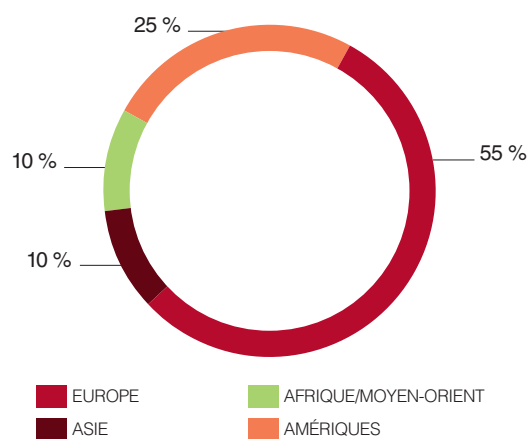
Semences potagères : plus de trente espèces parmi les plus consommées au monde (tomate, carotte, poivron, melon, etc.) à destination des professionnels de l'agroalimentaire (maraîchers et industriels)

Semences de grandes cultures : quatre espèces stratégiques (maïs, céréales à paille, colza, tournesol) destinées aux agriculteurs sur les marchés européen et américain

Produits de jardin : des semences potagères et florales, des bulbes et des produits de protection et de santé des plantes à destination des jardiniers amateurs, sur les principaux marchés européens du jardinage

- ▶ Un chiffre d'affaires de **1 064 millions d'euros en 2009-2010**.
- ▶ Une internationalisation croissante des activités avec **45 % du chiffre d'affaires réalisés hors des frontières européennes**.
- ▶ Une forte capacité d'innovation (**137 millions d'euros consacrés à la recherche soit 15,4 % du chiffre d'affaires semences 2009-2010**) contribuant au lancement de 100 nouvelles variétés de semences par an.
- ▶ L'expertise et l'implication de **5 836 collaborateurs** dans le monde (effectif moyen annuel).

CHIFFRE D'AFFAIRES 2009-2010 PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



MESSAGE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



De gauche à droite :
Didier MIRATON, Joël ARNAUD, Jean-Yves FOUCAULT, Daniel CHERON, Pierre PAGESSE, Gérard RENARD, Philippe AYMARD, Pascal VIGUIER,
François HEYRAUD

*« L'engagement total de nos équipes,
la qualité de nos partenariats et la solidité de
notre modèle d'organisation constituent des
atouts qui permettent d'aborder résolument
une nouvelle étape de notre développement. »*

Une belle dynamique de croissance en 2009-2010 accompagnée d'une politique de développement volontariste

9 milliards d'individus à nourrir en 2050 dans un contexte de stagnation des terres arables. Vaste défi qui nécessitera d'accroître considérablement la production alimentaire. Evolution des pratiques agricoles, irrigation, optimisation des cultures constituent les principaux leviers à disposition des agriculteurs et des maraîchers. Cependant, la progression des rendements agricoles dépend avant tout du progrès variétal et de l'amélioration des semences potagères et de grandes cultures. Un vecteur permanent d'innovation qui sous-tend un accès aussi large que possible aux ressources génétiques et une parfaite maîtrise des nouvelles technologies.

Ainsi, au sein de ce marché en croissance durable, l'effort de recherche de Vilmorin a de nouveau progressé significativement au cours de l'exercice 2009-2010 représentant plus de 15 % du chiffre d'affaires semences, affectant partiellement la progression de son résultat opérationnel. Mise au point de semences innovantes et poursuite du développement de nos technologies OGM propriétaires en maïs et en blé en ont constitué les deux axes principaux.

Conséquence de cette politique d'innovation continue engagée depuis plusieurs exercices et combinée à des opérations ciblées de croissance externe, Vilmorin a gagné des parts de marché sur ses segments stratégiques notamment en potagères, sur le marché du maïs aux États-Unis ou encore en semences de tournesol et de colza en Europe.

Une croissance organique qui s'est traduite par une hausse à données comparables de près de 5 % du chiffre d'affaires consolidé et une progression record de 9 % pour les potagères. Nos activités maïs et blé en Europe ont, en revanche, accusé un recul pour partie lié à des marchés agricoles sous tension.

L'exercice 2009-2010 a, par ailleurs, été consacré au renforcement des bases de la croissance de demain. Ouverture de nouveaux marchés sur le continent américain, renforcement des positions commerciales existantes et des outils de production ont cette année constitué des axes d'investissement prioritaires. Ils sont les garants fondamentaux de notre compétitivité.

Forte du succès de l'augmentation de capital de 200 millions d'euros, d'une gouvernance renforcée et de la confiance de l'ensemble de ses actionnaires, Vilmorin est plus que jamais tournée vers le futur. L'engagement total de nos équipes, la qualité de nos partenariats et la solidité de notre modèle d'organisation constituent des atouts qui permettent d'aborder résolument une nouvelle étape de notre développement. Plus que jamais, nous « **Cultivons le goût de la vie** ».

GOUVERNANCE

08

Présentation et fonctionnement du Conseil d'Administration

10

Organes de Direction et de contrôle

11

Conventions avec les mandataires sociaux
et intérêts des dirigeants

GOUVERNANCE




Présentation et fonctionnement du Conseil d'Administration

● PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au titre de leurs mandats, l'ensemble des Administrateurs élit domicile à l'adresse suivante :
c/o Vilmorin - BP1 - 63720 Chappes.

Les mandats détaillés des Administrateurs figurent en annexe du Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale (page 92).

Nom (âge) Titre	Activités principales	Mandat	Parcours
 <p>Gérard RENARD (63 ans) Président Directeur Général</p>	Agriculteur Vice-Président du Groupe Limagrain	● 1998 ☞ 2008 ◆ 2011	De formation spécialisée en agronomie et économie agricole, Gérard RENARD exerce, outre ses mandats de représentation au titre de Vilmorin, les fonctions de Président de la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme et de membre du bureau de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Auvergne.
 <p>Joël ARNAUD (51 ans) Administrateur</p>	Agriculteur Vice-Président du Groupe Limagrain	● 2006 ☞ 2008 ◆ 2011	Devenu Administrateur du Groupe Limagrain en 1990 puis Vice-Président en 1992, Joël ARNAUD occupe la présidence de l'activité grandes cultures. En France, il est, par ailleurs, sur le plan national, Président de la FNPSMS (Fédération Nationale des Producteurs de Semences de Maïs et de Sorgho) et Administrateur de l'AGPM (Association Générale des Producteurs de Maïs).
 <p>Philippe AYMARD (51 ans) Administrateur</p>	Agriculteur Administrateur du Groupe Limagrain	● 2006 ☞ 2008 ◆ 2011	Administrateur du Groupe Limagrain depuis 1995, Philippe AYMARD supervise plus spécifiquement la branche Produits de jardin. Acteur important du monde céréalier, il intervient au niveau des instances professionnelles céréales de sa région pour défendre les intérêts des agriculteurs.
 <p>Daniel CHÉRON (59 ans) Administrateur</p>	Directeur Général du Groupe Limagrain	● 2004 ☞ 2008 ◆ 2011	De formation supérieure en sciences économiques, Daniel CHÉRON a intégré le Groupe Limagrain en 1976. Après avoir exercé différentes responsabilités opérationnelles au sein de ses filiales, tant dans les branches Semences potagères que grandes cultures, il en est devenu le Directeur Général Adjoint en 1996 puis le Directeur Général en 2006.
 <p>Jean-Yves FOUCAULT (55 ans) Administrateur</p>	Agriculteur 1 ^{er} Vice-Président du Groupe Limagrain	● 2006 ☞ 2007 ☒ 2010	Après avoir commencé son parcours professionnel dans le conseil et l'enseignement agricole, Jean-Yves FOUCAULT a créé et pris en charge sa propre exploitation. Administrateur du Groupe Limagrain depuis 2000, il occupe désormais le poste de 1 ^{er} Vice-Président du Groupe. Il est également Administrateur d'une caisse locale du Crédit Agricole.
 <p>François HEYRAUD (53 ans) Administrateur</p>	Agriculteur Administrateur du Groupe Limagrain	● 2000 ☞ 2008 ◆ 2011	Élu Administrateur du Groupe Limagrain en 1984, après avoir exercé plusieurs mandats au sein de différentes sociétés du groupe, François HEYRAUD est également aujourd'hui Président de la branche Panification du Groupe Limagrain.

Nom (âge) Titre	Activités principales	Mandat	Parcours
 <p>Didier MIRATON (52 ans) Administrateur indépendant</p>	Gérant non commandité du Groupe Michelin	<ul style="list-style-type: none"> ● 2007 ☒ 2010 	Ingénieur civil des Ponts et Chaussées, Didier MIRATON a rejoint Michelin en 1982. Après avoir exercé différentes responsabilités, en France et à l'international, il a été nommé en 1996 Directeur Technique de la ligne produit Génie civil et membre de l'équipe de direction de celle-ci. En 2001, il devient Directeur Général du centre Technologies Michelin et membre du Conseil Exécutif du Groupe Michelin. Depuis mai 2007, il assure avec Michel ROLLIER et Jean-Dominique SENARD la Direction Générale de Michelin.
 <p>Pierre PAGESSE (64 ans) Administrateur</p>	Agriculteur Président du Groupe Limagrain	<ul style="list-style-type: none"> ● 2006 ↻ 2008 ◆ 2011 	Président du Groupe Limagrain depuis 1992, Pierre PAGESSE exerce également les fonctions de Vice-Président de Génoplante (partenariat de recherche public-privé en génomique* végétale), d'Administrateur de l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique), d'Administrateur d'Arvalis (Institut du Végétal), d'Administrateur de l'Université d'Auvergne. Il est également Président de momagri (mouvement pour une organisation mondiale de l'agriculture).
 <p>Pascal VIGUIER (46 ans) Administrateur</p>	Agriculteur Administrateur du Groupe Limagrain	<ul style="list-style-type: none"> ● 2007 ☒ 2010 	Devenu Administrateur du Groupe Limagrain en 1999, Pascal VIGUIER a notamment exercé des mandats au sein des branches Semences potagères et grandes cultures. Il exerce aujourd'hui la présidence de la Branche Ingrédients Céréaliers du Groupe Limagrain. Il a par ailleurs été membre du Comité des Jeunes Agriculteurs du Puy-de-Dôme.

● Début ↻ Renouvellement ☒ Expiration avec demande de renouvellement ◆ Expiration

Le Conseil d'Administration est composé majoritairement d'Administrateurs provenant du Groupe Limagrain qui bénéficient de ce fait d'une spécialisation en agriculture et en agronomie, doublée d'une réelle expertise dans les semences.

Actionnaire de référence de l'entreprise, Limagrain a favorisé le développement de Vilmorin par un accompagnement régulier et soutenu de ses investissements. Groupe coopératif agricole international, spécialiste des semences et des produits céréaliers, il inscrit son métier dans une vision globale et durable de l'agriculture et de l'agroalimentaire, garant de la stratégie de croissance à long terme de Vilmorin.

Limagrain est structuré autour d'une société holding, Groupe Limagrain Holding, société anonyme détenue majoritairement par la Société Coopérative Limagrain. Basé en Auvergne dans la plaine de Limagne, Limagrain comptait environ 3 500 exploitations adhérentes associées au 30 juin 2010 suite à la fusion intervenue en décembre 2009 avec la Coopérative Domagri. Le taux de détention de Limagrain au capital de Vilmorin était de 72,3 % au 30 juin 2010. Le Groupe est disposé à considérer la baisse de ce taux en fonction des opportunités de marché et dans l'objectif de favoriser le développement de Vilmorin.

En référence à la recommandation de la Commission européenne du 15 février 2005, Vilmorin a ouvert, en décembre 2007, son Conseil d'Administration à un Administrateur indépendant, Didier MIRATON. En revanche, le Conseil d'Administration de Vilmorin n'a pas encore adopté formellement, à ce jour, un code de gouvernement d'entreprise pour la définition de ses propres pratiques. Certaines des recommandations AFEP/MEDEF ont toutefois été adoptées telles la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la mise en place d'un Comité d'Audit.

Sur les autres chapitres du code AFEP/MEDEF, le Conseil d'Administration souhaite poursuivre et approfondir au cours de l'exercice 2010-2011, l'adaptation de ses modes d'organisation pour concilier sa démarche de gouvernement d'entreprise avec les lignes guides de ce code. Les thèmes suivants constitueront les sujets étudiés en priorité : la mise en place progressive et la composition de Comités du Conseil d'Administration (Comité des nominations et des rémunérations), l'évaluation périodique des travaux du Conseil d'Administration, et le nombre d'administrateurs indépendants siégeant au Conseil.

Responsable devant son actionnaire majoritaire, le Conseil d'Administration de Vilmorin l'est au même titre vis-à-vis de l'ensemble des autres actionnaires, leurs objectifs et intérêts communs étant d'investir dans une société saine et profitable avec une vision à long terme.

● FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration se réunit régulièrement, sur convocation écrite de son Président, soit au siège de la société, soit en tout autre endroit fixé dans la convocation. Au titre de l'exercice 2009-2010, le Conseil d'Administration de Vilmorin s'est réuni à 6 reprises ; le taux de présence des membres du Conseil d'Administration est de 92 %. Par ailleurs, au titre des mandats qu'ils exercent au sein des sociétés filiales de Vilmorin, les membres du Conseil d'Administration ont participé au cours de l'exercice 2009-2010 à 25 réunions, soit un taux de participation de 89 %. Les travaux du Conseil d'Administration émanent de ses missions d'évocation, d'orientation et de surveillance.

Les principaux thèmes traités au cours de cet exercice ont porté sur :

- ▶ l'analyse et l'approbation des orientations présentées par le Comité Exécutif dans le cadre du plan à moyen terme ;
- ▶ les modalités de l'augmentation de capital ;
- ▶ la confirmation des objectifs des branches Semences potagères et de grandes cultures tant en termes de développement international que d'investissements en recherche ;
- ▶ la mise en œuvre du plan de développement du groupe notamment sur les marchés asiatiques ;
- ▶ l'arrêté des comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels ;
- ▶ l'approbation du budget pour l'exercice 2010-2011.

Organes de Direction et de contrôle

● LA DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction Générale de Vilmorin est assurée par le Président du Conseil d'Administration, Gérard RENARD. Il est assisté dans sa mission par Adrian HUIGE, Directeur Général Délégué.

Adrian HUIGE, 62 ans, a dirigé pendant plus de 7 ans le groupe semencier Advanta. Il a rejoint Vilmorin en 2004, contribuant notamment à la restructuration et à l'intégration des activités européennes d'Advanta au sein de la branche Semences de grandes cultures de Vilmorin.

● LE COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité Exécutif de Vilmorin est animé par Adrian HUIGE.

Le Comité Exécutif se réunit 2 fois par mois et a pour vocation :

- ▶ de définir les orientations stratégiques de Vilmorin, de les proposer au Conseil d'Administration puis de veiller à leur mise en œuvre ;
- ▶ d'arbitrer les propositions budgétaires des différents pôles opérationnels et d'en contrôler régulièrement la réalisation ;
- ▶ d'analyser toute opportunité de croissance externe, de partenariat ou de désinvestissement, de la proposer au Conseil d'Administration puis d'en assurer la finalisation ;
- ▶ de définir les principales règles et procédures de fonctionnement de Vilmorin ;
- ▶ d'établir les projets d'arrêtés de comptes, consolidés et sociaux, semestriels et annuels.



Le Comité Exécutif :

Alain PERRIN : Directeur de la branche Semences de grandes cultures

Daniel JACQUEMOND : Directeur Financier

Adrian HUIGE : Directeur Général Délégué

Emmanuel ROUGIER : Directeur Général Opérationnel, également en charge de la branche Produits de jardin

Jean-Christophe GOUACHE : Directeur de la branche Semences potagères

● LE COMITÉ D'AUDIT

Début 2010, le Conseil d'Administration a conforté ses travaux par la mise en place d'un Comité d'Audit présidé par son Administrateur indépendant et sous la responsabilité exclusive et collective des membres du Conseil d'Administration.

Ce comité spécialisé est chargé en particulier de s'assurer du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité de l'ensemble du contrôle interne et de la gestion des risques ainsi que du contrôle légal des comptes par les Commissaires aux Comptes et auditeurs externes.

Conventions avec les mandataires sociaux et intérêts des dirigeants

● OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS, PARTICIPATIONS DANS LE CAPITAL, DROITS DE VOTE, CONVENTIONS AVEC LES MANDATAIRES SOCIAUX

Les membres du Conseil d'Administration détiennent chacun trois actions de Vilmorin. Aucune opération ou convention n'a été conclue par la société avec ses mandataires sociaux. Aucun prêt ou garantie n'a été accordé ou constitué en leur faveur par les banques du groupe.

● RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE PERÇUS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Suite à la résolution votée par l'Assemblée Générale du 8 décembre 2009, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer la totalité des jetons de présence (10 000 euros) à Didier MIRATON, Administrateur indépendant. Il est proposé à l'Assemblée Générale du 17 décembre 2010 de fixer le montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2009-2010 à 20 000 euros.

Daniel CHÉRON, Administrateur, étant également salarié du Groupe Limagrain, actionnaire de référence de Vilmorin, il convient de préciser que la fraction de sa rémunération brute qui peut être attribuée aux fonctions qu'il a exercées spécifiquement au service de Vilmorin en 2009-2010 est de 124,8 milliers d'euros, dont une partie variable de 19,3 milliers d'euros. Les engagements totaux relatifs à ses indemnités de fin de carrière s'élève au 30 juin 2010 à 191,9 milliers d'euros.

Adrian HUIGE, Directeur Général Délégué, bénéficiant d'un contrat de mandat depuis janvier 2009 conformément aux recommandations AFEP/MEDEF d'octobre 2008, a perçu au titre de l'exercice 2009-2010 une allocation de 218,1 milliers d'euros.

● RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES DE DIRECTION

En 2009-2010, le montant des rémunérations versées et des avantages en nature attribués aux membres du Comité Exécutif, composé de 5 personnes, s'est élevé à 1,3 million d'euros. Par ailleurs, le montant total des prestations à financer dans le cadre des départs en retraite du Comité Exécutif s'élève à 0,8 million d'euros au 30 juin 2010.

Conflits d'intérêt

À la connaissance de la société, il n'existe aucun pacte ou accord conclu avec des actionnaires, clients, fournisseurs ou autres, au terme duquel l'un des membres du Conseil d'Administration ou l'un des autres membres de la Direction serait parti.

De même, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs qu'ont les membres du Conseil d'Administration et autres membres de la Direction à l'égard de la société et leurs intérêts privés ou personnels.

À la connaissance de la société, il n'existe en outre aucune restriction acceptée par les membres du Conseil d'Administration et les autres membres de la Direction concernant la cession de leur éventuelle participation au capital de la société.

Enfin, aucune condamnation n'a été prononcée à l'encontre de l'un des mandataires sociaux de la société qui ne pourrait avoir ou n'a eu récemment d'effet significatif sur sa situation financière.

Organes de contrôle

Commissaires aux Comptes titulaires

► KPMG AUDIT Département de KPMG SA

1, cours Valmy - 92923 Paris la Défense Cedex
Représenté par Mme Catherine PORTA

Date de renouvellement : 2008

Date d'expiration du mandat : 2014 (AG qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2014)

► VISAS 4 Commissariat

56, boulevard Gustave Flaubert - 63010 Clermont-Ferrand
Représenté par Mme Corinne BESSON

Date de renouvellement : 2005

Date d'expiration du mandat : 2011 (AG qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2011)

Commissaires aux Comptes suppléants

► M. Denis MARANGE

1, cours Valmy - 92923 Paris la Défense Cedex
Date de nomination : 2008

Date d'expiration du mandat : 2014 (AG qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2014)

► M. Olivier DELARUE

56, boulevard Gustave Flaubert - 63010 Clermont-Ferrand
Date de renouvellement : 2005

Date d'expiration du mandat : 2011 (AG qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2011)

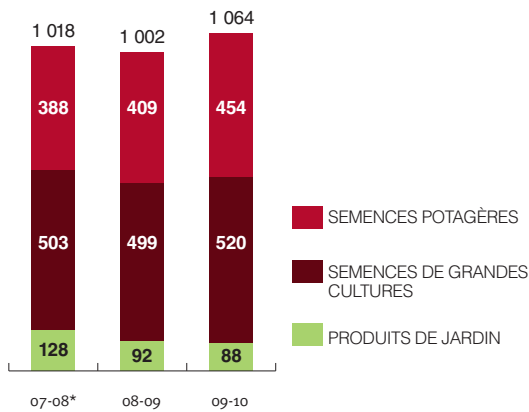
| CHIFFRES CLÉS

CHIFFRES CLÉS

UN CŒUR DE MÉTIER AU PROFIL DÉFENSIF

Dans un environnement de marché encore tendu, Vilmorin a affiché en 2009-2010 une belle dynamique de croissance interne, en particulier à l'international et au sein de la branche Semences potagères.

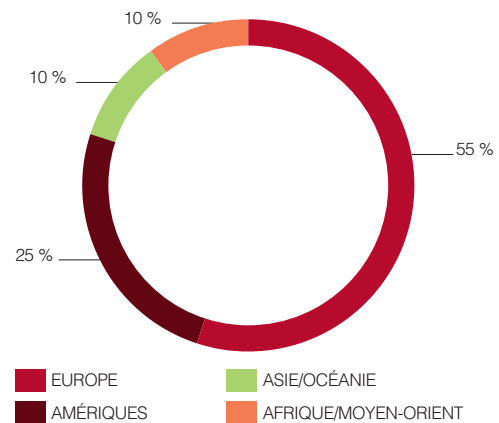
ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES (EN M€) (REVENU DES ACTIVITÉS ORDINAIRES)



UNE INTERNATIONALISATION RÉGULIÈRE DES ACTIVITÉS

Vilmorin enregistre sur 2009-2010 une part grandissante de son chiffre d'affaires sur des marchés hors Europe, positionnant l'Amérique du Sud et l'Asie comme des zones prioritaires de croissance.

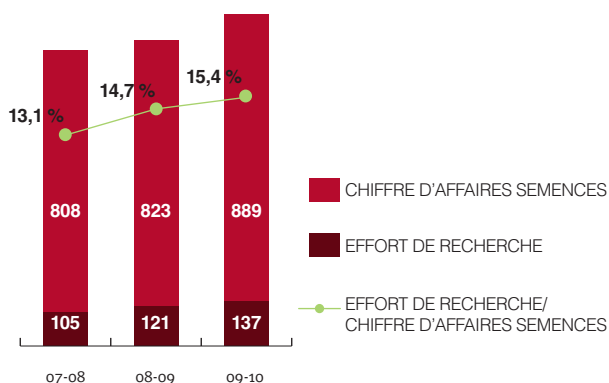
RÉPARTITION DES VENTES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (EN%)



L'INTENSIFICATION DE L'INVESTISSEMENT EN RECHERCHE, VECTEUR D'INNOVATION

Conformément à ses orientations stratégiques, Vilmorin a intensifié en 2009-2010 ses programmes de recherche tant en matière de sélection* végétale classique qu'en biotechnologies*.

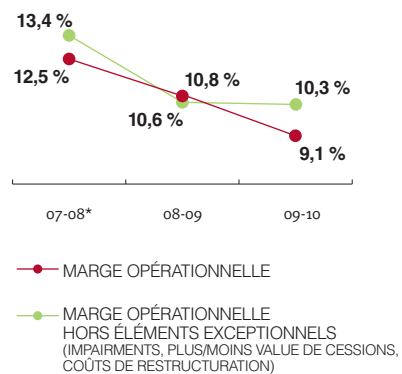
EFFORT DE RECHERCHE (EN M€)



UNE MARGE OPÉRATIONNELLE POUR PARTIE RÉINVESTIE DANS L'EFFORT DE RECHERCHE

Hors éléments exceptionnels, la marge opérationnelle de l'exercice 2009-2010 reste quasi-stable et traduit l'intensification de l'effort de recherche

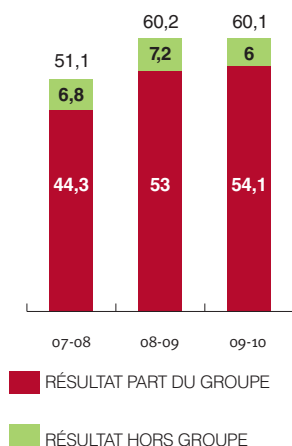
ÉVOLUTION DE LA MARGE OPÉRATIONNELLE (EN % DU CHIFFRE D'AFFAIRES)



UNE STABILITÉ DU RÉSULTAT NET

En dépit de l'accroissement des moyens supplémentaires dédiés à la croissance organique, le résultat net s'élevé à 60,1 millions d'euros, stable par rapport au 30 juin 2009.

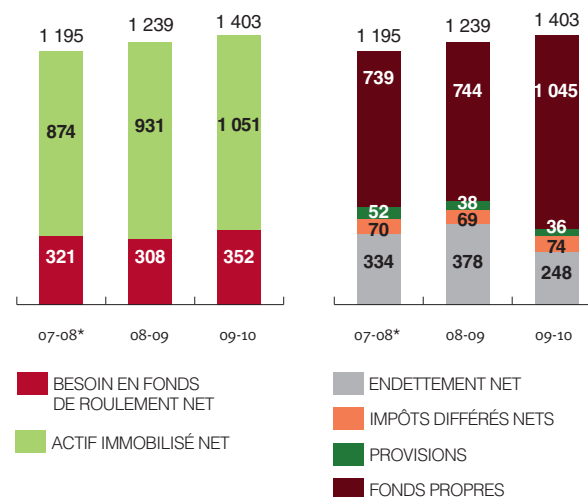
ÉVOLUTION DU RÉSULTAT (EN M€)



UNE STRUCTURE FINANCIÈRE SIGNIFICATIVEMENT CONSOLIDÉE

La situation bilancielle de Vilmorin au 30 juin 2010 affiche une flexibilité financière accrue, renforcée par l'augmentation de capital de 200 millions d'euros réalisée en avril 2010.

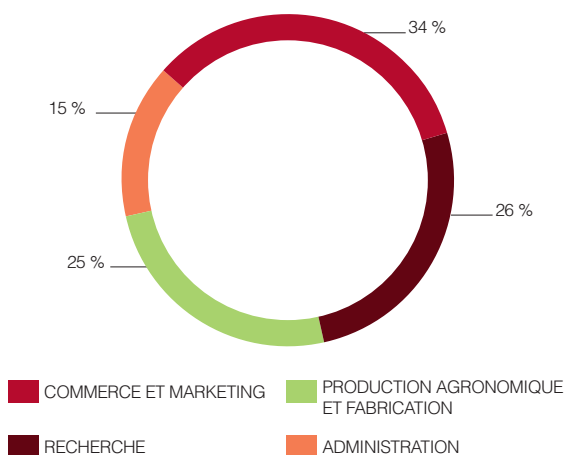
STRUCTURE BILANCIELLE AU 30 JUIN (EN M€)



DES RESSOURCES HUMAINES AXÉES PRIORITAIREMENT SUR LA RECHERCHE ET LA FONCTION COMMERCIALE

Vilmorin a employé au cours de l'exercice 2009-2010 un effectif moyen de 5 836 personnes, et comptait au 30 juin 2010 un effectif permanent de 4 870 personnes.

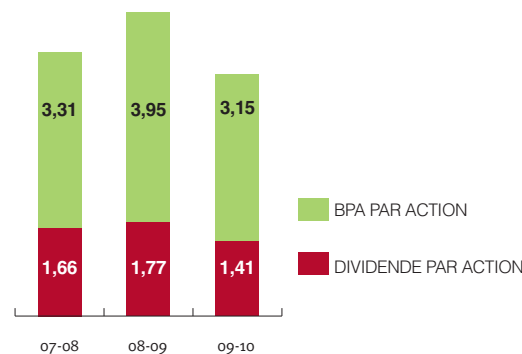
RÉPARTITION DES EFFECTIFS PERMANENTS PAR FONCTION (EN %)



UNE POLITIQUE RÉCURRENT DE DISTRIBUTION DES RÉSULTATS

Dans le prolongement de sa politique de distribution des résultats, Vilmorin verse en 2009-2010 un dividende à 1,41 euro par action, correspondant à un taux de distribution de 45 % de son résultat net par du groupe.

ÉVOLUTION DU BÉNÉFICE PAR ACTION, PART DU GROUPE (BPA) ET DU DIVIDENDE PAR ACTION (EN €)



NB : calculé sur base de 13 391 857 actions, pour 2007-2008 et 2008-2009 et 17 218 101 actions pour 2009-2010

* Comptes 2007-2008 pro-forma : les comptes des sociétés composant la branche Produits de jardin, initialement classés en « activités abandonnées » sont intégrés en « activités poursuivies » et font l'objet de retraitements pro-forma afin d'en assurer leur comparabilité.

ACTIVITÉS

18

Un métier unique – semencier – déployé au sein d'une organisation décentralisée

19

Semences potagères

21

Semences de grandes cultures

27

Produits de jardin

ACTIVITÉS

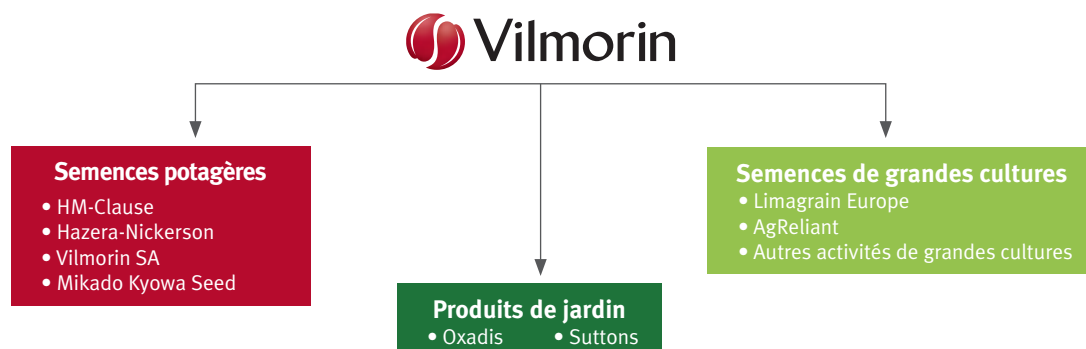
Un métier unique – semencier – déployé au sein d’une organisation décentralisée

De la recherche à la commercialisation, Vilmorin maîtrise l’ensemble des étapes de son métier de semencier pour proposer des semences de haute qualité, parfaitement adaptées à chacun de ses marchés cibles.

La recherche	La production	La transformation	La commercialisation
Clé de la création de valeur et de la compétitivité	Garantie d’un approvisionnement maîtrisé	Etape d’optimisation de la qualité de la semence	Au plus près des marchés cibles
Dans un contexte d’industrialisation croissante de l’innovation, Vilmorin bénéficie d’un dispositif international de compétences internes et externes et de centres de recherche implantés sur les principaux marchés visés. Vilmorin met au point des variétés offrant un meilleur rendement, des résistances spécifiques (aux maladies, aux insectes, aux herbicides, etc.) ou encore des qualités nutritionnelles améliorées.	La production de semences doit apporter deux garanties : une flexibilité et une réactivité maximales aux conditions de marché, ainsi qu’un haut niveau de qualité au meilleur prix. Le choix rigoureux des zones de production constitue par conséquent un facteur déterminant dans la qualité des semences. Vilmorin confie sa production à un réseau international d’agriculteurs multiplicateurs* soigneusement sélectionnés et respectant un cahier des charges très strict.	La transformation concerne les phases de préparation (nettoyage, séchage) et de traitement de la semence (applications de produits phytosanitaires permettant de protéger la plante contre certains parasites ou maladies). Elle inclut aussi le conditionnement et le stockage. Vilmorin s’appuie sur l’expertise irremplaçable de ses équipes, sur des équipements industriels modernes, et sur des contrôles normés pour garantir la haute qualité du produit.	La quasi-totalité des filiales assure la commercialisation directe des semences afin de rester en étroite relation avec ses clients. Les équipes commerciales de Vilmorin représentent ainsi plus de 30 % de ses effectifs. Elles s’appuient sur un portefeuille de marques à forte notoriété bénéficiant chacune d’un positionnement spécifique.

L’organisation opérationnelle de Vilmorin est structurée autour de trois branches d’activité. Chacune d’entre elles est segmentée en différentes Business Units, structures porteuses d’une stratégie de développement spécifique définie selon un couple espèces – zones géographiques et bénéficiant d’une organisation dédiée.

Ce choix d’un management de proximité constitue une distinction de Vilmorin, qui lui garantit une très bonne connaissance de ses marchés ainsi qu’une meilleure réactivité. Les fonctions transversales, telles les programmes scientifiques, la politique de croissance ou encore les finances, sont quant à elles centralisées.



Semences potagères

Vilmorin crée, produit et commercialise des semences potagères innovantes pour les professionnels de l'agroalimentaire. Les maraîchers – qui produisent des légumes pour le marché de frais – et indirectement les transformateurs spécialistes de la conserve, de la surgélation et de la lyophilisation sont ses clients cibles.

La gamme produits se compose d'une trentaine d'espèces différentes, parmi lesquelles les plus consommées au monde : la tomate, le melon, la carotte, le poivron, la courge, le haricot, le chou-fleur, la pastèque, l'oignon, la laitue, etc. Les variétés commercialisées sont développées dans le respect des exigences de performance des maraîchers et industriels (augmentation de la productivité, résistance aux maladies et insectes, parfaite adaptation aux conditions de culture et de transformation, etc.). Elles doivent également anticiper et répondre aux attentes des consommateurs (meilleures qualités organoleptiques*, valeurs nutritionnelles améliorées, etc.) et prendre en compte leur diversité culturelle, tout en optimisant la valeur ajoutée pour les professionnels de la production légumière.

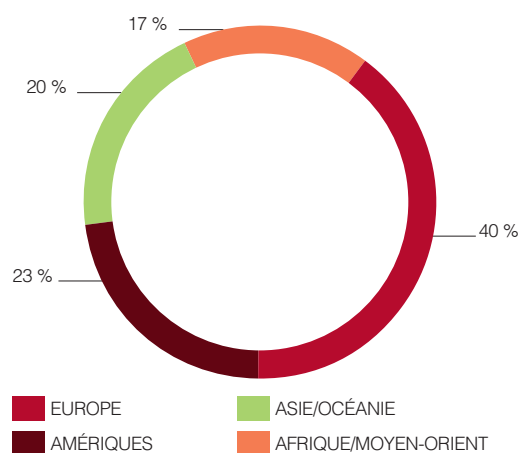
● INDICATEURS CLÉS 2009-2010

- ▶ N°2 mondial (tomate, melon, carotte, oignon, poivron doux, etc.).
- ▶ Chiffre d'affaires en apport au consolidé : 454 millions d'euros (+ 9 % à données comparables).
- ▶ Chiffre d'affaires obtention* : 89 %.
- ▶ Nombre de collaborateurs : 2 560 personnes.

● UNE ORGANISATION EN BUSINESS UNITS, POUR COUVRIR EFFICACEMENT LES MARCHÉS

L'organisation opérationnelle des Semences potagères est structurée autour de quatre Business Units. Organisé autour d'équipes internationales et multiculturelles, chacun de ces pôles possède sa propre stratégie. Celle-ci est définie selon des lignes directrices fixées par la Direction de la branche Semences potagères, en termes de marketing et de recherche notamment. Disposant d'une organisation commerciale spécifiquement adaptée à leurs marchés, les Business Units combinent avantageusement leurs portefeuilles de marques, leurs forces de vente et leurs réseaux de distribution. Favorisant une grande proximité avec les marchés, de la recherche à la commercialisation, cette organisation permet de maximiser les parts de marché, de couvrir un nombre important de marchés de niche très rémunérateurs et d'être encore plus réactif face aux besoins des maraîchers.

RÉPARTITION DES VENTES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



● UNE ANNÉE 2009-2010 EXCEPTIONNELLE

Une croissance organique très dynamique

Les Semences potagères clôturent l'exercice 2009-2010 avec un chiffre d'affaires en progression de 9 % à données comparables, supérieure à la tendance estimée d'évolution des marchés. Cette excellente performance provient en premier lieu du grand dynamisme commercial de l'ensemble des Business Units ; elles ont gagné des parts de marché sur leurs concurrents, en particulier sur le continent nord-américain, sur les marchés du bassin méditerranéen et en Asie. Les programmes de recherche engagés depuis plusieurs années permettent par ailleurs d'introduire des innovations variétales, offrant un gain de valeur ajoutée.

Enfin, ces résultats confirment la pertinence du choix d'organisation en unités opérationnelles, agiles et proches de leurs marchés.

Afin d'assurer la poursuite de ces tendances de croissance dans les prochaines années, les programmes de recherche ont cette année encore été renforcés. Il en va de même pour les ressources affectées au développement commercial et marketing, qui permettent d'améliorer la couverture des marchés cibles, dont les nouveaux, tels que le bassin méditerranéen, sont issus du déplacement des zones de production.

PRINCIPALES MARQUES SEMENCES POTAGÈRES



Des opérations de croissance externe structurantes

Poursuivant sa stratégie de consolidation sur des territoires clés en croissance et des espèces stratégiques, Vilmorin a réalisé, au cours de l'exercice, deux acquisitions et a finalisé la reprise de deux programmes de recherche. Créatrices de valeur à court terme, ces opérations vont permettre de renforcer durablement ses positions.

Su Tarim. Turquie

Par l'intermédiaire de sa filiale HM-Clause, Vilmorin a pris une participation majoritaire, à hauteur de 51 %, au sein de la société turque Su Tarim. Basée à Antalya et partenaire historique de Clause, Su Tarim bénéficie en Turquie d'un excellent réseau commercial et technique couvrant l'ensemble des zones de productions maraîchères. Elle dispose en outre d'infrastructures de recherche récentes et de programmes de sélection* adaptés au marché local, notamment en tomate, poivron et concombre. Cette acquisition conforte l'implantation de HM-Clause sur l'un des trois premiers marchés de potagères en Europe, sur lequel Vilmorin est leader.

En accord avec les autres actionnaires de Su Tarim, Vilmorin dispose d'une option contractuelle lui permettant de compléter à moyen terme sa participation pour la totalité du capital.

Mesa Maize. États-Unis

Basée à Olathe (Colorado), la société Mesa Maize, quatrième semencier américain en maïs doux à destination du marché de frais, a été acquise par HM-Clause, afin de compléter pertinemment sa gamme produits.

Historiquement positionnée sur le segment de l'industrie, HM-Clause dispose désormais de ressources génétiques* bien adaptées à la demande des consommateurs (goût, texture, etc.) et d'un positionnement global sur le marché du maïs doux. Forte de ces atouts, elle ambitionne de constituer à terme un acteur majeur sur le deuxième marché de semences potagères aux États-Unis.

PHRO. Pologne

L'acquisition du programme de recherche tomates de PHRO, société spécialisée dans la production et la distribution de tomates en Pologne et en Allemagne, vient compléter le matériel génétique de HM-Clause dans l'objectif de créer de nouvelles variétés plus performantes, adaptées à une culture sous serres chauffées et à des porte-greffes.

Trinity Growers. Royaume-Uni

L'acquisition, par l'intermédiaire de sa filiale Vilmorin SA, des actifs (matériel génétique et variétés commerciales) chou-fleur de la société Trinity Growers, basée dans le Comté du Kent, est venue enrichir le programme de sélection* existant, dans la perspective de développer des semences innovantes. Cette opération permet par ailleurs à Vilmorin SA de bénéficier de moyens d'essais supplémentaires au Royaume-Uni et d'établir un partenariat pour la production de semences.

● OBJECTIFS 2010-2011

Dans un contexte de progression globale du marché des semences potagères, Vilmorin se fixe les objectifs suivants pour l'exercice 2010-2011 :

- ▶ Atteindre, dans la continuité des exercices précédents, une croissance moyenne du chiffre d'affaires supérieure à la tendance estimée de progression du marché potagères.
- ▶ Rester attentif à toute opportunité de croissance externe, incluant des opérations ciblées permettant de renforcer les positions, en termes de recherche ou de présence commerciale, sur des zones stratégiques, en particulier en Asie.
- ▶ Renforcer, grâce à l'organisation en Business Units, les synergies entre sociétés, notamment entre les programmes de recherche et dans l'organisation des systèmes d'information.

● UN MARCHÉ EN PROGRESSION CONSTANTE

La valeur du marché mondial des semences potagères est estimée à environ 3,5 milliards de dollars en 2009, qui correspond à une croissance moyenne annuelle de 3 % par an depuis 2002.

(Sources : P. Mc Dougall - Etudes 2007, 2008 et 2009)

La consommation de légumes, en progression régulière, dynamise le développement des marchés visés par Vilmorin.

Elle est la conséquence de la croissance démographique et de l'évolution des habitudes alimentaires des consommateurs, plus sensibilisés à l'importance d'une alimentation variée et équilibrée.

Un marché constitué de multiples niches à forte valeur ajoutée

Les acteurs du marché des semences potagères sont regroupés près des grandes zones de production ou de consommation. Fortement concentré depuis une dizaine d'années, ce secteur reste cependant très atomisé en termes de produits.

Les nombreuses particularités du marché des légumes expliquent cette tendance :

- ▶ Une diversité importante d'espèces, avec de larges gammes, pour couvrir tous les créneaux de commercialisation, de la production de saison à celle de contre-saison.
- ▶ Des typologies d'unités de production très variées : plein champ, abris froids ou chauffés, etc.
- ▶ Une très grande dispersion géographique des zones de production.

Le marché potagères présente par ailleurs la particularité d'être très sensible à la performance technique de la semence. La variété choisie par le maraîcher détermine en effet la qualité et la valeur ajoutée de sa production. Il s'agit donc d'un choix stratégique, motivé avant toute considération économique, par des critères de rendement, de résistance aux maladies et d'adéquation aux tendances de la consommation.

L'innovation dynamise le marché

Bien que lié aux évolutions de la consommation mondiale de légumes, le développement du marché des potagères dépend principalement des retombées de la recherche des sociétés semencières et de la mise au point d'innovations.

Un environnement concurrentiel désormais concentré

Le niveau d'investissements requis, la détention d'un leadership, la qualité des ressources génétiques* ainsi que l'expertise nécessaire représentent des barrières à l'entrée très importantes, rendant difficile l'arrivée de nouveaux acteurs sur le marché.

Les dernières années ont, de plus, été marquées par différents mouvements de concentration, d'où un renforcement significatif de la taille et de la puissance des principaux acteurs du marché : les cinq premiers opérateurs représentent aujourd'hui plus de la moitié du marché mondial des semences potagères.

Sociétés	Pays	Chiffre d'affaires semences potagères (en M€)
Monsanto	États-Unis	577
Vilmorin	France	447
Syngenta	Suisse	360
Nunhems (Bayer Crop Science)	Allemagne	240
Sakata	Japon	179

Sources : Estimations internes et publications sociétés

Semences de grandes cultures en Europe

Filiale à 80 % de Vilmorin, Limagrain Europe (anciennement dénommée Limagrain Verneuil Holding) regroupe les activités de semences de grandes cultures – céréales et oléagineux – localisées en Europe. Par l'intermédiaire de réseaux de distribution variant selon les pays et espèces, Limagrain Europe cible une clientèle d'agriculteurs.

● INDICATEURS CLÉS 2009-2010

- ▶ N°1 européen des semences de céréales à paille.
- ▶ N°3 européen des semences de maïs.
- ▶ Chiffre d'affaires 2009-2010 en apport au consolidé (Limagrain Europe et ses filiales) : 367,2 millions d'euros (- 1,9 % à données comparables).
- ▶ Nombre de collaborateurs : 1 277 personnes.

● UNE STRATÉGIE PERTINENTE, OPTIMISANT LA COUVERTURE DU MARCHÉ EUROPÉEN

Une gamme produits segmentée selon l'intérêt stratégique

Pour optimiser ses efforts de recherche et de commercialisation, Limagrain Europe a segmenté les espèces selon trois catégories principales :

- ▶ **Les espèces stratégiques pour lesquelles elle dispose de fortes positions concurrentielles** : maïs, céréales à paille (blé et orge), colza et tournesol.
- ▶ **Les espèces supports**, compléments de gamme des espèces stratégiques pour lesquelles les efforts de recherche sont limités et la production s'effectue en sous-traitance.
- ▶ **Les autres espèces** : gazon, coton, betterave, etc., commercialisées selon les opportunités de marché.

Les quatre espèces stratégiques sont fortement génératrices de valeur, selon des horizons de court, moyen et long termes.

- ▶ **Les variétés de colza** connaissent, en raison de leur profil agronomique, une durée de vie courte et se caractérisent en outre par une forte rentabilité, amenée à s'améliorer encore grâce au basculement de l'espèce vers la forme hybride*.
- ▶ **Le maïs** bénéficie d'une rentabilité importante, liée à une génétique de bonne qualité, historiquement bien adaptée aux besoins du marché du maïs fourrage du Nord de l'Europe. Elle a vocation à s'accroître notamment grâce au lancement de nouvelles variétés sur le segment du maïs grain, premier marché maïs en Europe, ainsi qu'à l'émergence du marché des plantes génétiquement modifiées.

- ▶ **Le tournesol**, très analogue au maïs, est en fort développement, notamment dans les pays de l'Est.
- ▶ **Les céréales à paille (blé et orge)**, commercialisées au sein de deux circuits de distribution, disposent d'une durée de vie des variétés plus longue que la moyenne. Influencée indirectement par le cours des matières premières agricoles, leur rentabilité est plus faible que les autres espèces stratégiques et peut varier d'une année sur l'autre. Les perspectives de création de valeur sont cependant réelles à long terme, avec la perspective de la mise au point de blé hybride. Il s'agit d'un développement stratégique, facteur d'amélioration du rendement de l'espèce et de la qualité générale de la plante, pour lequel Vilmorin, dotée de solides atouts, est particulièrement bien positionnée.

Une approche marketing et commerciale différenciatrice

La stratégie marketing de Limagrain Europe fait également partie de ses facteurs de succès. Pour le maïs par exemple, la société a affiné la segmentation de sa gamme selon deux critères :

- ▶ **Le marché de destination** : marché du maïs fourrage et applications industrielles.
- ▶ **Les qualités recherchées** : digestibilité et teneur en amidon pour le maïs fourrage ; variétés dédiées à la production d'éthanol ou de gaz pour le segment des agrocarburants. Une politique de marques ombrelles au sein de la gamme LG entérine cette segmentation.

Enfin, les partenariats commerciaux privilégiés entretenus avec les réseaux coopératifs européens de distribution constituent un atout complémentaire.

PRINCIPALES MARQUES SEMENCES DE GRANDES CULTURES EN EUROPE



Advanta® : marque enregistrée par Advanta Netherlands Holdings BV



● UNE BONNE RÉSISTANCE DE L'ACTIVITÉ 2009-2010 AU SEIN DE MARCHÉS AGRICOLES TENDUS

Au 30 juin 2010, le chiffre d'affaires de Limagrain Europe s'élève à 367,2 millions d'euros, en recul de près de 2 % à données comparables en référence à 2008-2009.

Gage de son développement futur, Limagrain Europe a poursuivi, tout au long de l'exercice, ses programmes de recherche amont (marquage moléculaire* et transgénèse*) et de sélection* (maïs grain et blé).

Tournesol : une très belle campagne

Limagrain Europe réalise une progression de plus de 40 % de son chiffre d'affaires en tournesol, engrangeant les fruits des programmes de sélection* conduits au sein de Soltis (co-entreprise française entre Vilmorin et Euralis, spécialisée dans la recherche en tournesol). Innovations produits, pertinence et dynamisme des réseaux de commercialisation sont à l'origine de ces résultats dont les meilleurs ont été réalisés en Turquie et dans certains pays de l'Europe de l'Est.

Colza : de bonnes performances, dans la continuité des exercices précédents

En colza, Limagrain Europe poursuit la conquête de nouvelles parts de marché et améliore cette année encore son chiffre d'affaires (en France et en Allemagne notamment) sur cette espèce bien valorisée.

Maïs : une saison bien gérée dans un contexte de recul des surfaces européennes

Limagrain Europe démontre une bonne capacité de résistance de son activité maïs sur un marché européen marqué par la réduction des surfaces cultivées, estimée globalement à 1,4 % (source : Eurostat).

Après avoir pris l'exercice précédent des orientations de gestion prudente de son activité en Europe de l'Est, Limagrain Europe entame son redéploiement sur cette zone et reprend des parts de marché, notamment en Ukraine et Russie, dans une proportion toutefois moindre que son objectif initial. Zone à fort potentiel, l'Europe de l'Est constitue un objectif de développement prioritaire ; c'est ainsi qu'un centre de recherche a été ouvert cette année en Ukraine.

Par ailleurs, Limagrain Europe a renforcé ses positions concurrentielles sur le marché du maïs fourrage en Belgique, en acquérant la société Clovis Matton (Flandre occidentale). Partenaire de longue date de l'entreprise et forte d'un chiffre d'affaires de plus de 15 millions d'euros en 2008-2009, Clovis Matton dispose également d'un programme de sélection* de céréales.

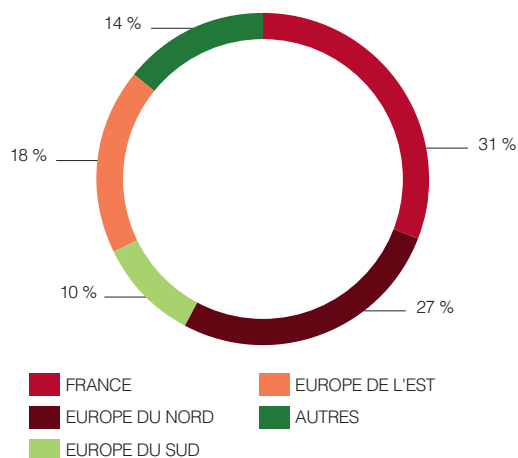
Céréales à paille : une activité en retrait sur l'exercice

Fortement impactées par des prix des matières premières agricoles dépressifs, les ventes de semences certifiées de céréales à paille (blé, orge) au sein du circuit long s'affichent en net retrait, lié à une plus forte utilisation de semences de ferme.

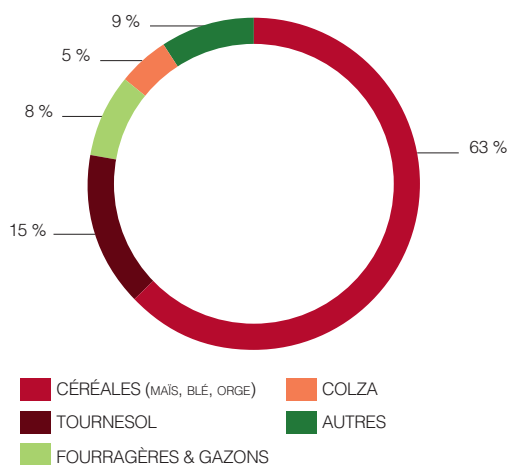
En revanche, l'activité de délégation des variétés auprès des coopératives agricoles (dit circuit court), affiche une

belle résistance avec un niveau de royalties proche de l'exercice précédent.

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES (HORS ROYALTIES) PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES (HORS ROYALTIES) PAR ESPÈCE



● OBJECTIFS 2010-2011

- ▶ Poursuivre les gains de parts de marché en colza et tournesol.
- ▶ Consolider les positions en maïs et assurer le lancement de nouvelles variétés de maïs grain.
- ▶ Poursuivre le redéploiement en Europe de l'Est et continuer l'implantation sur cette zone stratégique.
- ▶ Favoriser le déploiement des nouvelles Business Units grandes cultures sur le continent américain.

● UN MARCHÉ PORTEUR

Dominé par le maïs, les céréales à paille ainsi que par le colza et le tournesol, deux espèces oléagineuses en

forte progression, le marché européen a connu sur les dernières années une croissance régulière et récurrente. 2009-2010 est néanmoins marquée par une baisse des surfaces cultivées estimée à 1,3 % et un environnement agricole tendu.

(Sources : Eurostat, Maiz'Europe et Commission Européenne)

Des surfaces de cultures conventionnelles en recul

En 2009-2010, près de 59 millions d'hectares de céréales ont été cultivés en Europe, soit une diminution de 2,3 % par rapport à l'année précédente.

Le marché concerne essentiellement le blé (près de 23 millions d'hectares) et le maïs, grain et fourrage (environ 14 millions d'hectares). Quant aux oléagineux, ils représentent, en 2009, 10,7 millions d'hectares de cultures en progression de 5,9 % par rapport à l'année précédente, avec près de 7 millions d'hectares cultivés en colza et presque 4 millions d'hectares de tournesol.

(Sources : Eurostat et Maiz'Europe)

Des surfaces de cultures OGM* marginales

La culture, la commercialisation et l'importation des plantes génétiquement modifiées sont encadrées par des directives et réglementations européennes. À ce jour, un seul OGM* est autorisé à la culture et à la commercialisation dans l'Union européenne tandis que plus d'une quinzaine de types de maïs transgéniques sont autorisés à l'importation.

Certains États membres ont néanmoins décidé de suspendre l'autorisation de culture en faisant jouer la clause de sauvegarde prévue dans la réglementation. C'est notamment le cas de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, de la Hongrie, de l'Autriche, de la Grèce et du Luxembourg.

En conséquence, la culture des OGM* en Europe en 2009 reste marginale avec 94 750 hectares (principalement en Espagne, en République Tchèque, au Portugal, en Pologne et en Roumanie), soit moins de 1 % des surfaces mondiales. En recul de 12 % cette année, le marché européen (à l'exception de l'Espagne) subit l'impact des mesures d'interdiction mises en place par l'Allemagne et la baisse globale des surfaces de maïs.

À l'instar de ses principaux concurrents, ce contexte n'impacte pas directement Vilmorin, qui ne réalise pas actuellement de chiffre d'affaires significatif à partir de variétés génétiquement modifiées en Europe. Toutefois convaincue de l'ouverture des marchés à moyen terme, la société conduit des programmes de recherche spécifiques dans l'objectif de commercialiser des semences

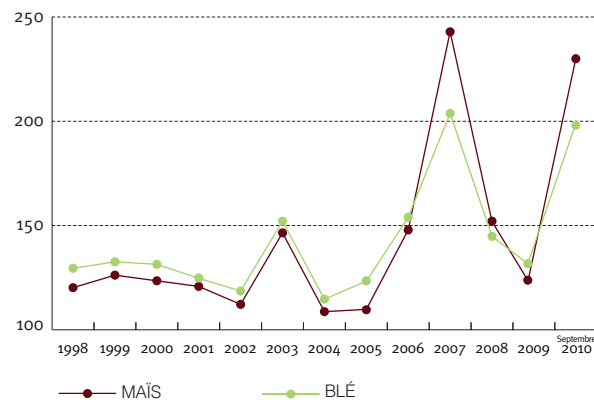
génétiqnement modifiées propriétaires, intégrant des traits* de résistance aux insectes, à destination du marché européen.

Une fluctuation persistante des prix des matières premières agricoles

Les prix des matières premières agricoles ont cette année encore connu de fortes variations.

Cette tendance s'explique par le décalage entre l'offre et la demande, des conditions climatologiques fluctuantes et une financiarisation accrue des marchés agricoles.

ÉVOLUTION DES PRIX DU MAÏS ET DU BLÉ EN EUROPE (EN EUROS/TONNE)



Sources : Marché des céréales, France Agrimer, Bilan céréalier campagne 2009-2010

PANORAMA CONCURRENTIEL

	Céréales à paille	Maïs	Tournesol	Colza
N°1	Vilmorin	Pioneer	Syngenta	Monsanto
N°2	KWS	KWS	Pioneer	NPZ Lembke
N°3	RAGT	Vilmorin	Vilmorin	DSV
N°4	DSV	Monsanto	Euralis	Vilmorin

Source : estimations internes

Semences de grandes cultures en Amérique du Nord

Joint-venture créée en juillet 2000 et consolidée à parité avec le groupe semencier allemand KWS, AgReliant, quatrième semencier sur le marché américain des semences de maïs, développe, produit et commercialise des semences de maïs et de soja aux États-Unis et au Canada.

La mutualisation des efforts de recherche des deux sociétés et l'ambition de se hisser parmi les tous premiers semenciers locaux étaient à l'origine de la création de la société, qui a depuis toujours connu une dynamique de croissance récurrente. Aujourd'hui, recherche, production, commercialisation et administration sont intégralement mises en commun.

● INDICATEURS CLÉS 2009-2010

- ▶ N°4 sur le marché nord-américain des semences de maïs.
- ▶ Chiffre d'affaires 2009-2010 en apport au consolidé (à 100 %) : 299,8 millions d'euros (+ 12,4 % à données comparables).
- ▶ Nombre de collaborateurs en apport au consolidé (à 100 %) : 746 personnes.

● UN POSITIONNEMENT SPÉCIFIQUE SUR LE MARCHÉ AMÉRICAIN

Des semences à haute valeur ajoutée

AgReliant propose aux agriculteurs nord-américains une génétique performante qui, associée à des options techniques, permet d'adapter les semences à leurs besoins les plus spécifiques.

Ces options sont de deux types :

- ▶ **Les traits***, conférant à la plante une caractéristique recherchée. Ces gènes de résistance intégrés dans le génome* de la plante, lui permettent de résister à certains insectes ravageurs (pyrale et chrysomèle) ou à des herbicides.

Les dernières variétés génétiquement modifiées combinent désormais plusieurs gènes de résistance, grâce à la technique du stacking*. Ces technologies sont à ce jour considérées comme un standard de référence par les agriculteurs.

- ▶ **Les produits de protection des plantes**, permettant de protéger la plante contre certains parasites ou maladies.

Une politique de commercialisation originale, autre facteur clé de succès

Grâce à une force de vente de premier ordre qui constitue plus de la moitié de ses effectifs, AgReliant maîtrise les trois réseaux de distribution présents aux États-Unis : la vente directe auprès de l'agriculteur, les réseaux d'agriculteurs-dealers et la vente par l'intermédiaire de distributeurs.

Compte tenu de ces différents modes de distribution et de la prépondérance du premier, les marques, véritables liens entre l'agriculteur et le semencier, sont un facteur essentiel dans la stratégie de commercialisation. Les équipes commerciales d'AgReliant peuvent s'appuyer sur un portefeuille de six marques à forte notoriété, dédiées par secteur géographique et couvrant très largement le Corn-Belt, cœur du marché nord-américain.

MARQUES SEMENCES DE GRANDES CULTURES EN AMÉRIQUE DU NORD



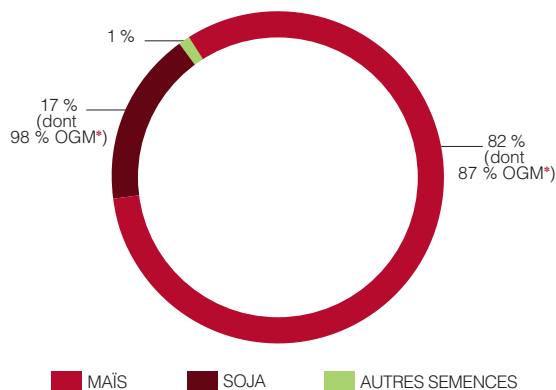
● UNE NOUVELLE ANNÉE DE CROISSANCE À DEUX CHIFFRES

Malgré une saisonnalité plus tardive cette année, AgReliant affiche une croissance soutenue de son chiffre d'affaires, de près de 12 % à données comparables.

Cette progression s'appuie principalement sur la hausse de la part des produits OGM* dans le chiffre d'affaires. Plus de 87 % du chiffre d'affaires d'AgReliant en semences de maïs sont issus de variétés génétiquement modifiées. Ce taux passe à 98 % en semences de soja. Cette tendance, qui s'est accentuée, reflète la capacité de l'entreprise à anticiper les évolutions rapides du marché et à créer de la valeur en lançant régulièrement des innovations produits.

L'acquisition de Dahlco, société spécialisée dans la distribution de semences de maïs, de soja et de luzerne dans le Minnesota, au Nord du Corn-Belt, est de plus venue renforcer la position concurrentielle d'AgReliant.

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ESPÈCE



● OBJECTIFS 2010-2011

- ▶ Accroître les ventes de produits à forte valeur ajoutée.
- ▶ Poursuivre le développement en intensifiant les efforts de recherche amont, notamment sur le marquage moléculaire*.

● UN MARCHÉ EN PROGRESSION

Au cours du premier semestre 2010, le marché nord-américain des semences a été marqué par une légère hausse des surfaces cultivées en maïs (35,6 millions d'hectares) et en soja (31,9 millions d'hectares), estimée respectivement à 1,6 % et 2 % (source : USDA 2010). Cette croissance devrait se poursuivre, grâce aux perspectives de développement offertes par les semences génétiquement modifiées et par la croissance du marché des agrobiosciences.

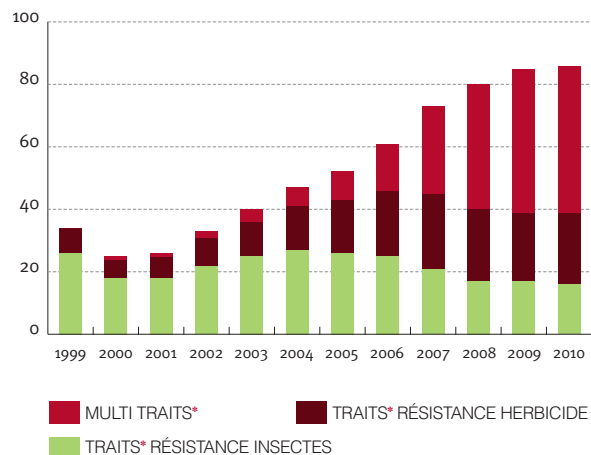
Les plantes génétiquement modifiées : le cercle vertueux de la croissance

Avec 64 millions d'hectares cultivés en 2009, soit près de la moitié de la surface mondiale, les États-Unis sont de loin le premier pays producteur de plantes génétiquement modifiées. En progression régulière, elles couvrent désormais 86 % des surfaces cultivées en maïs, plus de 90 % des surfaces de soja et 95 % des surfaces de betteraves à sucre aux États-Unis.

Les variétés intégrant plusieurs traits* de résistance, en forte hausse, représentent aujourd'hui une part conséquente du marché.

Commercialisées à un prix supérieur aux semences classiques, les semences génétiquement modifiées permettent cependant aux agriculteurs de réduire considérablement leurs coûts d'exploitation en particulier ceux liés à leurs traitements en pesticides et en herbicides, tout en garantissant une récolte nettement supérieure.

ÉVOLUTION DES SURFACES DE MAÏS GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉ AUX ÉTATS-UNIS (EN %)



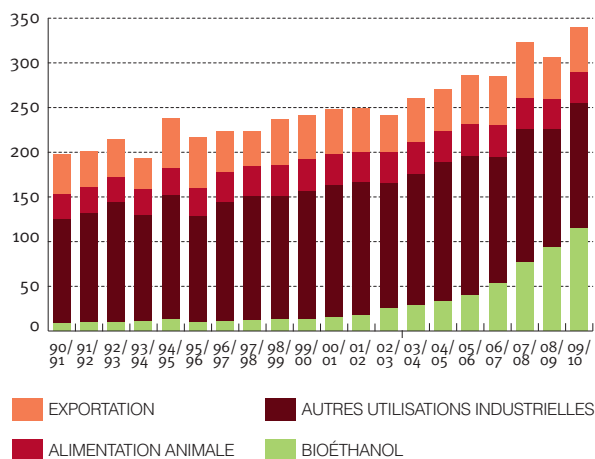
Source : USDA 2010

Une production de maïs dynamisée par les agrocarburants

Depuis 2000, les surfaces de maïs aux États-Unis ont fortement progressé en raison notamment de la demande des usines de bioéthanol. En 2010, près de 34 % de la production domestique américaine en maïs sont destinés à ce marché.

Le gouvernement américain s'est fixé pour objectif de passer à 35 % d'ici 2018.

ÉVOLUTION DES UTILISATIONS TOTALES DE MAÏS AUX ÉTATS-UNIS (EN MILLIONS DE TONNES)



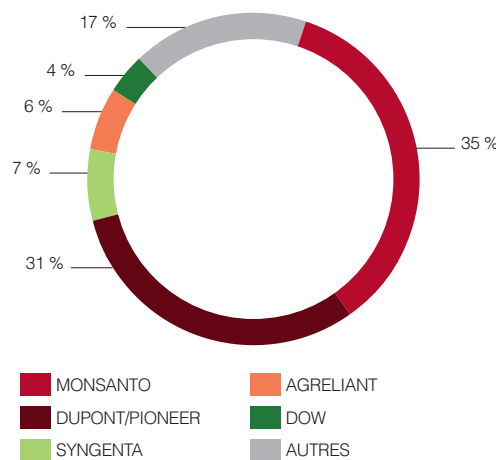
Source : USDA 2010

Un environnement concurrentiel concentré

Au sein d'un environnement concurrentiel concentré (80 % du marché étant détenus par quatre acteurs), AgReliant est parvenue sur les dernières années à nettement renforcer ses parts de marché sur le cœur du Corn-Belt.

La société dispose de tous les atouts pour confirmer cette tendance au cours des prochains exercices.

ESTIMATION DES PARTS DE MARCHÉ EN SEMENCES DE MAÏS (PRINTEMPS 2009)



Source : Estimations internes

Produits de jardin

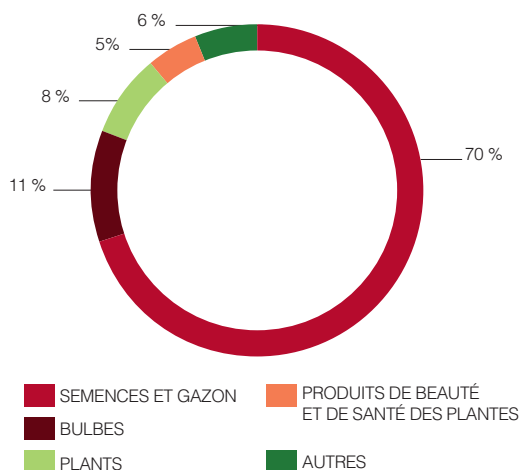
Vilmorin propose aux jardiniers amateurs une gamme de produits de jardin composée principalement de semences potagères et florales, de bulbes et de produits de protection et de santé des plantes. Implantés sur les principaux marchés européens du jardinage, ses clients directs sont des jardinerie, des magasins de bricolage et des grandes surfaces alimentaires, ainsi que directement des jardiniers amateurs dans le cadre de la vente par correspondance.

La branche Produits de jardin se structure autour de deux sociétés : Oxadis en France et Suttons au Royaume-Uni.

● INDICATEURS CLÉS 2009-2010

- ▶ Chiffre d'affaires en apport au consolidé : 88,3 millions d'euros (- 0,3 % à données comparables).
- ▶ Nombre de collaborateurs : 477 personnes.

RÉPARTITION DES VENTES PAR FAMILLE DE PRODUITS



PRINCIPALES MARQUES PRODUITS DE JARDIN



● DES PERFORMANCES CONTRASTÉES EN 2009-2010

Retraité des effets de devises et périmètre, le chiffre d'affaires s'élève à 88,3 millions d'euros, quasi stable en comparaison à l'exercice précédent. Il masque toutefois des performances hétérogènes entre les deux sociétés.

Suttons réalise cette année encore une belle progression de son activité grâce à la croissance de ses ventes par correspondance, notamment par internet.

Malgré le très bon niveau d'activité de sa filiale CNOS Garden en Pologne, Oxadis clôture l'exercice 2009-2010 sur un chiffre d'affaires en retrait. Des innovations produits et une communication auprès du grand public renouvelée au printemps 2010 (campagne « Les Réveils Jardin ») n'auront pas suffi à dynamiser un marché plus concurrentiel cette année.

Dans ce contexte, Vilmorin continuera d'étudier les opportunités de consolidation de sa branche Produits de jardin conformément à son arbitrage stratégique, visant à positionner son activité sur le marché professionnel des semences.

● OBJECTIFS 2010-2011

- ▶ Continuer le repositionnement de la branche, notamment par des innovations produits et des campagnes de communication auprès du grand public.
- ▶ Étudier les opportunités de consolidation de la branche Produits de jardin.

STRATÉGIE

30

Des opportunités historiques de croissance
impulsées par les enjeux de marché

31

Un modèle de développement spécifique
permettant de conforter des positions de leader mondial

35

Trois priorités stratégiques pour accélérer la croissance

STRATÉGIE

Des opportunités historiques de croissance impulsées par les enjeux de marché

Vilmorin se positionne en tout premier lieu sur le marché de l'alimentation. L'entreprise innove pour mettre au point des semences potagères et de grandes cultures à haute valeur ajoutée avec l'ambition de contribuer à mieux répondre aux besoins alimentaires mondiaux. Depuis 2002, le marché des semences connaît une croissance récurrente de 7 % par an (P. Mc Dougall), alimentée par des facteurs complémentaires.

● L'AUGMENTATION DES BESOINS EN MATIÈRES PREMIÈRES AGRICOLES

Croissance démographique, évolution du régime alimentaire et progression de l'utilisation des biocarburants conduisent à une hausse significative des besoins en matières premières agricoles.

L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) estime ainsi que nourrir plus de 9 milliards d'individus d'ici 2050 nécessitera d'augmenter la production alimentaire de 70 %. L'expansion des terres arables ayant été peu significative jusqu'à présent (taux de croissance annuel cumulé sur 5 ans de 0,2 %), l'augmentation des rendements et de l'intensité culturale des terres arables actuelles représente des leviers considérables. En ce sens, la progression des rendements de céréales, bases de l'alimentation mondiale, jouera un rôle prépondérant. Elle reposera sur le progrès variétal, l'amélioration des pratiques culturales et l'utilisation d'intrants toutefois plus limitée dans un contexte réglementaire de plus en plus contraignant.

● L'ACCROISSEMENT DE L'UTILISATION DES SEMENCES COMMERCIALES

Le progrès des techniques agronomiques, couplé à l'introduction de semences plus innovantes sur les marchés, incitent les agriculteurs et maraîchers à substituer aux semences de ferme, des semences commerciales plus performantes. Ce basculement sera très significatif sur les marchés du blé et du riz, pour lesquels l'achat de semences est encore très largement minoritaire.

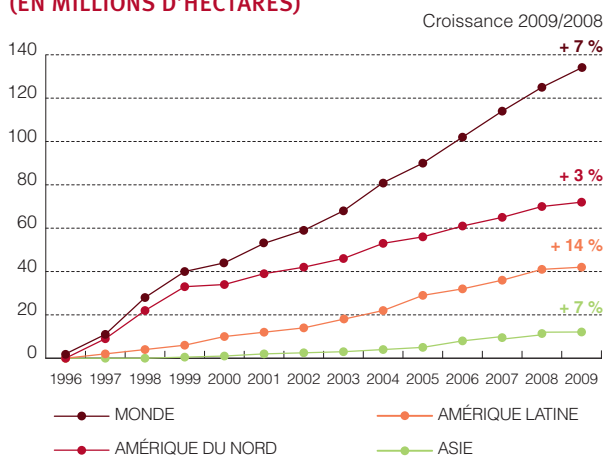
Quant aux semences commerciales de maïs et de potagères, leur utilisation est plus largement pratiquée et continue de progresser, participant ainsi à la valorisation du marché mondial.

● LA PROGRESSION RÉCURRENTÉ DE L'UTILISATION DES SEMENCES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉES

Conférant une plus grande efficacité aux productions agricoles, les semences génétiquement modifiées apportent une des solutions possibles à l'adaptation de l'offre à la demande. Avec un rendement à l'hectare très significativement supérieur et réduisant considérablement les traitements en pesticides, elles permettent également d'améliorer les qualités intrinsèques de la plante : aujourd'hui sur les plans sanitaire ou technique, et demain au niveau nutritionnel.

Ce marché connaît ainsi une forte expansion en volume mais aussi en valeur. En effet, combinant des ressources génétiques* et l'intégration croissante de plusieurs traits* au sein d'une même variété, les semences génétiquement modifiées sont commercialisées actuellement à un prix de 50 % à 100 % plus élevé que les semences classiques.

ÉVOLUTIONS DES SURFACES DE PLANTES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉES (EN MILLIONS D'HECTARES)



Source : ISAAA 2010

● LE DÉVELOPPEMENT DES APPLICATIONS INDUSTRIELLES DES PRODUCTIONS AGRICOLES

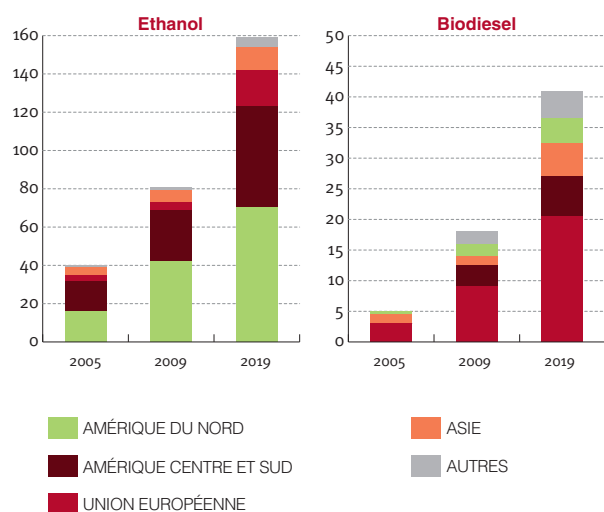
Parallèlement au marché de l'alimentation, les marchés de valorisation industrielle des matières premières agricoles continuent leur progression et renforcent le potentiel de croissance du marché des semences.

Il s'agit en particulier des agrocarburants – dont l'éthanol (produit à partir de maïs, essentiellement en Amérique du Nord et du Sud) et le biodiesel (obtenu à partir de colza en Europe) – et du développement de la chimie végétale (dite aussi « chimie verte ») dont le marché des plastiques biodégradables.

L'essor de ces marchés, de tailles encore modestes, se traduit par une augmentation des surfaces cultivées, qui influe positivement sur le volume d'activité.

Si Vilmorin n'a pour l'instant pas engagé de programme de recherche significatif dédié à ces applications, elle reste attentive aux évolutions de ces marchés. À ce titre, elle commercialise des variétés de maïs et de colza dont les performances de rendement sont notablement plus élevées.

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION MONDIALE D'AGROCARBURANTS (EN MILLIARDS DE LITRES)



Sources : FAO, Perspectives 2010-2019

Un modèle de développement spécifique permettant de conforter des positions de leader mondial

Dans un secteur d'activité caractérisé par une forte concentration des acteurs et porté par l'innovation et l'internationalisation, Vilmorin puise ses atouts dans un modèle économique spécifique avec une ambition : accélérer son développement tant sur les marchés potagères que grandes cultures.

● UNE FORTE CAPACITÉ D'INNOVATION, SOURCE DE PRISES DE PARTS DE MARCHÉ ET D'AMÉLIORATION DE LA PROFITABILITÉ

Source première de valeur ajoutée, la recherche se situe au cœur des enjeux de développement de l'activité.

Grâce à ses implantations mondiales et à l'expertise de ses équipes de recherche, Vilmorin développe des solutions adaptées aux nouvelles exigences des marchés et renforce, par l'innovation, sa compétitivité.

Innover pour répondre aux besoins de chacun des acteurs de la filière

7 à 10 années de développement (en intégrant les délais d'homologation des variétés) sont nécessaires à la mise au point d'une nouvelle variété de semences de grandes cultures ou de potagères. Au cours de ses travaux, le sélectionneur doit intégrer les exigences et attentes des différents acteurs de la filière et ainsi :

- ▶ améliorer les caractéristiques agronomiques de la plante (rendement, résistance aux maladies, tolérance à la sécheresse, précocité, etc.) pour les agriculteurs et les maraîchers ;
- ▶ répondre aux exigences techniques des industriels (standardisation des calibres et aspect des légumes une fois transformés, texture des produits alimentaires, etc.) ;
- ▶ prendre en compte les contraintes des distributeurs (conservation, précocité, aspect, prix, etc.) ;
- ▶ améliorer les caractéristiques organoleptiques* des produits en anticipant l'évolution des goûts et des spécificités culturelles (goût, qualités nutritionnelles, praticité, etc.).

Accélérer le processus de création en utilisant les biotechnologies* végétales

Pour créer de nouvelles variétés, la recherche se fonde en tout premier lieu sur la diversité des plantes. L'accès aux ressources génétiques* est un élément fondamental de la pérennité de l'activité du semencier. L'enrichissement de ce patrimoine et les progrès de la sélection* sont assurés par la valorisation du savoir-faire des sélectionneurs, l'ouverture de nouveaux centres de recherche, ainsi que par une politique volontariste en matière de croissance externe et de partenariats.

Par ailleurs, les progrès futurs de la création variétale dépendent de la maîtrise des biotechnologies* végétales. Permettant d'identifier la fonctionnalité des gènes, ces outils accélèrent très significativement le processus de création variétale : trois années de développement sont en moyenne économisées.

Le sélectionneur gagne un temps précieux en identifiant plus efficacement et de façon précoce les plantes d'intérêt en fonction de ses objectifs de sélection*. Cette accélération du temps de création d'une nouvelle variété est, par ailleurs, le gage d'une plus grande réactivité de la recherche face à l'évolution de la demande. Représentant aujourd'hui 25 % du budget recherche, l'investissement alloué aux biotechnologies* a poursuivi significativement sa progression au cours de l'exercice 2009-2010 et sera amené à se renforcer au cours des prochaines années, parallèlement à l'amélioration du profil financier de l'entreprise.

Pour accompagner cette tendance et répondre aux évolutions du métier de sélection*, la recherche est progressivement redimensionnée sous forme de plateformes de compétences. Avec l'augmentation du nombre de données à gérer et l'intégration de compétences nouvelles (génomique*, biologie moléculaire, bioinformatique, etc.), le sélectionneur est aujourd'hui chargé d'animer des équipes pluridisciplinaires qui travaillent par projet et en réseau. Cette organisation permet une utilisation plus systématique des différentes techniques et compétences existantes, ainsi qu'une meilleure maîtrise des coûts.

LES BIOTECHNOLOGIES* VÉGÉTALES : UN PROGRÈS CONTINU



Indicateurs clés 2009-2010

- ▶ 15,4 % du chiffre d'affaires semences investis en recherche : 25 % dédiés aux biotechnologies* végétales et 75 % à la recherche conventionnelle.
- ▶ 137 millions d'euros d'investissement en recherche en valeur absolue.
- ▶ 200 millions d'euros d'investissement en recherche en incluant les financements sous forme de partenariats.
- ▶ Plus d'une centaine de nouvelles variétés créées chaque année.
- ▶ Un chiffre d'affaires obtention* de 89 % en potagères et d'environ 2/3 en grandes cultures.

Une organisation pluridisciplinaire et internationale

La recherche de Vilmorin s'appuie sur un dispositif interne et externe lui permettant d'accéder à de nouvelles compétences et technologies.

- ▶ **Plus de 80 centres de recherche et plus de 1 200 chercheurs et techniciens répartis dans le monde entier** travaillent sur la recherche amont et la sélection* conventionnelle. Structurée sous forme de plateformes de compétences, cette organisation permet d'optimiser le processus de création variétale.
- ▶ **Des partenariats stratégiques et des collaborations internationales, entretenus et renforcés de façon permanente, viennent enrichir la recherche amont :** au cours de l'année 2009-2010, Vilmorin a conclu une alliance stratégique avec le laboratoire Arcadia Biosciences, société américaine spécialisée dans le développement de technologies et de produits pour l'agriculture, plus respectueux de l'environnement et de la santé humaine.

Cet accord de long terme porte sur le développement et la commercialisation de semences de blé optimisant l'utilisation de l'azote. La combinaison de la technologie d'Arcadia et des ressources génétiques* de Vilmorin permettra de développer du blé à haut rendement. Nécessitant environ deux fois moins d'intrant azoté que des cultures conventionnelles, il offrira des avantages économiques aux agriculteurs et contribuera à un plus grand respect de l'environnement. Par cette collaboration, Vilmorin se donne aussi un accès prioritaire aux futures technologies développées par Arcadia et applicables au blé.

Par ailleurs, le dispositif de recherche de Vilmorin s'appuie sur des partenariats historiques :

- **Keygene (Pays-Bas) :** expert en génomique* appliquée aux plantes potagères, dont Vilmorin détient une participation au capital depuis 2001 en partenariat avec les semenciers hollandais Enza Zaden, Rijk Zwaan et le japonais Takii.
- **Biogemma (France) :** spécialiste européen des biotechnologies* en plantes de grandes cultures, détenu en partenariat avec les semenciers Euralis et RAGT et les organismes financiers des filières oléoprotéagineuses (Sofiprotéol) et céréalières (Unigrains).
- **Australian Grain Technologies (Australie) :** leader australien de la sélection*, du développement et de la commercialisation de variétés innovantes de céréales. Vilmorin détient une participation de plus de 32 % du capital, dans l'objectif de consolider son expertise en blé hybride et d'intensifier ses programmes de recherche en cours (ressources génétiques* et technologies).
- **Soltis (France) :** co-entreprise 50/50 entre Vilmorin et Euralis, spécialisée dans la recherche en tournesol.

► **Les chercheurs de Vilmorin travaillent également en association avec la recherche publique et privée :** Génoplante (France), INRA (France), CIRAD (France), Avesthagen (Inde), CSIRO (Australie), CAAS (Chine), Université de Davis (États-Unis), HRI (Royaume-Uni), Hebrew University (Jérusalem. Israël), Aro-Volcani Centre (Israël), John Innes Centre (Royaume-Uni), Max Planck Institute (Allemagne), PRI (Pays-Bas), Crop and Food Research (Nouvelle-Zélande), CRC (Canada), Evogène (Israël), Cogenics-Groupe Roche (États-Unis), Yissum, filiale de l'Université de Jérusalem (Israël), Collectis (France), etc.

● **UNE INTERNATIONALISATION CROISSANTE ALLIÉE À UNE FORTE CAPACITÉ À PILOTER UNE ORGANISATION DÉCENTRALISÉE**

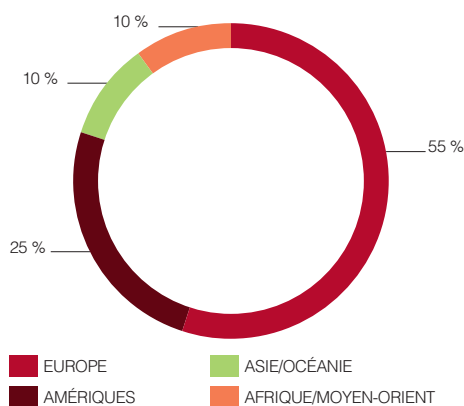
Au sein d'un marché mondial, l'internationalisation des activités de Vilmorin représente le moteur de son développement. Elle conjugue croissances organique et externe, impliquant des acquisitions, des alliances stratégiques et des partenariats.

La croissance à l'international, destinée à accompagner l'évolution des marchés, répond aussi à plusieurs enjeux stratégiques, parmi lesquels :

- l'accès aux ressources génétiques* et leur enrichissement ;
- la répartition des risques : climatiques, industriels, logistiques, etc. ;
- l'optimisation économique ;
- l'adaptation des produits à leurs marchés : conditions agronomiques, spécificités culturelles, etc. ;
- et l'anticipation de la demande.

Toutes les étapes de la mise au point de la semence ont aujourd'hui acquis une dimension mondiale : les centres de recherche sont en grande majorité implantés à l'étranger ; la production et la transformation de semences interviennent dans les deux hémisphères, tandis que la commercialisation des produits est assurée dans les principaux bassins d'utilisation de semences.

RÉPARTITION DES VENTES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



Une stratégie volontariste sur les marchés matures, nécessitant d'optimiser les implantations existantes

L'Europe de l'Ouest : une croissance modérée

En Europe de l'Ouest, avec des parts de marché comprises entre 10 et 20 % selon les espèces, Vilmorin se positionne parmi les leaders et profite pleinement d'une croissance récurrente sur ce marché.

Les perspectives de développement sont liées à l'émergence des cultures de plantes génétiquement modifiées et au lancement permanent de variétés potagères et de grandes cultures innovantes. L'évolution du marché des agrocarburants contribuera également à sa progression, toutefois dépendante de l'évolution des politiques énergétiques nationales.

L'Amérique du Nord : des relais de croissance en valeur

En Amérique du Nord, Vilmorin fait partie des quatre premiers acteurs qui se partagent près de 80 % des parts de marché en grandes cultures comme en potagères. Le marché des potagères bénéficie d'une croissance régulière, liée à l'évolution de la population et au lancement de nouveaux produits.

Avec une légère progression des surfaces cultivées en maïs cette année, estimée à 1,6 %, le marché des grandes cultures connaît également une croissance en valeur liée à la hausse des surfaces de plantes génétiquement modifiées et à la progression des ventes de variétés intégrant plusieurs traits*.

Source : USDA 2010

Une stratégie ciblée pour conquérir de nouvelles zones de développement

L'Asie : premier marché de semences mondial

Marqué par l'augmentation continue de la population et l'évolution des habitudes de consommation, le marché asiatique enregistre une très forte progression.

Au cours des dernières années, Vilmorin a défini des zones d'actions et d'investissement prioritaires que sont la Chine, l'Inde et le Japon.

Chine : une approche raisonnée

Représentant à elle seule plus de la moitié de la production de légumes dans le monde, la Chine est également un producteur de céréales majeur et affiche des positions de premier plan en termes de productions de riz et de maïs.

Au sein de ce marché complexe, le développement de Vilmorin doit s'effectuer dans des conditions garantissant la protection de la propriété intellectuelle et de ses valeurs, notamment en matière de management et de modèle d'organisation. De plus, la participation des sociétés étrangères au capital de semenciers chinois étant limitée actuellement à 49 %, l'accès et les conditions d'utilisation des ressources génétiques* doivent être évalués très précisément avant tout investissement.

Grâce à ses implantations potagères, à son implication locale et à son alliance stratégique avec Longping High-Tech (LPHT), Vilmorin est désormais bien représentée et fait partie des quelques acteurs majeurs de ce marché très atomisé.

Basée dans la province du Hunan, au Sud-Est de la Chine, LPHT figure parmi les leaders mondiaux en riz hybride et détient également des positions concurrentielles significatives en semences potagères (piment-poivron, etc.).

Cotée à la Bourse de Shenzhen, LPHT (et ses filiales consolidées) a réalisé en 2009-2010 un chiffre d'affaires de 133 millions d'euros et investit près de 4 millions d'euros chaque année en recherche. Grâce à cette participation, Vilmorin devrait accélérer sa croissance sur cette zone, notamment en s'ouvrant des partenariats de recherche en maïs, en blé et en potagères.

Inde : une demande croissante de variétés à forte valeur ajoutée

Le marché indien des semences est évalué à près d'un milliard de dollars, sur lequel Vilmorin identifie une part accessible estimée à 100 millions de dollars. Il se caractérise par une forte atomisation des semenciers locaux, un taux d'utilisation de semences commerciales en progression régulière et une forte accélération des progrès de la création variétale.

Vilmorin développe de manière indépendante un pôle semencier sur ce marché en s'appuyant sur ses filiales potagères implantées localement et en bâtissant une activité grandes cultures. C'est dans cet objectif que Vilmorin a pris le contrôle des actifs de semences de grandes cultures d'Avesthagen, regroupés au sein de la société Atash Seeds. Atash dispose en effet de fonds génétiques et de programmes de recherche axés principalement sur les espèces maïs, tournesol et riz ainsi que d'un laboratoire de biotechnologies* végétales, basé à Hyderabad.

Japon : une position clé pour les activités potagères

Seule entreprise semencière aux capitaux étrangers, Mikado Kyowa Seed, dont Vilmorin est actionnaire majo-

ritaire, constitue une base solide de développement de ses activités en Asie.

Vilmorin reste parallèlement attentive à toute opportunité de partenariat ou de croissance externe sur ce marché de semences potagères à forte valeur ajoutée.

L'Amérique du Sud : une nouvelle zone de développement des Semences de grandes cultures

Historiquement, l'Amérique du Sud permettait à Vilmorin de renforcer sa capacité à produire des semences en contre-saison afin d'allonger la période de disponibilité des produits dans l'hémisphère Nord.

Au-delà de cet atout stratégique, cette zone représente désormais un potentiel de développement important pour les semences de grandes cultures. Le blé et le maïs sont en effet des céréales largement cultivées sur place et la progression de l'utilisation des variétés génétiquement modifiées y est très significative.

L'Australie : un marché blé de première importance

L'Australie est une zone sur laquelle Vilmorin poursuit son investissement au travers de son partenariat exclusif avec Australian Grain Technologies, le leader australien de la sélection*, du développement et de la commercialisation de variétés innovantes de blé.

Le bassin méditerranéen et l'Europe de l'Est

La nécessaire optimisation des coûts d'exploitation et la désaisonnalisation de l'offre conduisent à des déplacements de zones de production. Les pays à faibles coûts de production et les zones adaptées à des productions précoces sont privilégiés par les maraîchers.

Ainsi, certains pays d'Europe de l'Est, l'Afrique (Maghreb, Sénégal), l'Amérique Centrale et l'Asie sont venus au cours des dernières années se substituer aux traditionnels pays producteurs. Vilmorin prend en considération ces déplacements dans sa stratégie d'implantation et a récemment ouvert de nouvelles filiales ou stations de sélection* en Russie, en Ukraine et en Algérie notamment.

● DES ACQUISITIONS FAVORISÉES PAR UNE STRATÉGIE DE CROISSANCE EXTERNE DISTINCTIVE

Malgré le renchérissement des coûts d'acquisition, Vilmorin poursuit sa politique de croissance externe en s'appuyant sur une intégration cadencée des sociétés reprises. Le développement produits, les réseaux de distribution locaux et la politique de marques sont préservés dans la plupart des cas, tandis que les fonctions (recherche amont, administration) pouvant générer des synergies sont mutualisées.

PRINCIPALES OPÉRATIONS DE DÉVELOPPEMENT (1993-2010)

Année	Chiffre d'affaires	Acquisitions	Cessions
1993 (introduction en Bourse)	184 millions €		
1994		Suttons (Royaume-Uni)	
1996		Clause (France) et Harris Moran (États-Unis)	
1998		Nickerson Zwaan (Pays-Bas)	
2000		Keygene ⁽¹⁾ (Pays-Bas) et Kyowa (Japon) AgReliant ⁽³⁾ en partenariat avec KWS	
2002			Elidia (France)
2003		Hazera Genetics (Israël)	
2005			Ferry Morse (États-Unis)
2006		Mikado (Japon) Activités grandes cultures de Limagrain (Europe et États-Unis) Avesthagen ⁽¹⁾ (Inde)	
2007		LPHT ⁽¹⁾ (Chine)	
2008	Global Genetics ⁽²⁾ (États-Unis) Australian Grain Technologies ⁽¹⁾ (Australie)	Flora Frey (Allemagne)	
2009	LSL Biotechnologies – LSL Plant Science ⁽²⁾ (Mexique) Genefresh ⁽²⁾ (États-Unis) K&B Development ⁽²⁾ (États-Unis) Gentropic ⁽²⁾ (Guatemala)		
2010	1 milliard €	Clovis Matton (Belgique) Dahlco (États-Unis) Actifs grandes cultures ⁽²⁾ d'Avesthagen (Inde) Arcadia Biosciences ⁽¹⁾ (États-Unis) Su Tarim (Turquie) DonMario Semillas ⁽³⁾ (Argentine) Mesa Maize (États-Unis), Trinity Growers (Royaume-Uni) BSF Ag Research ⁽²⁾ , Genesis Seed Research ⁽²⁾ , Trio Research, Trigen ⁽²⁾ (États-Unis)	

⁽¹⁾ Participations minoritaires ou partenariats de recherche.
⁽²⁾ Actifs isolés (incorporels, stocks, personnels éventuellement).
⁽³⁾ Joint-venture.

Trois priorités stratégiques pour accélérer la croissance

Forte de la réussite de son augmentation de capital et de la confiance témoignée par l'ensemble de ses actionnaires, Vilmorin poursuit son plan de développement tant sur les marchés potagères que grandes cultures. Reposant sur une structure financière solide, renforcée en octobre 2010 par la mise en place d'un crédit syndiqué de 300 millions d'euros (à échéance 2015), Vilmorin travaille à l'accélération de sa croissance selon trois priorités stratégiques.

● **POTAGÈRES : INTENSIFIER LA CROISSANCE ORGANIQUE ET S'IMPLANTER SUR DE NOUVELLES ZONES GÉOGRAPHIQUES**

Le développement des Semences potagères de Vilmorin, n° 2 mondial sur ce marché, repose sur une combinaison

de croissances organique et externe. Elle doit se poursuivre, favorisée par son organisation en Business Units, en privilégiant trois axes principaux.

Optimiser les outils industriels et intensifier les plateformes de biotechnologies*

La modernisation et l'élargissement de certains sites de production contribuent directement à la qualité finale du produit et à la satisfaction du client. Des investissements sont ainsi régulièrement conduits dans les différents sites de Vilmorin répartis partout dans le monde. Ainsi, un programme d'investissement portant sur plusieurs exercices est en cours de déploiement dans les sites français des Business Units Vilmorin SA et HM-Clause.

Lié aux évolutions de la consommation mondiale de légumes, le développement du marché des potagères dépend principalement de la mise au point de semences

Gouvernance / 06

Chiffres clés / 12

Activités / 16

Stratégie / 28

Développement et responsabilité / 38

Être actionnaire de Vilmorin / 50

Informations financières et légales / 58

innovantes. La maîtrise des biotechnologies*, notamment le marquage moléculaire*, contribue directement à l'accélération de la création variétale et s'avère désormais indispensable aux sélectionneurs. Les efforts de recherche affectés à cet outil seront ainsi intensifiés sur les prochains exercices.

Réaliser des opérations de croissance externe ciblées sur les marchés en développement

Les actions engagées pour consolider le dispositif géographique actuel, solidifier les territoires clés et les espèces stratégiques des pôles opérationnels se poursuivront dans les prochaines années.

Vilmorin renforcera notamment sa présence en Asie (Asie du Sud-Est, Corée ou Inde), via des prises de participation, des acquisitions ou encore des partenariats.

Zone incontournable compte tenu de l'importance de son marché (50 % de la production légumière mondiale), la Chine est toutefois un pays dont l'approche restera prudente. La présence de Vilmorin, assurée au travers des réseaux de distribution de l'ensemble de ses Business Units, constitue une première étape de son développement local.

● MAÏS : GAGNER DES PARTS DE MARCHÉ PAR L'INNOVATION ET CONQUÉRIR DE NOUVELLES FRONTIÈRES

Devenir un acteur d'importance sur le marché du maïs grain

Le marché mondial du maïs est divisé entre maïs grain (plus de 90 % des surfaces mondiales) et maïs ensilage, particularité européenne. Dans un contexte d'internationalisation de ses positions concurrentielles en maïs, Vilmorin doit renforcer sa présence sur le premier segment. Des programmes de recherche sont en cours afin de lancer des produits innovants répondant aux attentes des agriculteurs. Les premiers seront introduits dès le prochain exercice en Europe.

Commercialiser des variétés génétiquement modifiées propriétaires

Avec un taux d'adoption qui s'améliore cette année et un nombre grandissant de pays utilisant cette technologie, le marché des semences de maïs génétiquement modifiées poursuit son développement. Dans ce contexte, Vilmorin ambitionne de mettre au point, à moyen terme, des variétés de semences de maïs transgéniques propriétaires :

- ▶ Dites de 1^{ère} génération : dotées de traits* de résistance aux insectes, à destination du marché européen.
- ▶ Dites de 2nd génération : améliorant le rendement, intégrant une meilleure tolérance à la sécheresse ou encore une résistance aux mycotoxines*, à destination du marché mondial.

Se développer sur le marché sud-américain

Présent historiquement sur le marché du maïs en Europe et en Amérique du Nord au travers de sa joint-venture avec AgReliant, le marché sud-américain représente une nouvelle zone de développement stratégique. Afin de créer des variétés conventionnelles et génétiquement modifiées, adaptées aux attentes des agriculteurs locaux, l'objectif de Vilmorin est de valoriser l'ensemble de l'expertise en combinant à terme les ressources génétiques* européennes et nord-américaines, ainsi que les technologies propriétaires. Première étape d'un plan de développement mondial ambitieux, Vilmorin a mis en place une plateforme de développement basée en Argentine, dédiée au marché sud-américain : Limagrain South America.

Celle-ci accueille, dans un premier temps, les actifs de recherche maïs de la société argentine DonMario Semillas, déjà partenaire de Vilmorin au sein de leur co-entreprise en blé.

● BLÉ : INTERNATIONALISER LE LEADERSHIP EUROPÉEN

Première céréale cultivée au monde (222 millions d'hectares de surfaces cultivées dans le monde en 2010), le blé pâtit de stocks mondiaux faibles et du fléchissement de son rendement. Panne d'innovation majeure sur cette espèce et très faible utilisation de semences commerciales sont à l'origine de cette situation qui présente un risque important de remise en cause de l'équilibre alimentaire mondial.

Le secteur semencier travaille ainsi à développer à terme des semences plus performantes, garantissant un meilleur rendement.

Leader européen, forte d'une expertise historique et de ressources génétiques* de qualité associées à des partenariats spécialisés, Vilmorin dispose des atouts nécessaires pour s'affirmer comme la référence mondiale sur cette espèce stratégique.

Sa stratégie repose sur la constitution de ressources génétiques* parfaitement adaptées localement, l'accès à

des technologies innovantes ainsi que la mise en place de nouveaux réseaux de commercialisation.

Ainsi, plusieurs étapes clés, axées sur deux marchés de blé de première importance, ont été franchies au cours de l'exercice 2009-2010.

L'Amérique du Nord

Lancé en 2009, le plan de développement des semences de blé de Vilmorin en Amérique du Nord a permis de :

- ▶ conclure un partenariat stratégique et technologique avec la société de biotechnologies Arcadia Biosciences basée à Davis (Californie). Cet accord porte sur la mise au point de semences de blé optimisant l'utilisation de l'azote et l'accès mondial prioritaire pour Vilmorin aux futures technologies développées par Arcadia applicables au blé. Cette collaboration long terme constitue une pièce maîtresse du plan de développement mondial et permettra de mettre au point, à terme, des semences plus innovantes et respectueuses de l'environnement.

Il s'accompagne d'une prise de participation minoritaire de Vilmorin au capital d'Arcadia Biosciences à hauteur de 7,25 % et réciproquement d'une entrée d'Arcadia au capital de la société Limagrain Cereal Seeds (LCS) à hauteur de 35 %. Filiale de Vilmorin à hauteur de 65 %, LCS, basée à Fort Collins (Colorado) constitue désormais la plateforme de développement blé sur le continent américain ;

- ▶ lancer des programmes de collaboration scientifique avec certaines universités américaines ;

- ▶ constituer un portefeuille de ressources génétiques* diversifié et adapté aux conditions climatiques locales ;
- ▶ et de disposer immédiatement d'un réseau de commercialisation dans les principales zones de production américaines. L'acquisition par LCS des actifs de Genesis Seed Research, BSF AG Research, Trigen, ainsi que la prise de contrôle de la société Trio Research constituent la concrétisation de cette stratégie.

L'Amérique du Sud

Sur cette zone, Vilmorin a établi les bases de son développement futur en signant un accord de co-entreprise (50/50) avec la société DonMario Semillas, figurant parmi les premiers semenciers argentins. Créée en 1983 et réalisant un chiffre d'affaires de plus de 50 millions d'euros, DonMario Semillas détient de solides positions concurrentielles sur les marchés du blé, du maïs et du soja en Argentine. La société est également implantée au Brésil et en Uruguay.

Cette alliance, portant sur les semences de blé, permettra de commercialiser en Argentine (premier producteur de blé en Amérique du Sud) et plus largement sur ce continent, de nouvelles variétés issues du rapprochement des ressources génétiques* et des technologies des deux sociétés.

Selon les modalités définies dans l'accord, les produits développés au sein de cette co-entreprise pourront également être commercialisés à l'international.

Gouvernance / 06
Chiffres clés / 12
Activités / 16
Stratégie / 28
Développement et responsabilité / 38
Être actionnaire de Vilmorin / 50
Informations financières et légales / 58

CONJUGUER DÉVELOPPEMENT ET RESPONSABILITÉ

40

Maîtriser l'innovation
et partager l'accès aux connaissances

41

Favoriser l'engagement des hommes

44

Contribuer au développement
de son environnement social et économique

45

Se développer en limitant son impact sur l'environnement

46

Anticiper en évaluant et en limitant les risques

CONJUGUER DÉVELOPPEMENT ET RESPONSABILITÉ

Vilmorin a pour ambition de poursuivre son expansion et de consolider ses performances pour renforcer sa position de quatrième semencier mondial. Sa stratégie de développement est conduite dans le respect de cinq grandes responsabilités en termes de recherche et d'innovation, de management, de contribution sociale et économique, de respect de l'environnement et de gestion des risques.

Maîtriser l'innovation et partager l'accès aux connaissances

Grâce à ses efforts continus en matière de recherche et d'innovation, Vilmorin crée constamment de nouvelles semences, plus performantes, tout en restant à l'écoute de l'Homme et attentive à son environnement.

● UTILISER LES BIOTECHNOLOGIES* VÉGÉTALES DANS UN CADRE LÉGISLATIF DES PLUS STRICTS

Dans le cadre de ses activités de recherche, Vilmorin utilise les biotechnologies* végétales en soutien au travail de sélection*. La transgénèse*, permettant notamment la création de plantes génétiquement modifiées, est l'une des techniques utilisées pour développer de nouvelles variétés lorsque toutes les autres pistes dites conventionnelles ont été explorées. Elle s'inscrit dans la continuité des progrès en matière de techniques de création variétale et permet de mettre au point des plantes de plus en plus sophistiquées, élaborées au plus près des attentes du marché.

L'ensemble de ces travaux de recherche, effectués en laboratoire ou en plein champ, est régi par les législations et réglementations européennes et internationales. Ainsi, dans l'Union européenne, où les textes figurent parmi les plus stricts au monde, les autorisations sont consenties après avis de comités d'experts indépendants accréditant que l'utilisation des technologies ne présente aucun risque

pour la santé ou l'environnement. Les cultures sont ensuite soumises à un strict suivi environnemental et sanitaire.

● PARTAGER L'ACCÈS AUX CONNAISSANCES POUR UNE PLUS GRANDE BIODIVERSITÉ

Le patrimoine génétique* constitue l'un des fondements du métier de semencier et de la pérennité de l'entreprise. L'accès à la variabilité génétique le plus large est une condition nécessaire pour assurer l'avancement global du progrès variétal.

Pour protéger ce patrimoine et assurer un retour sur investissement, les semenciers optent pour un système de protection de leurs variétés parmi les deux suivants :

Le Certificat d'Obtention Végétale (COV)

Le COV est un titre de propriété intellectuelle issu de la convention de l'Union pour la Protection des Obtentions Végétales (UPOV). Conçu spécifiquement pour la sélection* végétale, son objectif est d'encourager les sélectionneurs à créer de nouvelles variétés, tout en permettant l'accès à la variabilité génétique.

Il protège notamment la détention, la production et la commercialisation de la variété commerciale pour une durée de 25 ans. Il intègre cependant deux éléments fondamentaux :

- ▶ **L'exemption du sélectionneur** : une variété commerciale protégée par un COV est utilisable sans condition financière par un autre semencier afin de créer une nouvelle variété aux caractéristiques originales et distinctes de la première.
- ▶ **L'exemption de l'agriculteur** : sous certaines conditions et pour certaines espèces, le COV autorise l'agriculteur à utiliser une partie de sa récolte pour réensemencer ses propres parcelles l'année suivante.

Le brevet

Le brevet confère au semencier une autorisation d'utilisation exclusive de l'invention pendant un nombre

limité d'années et sur un territoire géographique défini. En contrepartie, toutes les informations relatives à cette invention sont mises à la disposition du public.

Le champ de protection du brevet couvre la création, la détention, la production et la commercialisation de la semence. Ainsi tout semencier souhaitant utiliser la variété brevetée doit demander une autorisation et acquitter des droits.

En Europe, une variété végétale ne peut être protégée que par un COV. En parallèle, certains pays tels que les États-Unis, le Japon et l'Australie, autorisent le système de double protection sur les variétés. Toutefois, la coexistence et l'interaction entre les deux systèmes de protection intellectuelle créent des difficultés et constituent une question fondamentale, encore objet de nombreux débats au sein d'organisations internationales comme l'ESA (European Seed Association) et l'ISF (International Seed Federation).

● FAIRE PROGRESSER LES DÉBATS SUR LES RÉGLEMENTATIONS

Représentée au sein des Fédérations de semences, Vilmorin s'implique activement dans les échanges actuels et en particulier dans ceux qui concernent l'accès au matériel breveté à destination de la création variétale. Sa position, partagée par d'autres semenciers européens, vise à défendre l'accès le plus large possible à toutes les ressources génétiques* existantes, à promouvoir le principe d'exemption du sélectionneur dans tout système de protection et à défendre le cas échéant, un système de double protection qui ne réduise pas l'accès à la variabilité génétique existante.

Vilmorin participe par ailleurs activement au débat sur l'utilisation des biotechnologies* végétales dans le domaine de la recherche scientifique. Elle intervient au sein de diverses instances de consultation destinées à débattre avec l'ensemble du monde agricole et des parties prenantes des interrogations sociétales, liées au développement des biotechnologies*.

L'objectif est de livrer des informations permettant aux citoyens de se construire une opinion, tout en favorisant l'émergence de règles du jeu claires et plus équilibrées.

Favoriser l'engagement des hommes

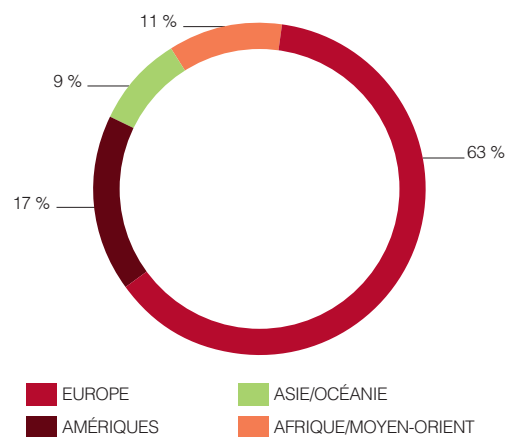
Le développement de Vilmorin repose sur l'expertise et l'implication de ses collaborateurs. La gestion des ressources humaines doit accompagner la croissance, anticiper les changements et renforcer les équipes existantes.

Les grands principes directeurs du management des ressources humaines sont définis par la Direction du groupe après prise en compte des propositions et travaux émanant des responsables des ressources humaines des principales structures, regroupés au sein du Comité ressources humaines groupe. Vilmorin comptant 45 nationalités différentes, chaque société opérationnelle applique ensuite ces orientations dans le respect des spécificités juridiques, culturelles et des valeurs de l'entreprise : motivation pour le métier, mobilité, sens de l'innovation, esprit d'équipe et d'entreprise.

LES EFFECTIFS PERMANENTS : CHIFFRES CLÉS

	08-09	09-10
Branches		
Semences potagères	2 368	2 560
Semences de grandes cultures	1 565	1 730
Produits de jardin	485	477
Holding	102	103
Zones géographiques		
France	1 682	1 710
Etranger	2 838	3 160
Sexes		
Hommes	2 886	3 093
Femmes	1 634	1 777
Catégories		
Cadres	1 304	1 387
Non-cadres	3 216	3 483

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE L'EFFECTIF



ABSENTÉISME

L'absentéisme est défini comme étant l'ensemble des jours ouvrés non travaillés à l'exception des congés payés, jours de réduction du temps de travail, stages de formation et jours de délégation. Ce taux était de 6,7 jours par salarié en 2009-2010, en réduction de 13 %.

	08-09	09-10
Nombre de jour d'absentéisme	34 869	32 820
Maladie	19 527	20 368
Maternité	8 020	7 004
Congés exceptionnels	1 743	714
Autres dont accident du travail	5 579	⁽¹⁾ 4 733
Nombre de jour par salarié	7.7	6.7

⁽¹⁾ Dont 982 jours d'accidents du travail. Donnée non disponible pour 2008-2009.

TURNOVER

367 salariés ont quitté Vilmorin au cours de l'exercice 2009-2010 représentant un taux de turnover de 7,5 % dont 30 % de démissions.

	08-09	09-10
Retraites	81	66
Démission	167	111
Licenciements	161	⁽¹⁾ 127
Autres	56	63
Nombre total de salariés	465	367

⁽¹⁾ Dont 11 licenciements suite à la mise en œuvre de réorganisation affectant le personnel, soit en raison de baisse d'activité, soit dans le cadre de réaménagements structurels.

● ADOPTER UNE GESTION INTERNATIONALE DES CARRIÈRES

Conséquence de l'internationalisation grandissante de Vilmorin et de son organisation, la gestion des carrières doit acquérir une dimension mondiale. Les enjeux sont triples : il s'agit de favoriser la mobilité géographique et fonctionnelle des cadres au sein des différentes entreprises, de détecter les jeunes talents et enfin d'anticiper le renouvellement des effectifs partant à la retraite.

Anticiper les besoins en ressources humaines

Un système de management des talents structuré a été initié il y a trois ans. Il consiste à anticiper les besoins en ressources humaines et à identifier les compétences nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise, pour répondre aux enjeux économiques de demain.

Le déploiement de cette démarche s'est poursuivi au cours de l'exercice 2009-2010, au sein d'une population cible constituée de cadres de direction, de managers et d'experts. Compétences, potentiel, orientation professionnels ont été évalués et analysés dans l'objectif de mettre en place des plans de développement individuels ou collectifs, en liaison avec les objectifs de Vilmorin.

Cette démarche globale est progressivement introduite au sein de l'ensemble des sociétés de Vilmorin.

Une politique de recrutement pro-active à l'international

Les relations et la communication avec l'enseignement supérieur sont assurées par les principales sociétés dans leurs pays d'implantation. L'année 2009-2010 a permis de structurer la démarche de recrutement au niveau de la Direction des Ressources Humaines (DRH) du groupe : une liste de correspondants en charge des relations avec les écoles et les universités internationales a été élaborée et des outils de communication ont été mis en place.

Parallèlement, une démarche de recrutement dédiée aux « jeunes pousses » entrées temporairement dans l'entreprise par le biais de stage ou de Volontariat International en Entreprise* a été initiée. Elle consiste en un suivi plus attentif de leur évolution dans la perspective d'un recrutement éventuel.

● POURSUIVRE UNE POLITIQUE SOCIALE DYNAMIQUE

Favoriser l'employabilité des séniors

Prenant en compte l'allongement de la carrière professionnelle, un nouvel accord a été signé au cours de l'année 2009-2010 concernant l'emploi des séniors (à partir de l'âge de 45 ans) au sein des entreprises françaises. Il s'agit d'accompagner plus activement chaque collaborateur dans la seconde partie de sa vie professionnelle et de favoriser la transmission de son savoir et de son expérience à la génération suivante.

L'accord conclu a ainsi pour objet :

- ▶ de favoriser le maintien des séniors dans l'emploi ;
- ▶ d'anticiper l'évolution des carrières professionnelles ;
- ▶ d'assurer la transmission des savoirs, des compétences et de développer le tutorat ;
- ▶ d'améliorer les conditions de travail et prévenir les situations de pénibilité ;
- ▶ et d'aménager les fins de carrière et les conditions de la transition entre activité et retraite.

Plusieurs mesures ont été définies dont notamment un entretien à mi-carrière permettant de faire le point sur les perspectives d'emploi et de soutenir les démarches de formation, un examen médical préventif non obligatoire et des plans d'actions définies par chaque entreprise afin d'améliorer les conditions de travail des séniors.

À l'initiative de Vilmorin, cet accord, applicable sur le territoire français, sera également communiqué auprès des filiales non françaises basées à l'étranger dans l'objectif de les inciter à terme, à adopter certaines des mesures mises en place.

L'intéressement et la participation aux résultats et l'épargne salariale : une action volontariste

L'intéressement et la participation aux résultats, pratiqués au-delà du cadre légal, sont mis en place au sein de chacune des entreprises et à tous les niveaux de compétences. Ils sont composés d'une part groupe calculée sur ses performances et d'une part entreprise calculée sur les performances de la filiale. Leurs modalités de calcul reposent pour l'essentiel sur le résultat opérationnel, retenu comme le meilleur indicateur de performance.

Ce dispositif d'origine française est également étendu aux entreprises étrangères. Près de 2,6 % de la masse salariale lui a ainsi été consacrée en 2009-2010.

Un Plan d'Épargne Entreprise, dont les frais de fonctionnement sont intégralement pris en charge, est proposé aux salariés français. Il est constitué de deux fonds qui leur sont exclusivement réservés et orientés selon des profils de placement allant de la sécurisation à la recherche de la performance. Un troisième fonds, qualifié de solidaire, a été introduit en 2009. Il est composé de billets de trésorerie de l'Association du Développement de l'Initiative Economique (ADIE). L'ADIE est une association reconnue d'utilité publique aidant des personnes exclues du marché du travail et du système bancaire à créer leur entreprise et créer ainsi leur propre emploi grâce au microcrédit.

ÉVOLUTION DE LA PARTICIPATION ET DE L'INTÉRESSEMENT COLLECTIF

	Participation légale et intéressement collectif (en K€)
07-08*	5 938
08-09	4 524
09-10	6 889

* Hors branche Produits de jardin.

Le développement des compétences

Près de la moitié des sociétés mène des actions de formation planifiées, au-delà des obligations réglementaires. Les dépenses y afférentes se sont élevées, en 2009-2010 à 1,3 million euros. Au cours de cet exercice, 14 811 heures ont été consacrées au développement des compétences des salariés. Les autres formations sont principalement consacrées à l'adaptation au poste de travail, à l'évolution ou au maintien dans l'emploi.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET TEMPS DE FORMATION

	Dépenses de formation (en M€)	Heures de formation
07-08*	1.1	31 302
08-09	1.5	35 128
09-10	1.3	42 348

* Hors branche Produits de jardin.

● FAVORISER LE DIALOGUE SOCIAL

Un accompagnement individualisé

On estime à 90 % la part des salariés ayant un entretien individuel annuel avec leur supérieur hiérarchique. À partir d'un guide élaboré par la DRH du groupe, il s'agit :

- ▶ de dresser le bilan de l'année écoulée ;
- ▶ d'évaluer les compétences ;
- ▶ de définir les besoins en formation ;
- ▶ d'arrêter les objectifs individuels de l'exercice suivant ;
- ▶ et d'évoquer la mobilité (fonctionnelle et géographique) éventuelle du salarié.

Le compte-rendu de cet entretien est remis à la DRH de l'entreprise qui, sur demande du salarié, peut poursuivre cet échange annuel par un entretien spécifique. Les Cadres de Direction et les Dirigeants rencontrent par ailleurs la DRH groupe une fois tous les deux ans en moyenne.

Un Comité d'Entreprise européen

Un Comité d'Entreprise européen représentant les différentes sociétés de Vilmorin se réunit deux fois par an dans l'objectif d'encourager l'information des salariés et le dialogue entre la Direction et les représentants des salariés des sociétés européennes du groupe. Au cours de l'exercice 2009-2010, 44 accords ont été négociés et 40 ont abouti à une signature portant principalement sur les salaires, l'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise ainsi que les conditions de travail.

Des outils et des événements favorisant la communication interne

Journaux internes et lettres d'information sont dédiés aux salariés et contribuent à animer la communication avec les salariés quelle que soit leur implantation géographique.

À titre d'exemple, Clause publie trois bulletins d'information annuels portant sur la gestion des risques avec l'objectif de sensibiliser les salariés aux questions « Qualité, Sécurité, Environnement ».

Différents séminaires et conventions, destinés aux Cadres Dirigeants, aux Cadres de Direction, aux forces de vente et aux chercheurs, sont organisés chaque année. Véritables moments de partage d'expérience, ils sont l'occasion d'un dialogue direct et privilégié avec les membres de la Direction de Vilmorin et peuvent permettre selon les cas, de distinguer certains salariés.

Des réseaux intranet ont également été développés au cours des dernières années, notamment pour certaines sociétés dont les équipes sont réparties sur plusieurs sites. Limagrain Europe a ainsi construit un site spécifique favorisant une meilleure diffusion de l'information auprès de ses salariés.

Un des derniers réseaux intranet mis en place est destiné à la communauté internationale des chercheurs de Vilmorin, qui représente plus de 1 200 salariés. Échanges d'informations et de bonnes pratiques ou encore travaux en groupe de projet constituent quelques-unes des fonctionnalités de ce système.

Améliorer la santé et la sécurité des salariés : la prévention comme principe directeur

Parmi ses objectifs, la politique de gestion des risques (cf. page 75) intègre la mise en place de normes de santé et de sécurité des personnes, applicables à l'ensemble des sites de Vilmorin.

La plupart des sociétés dispose également en interne de comités ou de responsables chargés de veiller à la protection de la santé et à la sécurité des salariés sur leur lieu de travail. Ils établissent le bilan et l'analyse des accidents du travail, proposent et mettent en place des actions correctrices.

Contribuer au développement de son environnement social et économique

● RENDRE À L'AGRICULTURE SA PLACE STRATÉGIQUE ET ÉTABLIR UNE RÉGULATION MONDIALE EFFICACE DU SECTEUR AGRICOLE

La globalisation des marchés agricoles soumet les agriculteurs à des pressions économiques et sociales de plus en plus fortes. Pour garantir la sécurité alimentaire d'une population mondiale qui va croître de 2 milliards d'habitants d'ici 2030, une réelle régulation de ce secteur est indispensable. Son objectif fondamental est de parvenir à limiter la volatilité des cours des denrées alimentaires générée par la dérégulation des marchés et les dérives spéculatives.

C'est dans ce contexte que, depuis plusieurs années, Vilmorin supporte activement des initiatives visant à encadrer et à limiter la volatilité des prix agricoles. À ce titre, Vilmorin soutient momagri, mouvement pour une organisation mondiale de l'agriculture.

Créé en 2005 à l'initiative du monde agricole français, momagri a pour mission de promouvoir cette régulation des marchés agricoles en créant de nouveaux outils d'évaluation et en formulant des propositions pour une politique agricole et alimentaire internationale. Rassemblant notamment des personnalités du monde agricole, de l'humanitaire, de la santé, de la défense et de l'entreprise, momagri coopère avec diverses instances internationales, des think tanks* et des organisations agricoles étrangères.

Pour diffuser ses propositions, momagri s'appuie sur deux structures :

- Un think tank*, dont la création remonte à 2005 : il s'agit d'une instance de lobbying qui fonde ses actions et ses propositions principalement sur la base d'un modèle économique innovant. Ce dernier décrit pour la première fois la spécificité du secteur agricole et l'étroite corrélation entre libéralisation des échanges agricoles et augmentation de la volatilité des prix. Il bénéficie désormais d'une réelle reconnaissance par le monde académique international ainsi que dans la sphère politique (Parlement européen) et au sein des organisations internationales (FMI et FAO).

► Une agence de notation agricole, créée en 2009 et en voie d'internationalisation grâce à l'entrée d'actionnaires non européens. S'appuyant sur le modèle économique de momagri, elle met au point des indicateurs et analyses techniques destinés à évaluer les politiques et pratiques agricoles. Ses premiers indicateurs seront rendus publics à la fin de l'année 2010.

Grâce à ces analyses techniques fiables et actualisées, dont l'indépendance sera garantie par un conseil scientifique, les politiques agricoles pourront être plus efficaces, non seulement d'un point de vue économique mais également en matière de sécurité alimentaire.

● **DES INITIATIVES CIBLÉES POUR SOUTENIR DES ACTIONS SOCIALES ET HUMANITAIRES**

Les sociétés de Vilmorin participent régulièrement à des actions sociales et humanitaires, véritables facteurs de développement de leur environnement social. À titre d'illustration, les projets suivants ont été conduits en 2009-2010 :

Hazera : la réinsertion sociale par l'agriculture

Depuis 2009, Hazera a lancé un programme de réinsertion sociale de jeunes en difficultés. La vocation de ce projet appelé « Kedma Youth Village » et mené en collaboration avec plusieurs sociétés agricoles israéliennes est de sensibiliser les jeunes âgés de 13 à 18 ans aux métiers de l'agriculture. Ils cultivent ainsi leurs propres légumes et fruits dans des serres écologiques, puis grâce aux enseignements en marketing et management, ils apprennent à commercialiser leur production. Par ce biais, les jeunes deviennent des citoyens responsables, conscients de l'importance du développement de l'agriculture pour les générations actuelles et futures.

La participation d'Harris Moran à la course « The Relay for Life » aux États-Unis

Depuis plusieurs années, la société Harris Moran soutient « The American Cancer Society ». Une équipe de salariés mène différentes actions (tombola, dons en ligne, ventes de produits, etc.) tout au long de l'année pour collecter des fonds qui sont ensuite reversés au profit de la lutte contre le cancer. Une fois par an, l'équipe d'Harris Moran, baptisée « Seeds of Hope », participe à la course « The Relay for Life » et se relaie ainsi pendant 24 heures.

En 2009-2010, les 30 volontaires de la société ont ainsi pu récolter près de 10 000 dollars de dons.

Se développer en limitant son impact sur l'environnement

● **PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT GRÂCE À DES SEMENCES PLUS SOPHISTIQUÉES**

Vilmorin développe depuis plusieurs années des variétés potagères et de grandes cultures résistantes à différentes formes de pathogènes*. Ces résistances, intégrées grâce à la sélection* variétale conventionnelle ou à la transgénèse*, permettent, par exemple, de diminuer significativement la consommation d'engrais et de produits phytosanitaires au champ. L'enrobage* des semences commerciales avec des produits de protection participe également à minimiser les traitements tout au long de la vie de la plante.

Par ailleurs, les plantes génétiquement modifiées contribuent à diminuer l'impact de la production agricole sur son environnement. Elles permettent notamment de réduire l'épandage des produits, d'alléger les pratiques culturales et de limiter la consommation en eau grâce au développement de variétés de semences de maïs plus tolérantes au stress hydrique.

● **CONTRIBUER À L'ENRICHISSEMENT DE LA BIODIVERSITÉ**

Avec plus d'une centaine de nouvelles variétés déposées chaque année, un patrimoine génétique* riche de plus de 10 000 variétés de plantes collectionnées depuis 260 ans et 2 000 variétés proposées dans les gammes commerciales, Vilmorin participe activement au maintien de la biodiversité.

● **LIMITER SON IMPACT ENVIRONNEMENTAL**

La consommation de ressources

► **L'eau** : étant donnée la modestie des surfaces cultivées dans le monde – au total plus de 3 000 hectares pour la recherche et plus de 71 000 hectares pour la production de semences – la consommation d'eau de Vilmorin est peu importante. Elle est estimée à environ 1 million de m³ en 2009-2010. Les principales sources de consommation d'eau sont les eaux sanitaires et l'irrigation. Signe de vigilance dans ce domaine, la plupart des sociétés ont mis en place des systèmes d'irrigation spécifiques, comme l'irrigation au goutte à goutte afin de contrôler et de limiter les quantités d'eau utilisées.

► **L'énergie** : même si l'activité est relativement peu consommatrice d'énergie (plus de 42 Gwh pour l'exercice 2009-2010), Vilmorin investit régulièrement

dans des mesures pour limiter sa consommation. En grandes cultures, la combustion de rafles de maïs (axe central sur lequel sont fixés les grains) permet par exemple de réaliser le séchage des maïs humides au moment de la récolte.

- **Les carburants** : la consommation est peu significative et représente pour Vilmorin un impact environnemental mineur.

La pollution de l'air, de l'eau et des sols

Les surfaces utilisées par Vilmorin étant limitées, les niveaux de pollution générés sont relativement faibles. La plupart des sites de production sont propriété de Vilmorin et font l'objet d'une surveillance et d'un entretien permanents.

- **L'air** : les poussières générées lors de la transformation des semences représentent la principale source de pollution éventuelle. Pour limiter ces rejets dans l'air, la plupart des sociétés de Vilmorin a installé des systèmes de filtration et de captage de ces poussières.
- **L'eau** : les activités de recherche sont organisées afin de limiter au maximum les rejets dans l'eau. Dans les serres par exemple, toutes les solutions à base d'engrais sont recyclées et fonctionnent en circuit fermé. Toutes les stations les plus récentes recyclent leurs eaux d'usage, via des stations de récupération des eaux usées.
- **Le sol** : l'épandage de fertilisants sur les cultures de semences commerciales et les traitements phytosanitaires utilisés peuvent être sources de pollution des sols. Différentes actions préventives et correctrices sont menées dont le strict respect des produits homologués et des doses prescrites. Par ailleurs, plusieurs sociétés de Vilmorin ont adopté une démarche de lutte biologique* dans les serres, à l'origine d'une réduction spectaculaire des traitements. Enfin, la mise au point de variétés de semences résistantes aux insectes et virus, nécessitant moins d'engrais lors de la culture permet de réduire l'utilisation des produits de traitements.

Recyclage des déchets

Les déchets générés par Vilmorin sont principalement des matières végétales, des semences traitées ou des Déchets Industriels Banaux (DIB). L'activité de Vilmorin engendre peu de Déchets Industriels Spéciaux (DIS).

La plupart des sociétés de Vilmorin veillent à recycler leurs déchets, estimés à 12 000 tonnes pour l'année 2009-2010. Dans la mesure du possible, les déchets végétaux sont destinés à produire du compost ou à l'alimentation animale. Par exemple, Vilmorin SA recycle 80 % de ses déchets en compost.

Les autres types de déchets (emballages, papiers, cartons, plastiques) font généralement l'objet d'un tri sélectif. Sur de nombreux sites, Vilmorin accompagne ce tri d'une communication spécifique (consignes de tri, affichages, etc.) et parfois d'un suivi mensuel qui permet de connaître les évolutions des tonnages de déchets ultimes et la quantité de déchets valorisés.

La majorité des sociétés a par ailleurs abandonné la laine de roche dans le cadre des travaux de recherche en serres, pour s'orienter vers la fibre de coco, un substrat recyclable et donc plus écologique.

Anticiper en évaluant et en limitant les risques

Avec une vigilance et une rigueur continues, Vilmorin évalue au plus juste l'ensemble des risques pouvant affecter son activité et met en oeuvre les moyens adaptés pour les maîtriser. Un programme de gestion globale des risques a été initié en 2007-2008 et développé au cours des derniers exercices avec l'objectif de renforcer le dispositif existant et d'harmoniser les standards minima de sécurité et de prévention, applicables à l'ensemble des sites dans le monde.

● RENFORCER PROGRESSIVEMENT LE CONTRÔLE INTERNE EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

S'appuyer sur une cellule dédiée

Un comité des risques a été créé au cours de l'année 2009. Il comporte :

- un comité de pilotage de gestion globale des risques. Il est chargé de déterminer les orientations de management des risques, de valider les méthodologies et plans de travail et de contrôle et d'en assurer le reporting auprès du Comité Exécutif et du Conseil d'Administration de Vilmorin ;
- un comité de coordination opérationnel chargé de mettre en oeuvre, en liaison avec des groupes de travail dédiés, l'approche et le contrôle des risques, de définir les standards minimum à respecter pour chaque thématique identifiée et d'en vérifier la bonne application.

L'ensemble de cette organisation est placée sous la responsabilité directe du Directeur Financier, également membre du Comité Exécutif de Vilmorin. Elle fait par ailleurs l'objet de reportings réguliers auprès du Comité d'Audit et de Gestion des Risques de Vilmorin.

Répertorier l'ensemble des risques

Avec l'appui d'un cabinet de conseil, garant de la méthodologie et de l'indépendance de l'analyse, Vilmorin a établi en 2009, une cartographie permettant d'établir une liste hiérarchisée exhaustive des risques potentiels. Ces derniers ont ensuite été pondérés selon des critères de fréquence, d'occurrence et d'impact. Présentée au Printemps 2010 au Comité d'Audit et de Gestion des Risques, la synthèse a permis d'identifier les risques liés à la recherche et à la propriété intellectuelle comme prioritaires. Un état des lieux en référence à ces risques sera présenté au cours de l'exercice 2010-2011.

Enrichir le référentiel de gestion des risques

Considérés comme stratégiques, sécurité des hommes et des biens, environnement OGM* et protection de la propriété intellectuelle ont été les premiers domaines d'exigence retenus. Formalisés au sein d'un référentiel de gestion des risques, diffusé au cours de l'exercice auprès des sociétés du groupe, ils ont fait l'objet de la définition de standards, parmi lesquels :

Un même niveau de santé, de sécurité et de respect de la personne, partagé partout dans le monde

Les normes élaborées concernent à la fois la sécurité et la santé du personnel, ainsi que la sûreté industrielle des sites et la protection des biens.

Exemples de normes :

- ▶ Au sein de chaque site, une personne est chargée des questions de sécurité.
- ▶ Un plan annuel de prévention des risques au poste de travail en matière de sécurité est en place dans tous les sites qui mobilisent régulièrement plus de trente salariés.
- ▶ Chaque poste de travail fait l'objet d'une évaluation des risques en matière d'hygiène et de sécurité.
- ▶ L'ensemble des locaux est non-fumeur.
- ▶ Une politique visant à lutter contre toute discrimination en matière d'emploi et favorisant l'accès aux postes de travail est mise en place.
- ▶ Le travail des enfants de moins de seize ans est interdit.

Des procédures strictes pour assurer la pureté variétale

Vilmorin crée, produit et commercialise des plantes conventionnelles et génétiquement modifiées. Au-delà des obligations réglementaires locales, des procédures très strictes sont mises en place afin de préserver la pureté variétale des cultures et de permettre la coexistence des cultures. Il s'agit notamment de distance

minimale d'isolement entre les parcelles, d'opérations techniques au champ et à l'usine et de procédures de traçabilité.

Exemples de normes :

- ▶ Les semences en provenance de l'extérieur ont été contrôlées ou sont analysées avant d'intégrer les programmes de sélection* ou de production. Les résultats d'analyses sont conformes aux spécifications internes en vigueur.
- ▶ La traçabilité est assurée tout au long du processus des cultures aux champs jusqu'à l'usinage.
- ▶ Toutes les livraisons de semences sont contrôlées et enregistrées. Ces informations sont conservées afin d'assurer leur traçabilité.
- ▶ Les contrats des productions partenaires sont établis selon les spécificités internes afin de garantir la qualité des productions.

Une protection renforcée de la propriété intellectuelle

L'objectif des standards établis est de veiller scrupuleusement à la protection systématique des créations végétales, de développer et de faire respecter l'ensemble de la propriété intellectuelle créée par Vilmorin, ainsi que de veiller à la préservation de celle des tiers.

Exemples de normes :

- ▶ Chaque société met en place un « Comité Propriété Intellectuelle » afin de valider la cohérence de ses pratiques avec celles définies par Vilmorin.
- ▶ Le contrat de travail de tout salarié des sociétés de Vilmorin comporte des clauses relatives à la propriété intellectuelle.
- ▶ Les salariés ayant une activité de recherche et de sélection* sont formés à la propriété intellectuelle et à la préservation de la sécurité juridique de leur société et de Vilmorin.
- ▶ Les sociétés respectent les droits validés de propriété intellectuelle des tiers, notamment en matière d'accès et d'usages.

Ces trois premiers thèmes seront complétés au cours de l'exercice 2010-2011 par la sécurité des systèmes d'information et le traitement des risques environnementaux.

D'autres règles viendront enrichir progressivement ce référentiel émanant de l'analyse de la cartographie des risques. Il est prévu, dans une seconde étape, de relever les standards. C'est ainsi que cette démarche s'affirme comme un outil de progrès continu.

Une démarche de progrès permanent

Faisant suite à la diffusion du référentiel, cinq premiers audits de sites ont été conduits au cours du deuxième semestre de l'exercice 2009-2010 au sein de sociétés disposant d'unités de production de semences. Placés au coeur du dispositif et conduits par des auditeurs spécifiquement formés à cet effet, ils comprennent des évaluations sur le terrain, l'analyse des écarts et la rédaction de rapports.

● ÉVALUER ET METTRE EN ŒUVRE LES MOYENS ADAPTÉS À LA MAÎTRISE DES RISQUES

Parallèlement à cette démarche de fond, Vilmorin a identifié et mis en œuvre des mesures pour réduire les risques pouvant affecter son activité. Figurent ci-dessous les risques spécifiquement liés à son métier.

L'ensemble des risques est présenté de manière détaillée dans le rapport du Président relatif au fonctionnement du Conseil d'Administration et au contrôle interne (cf. page 74).

Les risques inhérents à la recherche

L'activité internationale de Vilmorin et les enjeux liés à l'accès à la génétique et à la notoriété des marques impliquent un risque réel de contrefaçon des variétés.

Les moyens mis en œuvre pour protéger ces actifs consistent notamment à développer :

- ▶ la sécurisation physique des installations, des matériels génétiques et des savoir-faire (clôtures, restrictions d'accès, duplication des sources, etc.) ;
- ▶ une protection des secrets et savoir faire ;
- ▶ une politique de protection intellectuelle adaptée ;
- ▶ des instances de réflexion visant à s'assurer de la pertinence des orientations poursuivies par rapport à la concurrence, aux attentes du marché et aux évolutions scientifiques.

Si malgré la mise en œuvre de ces moyens, des contrefaçons sont identifiées, Vilmorin a alors recours à trois modes de défense appliqués selon les cas de figure :

- ▶ Une approche juridique à travers la propriété intellectuelle. Le Certificat d'Obtention Végétale et notamment l'exemption du sélectionneur permet de limiter les contrefaçons, car s'il autorise un autre obtenteur à utiliser une variété commerciale afin d'en créer une nouvelle, cette dernière devra présenter des caractéristiques originales et distinctes de la première pour être exploitée librement.
- ▶ Une approche technique avec l'utilisation du marquage moléculaire*. Cet outil permet de rechercher dans le génome* d'une variété concurrente des similarités avec une variété issue de la recherche de Vilmorin.

- ▶ Une approche réglementaire grâce à l'inscription des variétés aux Catalogues officiels français et européen. Elle permet d'assurer une protection marketing et de limiter l'utilisation abusive des variétés et de leur dénomination commerciale. Face à la recrudescence de la contrefaçon, les semenciers européens, regroupés au sein de l'European Seeds Association (ESA) ont opté pour une démarche déontologique visant à définir un guide de bonnes pratiques. Celui-ci permettra de limiter l'utilisation abusive du patrimoine génétique*, des marques, des conditionnements et des logotypes.

Les risques liés à la production

Le plan de production, élément indispensable du bon approvisionnement des marchés et de la maîtrise des niveaux de stocks

Élaboré d'après différents facteurs (besoins du marché, courbe de vie de chaque variété, état de la dernière récolte, zones de production, etc.), le plan de production conditionne l'approvisionnement optimal des marchés et la maîtrise des justes niveaux de stocks.

Piloté par les responsables de production et impliquant de nombreux acteurs, ce plan est validé par la Direction Générale de chacune des sociétés.

Les risques climatiques et météorologiques : la diversification des zones de production

L'implantation internationale des zones de production et des sites de recherche permet de répartir et de limiter les risques liés à l'incertitude météorologique. En termes de production, la forte saisonnalité de l'activité, les besoins spécifiques des différentes espèces et les variations de la demande rendent nécessaires l'implantation des sites partout dans le monde.

Une vingtaine de bassins de production implantés sur les cinq continents assurent la production de semences.

Les risques fournisseurs : une relation durable basée sur des systèmes de prix prédéfinis

Pour produire ses semences, Vilmorin fait appel à un réseau international d'agriculteurs-multiplieurs*, rigoureusement sélectionnés dans une vision de partenariat à moyen, voire à long terme. Le cahier des charges accompagnant le contrat qui lie Vilmorin à son réseau d'agriculteurs-multiplieurs* précise toutes les conditions et les objectifs assignés à la production : surface à produire, qualité, calendrier des opérations, normes d'intrants à utiliser, etc. Il définit également le prix d'achat de la semence, avec des composantes fixes ou variables, qui ne sont pas structurellement indexées sur l'évolution des cours des matières premières agricoles.

Le respect de l'application du cahier des charges est contrôlé par les services agronomiques des sociétés.

Grâce au système contractuel mis en place, Vilmorin conserve le contrôle de ses semences et une totale indépendance économique.

Les risques liés à la transformation

Process

Garantir la qualité des semences est crucial tant les conséquences commerciales et financières en cas de réclamations seraient pénalisantes. En effet, le recours de la clientèle professionnelle s'exercerait sur la valeur globale de la récolte attendue et non pas sur le seul remboursement de la semence acquise. Pour éviter cet effet multiplicateur, la qualité des semences est contrôlée tout au long du processus de transformation : de la réception du produit jusqu'à sa distribution.

Installations classées

Tous les sites de Vilmorin dans le monde respectent rigoureusement les réglementations en matière d'installations classées. À titre d'exemple, l'activité de Vilmorin SA sur son site de la Ménitré (Anjou-France) est soumise à autorisation pour plusieurs rubriques, dont le stockage de matières combustibles en entrepôts couverts, leur volume étant supérieur à 50 000 m³.

Les risques liés à la commercialisation

Les risques clients : un large portefeuille de clientèle

Vilmorin n'est globalement pas confrontée à une concentration de clientèle excessive comportant un risque de diminution brutale d'activité. Par ailleurs, les risques de non-recouvrement sont habituellement modérés dans la plupart des zones de commercialisation. Les filiales de Vilmorin apportent à leur niveau les réponses adaptées en fonction de leur activité et des pays d'implantation.

ÉVOLUTION DU POIDS DES PRINCIPAUX CLIENTS DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES (EN % DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ)

	07-08*	08-09	09-10
Poids des 5 premiers clients	3,2	4,2	3,3
Poids des 10 premiers clients	4,9	6,7	5,7

*Hors branche Produits de jardin.

Les risques politiques : une stratégie d'implantation prudente

Les risques politiques éventuels sont pris en compte lors du choix des investissements et de localisation des actifs industriels, technologiques et commerciaux. En dépit du contexte de tensions internationales de ces dernières années notamment au Moyen-Orient et dans certains pays asiatiques, Vilmorin n'a pas été affectée économiquement dans ses activités à l'international.

ÊTRE ACTIONNAIRE DE VILMORIN

52

Vilmorin en Bourse

55

Informé et dialoguer

57

Participer aux Assemblées Générales

ÊTRE ACTIONNAIRE DE VILMORIN

Vilmorin en Bourse

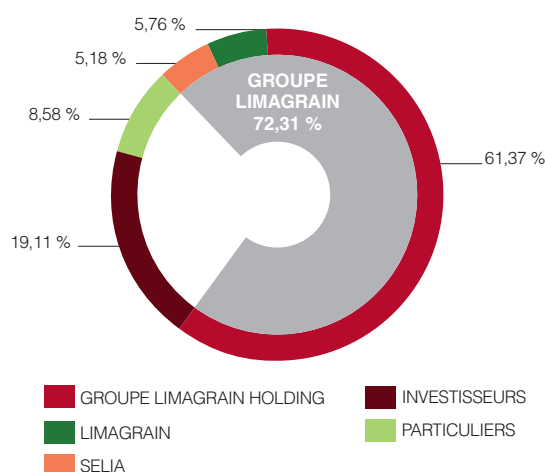
● CAPITAL ET ACTIONNARIAT

Capital social

Suite à l'augmentation de capital réalisée en avril 2010, le capital social, au 30 juin 2010, est de 262 576 040,25 euros divisé en 17 218 101 actions d'un montant nominal de 15,25 euros chacune, entièrement libérées.

Limagrain constitue l'actionnaire de référence de Vilmorin et détient directement et indirectement 72,31 % de son capital.

RÉPARTITION DU CAPITAL AU 30 JUIN 2010



Sources : Euroclear et interne

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 30 JUIN 2010

	Actions à vote simple	Actions à vote double	% du capital social	Nombre total de voix	% du nombre total de voix
Groupe Limagrain Holding	6 947 195	3 620 016	61,37	14 187 227	62,70
Limagrain	100 514	891 603	5,76	1 883 720	8,33
Sélia	-	892 503	5,18	1 785 006	7,89
Autocontrôle	219	-	-	-	-
Administrateurs	18	9	-	27	-
Public	4 760 786	5 238	27,69	4 771 271	21,09
Total	11 808 732	5 409 369	100	22 627 251	100

- **Détention de capital et de droits de vote détenus par l'ensemble des organes d'Administration et de Direction** : non significatif.
- **Détention de capital et de droits de vote détenus par le personnel, directement ou indirectement** : non significatif.
- **Déclaration de pactes d'actionnaires** : Dans le cadre de l'intervention en fonds propres du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) dans Groupe Limagrain Holding (GLH), Coopérative Limagrain, le FSI et GLH ont conclu en mars 2010 un pacte d'actionnaires relatif à leurs participations au capital des sociétés GLH et Vilmorin.

- **Engagements collectifs de conservation de titres** : En dates du 15 et 22 octobre 2009, deux engagements collectifs de conservation des titres de la société ont été enregistrés (article 885 I bis du Code Général des Impôts). Ces deux engagements ont été conclus pour une durée de deux ans à compter de leur enregistrement, renouvelables pour une durée indéterminée par tacite reconduction. Au jour de signature, les engagements portaient sur 2 715 003 actions représentant 20,3 % des droits financiers et 28,7 % des droits de vote. Ces engagements donneront lieu à la rédaction de deux avenants en cours d'exercice 2010-2011 afin de

prendre en compte l'augmentation de capital réalisée le 15 avril 2010.

- ▶ **Capital potentiel** : Vilmorin a diversifié la nature de ses ressources en émettant en fin d'exercice 2007-2008 un emprunt obligataire, à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes, pour un montant de 150 millions d'euros (voir Note 22.2.2 des comptes consolidés).
- ▶ **Capital autorisé non émis** : néant, aucun engagement d'augmentation du capital n'étant pris.
- ▶ **Titres non représentatifs du capital** : néant.
- ▶ **Stock options** : néant.

Notification de franchissement de seuil

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir une fraction de 3 % du capital social ou des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la société (décision de l'Assemblée Générale du 22 juillet 1993). Les conditions de cette notification sont précisées à l'article 12 des statuts.

À défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % du capital social en font la demande dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale.

Parallèlement et dans l'objectif d'assurer le suivi de la composition de son actionnariat, la société est autorisée à faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'Actionnaires.

À l'occasion de l'intervention en fonds propres du Fonds Stratégiques d'Investissement (FSI) dans Groupe Limagrain Holding (GLH) en cours d'exercice 2009-2010 la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) a informé Vilmorin de franchissements de seuil, à la hausse puis à la baisse, indirectement par l'intermédiaire du FSI et de CDC Entreprises Valeurs Moyennes (CDC EVM) dont elle exerce le contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce.

● L'ACTION VILMORIN

Fiche signalétique de l'action

- ▶ **Date d'introduction au second marché de la Bourse de Paris** : 3 novembre 1993.
- ▶ **Place de cotation** : Euronext Paris. Compartiment A. Éligible au SRD depuis le 26 février 2008.
- ▶ **Indices Euronext** : Next 150, CACMid 100, SBF 250, SBF 80.
- ▶ **Code ISIN** : FR 0000052516 (RIN).
- ▶ **Éligible au PEA**.
- ▶ **Classification selon nomenclature ICB** : « Farming & Fishing » (Agriculture et Pêche).
- ▶ **Nombre de titres** : 17 218 101
- ▶ **Clôture de l'exercice au 30 juin**.

Service des titres

Vilmorin a mandaté BNP Paribas Securities Services pour assurer son service financier. Pour le service des titres, il convient de s'adresser à :

BNP Paribas Securities Services

Les Grands Moulins de Pantin
9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex

Tél. :

Pour les actionnaires français : 0826 109 119

Pour les actionnaires étrangers : +33 (0)1 55 77 40 57

Fax : +33 (0)1 55 77 34 17

Le service est accessible tous les jours ouvrés de 8h45 à 18h00.

Animation et liquidité du titre

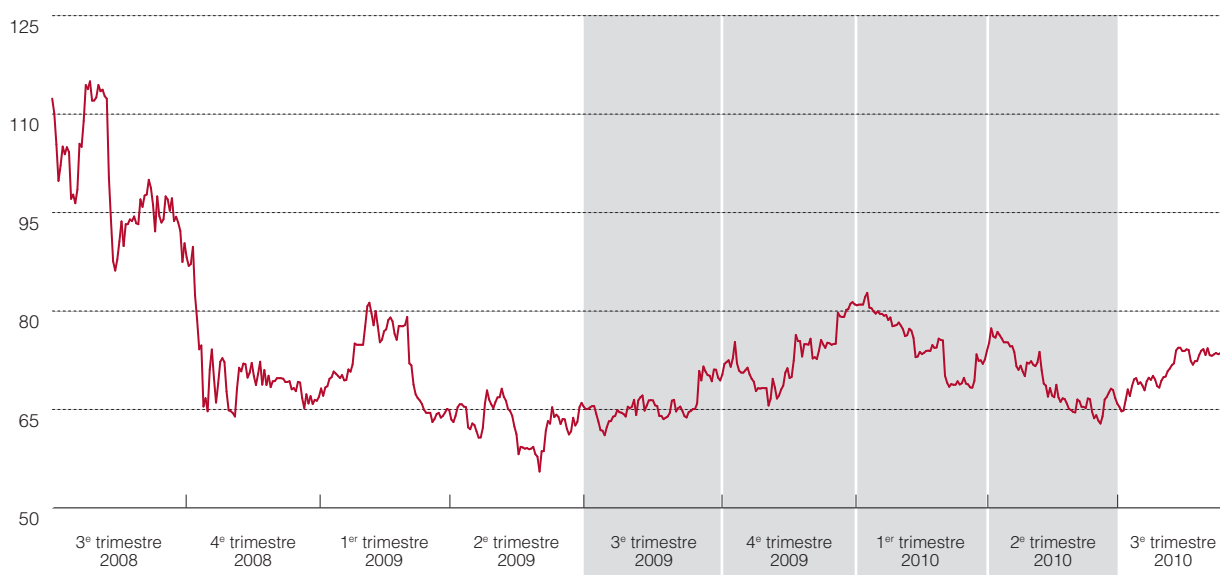
Vilmorin a mis fin le 26 février 2010 au contrat de liquidité confié à Oddo Corporate Finance.

A compter du 1^{er} mars 2010 et pendant une période de 12 mois renouvelable par tacite reconduction, Vilmorin a confié la mise en œuvre de son contrat de liquidité à Natixis Securities. Ce dernier est conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI du 20 septembre 2008 approuvée par l'Autorité des marchés financiers par décision du 1^{er} octobre 2008.

Moyens figurant au compte de liquidité

- ▶ Au moment de la mise en œuvre du contrat :
 - nombre de titres : 7 989
 - espèces : 114 530,95 euros
- ▶ Au 30 juin 2010 :
 - nombre de titres : 219
 - espèces : 628 725,13 euros

ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION (EN EUROS)



Source : Euronext

● DIVIDENDES SUR LES 5 DERNIERS EXERCICES ET POLITIQUE DE DISTRIBUTION

À conditions économiques et financières comparables, Vilmorin s'efforcera de maintenir une politique de distribution de ses résultats dans le prolongement des années passées. Le dividende net par action proposé à l'Assemblée Générale du 17 décembre 2010 est de 1,41 euros.

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Nombre d'actions rémunérées	13 388 283	13 391 857	13 384 191	13 387 796	⁽¹⁾ 17 218 101
Dividende net (euros)	1.62	1.66	1.66	1.77	1.41

⁽¹⁾ De ce chiffre, il conviendra de déduire le nombre d'actions détenues en autocontrôle à la date de versement du dividende.

Délai de prescription des dividendes

Le délai légal est de 5 ans à compter de la date de mise en paiement. Passé ce délai, les dividendes non réclamés sont reversés au profit de l'État.

Régime fiscal.

► **Résident français :** les dividendes perçus sont imposables à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des revenus de capitaux mobiliers. L'imposition de droit commun s'articule schématiquement comme suit :

- abattement de 40 % sur le montant des dividendes reçus ;
- abattement fixe de 1 525 euros (célibataire) ou 3 050 euros (couple) ;
- imposition selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu ;

- octroi d'un crédit d'impôt de 50 % venant en déduction de l'impôt et dont le montant maximum est de 115 euros (célibataire) ou 230 euros (couple).

Depuis le 1^{er} janvier 2008, il est possible d'opter pour un prélèvement libératoire de 18 % sur le montant brut des dividendes (option n'ayant un intérêt que pour les contribuables percevant des dividendes importants : de l'ordre de plus de 40 000 euros de dividendes pour un contribuable marié). Les dividendes sont soumis quelque soit leur régime fiscal (droit commun ou option) aux prélèvements sociaux au taux global de 12,1 % sur leur montant brut. Les prélèvements sociaux sont précomptés par l'établissement payeur.

- **Non résident :** le dividende reçu par un actionnaire étranger fait l'objet d'une retenue à la source dont le taux varie en fonction des conventions fiscales signées par la France. Le taux maximal de droit interne est de 25 %. La retenue est payée en pratique par les intermédiaires financiers. Elle est libératoire de l'impôt en France et sert en principe de crédit d'impôt dans le pays de résidence.

Informier et dialoguer

Depuis son introduction en Bourse en 1993, Vilmorin s'attache à être la plus précise, fiable et transparente possible sur sa stratégie et ses perspectives de développement, en prenant en considération les attentes de ses différents publics financiers.

Toute l'information publiée par Vilmorin est accessible en version électronique sur son site internet récemment actualisé (www.vilmorin.info) ou sur simple demande auprès de la Direction Financière.

● L'INFORMATION À DESTINATION DE L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTÉ FINANCIÈRE

Vilmorin met chaque année en place plusieurs outils destinés aux actionnaires de l'entreprise et à la communauté financière dans son ensemble.

Le rapport annuel

Publié en langues française et anglaise sur le site internet de Vilmorin et imprimé en version française, le rapport annuel est actualisé à l'occasion de la publication des comptes semestriels.

Le site internet

Toute l'information publiée par Vilmorin est accessible sur son site internet : www.vilmorin.info. Le site a été entièrement refondu en début d'exercice 2010-2011 dans l'objectif d'améliorer la lisibilité et l'accessibilité à l'information. Il comporte en plus de toute l'information financière réglementaire, 3 voies d'entrée permettant aux analystes et investisseurs, journalistes et actionnaires individuels de retrouver l'information qui leur est plus particulièrement dédiée. Il s'agit par exemple de présentation de la société, d'information réglementée, d'analyses financières, de l'évolution du cours du titre, de présentations financières, de dossiers de presse, de lettre aux actionnaires, etc.

Le site est également disponible en version anglaise.

● LES RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES INDIVIDUELS

Vilmorin s'attache à maintenir une répartition équilibrée de son actionariat entre particuliers et institutionnels.

À ce titre, la société mène des actions spécifiques destinées aux actionnaires individuels. Au 30 juin 2010, le nombre total des actionnaires individuels s'élevait à plus de 7 000 détenant des actions nominatives ou au porteur.

Les lettres aux actionnaires

La lettre aux actionnaires est éditée à plusieurs milliers d'exemplaires. Au cours de l'exercice 2009-2010, 3 éditions ont été publiées, dont un numéro à vocation pédagogique, donnant des repères sur les biotechnologies* végétales et les plantes génétiquement modifiées et une édition spéciale augmentation de capital.

Une quatrième lettre sera publiée dès l'exercice 2010-2011 afin de diffuser un compte-rendu de l'Assemblée Générale.

Le livret de l'actionnaire

Vilmorin publie chaque année un livret de l'actionnaire dont le format et le contenu plus concis sont adaptés aux attentes des actionnaires individuels. Il est remis lors de l'Assemblée Générale et des réunions d'actionnaires.

Une adhésion active à la Fédération Française des Clubs d'Investissement (FFCI)

Vilmorin est membre de la FFCI depuis 2005 et participe à des réunions d'actionnaires organisée par la Fédération. La société diffuse également ses lettres aux actionnaires aux clubs d'investissement par son intermédiaire.

Les réunions d'actionnaires

En 2009-2010, Vilmorin a participé à une réunion d'actionnaire à Annecy, organisé par le Journal des Finances et animé une réunion d'information lors du Salon Actionaria.

Le Salon Actionaria

Fidèle à cet événement, Vilmorin a participé pour la 5^e année consécutive au salon Actionaria à Paris en novembre 2009, et dresse un bilan très positif de ces 2 jours tant en terme de participation que de qualité des échanges.

Cet événement, important dans la stratégie de communication de l'entreprise envers ses actionnaires individuels, mobilise le management et l'équipe de communication financière. La réunion d'information sur la société et la table ronde dédiée aux sociétés Midcaps à laquelle participait Vilmorin ont mobilisé plus de 150 personnes.

Cette année, un expert était présent sur le stand une demi-journée pour répondre aux questions concernant les OGM*.

La société sera de nouveau présente à l'édition 2010.

Mise en place du Comité Consultatif des Actionnaires

Le Comité Consultatif des Actionnaires (CCA) a été formé au printemps 2010 dans l'objectif d'alimenter la stratégie de développement de l'actionnariat individuel, de mieux comprendre les attentes des actionnaires et enfin d'améliorer la communication financière. Il se réunira au moins 3 fois par an et étudiera notamment la lettre aux actionnaires, le livret de l'actionnaire, l'Assemblée Générale, le site internet et les présentations dédiées aux actionnaires individuels.

Ses membres ont été sélectionnés sur dossiers de candidature et choisi par un comité composé de deux administrateurs de Vilmorin, du Directeur Financier et du Responsable de la Communication Financière.

Le CCA est composé:

- ▶ de cinq actionnaires individuels représentatifs des actionnaires :

Arnaud BUNEL,
Michel CHIRON,
Caroline MEIGNEN,
Viviane NEITER,
Louis REYNAL DE SAINT MICHEL,

- ▶ de deux Administrateurs de Vilmorin :

Philippe AYMARD,
François HEYRAUD.



De gauche à droite :
Michel CHIRON, Philippe AYMARD, François HEYRAUD, Caroline MEIGNEN,
Louis REYNAL DE SAINT MICHEL, Viviane NEITER, Arnaud BUNEL.

Il est animé par :

- ▶ le Directeur Financier de Vilmorin :
Daniel JACQUEMOND,
- ▶ l'équipe de communication financière :
Claire PLANCHE, Responsable de Communication Financière et des Relations Investisseurs, et
Claire-Marie SONNIER, Chargée de Communication Financière.

La première réunion du Comité Consultatif des Actionnaires s'est tenue le 2 juin 2010. Présentation des membres et de Vilmorin et premiers échanges sur les outils de communication financière ont constitué l'ordre du jour de cette réunion de lancement.

Ecrire au Comité Consultatif des Actionnaires

Vilmorin & Cie
Comité Consultatif des Actionnaires
BP 1
63720 CHAPPES

● LES RELATIONS AVEC LES ANALYSTES, LES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS ET LA PRESSE

En 2009-2010, 7 sociétés d'analyses financières ont suivi la valeur : CM-CIC Securities, Crédit Agricole Cheuvreux, Exane BNP Paribas, Gilbert Dupont, Natixis, Oddo Midcap et Portzamparc.

Société Générale et Goldman Sachs assurent la couverture du titre à compter de l'exercice 2010-2011.

Les réunions d'information et visites de site

7 réunions d'information à destination des investisseurs, analystes et journalistes ont été organisées en 2009-2010 à l'occasion de la publication des informations financières. Vilmorin a également organisé 3 visites de sites industriels en France (Vilmorin SA à Angers et Clause à Valence) et en Turquie (Vilmorin Anadolu, filiale de Vilmorin SA).

Les rencontres investisseurs

Vilmorin a participé au cours de l'année 2009-2010 à 15 rencontres investisseurs et analystes sous forme de conférences ou de road-shows, dont plus d'un tiers se trouvait à l'étranger (New York, Londres, Genève, etc.).

Dossiers de presse et cahiers thématiques

Le dossier de presse destiné aux journalistes est régulièrement mis à jour à l'occasion des principales publications financières de la société. Il est complété périodiquement par des cahiers thématiques dont les sujets ont été choisis et traités en fonction de l'attente des journalistes et de l'actualité de Vilmorin : les biotechnologies*, le marché chinois, l'innovation dans les semences potagères constituent quelques exemples.

● CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2010-2011 (SUSCEPTIBLE DE MODIFICATIONS)

- ▶ **9 novembre 2010** : Publication du chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre*
- ▶ **19 et 20 novembre 2010** : Salon Actionaria au Palais des Congrès de Paris
- ▶ **17 décembre 2010** : Assemblée Générale des Actionnaires à Paris
- ▶ **28 décembre 2010** : Mise en paiement du dividende
- ▶ **8 février 2011** : Publication du chiffre d'affaires semestriel*
- ▶ **23 février 2011** : Publication des résultats semestriels*
- ▶ **9 mai 2011** : Publication du chiffre d'affaires à la fin du 3^e trimestre*
- ▶ **3 août 2011** : Publication du chiffre d'affaires annuel*

* Publication après clôture de Bourse.

● CONTACTS

Daniel JACQUEMOND, Directeur Financier
Claire PLANCHE, Responsable de la Communication Financière et des Relations Investisseurs
 Tél. : +33 (0)4 73 63 41 95
 Fax : +33 (0)4 73 63 41 80
 E-mail : daniel.jacquemond@vilmorin.info
 claire.planche@vilmorin.info

Participer aux Assemblées Générales

● CONVOCATION DES ACTIONNAIRES NOMINATIFS

Les actionnaires, détenteurs de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion ou de l'avis de convocation, sont convoqués à toute Assemblée Générale par lettre ordinaire ou, si les intéressés en ont fait la demande, par lettre recommandée à leur frais.

La convocation peut également être adressée sous forme de courrier électronique si l'actionnaire a opté pour ce mode de communication, selon les conditions de l'article R.225-63 du Code de Commerce.

● CONDITIONS D'ADMISSION

Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, dans les conditions fixées par la loi, aux Assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres sous la forme soit d'une inscription nominative, soit du dépôt aux lieux indiqués dans l'avis de convocation du certificat de l'intermédiaire habilité, conformément à la réglementation en vigueur, constatant l'indisponibilité des actions au porteur inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée ; le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire le 3^e jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris.

Les actionnaires peuvent participer à l'Assemblée Générale quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

Tout actionnaire peut également participer aux Assemblées Générales par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication dans les conditions fixées par les lois et règlements et qui seront mentionnés dans l'avis de convocation de l'Assemblée.

● DROITS DE VOTE ATTACHÉS AUX ACTIONS

Dans toutes les Assemblées, et sous réserve des restrictions résultant des lois et décrets en vigueur, chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation.

Toutefois un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire (décision de l'Assemblée Générale du 22 juillet 1993).

Ce droit est conféré également, dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation des réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

60

Informations juridiques

66

Informations sur les filiales

74

Comptes annuels

190

Résolutions de l'Assemblée Générale Mixte Annuelle

198

Responsabilité du document de référence

199

Informations

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET LÉGALES

Informations juridiques

● RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

Dénomination, siège social et siège administratif

Dénomination sociale :
Vilmorin & Cie.

Siège social :
4 quai de la Mégisserie - 75001 Paris - France.

Siège administratif :
BP 1 - 63720 Chappes - France.

Législation

Législation française.

Forme juridique

Vilmorin & Cie est une société anonyme, à Conseil d'Administration, régie par les dispositions du Livre II du Code de Commerce.

Date de constitution et durée de vie

La société a été constituée le 2 mars 1990 sous le nom de SSBP (Société de Services de la Branche Potagères & Fleurs), dénomination qui a été successivement modifiée dans le temps :

- ▶ Modification de dénomination en Ceres (AGE du 27 juin 1990).
- ▶ Modification de dénomination en Vilmorin & Cie (AGE du 29 juin 1993).

- ▶ Modification de dénomination en Vilmorin Clause & Cie (AGE du 9 décembre 1997).
- ▶ Modification du mode d'administration (AGE du 16 mars 1998) par adoption de la formule à Conseil d'Administration, en remplacement de la formule à Directoire et Conseil de Surveillance.
- ▶ Modifications statutaires dans le cadre de loi sur les nouvelles régulations économiques du 15 janvier 2001 (AGE du 3 décembre 2002).
- ▶ Modification de dénomination en Vilmorin & Cie (AGE du 3 juillet 2006).
- ▶ Mise à jour des statuts (AGE du 11 décembre 2008). La durée de la société est fixée à 99 ans, sauf en cas de prorogation ou dissolution anticipée décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

Objet social

Aux termes de l'article 2 des statuts, l'objet social de Vilmorin & Cie est :

- ▶ de prendre toute participation et mener toute action dans les sociétés dans lesquelles elle est appelée à s'intéresser ;
- ▶ de rentabiliser et rationaliser l'utilisation des moyens mis en commun par ses filiales et se livrer pour ce faire à tout acte civil ou commercial ;
- ▶ de coordonner et développer l'activité de ses filiales en y assurant des missions de surveillance et de contrôle ;
- ▶ de mettre à la disposition de ses filiales ou autres personnes, tout moyen améliorant leur gestion, allégeant leurs charges et facilitant la commercialisation de leurs produits ;

- ▶ de réaliser de la recherche dans le domaine végétal, de tout procédé qui peut s'appliquer à l'amélioration des plantes et à la mise au point de nouvelles variétés ;
- ▶ d'exploiter et de commercialiser des connaissances ainsi acquises, brevets, obtentions végétales, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement ou sous forme de concession de licence d'exploitation ou autres ;
- ▶ de prendre des participations sous toute forme, tout intérêt et participation dans toute société, groupement ou entreprise, française ou étrangère ayant un objet similaire ou de nature à développer ses propres affaires.

Pour réaliser ces objets sociaux, la société pourra :

- ▶ créer, acquérir-vendre, échanger, prendre ou donner à bail, avec ou sans promesse de vente, gérer et exploiter, directement ou indirectement, tout établissement industriel ou commercial, toute usine, tout chantier et local quelconque, tout objet mobilier et matériel ;
- ▶ obtenir, ou acquérir tout brevet, licence, procédé et marque de fabrique, les exploiter, créer ou apporter, concéder toute licence d'exploitation en tout pays ;
- ▶ et généralement, faire toute opération commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière, pouvant se rapporter, directement ou indirectement ou être utile à l'objet social, ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Elle pourra agir, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en

association, participation ou société, avec toute autre société, ou personne physique ou morale et réaliser directement ou indirectement, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, les opérations rentrant dans son objet.

Registre du Commerce et des Sociétés

La société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 377 913 728.

N° SIRET : 377 913 728 00020.

N° SIREN : 377 913 728.

N° APE : 7010 Z (Activité des sièges sociaux).

Exercice social

L'exercice social a une durée de douze mois. Il commence le 1^{er} juillet et s'achève le 30 juin de l'année suivante.

Consultation des documents juridiques

Les documents juridiques relatifs à Vilmorin & Cie (statuts, procès-verbaux d'Assemblée Générale, rapports des Commissaires aux Comptes et tous les documents mis à la disposition des actionnaires) peuvent être consultés au siège social de la société 4, quai de la Mégisserie - 75001 Paris. En outre, ces informations et certaines informations financières historiques relatives aux informations réglementées sont disponibles sur le site internet de Vilmorin (www.vilmorin.info) dans la rubrique Publications.

Tribunaux compétents en cas de litiges

Tribunal de Commerce de Paris.

● RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL

Évolution du capital

Décision et date	Nature de l'augmentation de capital	Montant nominal et prime par action	Capital porté à	Nombre cumulé d'actions
02.03.90	Création de la société. Émission de 2 500 actions	100 F	250 000 F	2 500
29.06.93	Émission de 3 820 000 actions en rémunération d'un apport partiel d'actifs fait par la société Groupe Limagrain Holding	100 F	382 250 000 F	3 822 500
29.06.93	Émission en numéraire au pair de 1 817 500 actions réservées à la société Groupe Limagrain Holding	100 F	564 000 000 F	5 640 000
04.10.93	Regroupement des actions de 100 F de nominal en actions de 300 F de nominal	300 F	564 000 000 F	1 880 000
17.12.93	Émission de 166 700 actions Souscription réservée au Crédit Lyonnais	300 F + Prime de 6 F	614 010 000 F	2 046 700
26.11.96	Émission de 921 015 actions à bons de souscription d'actions	300 F + Prime de 170 F	890 314 500	2 967 715
De nov. 96 au 30 juin 97	Exercice de 177 bons de souscription correspondant à 59 actions	300 F + Prime de 180 F	890 332 200 F	2 967 774
De juil. 97 au 30 juin 98	Exercice de 93 bons de souscription correspondant à 31 actions	300 F + Prime de 180 F	890 341 500 F	2 967 805
De juil. 98 au 30 juin 99	Exercice de 927 bons de souscriptions correspondant à 309 actions	300 F + Prime de 180 F	890 434 200 F	2 968 114
De juil. 99 au 30 juin 00	Exercice de 336 bons de souscription correspondant à 112 actions	300 F + Prime de 180 F	890 467 800 F	2 968 226
De juil. 00 au 30 juin 01	Exercice de 662 301 bons de souscription correspondant à 220 767 actions Conversion à 45.75 € de la valeur nominale unitaire par prélèvement sur la réserve légale de 319 944 F	300 F + Prime de 180 F -	956 697 900 F 145 896 429.75€	3 188 993 3 188 993
18.01.06	Division par 3 du nominal de l'action de 45.75 € à 15.25 €	15.25 €	Sans modification	9 566 979
03.07.06	Émission de 3 824 878 actions en rémunération d'un apport partiel d'actifs fait par la société Limagrain Agro-Industrie	15.25 €	204 225 819.25€	13 391 857
13.04.2010	Émission de 3 826 244 actions nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	15.25€	262 576 040.25€	17 218 101

Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

	au 30.06.08			au 30.06.09			30.06.2010		
	Nombre d'actions	% capital	Droits de vote	Nombre d'actions	% capital	Droits de vote	Nombre d'actions	% capital	Droits de vote
Groupe Limagrain Holding	7 455 304	55.67	58.93	7 786 304	58.14	60.69	10 567 211	61.37	62.70
Limagrain	891 603	6.66	9.49	891 603	6.66	9.49	992 117	5.76	8.33
Sélia	892 503	6.66	9.50	892 503	6.66	9.50	892 503	5.18	7.89
Actions auto détenues	5 404	0.04	-	7 191	0.05	-	219	-	-
Public et divers	4 147 043	30.97	22.08	3 814 256	28.49	20.32	4 766 051	27.69	21.09
Total	13 391 857	100.00	100.00	13 391 857	100.00	100.00	17 218 101	100.00	100.00

Autorisations financières consenties par l'Assemblée Générale du 8 décembre 2009

Afin de doter Vilmorin des moyens nécessaires pour assurer son développement futur, en particulier à l'international, l'Assemblée Générale du 8 décembre 2009 a autorisé le Conseil d'Administration à émettre pour un montant nominal maximum de 250 millions d'euros :

- ▶ des obligations ou tout autre titre de créances assimilé, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, avec ou sans appel public à l'épargne ;
- ▶ des actions et/ou des valeurs mobilières pouvant se traduire, immédiatement ou à terme, par des augmentations de capital, ces valeurs mobilières pouvant être émises seules ou composées avec les obligations ou autres titres de créances assimilés.

Sur l'exercice 2009-2010, la seconde délégation a été mise en œuvre.

Le Conseil d'Administration soumettra à l'Assemblée Générale du 17 décembre 2010 de nouvelles délégations financières.

● RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE COURS DE BOURSE ET L'ANIMATION DU TITRE

Interventions de la société sur actions propres

L'Assemblée Générale du 8 décembre 2009, statuant sur les dispositions des articles 241-1 à 241-8 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement européen n°2273/2003, entré en vigueur le 22 décembre 2003, a octroyé au Conseil d'Administration les pouvoirs lui permettant d'utiliser les possibilités d'intervention sur actions propres, par achat ou vente en Bourse à un prix d'achat maximum de 150 euros par action, le nombre d'actions ainsi acquises ne pouvant pas dépasser 1 000 000 d'actions, représentant un engagement maximum potentiel de 150 millions d'euros.

L'autorisation de ce programme de rachat est fixée à 12 mois maximum.*

Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2010, la société a réalisé, directement ou indirectement, les opérations suivantes :

- ▶ nombre de titres achetés = 150 776 ;
- ▶ prix moyen d'achat = 73,54 euros ;
- ▶ nombre de titres vendus = 157 748 ;
- ▶ prix moyen de vente = 73,31 euros ;
- ▶ nombre de titres auto-détenus au 30 juin 2010 : 219 correspondant à moins de 0,1 % du capital, pour une valeur d'achat de 14 647,73 euros, soit un prix moyen unitaire de 66,88 euros.

Il est proposé à l'Assemblée Générale du 17 décembre 2010 d'autoriser le Conseil d'Administration, pour une durée maximum de 12 mois, à acheter ou à vendre les propres actions de la société conformément aux dispositions de l'article L.225-209 et suivants du Code du Commerce en vue :

- ▶ d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la réglementation applicable ;
- ▶ de la remise d'actions à l'occasion d'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à des actions de la société ;
- ▶ de la conservation et de la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opération de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable ;
- ▶ de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des marchés financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

Ces opérations seront effectuées conformément à la réglementation en vigueur et aux conditions suivantes :

- ▶ le prix maximum d'achat est fixé à 150 euros par action ;
- ▶ le montant maximum d'actions susceptibles d'être achetées est fixé à 1 million d'actions représentant un engagement potentiel de 150 millions d'euros.

* Note d'information du 9 décembre 2009 déposée auprès de l'AMF.

Tableau de bord de l'action

	07-08	08-09	08-09
Moyenne journalière des transactions			
en nombre de titres	17 013	17 046	15 600
en milliers d'euros	1 825.41	1 434.02	1 141.90
Cours extrêmes			
plus haut en euros	134.00	123.50	88.60
plus bas en euros	81.25	59.50	63.00
Dernier cours de l'exercice en euros	119.81	69.63	68.19
Rendement net de l'action en % ⁽¹⁾	1.68	1.39	2.54

⁽¹⁾ Dividende net distribué l'année N rapporté au dernier cours de l'année N-1.
Source : NYSE Euronext

Volumes traités et évolution des cours depuis les 18 derniers mois

Année	Mois	Nombre d'actions échangées	Capitaux échangés (K€)	Cours extrême le plus haut (€)	Cours extrême le plus bas (€)
2009	Avril	313 541	21 493	73.00	64.98
	Mai	572 701	36 850	73.30	59.50
	Juin	352 297	23 874	71.20	62.70
	Juillet	162 178	11 179	71.50	65.30
	Août	220 571	15 460	72.25	66.72
	Septembre	356 050	26 315	78.41	68.00
	Octobre	445 606	33 566	81.90	69.70
	Novembre	222 064	17 216	81.90	70.00
	Décembre	246 972	20 779	87.42	77.90
2010	Janvier	166 293	14 156	88.60	80.89
	Février	230 573	17 935	83.00	73.88
	Mars	831 705	59 683	77.71	67.92
	Avril	345 343	25 115	77.75	70.10
	Mai	383 810	25 917	74.74	63.80
	Juin	397 997	26 148	68.70	63.00
	Juillet	174 949	12 185	72.14	66.75
	Août	180 403	13 314	74.96	71.80
	Septembre	232 389	17 880	79.54	73.30

● **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Politique d'investissement et propriété immobilière

Chaque exercice Vilmorin détermine, dans le cadre de ses procédures budgétaires et en référence à son plan à moyen terme, une enveloppe d'investissements, déclinée dans leur réalisation entre les principaux pôles opérationnels.

Ainsi, au titre de l'exercice 2009-2010, les investissements corporels se sont élevés à 41,4 millions d'euros. Les investissements ainsi gérés font l'objet, selon les cas et selon le pôle opérationnel concerné, d'un financement par emprunt bancaire ou par autofinancement.

De façon plus générale, la politique d'investissement de Vilmorin privilégie la détention des actifs directement liés à l'activité ; en conséquence, la société n'est pas propriétaire d'actifs immobiliers significatifs non intégrés à son exploitation. Enfin, il convient de souligner que Vilmorin n'a actuellement engagé aucun programme d'investissement pluriannuel d'un montant significatif par rapport aux investissements réalisés au cours des derniers exercices.

Actionnaires de référence

Le Groupe Limagrain, au travers des sociétés Limagrain et de ses filiales, Groupe Limagrain Holding et Sélia, est actionnaire de référence de Vilmorin, en détenant 72,3 % du capital (voir chapitre « Fonctionnement du Conseil d'Administration », page 10).

À l'exception des actions bénéficiant selon les dispositions statutaires d'un droit de vote double (inscription au nominatif et détention depuis plus de quatre ans), le Groupe Limagrain ne détient aucun titre bénéficiant de droit particulier.

Contrats importants hors cours normal des affaires

Vilmorin exerce l'ensemble de ses activités auprès d'un nombre important de fournisseurs et d'une clientèle diversifiée.

Dans le cadre de ses activités Semences de grandes cultures en Amérique du Nord, Vilmorin a recours, au travers de licences pluriannuelles, à l'utilisation de technologies lui permettant la commercialisation de semences génétiquement modifiées. À l'exception de ces relations contractuelles pluriannuelles pour lesquelles Vilmorin dispose de solutions alternatives, il n'est pas identifié actuellement de contrat important hors cours normal des affaires, susceptibles d'avoir un impact significatif et récurrent sur son profil financier.

Fonctionnement des organes d'Administration et de Direction

Régime de gouvernement d'entreprise

Conformément à ses engagements, Vilmorin met un mode de gouvernance intégrant un Administrateur indépendant en référence notamment aux préconisations du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2003 et de la recommandation de la Commission européenne du 15 février 2005.

Informations sur les Comités d'Audit et de rémunération

Le Conseil d'Administration a mis en place, au cours du premier semestre 2010, un Comité d'Audit et de gestion des risques présidé par son Administrateur indépendant. Ce comité spécialisé est chargé en particulier de s'assurer du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité de l'ensemble des systèmes de gestion des risques, ainsi que du contrôle légal des comptes par les Commissaires aux Comptes et auditeurs externes.

En revanche, Vilmorin ne dispose pas actuellement de comité de rémunération.

Gouvernance / 06

Chiffres clés / 12

Activités / 16

Stratégie / 28

Développement et responsabilité / 38

Être actionnaire de Vilmorin / 50

Informations financières et légales / 58

Informations sur les filiales

Raison sociale	Pays	Siège social	N° siren
Holdings			
CYLONIE RE	Luxembourg	19, rue de Bitbourg - L 1273 - Luxembourg - HAMM	
GEMSTAR	France	5, rue Saint-Germain l'Auxerrois - 75001 PARIS	513 533 612
LIMAGRAIN GENETICS INC	Canada	Centre CDP Capital - 1001 Victoria Square - Bloc E - 8 th Floor - Montreal (H2Z 2B7)	
MIKADO SEED HOLDING K.K.	Japon	1203 Hoshiguki-Cho, Chuo-Ku Chiba-Shi	
VCC JAPAN	Japon	15-13 Nampeidaicho SHIBUYA-KU TOKYO	
VCC SEEDS ISRAEL LTD	Israël	c/o Schwartz, Duvdevany, Lerner - CPA - 76 Herzal Street - HAÏFA	
VILMORIN & Cie	France	4, Quai de la Mégisserie - 75001 PARIS	377 913 728
VILMORIN 1742	France	6, Quai de la Mégisserie - 75001 PARIS	504 933 953
VILMORIN HONG-KONG LTD	Chine	Level 28, Three Pacific Place, 1 Queen's Road East - Hong-Kong	
VILMORIN LUXEMBOURG SA	Luxembourg	11 avenue Emile Reuter - L 2420 Luxembourg	
VILMORIN USA CORP	États-Unis	2711 Centerville Road - Suite 400 - Wilmington (19808) Delaware	
Semences de grandes cultures			
BIOGEMMA	France	1, rue Edouard Colonne - 75001 Paris	412 514 366
BIOGEMMA UK LTD	Royaume-Uni	Science Park - 200 Milton Road - CAMBRIDGE CB4 0GZ	
BIOGEMMA USA CORP	États-Unis	Corporation Service Company - 2711 Centerville Road, Suite 400 - Wilmington 19808 - Delaware	
GENOPLANTE-VALOR SAS	France	523, Place des Terrasses - 91034 EVRY	439 202 821
Limagrain Europe			
BELGIAN SEEDS COMPANY AGRO	Belgique	Karrewegstraat 138, 9800 Deinze	
CERES NEDERLAND BV	Belgique	Tinstraat 4, 4823 AA Breda	
CLOVIS MATTON	Belgique	5, rue du Quai, 8581 Avelgem-Kerkhove	
DE WULF & CO	Belgique	58, rue de la Gare, 7780 Comines	
EURODUR	France	Loudes - 11400 CASTELNAUDARY	338 982 614
GIE SEMENCES DE BRIE	France	RD 402 - 77390 CHAUMES EN BRIE	388 147 845
LIMAGRAIN A/S	Danemark	Marsalle III - 8700 HORSSENS	
LIMAGRAIN BELGIUM BVBA	Belgique	Esperantolaan 12 BUS B13 B 3300 Tienen	
LIMAGRAIN CENTRAL EUROPE	France	Biopôle Clermont-Limagne - 63360 SAINT BEAUZIRE	438 205 320
LIMAGRAIN CENTRAL EUROPE CEREALS SRO	République Tchèque	Sazecska 8 - 108 25 Prague 10 Malesice	
LIMAGRAIN DOO BEOGRAD	Serbie	Bulevar Oslobođenja 127 - NOVIA SAD (21000)	
LIMAGRAIN EUROPE	France	Ferme de l'Etang, BP3 - 77390 VERNEUIL L'ETANG	542 009 824
LIMAGRAIN GmbH	Allemagne	2 Am Griewenkamp - EDEMISSSEN - D 31234	
LIMAGRAIN IBERICA	Espagne	Ctra Pamplona - Huesca Km 12 - ELORZ- Navarra 31470	
LIMAGRAIN ITALIA SPA	Italie	Via Frescarolo, 115 - BUSSETO PR 43011	
LIMAGRAIN MAGYARORSZAG KFT	Hongrie	Gyar Ut.2, PF 325 - BUDAÖRS H 2040	
LIMAGRAIN MOLDOVA SRL	Moldavie	Bd. Stefan Cel Mare 162 - CHISINAU 2004	

% Droit vote	% Intérêt	Mode de consolidation	Capitaux propres hors résultat en K€	Effectif permanent au 30.06.10	Valeur comptable des titres au 30.06.10 en K€		Chiffre d'affaires marchandises et biens en K€	Résultat net de l'exercice en K€
					Brute	Nette		
100.00	99.99	IG	17 949		22 004	22 004		1 281
99.68	99.68	IG	37		37	37		- 2
100.00	100.00	IG	31 404	1	40 100	40 100		434
64.73	64.73	IG	2 270		3 771	3 771		60
100.00	100.00	IG	-132		424	424		- 166
100.00	100.00	IG	-264	1	0	0		62
100.00	100.00	IG	628 536	92				34 160
100.00	100.00	IG	1 448	9	2 000	920	1 343	- 564
72.50	72.50	IG	39 392		29 000	29 000		128
99.99	99.99	IG	22 054		22 642	22 642		- 7
100.00	100.00	IG	93 831		139 155	139 155		3 704
55.01	55.01	IG	48 461	80	30 800	30 800		1 809
100.00	55.01	IG	1 170		16 892	3 188		- 340
100.00	55.01	IG	1		1	1		- 1
33.33	29.33	ME	1 782		2 031	1 755		31
100.00	79.96	IG	4 536		7 500	7 500		- 11
100.00	79.96	IG	120		131	131	403	- 23
100.00	79.96	IG	2 545	42	4 700	4 700	13 751	513
100.00	79.96	IG	260		122	122	1 118	- 40
47.45	37.94	IP	7 283	5	4 541	4 541		- 99
50.00	39.98	IP	331	14	191	191		- 7
100.00	79.96	IG	1 826	3	4 600	4 600	12 890	779
100.00	79.96	IG	238	11	19	19	6 443	- 834
99.99	79.95	IG	3 493	99	6 500	6 500	42 302	3 216
100.00	79.96	IG	1 979	34	2 399	2 399	1 184	1 049
100.00	79.96	IG	306	5	341	341	1 431	- 177
79.96	79.96	IG	257 444	416	241 195	241 195	179 093	900
100.00	79.96	IG	6 863	107	12 049	9 345	28 985	593
100.00	79.96	IG	11 403	83	10 651	10 651	20 458	104
100.00	79.96	IG	2 434	27	12 063	1 739	9 778	- 695
100.00	79.95	IG	716		435	435		- 14
100.00	79.96	IG	350	6	349	349	2 740	232

Gouvernance / 06

Chiffres clés / 12

Activités / 16

Stratégie / 28

 Développement
et responsabilité / 38

 Être actionnaire
de Vilmorin / 50

 Informations financières
et légales / 58

Raison sociale	Pays	Siège social	N° siren
LIMAGRAIN NEDERLAND BV	Pays-Bas	Van der Haveweg 2 - 4411RB RILLAND	
LIMAGRAIN NEDERLAND HOLDING BV	Pays-Bas	Van der Haveweg 2 - 4411RB RILLAND	
LIMAGRAIN ROMANIA SA	Roumanie	Soseaua Bucuresti Ploiesti KM15.2, Orasul Otopeni - JUDETUL ILFOV 8244	
LIMAGRAIN RU	Russie	Odesskaya street 41/43, room 1 - 350020 KRASNODAR	
LIMAGRAIN TOHUM ISLAH VE URETIM SANAYI TICARET AS	Turquie	Bayar Cad. Gülbahar Sokak N° 17/136 - Kozyatagi-Erenkoy ISTANBUL 34742	
LIMAGRAIN UK LTD	Royaume-Uni	Market Rasen - LN7 6DT ROTHWELL- Lincolnshire	
LIMAGRAIN UKRAINE T.O.V.	Ukraine	Pavlivska 10 street off. 7 - 01054 KIEV	
NICKERSON INTERNATIONAL RESEARCH	France	Rue Limagrain - 63720 CHAPPES	388 170 938
NICKERSON SUGAR BEET SEED LTD	Royaume-Uni	Market Rasen - LN7 6DT ROTHWELL- Lincolnshire	
SEEDLINE	Belgique	5, rue du Quai, 8581 Avelgem-Kerkhove	
SOLTIS	France	Domaine de Sandreau - 31700 MONDONVILLE - BLAGNAC	420 327 231
UNISIGMA GIE	France	2, rue Petit Sorri - 60480 FROISSY	317 760 668
AgReliant			
AGRELIANT GENETICS LLC	États-Unis	1122 E 169 th Street - WESTFIELD, IN 46074	
AGRELIANT INC	Canada	Concession n° 4 - Dover Township - PAIN COURT - Ontario NOP IZO	
Limagrain Cereal Seeds			
AUSTRALIAN GRAIN TECHNOLOGIES PTY LTD	Australie	University of Adelaide - Waite campus building 4B - 5064 URRBRAE S.A.	
INVESTIGACION TRIGO	Argentine	Lavalle 1527, 11 th floor - Office 44 - Buenos Aires	
LIMAGRAIN CEREAL SEEDS LLC	États-Unis	Corporation Service Company - 2711 Centerville Road, Suite 400 - Wilmington 19808 - Delaware	
TRIO RESEARCH INC	États-Unis	6414 N Sheridan Street - KS 67204 Wichita - Kansas	
Limagrain South America			
LIMAGRAIN SOUTH AMERICA	Argentine	Calle Esmeralda 130 4to piso - Buenos Aires	
Limagrain Asia			
ATASH SEEDS PRIVATE LTD	Inde	Discoverer 9 th floor - International Tech Park - Whitefield Road - 560066 Bangalore	
CHANGSA XINDAXIN VILMORIN AGRI-BUSINESS CO LTD	Chine	9 th /F Xindaxin Building n° 168 Huangxing Middle Road Changsha (410005) Hunan	
YUAN LONGPING HIGH-TECH AGRICULTURAL COMPANY LTD	Chine	Agriculture Hi-Tech Park, Mapoling, Second Yuanda Road, Furong district, Changsha	
Semences potagères			
BIO SEEDS	Pays-Bas	Blaak 31 - 3011GA ROTTERDAM	
Mikado Kyowa Seed			
DALIAN MIKADO INTERNATIONAL SEED CO LTD	Chine	Room 2702, Liangjiju International Building, Dalian, 116011	
MIKADO KYOWA K.K.	Japon	15-13 Nanpeidai-Shibuya-Ku 150-0036 TOKYO	
Vilmorin SA			
ANADOLU TOHUM URETIM VE PAZARLAMA ANONIM SIRKETI	Turquie	Güzelyali, Bati Sahili, Ciftlik Sok. No.9 - Pendik ISTANBUL 34903	

% Droit vote	% Intérêt	Mode de consolidation	Capitaux propres hors résultat en K€	Effectif permanent au 30.06.10	Valeur comptable des titres au 30.06.10 en K€		Chiffre d'affaires marchandises et biens en K€	Résultat net de l'exercice en K€
					Brute	Nette		
100.00	79.96	IG	23 883	109	20 931	20 931	19 995	300
100.00	79.96	IG	54 811		126 015	63 649		324
97.14	77.67	IG	-241		340	3		32
100.00	79.96	IG	8	6	7	7		56
67.00	53.57	IG	17 740	44	7 900	7 900	26 170	7 966
100.00	79.96	IG	20 820	173	22 776	22 776	30 262	- 92
100.00	79.96	IG	- 59	12	8	8	2 443	170
100.00	79.96	IG	14 795		100	100		1 841
100.00	79.96	IG	372		1	1	1 108	82
100.00	79.96	IG	63	4	225	225		11
50.00	39.98	IP	11 119	14	6 995	6 995		2 844
46.00	36.78	ME	239		379	379		- 140
50.00	50.00	IP	60 744	702			285 287	21 643
50.00	50.00	IP	11 451	43	6 791	6 791	15 168	862
32.77	32.77	ME	3 210		8 021	8 021		- 1 461
50.00	50.00	IP	219	3	571	571		- 8
65.00	65.00	IG	16 299					- 528
100.00	65.00	IG	124		611	611		
100.00	100.00	IG	378		3 764	3 764		- 419
61.26	61.26	IG	6 008	77	5 808	5 808	2 597	- 465
46.50	33.71	IP	25 063	4	27 857	27 857		229
21.21	7.15	ME	9 724		11 582	11 582		3 777
25.00	25.00	ME	3 250		1 094	1 094		2 379
80.00	48.36	IG	551	13	229	229	1 499	98
69.27	60.45	IG	25 234	138	12 803	12 803	71 049	2 202
100.00	99.95	IG	11 373	67	7 683	7 683	15 126	1 175

Gouvernance / 06

Chiffres clés / 12

Activités / 16

Stratégie / 28

 Développement
et responsabilité / 38

 Être actionnaire
de Vilmorin / 50

 Informations financières
et légales / 58

Raison sociale	Pays	Siège social	N° siren
VILMORIN ATLAS	Maroc	158, boulevard Abdellah Ben Yacine 20300 CASABLANCA	
VILMORIN DO BRASIL COMMERCIO DE SEMENTES LTDA	Brésil	Rua Maria Monteiro, 830, 2 nd andar, sala 21 Campinas, Estado de Sao Paulo, 13025-151 CAMBUI - 151 CAMPINAS/SP	
VILMORIN IBERICA SA	Espagne	Calle Joaquim Orozco 17 - 03006 ALICANTE	
VILMORIN INC	États-Unis	2551 North Dragon 85745 TUCSON Arizona	
VILMORIN ITALIA SRL	Italie	Center Gross CP 97 - Blocco 22 Via dei Notai 123, 40050 FUNO	
VILMORIN SA	France	Route du Manoir - 49250 LA MENITRE	562 050 864
HM-Clause			
ALLIANCE SEMILLAS DE ARGENTINA	Argentine	Cochrane 2848 CP 1419 Capital federal BUENOS AIRES	
ALLIANCE SEMILLAS SA	Chili	Casa Matriz - Hendaya 27 - Oficina 201 - Las Condas SANTIAGO	
CEEKAY SEEDS & SEEDLINGS PVT LTD	Inde	59/1, 8 th Main, Radhakrishna Layout Padmanabha Nagar 560070 Bangalore - Karnataka	
CLAUSE	France	Rue Louis Saillant - 26800 PORTES LES VALENCE	435 480 546
CLAUSE (THAILAND) LTD	Thaïlande	11 th Floor, Panjabhum Building 127 South Sathorn Road, Tungmahamek 10120 SATHORN BANGKOK	
CLAUSE BRASIL COMMERCIO DE SEMENTES LTDA	Brésil	Rua Miguel Penteado n°138 Jardim Chapado CEP 13070118 CAMPESINAS SP	
CLAUSE INDIA PRIVATE LTD	Inde	6-1-20/2, Walker Town - 500025 New Bhoiguda SECUNDERABAD	
CLAUSE ITALIA	Italie	Via Emilia 11 - Venaria Real (10078)	
CLAUSE MAGHREB EURL	Algérie	Villa n°192 - Quartier Amara 2 - Lotissement Alioua Fodhil - Chéraga	
CLAUSE POLSKA	Pologne	Al. Jerozolimskie 56c, 00-803 WARSZAWA	
CLAUSE SPAIN SA	Espagne	Paraje La Reserva s/n Apdo Correos n°17 La Mojenera Almeria (04745)	A-46032158
HARRIS MORAN SEED COMPANY	États-Unis	555, Codoni avenue - 95352 MODESTO (Californie)	
HENDERSON SEED GROUP TRADING AS CLAUSE PACIFIC	Australie	165, Templestowe - Road Lower Templestowe - 3105 BULLEEN Victoria	
ICA SEEDS SAC	Pérou	Fundo la Vina S/N Caserio La Poruma ICA	
LEAFYCO	États-Unis	21866 Rosehart Way - 93908-9736 Salinas - Californie	
MESA MAIZE	États-Unis	1857 J 6/10 Rd, CO 81521 Fruita, Mesa County	
PLANT DEVELOPMENT AUSTRALIA	Australie	165, Templestowe Road - TEMPLESTOWE LOWER, VIC 3107	
PT CLAUSE INDONESIA	Indonésie	Ruko Bumi Prayadan Permai Block B-6 - Mertoyudan 56172 MAGELANG JAWA TENGAH	
SEMILLAS HARRIS MORAN MEXICANA	Mexique	Blvd. V. Carranza 2378-A Mexicali, BV MEXICO CP	
SU TARIM TURIZM INSAAT TAAHHUT SANAYI VE TICARET ANONIM SIRKETI	Turquie	Ali Cetinkaya Caddesi No : 125/7 07300 Antalya	
Hazera-Nickerson			
ASAMIA COLD STORAGE	Israël	DN Shikmim - BRURIM	
BIOTECH MAH MANAGEMENT	Israël	DN Shikmim - BRURIM	

% Droit vote	% Intérêt	Mode de consolidation	Capitaux propres hors résultat en K€	Effectif permanent au 30.06.10	Valeur comptable des titres au 30.06.10 en K€		Chiffre d'affaires marchandises et biens en K€	Résultat net de l'exercice en K€
					Brute	Nette		
70.00	69.97	IG	86	6	128	128	1 566	70
100.00	99.95	IG	- 161	12	18	18	1 520	476
99.91	99.86	IG	1 151	31	714	714	7 721	1 328
100.00	100.00	IG	3 307	29	2 879	2 879	6 016	613
100.00	99.95	IG	67	23	64	64	11 190	1 146
99.95	99.95	IG	62 414	381	55 695	55 695	68 912	14 866
100.00	100.00	IG	725	14	839	839	2 690	176
51.00	51.00	IG	1 709	16	506	506	2 619	25
100.00	99.97	IG	- 62		1 791	0		- 54
99.97	99.97	IG	42 044	492	50 194	50 194	123 638	29 018
100.00	99.97	IG	1 086	48	1 300	1 300	164	- 361
100.00	99.97	IG	1 656	18	36	36	9 916	1 964
100.00	99.97	IG	14	89	10	10	3 378	146
100.00	99.97	IG	1 861	36	1 438	1 438	23 394	750
100.00	99.97	IG	18	9	51	51	2 366	245
100.00	99.97	IG	- 46	14	1	1		- 276
100.00	99.97	IG	3 894	75	1 532	1 532	26 255	1 768
100.00	100.00	IG	47 871	269	30 291	30 291	70 726	5 806
100.00	99.97	IG	1 775	21	4 648	4 648	4 800	243
100.00	100.00	IG	- 106	13	210	210	1 401	336
100.00	100.00	IG	2 852	15	13 446	13 446	133	- 851
100.00	100.00	IG	3 200	10	4 592	4 592	459	188
100.00	99.97	IG	3 400		2 276	2 276		- 55
100.00	99.97	IG	203	28	299	299	386	47
100.00	100.00	IG	2 126	39	0	0	22 296	682
51.00	50.98	IG	1 526	26	4 863	4 863	1 511	- 198
100.00	100.00	IG	6		1	1		
50.00	50.00	IP	0		0	0		

Gouvernance / 06

Chiffres clés / 42

Activités / 16

Stratégie / 28

 Développement
et responsabilité / 38

 Être actionnaire
de Vilmorin / 50

 Informations financières
et légales / 58

Raison sociale	Pays	Siège social	N° siren
HAZERA AGRICULTURE TECHNOLOGY AND SERVICES (BEIJING) CO	Chine	17 Jian Guo Men Wai St 28 th Floor, Suite 210 Chao Yan District - BEIJING	
HAZERA DO BRASIL COMMERCIO DE SEMENTES LTDA	Brésil	Rua Iris, 75 Holambra 13825-000 Sao Paulo	
HAZERA ESPANA 1990	Espagne	c/o Landwell, Paseo de la Castellana - 53 MADRID	
HAZERA GENETICS	Israël	Brurim Farm MP - 79837 SHIKMIM	
HAZERA GENETIS MEXICO (2000) LTD	Israël	Brurim MP - 79837 SHIKMIM	
HAZERA HELLAS SEEDS & PLANT MATERIAL	Grèce	Agamemnonos str. 51-53 Kallithea - 17675 Athens	
HAZERA HOLDING INTERNATIONAL BV	Israël	D.N. Shikmim - 79837 BRURIM	
HAZERA LTD	Ile Maurice	c/o Abacus Fin. Sces Ltd - TM Building - Pope Hennessy Street PORT LOUIS	
HAZERA SEEDS INC	États-Unis	6601 Lyons Suite H 10 - Coconut Creek - (33073) FLORIDA	
HAZERA TOHUMCULUK VE TICARET AS	Turquie	Genclik Mahalessi, Fevzi Cakmak Cad. 2 Mahmut Cil Apt n°75 D7 Antalya (07100)	
NICKERSON ZWAAN BV	Pays Bas	Schanseind 27 BP28 - 4921 PM MADE	
NICKERSON ZWAAN GMBH	Allemagne	2 Am Griewenkamp - D31234 EDEMISSEN	
NICKERSON ZWAAN LTD	Royaume-Uni	Joseph Nickerson Research Centre Market Rasen LN7 6DT ROTHWELL	
NICKERSON ZWAAN SA (PROPRIETARY) LTD	Afrique du Sud	319 Pine Avenue, Ferndale, 2125 RANDBURG	
NICKERSON ZWAAN SEEDS PRIVATE	Inde	312 Batarayanpura BB Road Opposite L&T Gate - 560092 BANGALORE	
NICKERSON ZWAAN SP ZO.O.	Pologne	Ul. Gersona 8, - 03307 WARSZAWA	
NICKERSON ZWAAN UKRAINE	Ukraine	Professora Pidvysotstkogo Str.6-B non residential premises 3,4,5 - 01013 KIEV	
Produits de jardin			
TOP GREEN SAS	France	ZA Les Pains - Les Alleuds BRISSAC QUINCE (49320)	432 004 679
Oxadis			
C.H. VAN DEN BERG BV	Pays-Bas	Nijverheidsweg 1 & 8A - Po Box 4 - 1693 AM WERVERSHOOF	
CNOS GARDEN SP ZO.O.	Pologne	Ul Kopanina 28/32 - 60 951 POZNAN	
FLORA GEISSLER GmbH	Suisse	Müliwisstrasse 212 - 5467 FISIBACH	
OXADIS	France	65, rue de Luzais - BP 37 38291 St QUENTIN FALLAVIER	959 503 111
Suttons			
SUTTONS SEEDS (HOLDING) LTD	Royaume-Uni	Woodview road - PAIGNTON - Devon - TQ4 7NG	

% Droit vote	% Intérêt	Mode de consolidation	Capitaux propres hors résultat en K€	Effectif permanent au 30.06.10	Valeur comptable des titres au 30.06.10 en K€		Chiffre d'affaires marchandises et biens en K€	Résultat net de l'exercice en K€
					Brute	Nette		
100.00	100.00	IG	511	24	470	470		- 22
100.00	100.00	IG	- 67	7	238	238	1 421	- 263
100.00	100.00	IG	871	16	819	659	4 194	133
100.00	100.00	IG	95 876	319	83 523	83 523	51 832	5 631
100.00	100.00	IG	115		115	115		
100.00	100.00	IG	150	11	174	174	1 327	- 151
100.00	100.00	IG	- 792		19	19		3 576
100.00	100.00	IG	14		0	0		
100.00	100.00	IG	743	14	0	0	10 480	126
99.99	99.99	IG	154	13	123	123	3 114	- 45
100.00	100.00	IG	20 169	133	20 396	20 396	31 343	- 881
100.00	100.00	IG	790	20	127	127	6 167	271
100.00	100.00	IG	2 918	18	243	243	9 234	494
100.00	100.00	IG	534	18	717	717	2 937	294
100.00	100.00	IG	-3	0	4	4		3
100.00	100.00	IG	699	13	64	64	2 409	62
100.00	100.00	IG	- 48	10	8	8	1 188	105
33.33	33.33	ME	1 604		1 000	1 000		72
100.00	99.98	IG	- 172	20	243	0	6 270	- 193
100.00	99.98	IG	1 678	57	1 719	1 719	4 735	399
100.00	99.98	IG	28	9	346	0	2 513	- 142
99.98	99.98	IG	7 170	230	7 775	7 775	56 806	881
100.00	100.00	IG	3 066	161	5 445	5 445	22 425	331

Gouvernance / 06

Chiffres clés / 12

Activités / 16

Stratégie / 28

 Développement
et responsabilité / 38

 Être actionnaire
de Vilmorin / 50

 Informations financières
et légales / 58

Rapport du Président relatif au fonctionnement du Conseil d'Administration et au contrôle interne

Sous la responsabilité du Conseil d'Administration, il revient à la Direction Générale de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. En application de l'article L.225-37 du Code de Commerce, il m'appartient, en tant que Président du Conseil d'Administration, de rendre compte :

- ▶ des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ;
- ▶ des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entreprise ;
- ▶ et, le cas échéant, des limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué.

● CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vilmorin & Cie (« Vilmorin ») détient directement la plupart des sociétés rentrant dans le périmètre de consolidation de ses comptes.

Le rôle du Conseil d'Administration consiste donc prioritairement à s'assurer de l'optimisation de la gestion de l'ensemble des structures opérationnelles. À cet effet, il est plus particulièrement amené à définir la stratégie globale de Vilmorin, à vérifier la cohérence des politiques mises en œuvre et à s'assurer que les risques principaux sont identifiés et correctement maîtrisés.

Afin d'atteindre ces objectifs, les Administrateurs de Vilmorin sont toujours investis de responsabilités dans les Conseils d'Administration ou autres instances équivalentes de ses principales filiales. Par ailleurs, la préparation des décisions stratégiques fait l'objet de discussions régulières entre les membres du Conseil d'Administration et les Directeurs opérationnels.

Le Conseil d'Administration est composé de neuf membres.

En référence aux préconisations du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2003 et de la recommandation de la Commission européenne du 15 février 2005, le Conseil d'Administration a été élargi en décembre 2007 pour intégrer un Administrateur indépendant.

Le Conseil d'Administration a retenu les critères définis dans celles-ci pour examiner la qualification d'indépendance d'un Administrateur et prévenir les éventuels risques de conflit d'intérêts.

Au regard de ces critères, le Conseil d'Administration a proposé à l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires du 12 décembre 2007 de nommer, en qualité d'Administrateur indépendant, Monsieur Didier MIRATON, résolution qui a été adoptée.

La conformité de notre analyse antérieure avec les critères de qualification d'indépendance et de prévention des éventuels risques de conflit d'intérêts exposés dans le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, publié en décembre 2008 par l'AFEP/MEDEF, a été vérifiée au cours de cet exercice.

Votre Conseil d'Administration n'a pas encore, à ce jour, formellement retenu un code de gouvernement d'entreprise comme référence dans la définition de ses propres pratiques, du fait de la structure et de l'organisation spécifiques de la gouvernance de son actionnaire de référence.

Toutefois il a adopté en décembre 2008 les recommandations AFEP/MEDEF relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

En outre, le Conseil d'Administration a mis en place, au cours du premier semestre 2010, un Comité d'audit et de gestion des risques présidé par son Administrateur indépendant. Ce comité spécialisé est chargé en particulier de s'assurer du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité de l'ensemble des systèmes de gestion des risques, ainsi que du contrôle légal des comptes par les Commissaires aux Comptes et auditeurs externes.

Sur les autres chapitres du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, le Conseil d'Administration se donne pour objectif, dans les trois prochaines années, de mener une réflexion sur l'intérêt et la mise en pratique progressive de l'ensemble des recommandations formulées à ce jour par ce code, dans le respect des spécificités de Vilmorin.

Votre Conseil d'Administration s'est réuni 6 fois au cours de l'exercice 2009-2010, en fonction d'un planning de travail établi annuellement. Le taux d'assiduité de ses membres a été de 92 %.

La durée statutaire du mandat d'Administrateur est de trois exercices, renouvelable.

Votre Conseil d'Administration a arrêté les comptes sociaux et les comptes consolidés de Vilmorin, ainsi que les rapports y afférents, lors de sa réunion du 4 octobre 2010.

● **PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR L'ENTREPRISE**

Dispositif général de contrôle interne

Vilmorin adhère à la définition du contrôle interne proposée par l'AMF et a entrepris une démarche d'appropriation de son cadre de référence. Celui-ci définit le contrôle interne comme un dispositif mis en œuvre qui vise à assurer :

- ▶ la conformité aux lois et règlements ;
- ▶ l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ;
- ▶ le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- ▶ la fiabilité des informations financières ;
- ▶ et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés et ne procure qu'une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs.

Le contrôle interne s'exerce en tant que fonction centrale du groupe et a vocation à s'intéresser à toutes les filiales.

La société Vilmorin en tant que structure holding joue un rôle central dans le pilotage du contrôle interne. Outre la mise en cohérence des politiques d'ensemble, elle assure un rôle d'animation, de conseil et de contrôle auprès de ses filiales. Pour cela, elle dispose notamment, au sein de la Direction Financière Groupe, d'un service d'audit interne et d'un service de contrôle financier.

Au cours de l'exercice 2009-2010, une charte de l'audit interne a été mise en place, s'appuyant sur les définitions, le « code de déontologie » et les « normes pour la pratique professionnelle de l'audit interne » de l'IIA (Institute of Internal Auditors). En outre, des normes de rapport ont été définies selon un nouveau format standard intégrant différents niveaux d'analyse et une synthèse de suivi des recommandations.

Les filiales définissent et mettent en place sur un plan opérationnel les procédures adaptées à leurs situations spécifiques.

Les règles de gestion, définitions de fonctions, procédures des entreprises et du groupe servent de référence dans la mise en œuvre et l'application des règles de contrôle interne.

De plus, un système de délégation de pouvoirs est mis en place dans chaque société.

Mise en place d'un système de gestion des risques

Principes généraux de gestion des risques

Au cours de l'exercice 2008-2009, Vilmorin s'est dotée d'une structure de gestion des risques. Désormais, l'approche globale de gestion des risques au sein de Vilmorin s'appuie sur :

- ▶ un comité de pilotage de gestion globale des risques, chargé de déterminer les orientations de management des risques, de valider les méthodologies et plans de travail et de contrôle et d'en assurer le reporting auprès du Comité Exécutif et du Comité d'audit et de gestion des risques, comité spécialisé du Conseil d'Administration ;
- ▶ un comité de coordination opérationnel, chargé de mettre en œuvre concrètement, en liaison avec des groupes de travail dédiés, l'approche et le contrôle des risques, de définir les standards minimum à respecter pour chaque thématique identifiée et d'en vérifier la bonne application.

Identification des principaux risques

L'identification des risques passe par l'établissement d'une cartographie des risques. Une cartographie des risques a été initiée au cours de l'exercice 2008-2009 impliquant le Comité Exécutif et les principaux responsables de chacun des secteurs d'activités.

Le processus de cartographie des risques s'est appuyé sur une méthodologie formalisée permettant de définir un langage commun et des critères d'évaluation harmonisés entre les secteurs d'activités, l'objectif étant à court terme de dégager des axes de progrès et de mobiliser les équipes sur un certain nombre de plans d'action. Elle a fait l'objet d'une communication au Comité d'audit et de gestion des risques au cours de l'exercice 2009-2010.

Cette cartographie est en cours d'approfondissement avec la nomination de gestionnaires de risques et la revue finale des fiches d'analyse de risques.

Elle participe à l'établissement du programme de l'audit interne pour l'exercice 2010-2011. D'ores et déjà, une première étude a été initiée sur des risques liés à la recherche et à la propriété intellectuelle.

En parallèle de ce processus d'identification des risques, un référentiel de gestion des risques a été diffusé à l'ensemble des filiales, analysant de manière prioritaire trois domaines : la sécurité des personnes et des biens, la protection de la propriété intellectuelle, ainsi que la coexistence des cultures OGM. Deux nouvelles thématiques sur l'environnement et la sécurité des systèmes d'information sont en cours de finalisation. Ce référentiel a lui-même fait l'objet d'audits d'application qui seront poursuivis au cours de l'exercice 2010-2011.

Analyse des principaux risques

L'activité de Vilmorin a couvert durant l'exercice 2009-2010 différents secteurs d'activités, tant sur les marchés professionnels que grand public, entraînant par conséquent des risques diversifiés découlant notamment d'une saisonnalité marquée, d'une sensibilité relative aux risques climatiques et d'une importante technicité des produits et process mis en œuvre. Des réponses adaptées sont apportées afin d'assurer une maîtrise raisonnée de ces risques.

Les risques de production

La maîtrise de ce risque est essentielle afin d'assurer le bon approvisionnement des marchés et la maîtrise des niveaux de stocks.

Cette préoccupation majeure est notamment prise en compte lors de l'élaboration des plans de production, impliquant, dans les entreprises concernées, toutes les parties prenantes. Sa mise en œuvre implique de nombreux paramètres tels que la courbe de vie des produits, l'état des récoltes précédentes, les impacts climatiques potentiels ou la valeur agronomique des produits.

Les risques climatiques

L'incertitude météorologique peut affecter ponctuellement les activités à destination des marchés professionnels.

La structure diversifiée et internationalement répartie des réseaux de production grandes cultures et potagères permet de couvrir ce risque et d'assurer une production de semences régulière et de qualité.

Les risques relatifs aux produits et process mis en œuvre

Les produits commercialisés par les filiales de Vilmorin sont destinés soit à une clientèle professionnelle, soit à une clientèle grand public pour les produits de jardinage.

Dans les deux cas, la non conformité des produits peut avoir des conséquences financières pénalisantes, allant bien au-delà du prix de vente des produits. Celles-ci peuvent être amplifiées compte tenu de l'effet multiplicateur inhérent à toute production agricole ou à la large diffusion des produits à destination du grand public ainsi que de la complexité des réglementations applicables à des domaines variés (produits, environnement, etc.).

En ce qui concerne les process et outils de production, les filiales de Vilmorin sont concernées à des titres divers : risques d'incendie, traitements de produits réglementés, installations classées, risques environnementaux, sécurité informatique, etc.

Face à ces différentes problématiques, divers processus ont été mis en place :

- ▶ respect scrupuleux des réglementations applicables,
- ▶ procédures rigoureuses de contrôle qualité ;
- ▶ constitution d'équipes spécialisées pour faire face à des situations de crise ;
- ▶ développement d'une politique de prévention afin de sécuriser les personnes et les biens.

Les risques inhérents à la recherche

Le maintien et le développement de programmes de recherche originaux et de qualité constituent pour Vilmorin, la meilleure garantie de sa pérennité.

Au-delà des risques liés à la préservation physique des installations spécialisées, du matériel génétique mis en œuvre ainsi que des savoir-faire utilisés, Vilmorin doit s'assurer en permanence de la bonne adéquation de ses programmes et de leurs chances de succès.

Les moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs consistent notamment à développer :

- ▶ la sécurisation physique des installations, des matériels génétiques et des savoir-faire (clôtures, restrictions d'accès, duplication des sources, etc.) ;
- ▶ une protection des secrets et savoir faire ;
- ▶ une politique d'accès aux ressources génétiques et de protection intellectuelle adaptée ;
- ▶ des instances de réflexion visant à s'assurer de la pertinence des orientations poursuivies par rapport à la concurrence, aux attentes du marché et aux évolutions scientifiques.

Les risques clients

Vilmorin n'est globalement pas confrontée à une concentration de clientèle excessive comportant un risque de diminution brutale d'activité du fait notamment de la décroissance relative de son activité produits de jardin dans le total de ses activités. Par ailleurs, les risques de non-recouvrement sont modérés.

Les filiales de Vilmorin apportent par ailleurs chacune à leur niveau les réponses adaptées en fonction de leur activité.

Les risques juridiques

Vilmorin et ses filiales sont amenées, dans la conduite de leurs activités, à devoir résoudre ponctuellement des litiges de diverses natures.

Ceux-ci font immédiatement l'objet d'une analyse détaillée, d'une appréciation de risque et de responsabilité et donnent lieu à un traitement approprié en liaison avec les services juridiques de Vilmorin.

À l'exception des litiges provisionnés, Vilmorin n'identifiait, au 30 juin 2010, aucun autre litige pouvant affecter significativement sa situation financière.

Les risques de change, de taux, de liquidité et de marchés

Compte tenu de la dimension de Vilmorin et de son implantation internationale, des procédures ont été mises en place afin de mieux cerner ces risques et de les maîtriser.

C'est ainsi que la Direction Financière Groupe pilote plus particulièrement, pour le compte de Vilmorin ainsi que pour ses filiales :

- ▶ la recherche de ressources financières diversifiées et adaptées ;
- ▶ les risques de change au moyen d'une procédure de mutualisation intra-groupe et de stratégies de couverture au niveau du groupe ;
- ▶ la gestion de trésorerie et les risques de taux au moyen d'outils spécialisés (convention de trésorerie, utilisation d'instruments de couverture).

Au 30 juin 2010, la dette bancaire de Vilmorin, 445,1 millions d'euros, était essentiellement composée de financement à taux variable. L'encours d'instruments de couverture de taux s'élevait à 180 millions d'euros soit 40 % du total.

Afin de conforter la structure de sa dette bancaire, Vilmorin dispose, depuis juillet 2006, d'un crédit syndiqué d'un montant initial de 300 millions d'euros pour une durée de 5 ans, en partenariat avec 13 établissements bancaires.

Ce crédit et l'évolution de sa rémunération font l'objet d'un engagement de respect de deux ratios financiers consolidés (dette financière/EBITDA, EBITDA/charges financières) ; au 30 juin 2010, Vilmorin est en parfaite conformité avec cet engagement.

Le renouvellement de ce crédit est par ailleurs en cours de finalisation.

Vilmorin a diversifié la nature de ses ressources financières en émettant, en fin d'exercice 2007-2008, un emprunt obligataire, à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes, pour un montant de 150 millions d'euros.

Par ailleurs, Vilmorin a recours ponctuellement, au niveau de certaines de ses filiales, à des instruments de couverture sur l'évolution du cours des matières premières agricoles afin d'encadrer la volatilité potentielle de ses coûts d'approvisionnement.

Les assurances

Vilmorin dispose de polices d'assurance consistant à couvrir largement les risques encourus par ses différentes filiales en vue de préserver leur patrimoine et leur responsabilité. Cette couverture est assurée au moyen de plusieurs polices groupe applicables à la plupart des filiales dans les domaines suivants :

▶ **Risques dommages et pertes d'exploitation**

La limitation contractuelle globale d'indemnité a été fixée par référence à un sinistre égal à 200 millions d'euros sous réserve de sous-limitations spécifiques. Cette limitation s'applique par événement et par site.

▶ **Responsabilité civile générale et responsabilité civile produits**

Destinée à couvrir à la fois la responsabilité civile avant et après livraison, cette police prévoit une limitation d'indemnité de 25 millions d'euros par sinistre avec un plafond annuel fixe de 25 millions d'euros pour la responsabilité civile après livraison.

▶ **Responsabilité civile des mandataires sociaux**

La police a pour objet de couvrir la responsabilité civile personnelle des dirigeants dans le cadre d'une réclamation les mettant en cause à titre individuel ou solidaire et imputable à une faute professionnelle commise dans l'exercice de leurs fonctions. Elle concerne les dirigeants de droit ou de fait de la société, de ses filiales, et de toute société dans laquelle Vilmorin détient une participation, françaises et étrangères.

La limite de garantie est de 25 millions d'euros par année d'assurance et inclut les indemnités dues et les frais de défense éventuellement engagés.

Certains risques résultant de contraintes réglementaires ou de situations spécifiques à certains pays donnent lieu à des polices d'assurances particulières.

● **PROCÉDURES RELATIVES À L'ÉLABORATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE**

Les états financiers consolidés Vilmorin sont établis selon les normes comptables internationales (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux interprétations des normes IFRS publiées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB, telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2010.

Le périmètre d'application des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable comprend la société mère et l'ensemble des filiales intégrées à 100 % dans les comptes consolidés.

Organisation financière

L'élaboration de l'information financière et comptable s'inscrit dans un processus d'ensemble comportant plusieurs phases :

► Le plan à moyen terme.

Constituant le cadre de référence, un plan à moyen terme décrivant les principales orientations stratégiques est établi au niveau de chaque structure opérationnelle. Il fait l'objet d'une actualisation annuelle et d'une validation au niveau de Vilmorin, ainsi que d'une consolidation selon un processus formalisé.

► La prévision financière à court terme.

Une prévision financière à court terme (« budget ») est établie annuellement par chaque filiale au cours du premier semestre de chaque année à un niveau opérationnel détaillé. Elle fait également l'objet d'une validation au niveau de Vilmorin ainsi que d'une consolidation selon un processus formalisé.

Une actualisation de cette prévision (« forecast ») est faite au moins une fois en cours d'exercice.

► Le reporting mensuel.

Chaque société établit un tableau de bord mensuel adapté à son activité. Il est comparé au budget et les écarts sont analysés pour détecter tout décalage et dérive significatifs. Les données de reporting sont également rapprochées de la comptabilité générale. Les suivis concernent généralement l'activité (chiffre d'affaires et marges) et les résultats, le plan d'effectif, le plan de trésorerie et de financement, ainsi que le plan d'investissements.

Les principaux indicateurs de ce reporting sont également consolidés mensuellement selon un processus formalisé.

► Les comptes semestriels et les comptes annuels.

La préparation des comptes semestriels et des comptes annuels est placée sous la responsabilité des services financiers et de la Direction Générale de chaque filiale.

Des procédures sont définies localement en fonction de l'activité des sociétés ; elles tiennent compte d'un planning général défini au niveau de Vilmorin.

Les options prises au moment de l'établissement des comptes font l'objet d'une validation par la société avant d'être définitivement arrêtées par les Conseils d'Administration respectifs.

Les opérations de consolidation sont réalisées à partir des liasses de consolidation établies par chaque filiale selon des procédures et un planning spécifiques.

La remontée des informations est structurée de façon à garantir la permanence et l'homogénéité des méthodes d'enregistrement des transactions selon les principes comptables Vilmorin :

- unicité du référentiel comptable, des méthodes et règles de consolidation ;
- normalisation des formats de restitution ;
- utilisation d'un outil informatique de remontée d'information et de consolidation commun.

Contrôle

L'ensemble des données destinées à être publiées sont contrôlées et analysées en référence aux informations collectées lors des reportings.

Les instructions données et les contrôles réalisés visent à garantir un processus standard et homogène de formalisation. Les informations sont préparées sous la responsabilité des filiales.

La Direction financière Groupe assure une coordination étroite avec les Commissaires aux Comptes, qui interviennent dans les filiales et auprès de son service Consolidation, selon un calendrier défini en commun.

Tous les éléments comptables et financiers préparés par les principales filiales consolidées font l'objet, au minimum, d'un audit lors des clôtures annuelles par les auditeurs externes. Dans ce cadre là, le Directeur Général et le Directeur Financier de chaque filiale s'engagent ensemble sur la qualité, la fiabilité et l'exhaustivité des informations financières au travers d'une lettre d'affirmation qu'ils cosignent.

Les missions d'audit dans les pays sont confiées presque intégralement aux membres du réseau des deux Commissaires aux Comptes statutaires, qui, après avoir procédé conjointement à l'examen de l'ensemble des comptes et des modalités de leur établissement, assurent la certification des comptes consolidés de Vilmorin. Ils certifient la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes consolidés et des comptes sociaux. Ils sont informés en amont du processus d'élaboration des comptes et présentent la synthèse de leurs travaux aux responsables comptables et financiers à l'occasion de la situation semestrielle et de la clôture annuelle.

Les comptes consolidés sont soumis à la revue du Comité Exécutif et du Comité d'audit et de gestion des risques, avant leur arrêté par le Conseil d'Administration.

Évaluation du contrôle interne

L'audit interne a déployé au sein de Vilmorin, suivant le modèle AMF, des questionnaires de contrôle interne relatifs à l'information comptable et financière. Ceux-ci ont été déployés auprès des filiales (autres que holdings) sous la forme d'une auto-évaluation. Les sociétés holdings ont, quant à elles, fait l'objet d'entretiens menés directement par le service d'audit interne.

Pour l'exercice 2009-2010, aucune anomalie majeure n'a été soulignée.

Afin d'approfondir cette approche, la méthodologie et les questionnaires supports seront revus pour l'exercice 2010-2011. Il s'agira notamment de mieux adapter les thématiques à l'organisation, aux métiers et à l'environnement de Vilmorin, en enrichissant le questionnaire AMF. En outre, l'auto-évaluation réalisée au niveau des filiales sera complétée par une évaluation s'appuyant davantage sur les travaux des auditeurs externes et par des vérifications spécifiques effectuées par le service d'Audit Interne.

● LIMITATIONS DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

La Direction Générale de Vilmorin est assurée par le Président du Conseil d'Administration. Au cours de l'exercice 2009-2010, il a été assisté dans sa mission par un Directeur Général Délégué, Adrian HUIGE.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires ainsi qu'aux Conseils d'Administration.

Le Directeur Général Délégué dispose, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Dans le cadre de l'organisation interne de la société, les pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué ont été partiellement limités par le Conseil d'Administration (réunion du 11 décembre 2008) sans que cette limitation ne soit opposable aux tiers.

● RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES EN NATURE ACCORDÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Comme les exercices précédents, les Administrateurs ont exercé durant l'année 2009-2010 leur mandat à titre gratuit.

Toutefois, compte tenu de la présence d'un Administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration, il est proposé à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clos au 30 juin 2010 de fixer le montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2009-2010 à la somme de 20 000 euros.

La rémunération des mandataires sociaux bénéficiant d'un contrat de travail (Daniel CHÉRON, Administrateur) se compose de :

- ▶ un salaire fixe faisant l'objet d'une révision annuelle ;
- ▶ une partie variable définie en référence à la performance financière de chaque exercice et basée sur le résultat net consolidé, d'avantages en nature par la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Depuis janvier 2009, Adrian HUIGE, précédemment salarié, exerce ses fonctions de Directeur Général Délégué dans le cadre d'un mandat dont la rémunération est révisable annuellement.

● PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

L'ensemble des dispositions relatives à la convocation et à la tenue des Assemblées Générales d'actionnaires sont définies au titre V des statuts de Vilmorin, l'assistance et la représentation des actionnaires étant plus particulièrement fixées dans les articles 29 et 30.

● ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Conformément à la loi, les informations visées à l'article L.225-100-3 du Code de Commerce, font l'objet de la communication appropriée dans le rapport du Conseil d'Administration.

L'intégralité de ce rapport a fait l'objet d'une délibération du Conseil d'Administration lors de sa réunion du 4 octobre 2010.

Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Vilmorin & Cie SA

Exercice clos le 30 juin 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Vilmorin & Cie et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- ▶ de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- ▶ d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de Commerce.

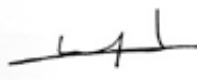
Les Commissaires aux Comptes

Paris La Défense et Clermont-Ferrand, le 4 octobre 2010

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Catherine Porta
Associée



Visas 4
Commissariat
Corinne Besson
Associée



Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte Annuelle du 17 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte Annuelle, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de votre société à l'effet :

- ▶ de vous présenter et de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2010 ;
- ▶ de déléguer à votre Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat des propres actions de votre société, ainsi qu'à l'émission de valeurs mobilières, par voie d'appel public à l'épargne, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, au mieux des conditions de marché ;
- ▶ de procéder au renouvellement de mandats de certains Administrateurs.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

● ACTIVITÉ DE L'EXERCICE

Comptes sociaux

Les comptes sociaux de Vilmorin & Cie (« Vilmorin ») sont établis conformément à la réglementation française.

Dans le cadre de sa stratégie de développement, Vilmorin a poursuivi, au cours de l'exercice 2009-2010, sa politique de croissance externe, notamment à l'international, ainsi que la consolidation de ses partenariats en matière de recherche et de développement de nouvelles technologies.

Le chiffre d'affaires de Vilmorin s'établit en 2009-2010 à 37,3 millions d'euros contre 34 millions d'euros l'exercice précédent.

Ce chiffre d'affaires correspond essentiellement aux prestations de services réalisées par Vilmorin au profit de ses filiales dans les domaines de l'administration générale, de la gestion des ressources humaines et des programmes de recherche amont mis en commun.

Ces prestations sont facturées sous forme de quotes-parts de participation aux frais réels ainsi engagés et répartis entre les filiales de Vilmorin sur des critères économiques (marge sur coût des ventes, EBITDA, masse salariale et frais de recherche).

L'ensemble des charges opérationnelles s'élève à 39,2 millions d'euros, en croissance de 3,3 millions d'euros par rapport à 2008-2009.

Le montant des charges non admises en déduction du résultat fiscal est de 51 038 euros pour l'exercice 2009-2010.

Le résultat d'exploitation enregistre une perte de 0,6 million d'euros.

Le résultat financier ressort à un produit net de 26,5 millions d'euros, en recul de 9,9 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Il prend en compte les dividendes perçus des sociétés filiales pour un montant total, cet exercice, de 40,4 millions d'euros, à comparer à 48,8 millions d'euros l'exercice précédent.

Il enregistre aussi des dotations nettes sur provisions financières pour un montant de 1,5 million d'euros, des gains de change pour un montant net de 0,8 million d'euros.

Enfin, ce résultat financier est également constitué de charges d'intérêts nettes à hauteur de 13,2 millions d'euros.

Le résultat exceptionnel ressort à un produit net de 6,3 millions d'euros, à comparer à une perte nette de 1,2 million d'euros en 2008-2009 ; il comporte une plus-value de cession de la participation minoritaire dans une société de biotechnologies américaine.

L'impôt sur les résultats prend en compte l'impact du régime d'intégration fiscale du groupe de sociétés constitué de Vilmorin, Clause SA, Oxadis SA, Gemstar et Vilmorin 1742, pour lequel le groupe a opté depuis le 1^{er} juillet 2000 ; celui-ci fait apparaître pour l'exercice 2009-2010 un produit net de 5,7 millions d'euros, comprenant un crédit d'impôt recherche, propre à la société mère, de 1,2 million d'euros.

Compte tenu des éléments mentionnés ci-dessus, le résultat net social s'établit à 32,7 millions d'euros au 30 juin 2010.

Intégrant l'augmentation de capital réalisée en avril 2010, le capital social s'élève au 30 juin 2010 à 262 576 040,25 euros, correspondant à 17 218 101 actions au nominal de 15,25 euros chacune.

Les emprunts et dettes financières affichent au 30 juin 2010 une valeur brute de 557,2 millions d'euros.

Nette des disponibilités et des valeurs mobilières de placement ainsi que des comptes-courants octroyés aux filiales dans le cadre de la gestion de trésorerie du groupe, la dette financière est de 52,2 millions d'euros. Vilmorin accorde par ailleurs à Limagrain Europe SA (branche Semences de grandes cultures en Europe) un prêt à moyen terme à hauteur de 14 millions d'euros en financement structurel des actifs européens d'Advanta acquis en 2005.

Afin de conforter la structure de sa dette bancaire, Vilmorin a mis en place, en juillet 2006, un crédit syndiqué d'un montant initial de 300 millions d'euros pour une durée de 5 ans, en partenariat avec plusieurs établissements bancaires.

Suite au remboursement de 20 millions d'euros de sa composante amortissable, le crédit autorisé et confirmé s'élevait au 30 juin 2010 à 250 millions d'euros, dont 75 millions d'euros non utilisés à cette même date.

Ce crédit et l'évolution de sa rémunération font l'objet d'un engagement de respect de deux ratios financiers consolidés (dette financière nette/EBITDA, EBITDA/charges financières nettes) ; au 30 juin 2010, Vilmorin est en parfaite conformité avec cet engagement.

Comptes consolidés

Les comptes annuels consolidés de Vilmorin sont établis, à la clôture de l'exercice 2009-2010, en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tels qu'adopté par l'Union européenne au 30 juin 2010.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les normes IFRS 3 révisée et IAS 27 amendée ont été appliquées pour les acquisitions de l'exercice 2009-2010. En outre, au regard des critères de la nouvelle norme IFRS 8, Vilmorin confirme sa segmentation sectorielle opérationnelle.

Les principales évolutions du périmètre de consolidation proviennent de l'acquisition des sociétés Clovis Matton (Grandes cultures. Belgique) réalisée en août 2009, Atash Seeds (Grandes cultures. Inde), Su Tarim (Potagères. Turquie) conclue en décembre 2009 et Mesa Maize (Potagères. États-Unis) finalisée en mai 2010, toutes intégrées globalement,

En outre, Vilmorin a concrétisé, au cours de cet exercice, ses projets de développement en semences de grandes cultures en Amérique du Sud par la création de

Limagrain South America, ainsi qu'en semences de blé à l'international, prioritairement en Amérique du Nord, par la création de Limagrain Cereal Seeds et la conclusion d'une alliance stratégique avec la société américaine de biotechnologies Arcadia Biosciences.

Le chiffre d'affaires consolidé, correspondant aux revenus des activités ordinaires, s'élève pour l'exercice 2009-2010, à 1 063,8 millions d'euros, en croissance de 6,2 % à données courantes.

Retraité à données comparables (devises, acquisitions/cessions et périmètres d'activités), il progresse de 4,6 % par rapport à l'exercice précédent.

Après prise en compte des coûts de destruction et de dépréciation des stocks, la marge sur coût des ventes s'établit à 45,5 %, en légère progression par rapport à 2008-2009.

Les charges opérationnelles nettes s'établissent à 386,4 millions d'euros, en progression de 41,4 millions d'euros par rapport au 30 juin 2009.

Il convient de souligner que, conformément à ses orientations stratégiques, Vilmorin a intensifié en 2009-2010 ses programmes de recherche tant en matière de sélection végétale classique qu'en biotechnologies. L'effort de recherche total s'élève à 137 millions d'euros contre 120,6 millions d'euros en 2008-2009 et représente désormais 15,4 % du chiffre d'affaires semences des activités destinées aux marchés professionnels.

Le crédit d'impôt recherche, comptabilisé en déduction des frais de recherche et développement s'élève à 23,1 millions d'euros contre 21,9 millions d'euros l'exercice précédent.

Les charges opérationnelles prennent en compte des éléments à caractère exceptionnel relatifs à des impairments sur les marques, aux coûts de restructuration industrielle et à des cessions d'actifs pour un montant total, cet exercice, de 12,1 millions d'euros, à comparer à un produit de 0,6 million d'euros l'exercice précédent.

Ainsi, le résultat opérationnel consolidé s'élève à 97,1 millions d'euros en recul de 10,8 millions d'euros par rapport à l'année précédente et fait ressortir une marge opérationnelle de 9,1 %.

Le résultat financier enregistre une charge nette de 12,2 millions d'euros contre 26,6 millions d'euros en 2008-2009 et intègre cet exercice un gain de change net pour 3,7 millions d'euros, ainsi qu'un profit de cession de titres pour un montant net de 4,6 millions d'euros. Dans un contexte de baisse des taux de financement, le coût du financement s'établit à 20,5 millions d'euros

et est marqué par une stabilité de l'endettement moyen de Vilmorin.

La charge nette d'impôts sur les résultats s'élève à 27,8 millions d'euros contre 20 millions d'euros l'année précédente.

Le résultat des activités abandonnées correspond à un complément de prix (« earn-out ») sur la cession de Flora Frey réalisée en juin 2008.

Enfin, le résultat net total s'élève à 60,1 millions d'euros stable par rapport à l'exercice précédent. La part du Groupe (« attribuable aux propriétaires de la société ») ressort à 54,1 millions d'euros, en légère croissance par rapport au 30 juin 2009.

À données comparables, la structure bilanciale au 30 juin 2010 est essentiellement impactée par l'augmentation de capital réalisée en avril 2010, pour un montant brut de 200,1 millions d'euros.

Net de la trésorerie et équivalents de trésorerie (373,6 millions d'euros), l'endettement comptable total ressort à 247,8 millions d'euros au 30 juin 2010 contre 377,9 millions d'euros au 30 juin 2009. La part de l'endettement non courant s'établit à 363,2 millions d'euros.

Les capitaux propres part du Groupe (« attribuables aux propriétaires de la société ») s'établissent à 913 millions d'euros et les intérêts minoritaires (« attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle ») à 132,2 millions d'euros.

Branche Semences potagères

Le chiffre d'affaires de la branche Semences potagères s'établit au 30 juin 2010 à 454,3 millions d'euros, en progression de 10,9 % par rapport à l'exercice précédent. Retraité à données comparables, cette évolution est de + 9 %.

L'exercice 2009-2010 est marqué par un niveau d'activité exceptionnel alimenté par le dynamisme commercial de l'ensemble des pôles opérationnels (« Business Units »), la grande qualité de la gamme et un flux récurrent d'innovations produits. L'activité progresse globalement plus rapidement que la tendance estimée du marché potagères, témoignant de prises de parts de marché sur le continent américain, le bassin méditerranéen et l'Asie.

L'exercice a été prioritairement consacré à accroître l'effort de recherche et les moyens dédiés au développement commercial à l'international. Les opérations de croissance externe ont porté sur des objectifs très ciblés afin de renforcer les positions de Vilmorin sur certaines espèces (tomate, maïs doux, etc.) ou certaines zones géographiques stratégiques.

Au global, la branche Semences potagères présente une marge opérationnelle de 14,4 %, fortement impactée par les charges opérationnelles à caractère exceptionnel, et affiche une contribution nette au résultat consolidé de 44,8 millions d'euros.

Branche Semences de grandes cultures

Le chiffre d'affaires de la branche Semences de grandes cultures s'élève au 30 juin 2010 à 519,7 millions d'euros, en progression de 4,2 % ; cette évolution est de + 1,9 % à données comparables en référence à l'exercice 2008-2009.

- ▶ En Europe (367,2 millions d'euros) les excellentes campagnes de semences de colza et de tournesol ont permis de compenser le recul en maïs, lié à la contraction des surfaces cultivées. Il est rappelé par ailleurs que les semences de céréales à paille (blé et orge) ont connu, au cours de l'exercice 2009-2010, une forte contraction dans un contexte agricole tendu et de recours accru aux semences de ferme.
- ▶ En Amérique du Nord, l'activité commerciale (149,9 millions d'euros) affiche une forte croissance liée à la légère hausse des surfaces cultivées, à la progression cette année encore du marché des plantes génétiquement modifiées et à des prises de parts de marché.

Vilmorin a poursuivi, au cours de l'exercice, l'optimisation de son portefeuille produits et le développement de ses réseaux commerciaux sur de nouveaux territoires (Europe de l'Est, Amérique du Sud, Inde). Par ailleurs, les moyens alloués aux programmes de recherche sur les espèces stratégiques (blé, maïs, oléagineux) ainsi qu'aux technologies amont ont été significativement renforcés.

En résultante, la branche Semences de grandes cultures affiche une marge opérationnelle de 6,9 % et une contribution bénéficiaire au résultat consolidé de 29,9 millions d'euros, en progression par rapport à l'exercice précédent.

Branche Produits de jardin

Le chiffre d'affaires de la branche Produits de jardin s'élève à 88,3 millions d'euros au 30 juin 2010, en retrait de 3,7 % à données courantes et quasi stable à données comparables.

La branche Produits de jardin affiche en résultante de cet exercice une contribution bénéficiaire de 1,1 million d'euros au résultat net consolidé.

L'activité de Vilmorin a couvert durant l'exercice 2009-2010 différents secteurs d'activités, tant sur les marchés professionnels que grand public, porteurs,

en conséquence, de risques potentiels découlant notamment d'une saisonnalité marquée, d'une sensibilité relative aux risques climatiques et d'une importante technicité des produits et process mis en œuvre. L'ensemble des principaux risques liés à ces activités

ainsi que les risques financiers potentiels font l'objet d'une analyse spécifique dans le rapport du Président relatif au fonctionnement du Conseil d'Administration et au contrôle interne, ainsi que dans les notes annexes aux comptes consolidés.

● INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L.441-6-1 du Code de Commerce, la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance se présente comme suit à la clôture de l'exercice (en euros) :

Au 30.06.10	Non échues	Dettes échues entre 1 et 30 jours	Dettes échues entre 31 et 60 jours	Dettes échues entre 61 et 90 jours	Dettes échues depuis + 90 jours	Total
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 590 732	47 987	598	27 042	300	6 666 659

Au 30.06.09	Non échues	Dettes échues entre 1 et 30 jours	Dettes échues entre 31 et 60 jours	Dettes échues entre 61 et 90 jours	Dettes échues depuis + 90 jours	Total
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 775 355	789 482	177 758	52 323	-	8 794 918

● INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

La stratégie et les activités de Vilmorin s'inscrivent par nature dans une perspective de long terme, la sélection végétale et la création variétale se définissant sur des périodes pluriannuelles.

Il en résulte que les principes du développement durable, tant en termes environnemental, que social et économique font partie intégrante de la culture d'entreprise de l'ensemble des sociétés de Vilmorin et constituent un des fondements de leur politique générale.

Données environnementales

Les produits créés ou développés par Vilmorin sont issus essentiellement du milieu naturel et destinés, en marché final prioritairement, à l'alimentation et aux loisirs du jardinage. En conséquence, ils ne peuvent et ne doivent occasionner des atteintes graves et répétées à l'environnement.

Vilmorin a donc mis en place une politique volontaire et responsable portant notamment sur :

- ▶ le respect rigoureux des réglementations liées aux biotechnologies et aux organismes génétiquement modifiés ;
- ▶ la mise en œuvre de moyens dédiés à la surveillance et à la prévention des risques environnementaux (veille technique et réglementaire, procédures d'alerte et de gestion de crise, certifications, communication interne sur la base d'un réseau inter-entreprises, etc.) ;
- ▶ le contrôle et le traitement des effluents et la limitation des pollutions industrielles.

Ainsi, comme l'exercice précédent, Vilmorin n'a pas eu en 2009-2010, à affronter d'accident environnemental et à être appelée dans des procédures d'indemnisation.

Données sociales

Au 30 juin 2010, l'effectif consolidé de Vilmorin s'établit à 4 870 salariés permanents contre 4 520 au 30 juin 2009. L'effectif moyen annuel s'est élevé au cours de l'exercice 2009-2010, à 5 836 personnes contre 5 236 l'année précédente.

Au cours de l'exercice, Vilmorin a procédé à l'embauche de 515 salariés permanents (dont 116 par titularisation de contrat à durée déterminée).

Par ailleurs, le groupe a eu recours ponctuellement à du personnel temporaire en raison du caractère saisonnier de ses activités.

Au cours de l'exercice, 5 sociétés ont mis en œuvre des mesures de réorganisation affectant le personnel, soit en raison de baisse d'activité, soit dans le cadre de réaménagements structurels. Elles ont conduit à des réductions d'effectifs concernant au global 143 salariés dont 11 sous forme de licenciements.

Près de la moitié des sociétés mènent des actions de formation planifiées, au-delà des obligations réglementaires. Les dépenses y afférentes se sont élevées, en 2009-2010 à 1,3 million euros. Au cours de cet exercice, 14 811 heures ont été consacrées au développement des compétences des salariés.

Concernant les institutions représentatives du personnel de Vilmorin, elles sont en règle générale majoritairement présentes en Europe, sous forme, selon les législations

applicables, de comités d'entreprises et/ou de délégués du personnel.

Au cours de l'exercice 2009-2010, 40 accords ont été signés, portant principalement sur les salaires, l'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise ainsi que les conditions de travail.

Il convient enfin de noter que, compte tenu de la dispersion géographique des implantations de Vilmorin, la durée effective du temps de travail au sein de ses filiales s'échelonne, selon les pays, de 35 heures à 50 heures par semaine.

● **ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE**

Postérieurement à la clôture de ses comptes au 30 juin 2010, Vilmorin a achevé, en juillet 2010, la prise de contrôle intégrale de Atash Seeds par l'acquisition de la totalité de la participation minoritaire détenue par la société indienne de biotechnologies Avesthagen ; par ailleurs, Vilmorin a acquis un fonds génétique relatif à son activité nord-américaine en blé au travers de Limagrain Cereal Seeds.

● **PERSPECTIVES D'AVENIR**

L'exercice 2009-2010 a été marqué par un environnement de marchés encore affecté par la crise économique et financière et la tension sur les prix des matières premières agricoles. Dans ce contexte perturbé, Vilmorin a démontré sa capacité de résistance et a confirmé ses orientations stratégiques, notamment en termes d'investissement dans la recherche et l'innovation, et de développement mondial sur les marchés professionnels, de l'agriculture et du maraîchage.

L'année 2010-2011 devrait permettre de conforter le potentiel de croissance organique de Vilmorin en dépit de conditions de marchés qui demeurent extrêmement volatiles ; par ailleurs, Vilmorin continuera de renforcer sensiblement ses investissements en recherche et développement en particulier sur les technologies amont.

Le développement de Vilmorin continuera par ailleurs à s'appuyer sur certains principes définis depuis plusieurs années comme des bases stratégiques fondamentales :

- ▶ intensification de l'effort en recherche tant dans les technologies amont que dans la sélection variétale classique ;
- ▶ internationalisation permanente des activités dans un contexte de globalisation des marchés ;
- ▶ renforcement ou prise de positions concurrentielles par des opérations de croissance externe ;
- ▶ ouverture et recherche de partenariats dans les secteurs où l'expertise technique ou la taille critique

peuvent constituer pour les sociétés un catalyseur dans leur développement ;

- ▶ maintien d'un modèle original d'organisation et de management privilégiant la gestion décentralisée des Business Units et favorisant la mise en œuvre de synergies entre elles.

Forte de cette ligne de conduite, Vilmorin est en mesure de consolider sa position de quatrième acteur mondial et d'offrir durablement des perspectives de croissance régulière.

● **ACQUISITIONS ET CESSIONS DE PARTICIPATIONS**

Nb : Le tableau détaillé des filiales et participations est annexé au présent rapport.

Outre l'acquisition d'une participation complémentaire au capital de la société australienne Australian Grain Technologies, Vilmorin a pris le contrôle, en octobre 2009, des actifs de semences de grandes cultures de la société indienne de biotechnologies Avesthagen, regroupés au sein de Atash Seeds.

De plus, Vilmorin a noué, au cours de l'exercice 2009-2010, une alliance stratégique avec la société américaine de biotechnologies Arcadia Biosciences, qui s'est accompagnée d'une prise de participation minoritaire au capital de cette dernière.

Dans le cadre de son développement international, Vilmorin a par ailleurs créé deux nouvelles filiales sur la zone sud-américaine, Limagrain South America et Investigacion Trigo.

Enfin, elle a poursuivi l'optimisation de son organisation financière et juridique par le reclassement à l'intérieur du groupe, d'un certain nombre de participations, conduisant notamment au contrôle intégral direct de Vilmorin SA.

● **ACTIONNARIAT**

À la suite de l'augmentation de capital réalisée en avril 2010, le capital social de Vilmorin est désormais composé de 17 218 101 actions d'une valeur nominale unitaire de 15,25 euros.

Le capital social est détenu au 30 juin 2010 majoritairement à 61,37 % par Groupe Limagrain Holding, à 5,18 % par Sélia et à 5,76 % par la société Coopérative Agricole Limagrain, toutes trois sociétés du Groupe Limagrain.

À la suite de son intervention en fonds propres au cours de l'exercice 2009-2010, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) a déclaré des franchissements de seuil, indirectement, par l'intermédiaire du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) et de CDC Entreprises Valeurs Moyennes (CDCEVM).

Au 21 avril 2010, la CDC détenait indirectement 1 584 593 actions et droits de vote, représentant 9,2 % du capital et 7 % des droits de vote.

Les dispositions statutaires de Vilmorin confèrent un droit de vote double aux actions détenues nominativement pendant une période de plus de quatre ans. Au 30 juin 2010, 5 409 369 actions bénéficiaient de ce droit. Groupe Limagrain Holding, la société Coopérative Agricole Limagrain et Sélia en étaient les principales détentrices donnant au Groupe Limagrain un contrôle en droits de vote de 78,91 %.

Au 30 juin 2010, Vilmorin détenait 219 actions d'autocontrôle correspondant à moins de 0,1 % de son capital.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons que les salariés ne détenaient pas de participation au capital social au 30 juin 2010, au titre de ce même article.

● AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat de Vilmorin comme suit :

Résultat net au 30 juin 2010	32 647 358,63 euros
Affectation à la réserve légale	1 632 367,93 euros
Résultat au 30 juin 2010 disponible	31 014 990,70 euros
Report à nouveau initial	13 032 179,47 euros
Dividendes à distribuer	24 277 522,41 euros
Report à nouveau final	19 769 647,76 euros

Le dividende net est fixé à 1,41 euro par action. Rapporté au résultat net consolidé part du Groupe, les montants distribués correspondent à 44,8 %.

Le montant total des dividendes (24 277 522,41 euros), ainsi que le report à nouveau final, ne tiennent pas compte d'éventuelles actions détenues en autocontrôle, à la date de versement. Les dividendes correspondant à celles-ci seront affectés en report à nouveau.

Nous vous informons par ailleurs que sur les trois derniers exercices, les distributions de dividendes ont été les suivantes :

	06-07	07-08	08-09
Nombre d'actions	13 391 857	13 391 857	13 391 857
Nominal	15.25 euros	15.25 euros	15.25 euros
Dividende net par action	1.66 euro	1.66 euro	1.77 euro

● DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 51 milliers d'euros.

Nous vous communiquons, conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies du Code Général des Impôts, les chiffres globaux relatifs aux dépenses visées à l'article 39-5 dudit code.

● TABLEAU DE RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, le tableau suivant fait apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

En Keuros	09-10	08-09	07-08	06-07	05-06*
Capital en fin d'exercice					
Capital social	262 576	204 226	204 226	204 226	145 896
Nombre d'actions ordinaires	17 218 101	13 391 857	13 391 857	13 391 857	9 566 979
Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires hors taxes total	37 327	33 993	29 963	27 309	9 171
Résultat avant IS, participation et dotations aux amortissements et provisions	29 723	28 878	- 13 051	25 609	19 778
Impôt sur les bénéfices	- 5 687	- 7 476	- 12 256	- 3 697	- 2 074
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après IS, participation et dotations aux amortissements et provisions	32 647	37 004	4 203	25 818	22 507
Résultat distribué	24 278	23 704	22 230	22 230	21 694
Résultat par action					
Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	2.06	2.71	- 0.06	2.18	2.28
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1.90	2.76	0.31	1.93	2.35
Dividende attribué à chaque action	1.41	1.77	1.66	1.66	1.62
Effectifs					
Effectif moyen propre**	89	87	88	82	14
Masse salariale totale	6 027	5 511	4 958	4 720	1 142
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	3 173	3 011	2 847	3 127	1 031

* Compte-tenu de la division par trois du nominal de l'action.

** En nombre de personnes.

● INFORMATION DU COMITÉ D'ENTREPRISE

Nous vous informons que, conformément aux dispositions de l'article L.2323-8 du Code du Travail, les résultats de votre société ont été présentés au Comité d'Entreprise ; celui-ci n'a émis aucune observation.

● CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous demandons d'approuver les conventions réglementées visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration et conclues au cours de l'exercice 2009-2010. Les Commissaires aux Comptes ont été informés de ces conventions, qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial.

● CONVENTIONS LIBRES

La liste des conventions visées à l'article L.225-39 du Code de Commerce portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales a été tenue à votre disposition dans les délais légaux et communiquée à votre Commissaire aux Comptes.

● MODE DE GESTION DE L'ENTREPRISE

L'administration de votre société est actuellement confiée à un Conseil d'Administration composé de neuf membres.

Au 30 juin 2010, le Conseil d'Administration et la Direction Générale étaient composés de la façon suivante :

- ▶ Président Directeur Général : Gérard RENARD
- ▶ Directeur Général Délégué : Adrian HUIGE
- ▶ Membres du Conseil d'Administration :
 - Joël ARNAUD
 - Philippe AYMARD
 - Daniel CHÉRON
 - Jean-Yves FOUCAULT
 - François HEYRAUD
 - Pierre PAGESSE
 - Pascal VIGUIER
 - Didier MIRATON, Administrateur indépendant

Leurs mandats arrivant à expiration, votre Conseil d'Administration vous propose de renouveler, pour une nouvelle durée de trois ans, les mandats de Messieurs Jean-Yves FOUCAULT, Didier MIRATON et Pascal VIGUIER.

La liste des mandats et fonctions exercés par chaque Administrateur de votre société est annexée au présent rapport.

Au cours de l'exercice 2009-2010, votre Conseil d'Administration s'est réuni à 6 reprises.

Par ailleurs, au titre des mandats qu'ils exercent au sein des filiales de Vilmorin, les membres du Conseil d'Administration ont participé à 25 réunions.

En référence aux préconisations du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2003 et de la recommandation de la Commission européenne du 15 février 2005, le Conseil d'Administration a été élargi en décembre 2007 pour intégrer un Administrateur indépendant.

Votre Conseil d'Administration n'a pas encore, à ce jour, formellement un code de gouvernement d'entreprise comme référence dans la définition de ses propres pratiques.

Toutefois, il a adopté en décembre 2008 les recommandations AFEP/MEDEF relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

En outre, le Conseil d'Administration a mis en place, au cours du premier semestre 2010, un Comité d'audit et de gestion des risques présidé par son Administrateur indépendant. Ce comité spécialisé est chargé en particulier de s'assurer du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité de l'ensemble des systèmes de gestion des risques, ainsi que du contrôle légal des comptes par les Commissaires aux Comptes et auditeurs externes.

Sur les autres chapitres du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, le Conseil d'Administration se donne pour objectif, dans les trois prochaines années, de mener une réflexion sur l'intérêt et la mise en pratique progressive de l'ensemble des recommandations formulées à ce jour par ce code, dans le respect des spécificités de Vilmorin.

● RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE PERÇUS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Comme les exercices précédents, les Administrateurs ont exercé durant l'année 2009-2010 leur mandat à titre gratuit.

Toutefois, compte tenu de la présence d'un Administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration, il est proposé à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clos au 30 juin 2010 de fixer le montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2009-2010 à la somme de 20 000 euros.

Les Administrateurs détiennent chacun trois actions de Vilmorin et aucune autre opération ou convention n'a été conclue par votre société avec ses mandataires sociaux.

Daniel CHÉRON, Administrateur, étant également salarié du Groupe Limagrain, actionnaire de référence de Vilmorin, il convient de préciser que la fraction de sa rémunération brute qui peut être attribuée aux fonctions

qu'il a exercées spécifiquement au service de Vilmorin en 2009-2010 est de 124,8 milliers d'euros, dont une partie variable de 19,3 milliers d'euros. Les engagements totaux relatifs aux indemnités de fin de carrière de Daniel CHÉRON s'élèvent au 30 juin 2010 à 191,9 milliers d'euros.

Depuis janvier 2009, Adrian HUIGE, précédemment salarié, exerce ses fonctions dans le cadre d'un mandat dont la rémunération attribuable à l'exercice 2009-2010 s'élève à 218,1 milliers d'euros.

● ORGANES DE CONTRÔLE

Le commissariat aux comptes de Vilmorin est assuré par KPMG Audit, Département de KPMG SA, et par Visas 4 Commissariat.

● TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les transactions avec les parties liées, principalement avec le Groupe Limagrain, sont décrites dans la Note 32 des notes annexes aux comptes consolidés au 30 juin 2010 et elles se sont poursuivies au cours de cet exercice sur les mêmes bases qu'en 2008-2009.

● PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.225-209 DU CODE DE COMMERCE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 du Code de Commerce, nous vous informons que dans le cadre de la régularisation du cours de notre titre et du programme de rachat voté par l'Assemblée Générale Mixte du 8 décembre 2009, nous avons réalisé, au cours de l'exercice, les opérations suivantes :

Nombre de titres achetés	150 776
Prix moyen d'achat	73,54 euros
Nombre de titres vendus	157 748
Prix moyen de vente	73,31 euros

Au 30 juin 2010, notre société détenait 219 actions, correspondant à moins de 0,1 % du capital, pour une valeur d'achat de 14 647,73 euros, soit un prix moyen unitaire de 66,88 euros.

Au 30 septembre 2010, notre société détenait 942 titres d'auto-contrôle, correspondant à moins de 0,1 % du capital.

Afin de favoriser la liquidité des transactions et la régularisation de la cotation de notre titre, votre Conseil d'Administration vous propose à nouveau de l'autoriser à acheter ou à vendre, pour une durée maximum de 12 mois, les propres actions de la société conformément

aux dispositions de l'article L.225-209 et suivants du Code de Commerce en vue :

- ▶ d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la réglementation reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- ▶ de la remise d'actions à l'occasion d'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à des actions de la société ;
- ▶ de la conservation et de la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable ;
- ▶ de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des marchés financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

Ces opérations seront effectuées conformément à la réglementation en vigueur et aux conditions suivantes :

- ▶ le prix maximum d'achat est fixé à 150 euros par action ;
- ▶ le montant maximum d'actions susceptibles d'être achetées est fixé à 1 million d'actions représentant un engagement maximum potentiel de 150 millions d'euros.

● AUTORISATION DE RÉALISER UN APPEL PUBLIC DE CAPITAUX

Au cours de l'Assemblée Générale Mixte du 8 décembre 2009, des résolutions avaient été prises autorisant le Conseil d'Administration à pouvoir procéder, le cas échéant, à l'émission d'obligations ou autres titres de créances assimilés ainsi qu'à l'augmentation du capital social par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription d'actions avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription.

En application de l'article L.225-100 du Code de Commerce, nous présentons, en annexe au présent rapport, un tableau récapitulatif des délégations de compétence et pouvoirs accordés par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

Pour rester attentifs à la réactivité du marché et des opportunités qui pourraient se présenter dans le cadre des projets de développement de Vilmorin, nous vous proposons de renouveler ces autorisations selon les modalités exposées ci-après.

Émission d'obligations ou autres titres de créances assimilés

Nous vous demandons de donner tous pouvoirs à votre Conseil d'Administration à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, tant en France qu'à l'étranger et/ou sur les marchés internationaux, en euro ou en monnaie étrangère, ou unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, à l'émission, avec ou sans appel public à l'épargne, d'obligations ou de tous autres titres de créances assimilés jusqu'à concurrence d'un montant nominal de 250 millions d'euros ou de la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère, ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies.

Le Conseil d'Administration pourra décider que les obligations, ou autres titres de créance, auront le caractère de titres subordonnés à durée déterminée ou indéterminée, la subordination pouvant concerner le capital et/ou les intérêts de ces titres.

Le Conseil d'Administration pourra réaliser ces émissions dans la limite fixée ci-dessus, en se conformant à la loi et aux statuts et pourra, par ailleurs :

- ▶ fixer l'époque ou les époques d'émission ;
- ▶ déterminer la monnaie d'émission et le montant nominal de l'emprunt ;
- ▶ arrêter les termes et conditions des obligations et/ou des titres de créance à émettre et notamment leur valeur nominale, leur prix d'émission, leur taux d'intérêt fixe et/ou variable, et les dates de paiement, leur prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime et fixer en fonction des conditions de marché la durée et les modalités d'amortissement de l'emprunt ;
- ▶ d'une manière générale, passer toutes conventions, conclure tous accords avec toutes banques et tous organismes, prendre toutes dispositions et remplir toutes les formalités relatives à l'émission, à la cotation, et au service financier desdites obligations et/ou desdits titres de créance, constituer la masse des porteurs d'obligations dans les conditions prévues par la loi, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration aura également tous pouvoirs pour décider, s'il y a lieu, d'attacher une garantie aux titres à émettre et, le cas échéant, définir et conférer cette garantie, et prendre toutes mesures à ce sujet.

Augmentation du capital social par émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription d'actions avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription

Nous vous demandons de donner tous pouvoirs à votre Conseil d'Administration à l'effet de procéder, sur ses seules

délibérations, en une ou plusieurs fois, à l'émission d'actions, de valeurs mobilières diverses et/ou de bons de souscription d'actions avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, ces émissions étant soumises notamment aux conditions et modalités suivantes :

- ▶ chaque émission d'actions de la société porte sur un montant nominal maximum de 250 millions d'euros, auquel s'ajoute, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ;
- ▶ chaque émission de valeurs mobilières autres que des actions, pouvant donner accès au capital ne pourra être supérieure à 250 millions d'euros, ou à la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité monétaire fixée par référence à plusieurs monnaies ;
- ▶ en cas de suppression du droit préférentiel de souscription, le Conseil d'Administration pourra conférer aux actionnaires, pendant une durée et selon les modalités qu'il fixera, un délai de priorité pour souscrire les valeurs mobilières sans création de droits négociables et cessibles ;
- ▶ le prix d'émission des bons émis seuls devra, par action à créer, être tel que la somme de ce prix et du prix d'exercice de chaque bon soit au moins égale à la moyenne pondérée des cours des actions anciennes constatés lors des trois dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %.

En outre, le Conseil d'Administration pourra faire usage des autorisations qui lui seront accordées pour procéder, pour les cas où une des sociétés, dont votre société détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital social émettrait des valeurs mobilières pouvant donner accès au capital de votre société, à l'émission de ces valeurs mobilières.

L'ensemble des modalités de ces délégations sont développées dans le projet des résolutions ordinaires et extraordinaires (dixième à quatorzième résolutions) soumises à votre approbation ainsi que dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Augmentation de capital réservée aux salariés

Nous vous informons que, conformément à l'article L.225-129-6 du Code de Commerce, nous devons vous présenter, lors de toute décision d'augmentation de capital, un projet de résolution permettant de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise ou d'un plan d'épargne groupe. Ce projet vous est présenté dans la quinzième résolution soumise à votre vote.

Les dispositions préconisées par cette législation ne nous paraissant pas adaptées à la situation spécifique de notre société et de notre groupe, votre Conseil d'Administration ne formule, à cette occasion, aucune recommandation de vote et laisse celui-ci à la libre appréciation de chaque actionnaire.

● **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

L'établissement des documents financiers est réalisé conformément à la réglementation en vigueur et prend en

compte, pour les comptes consolidés, les principes de comptabilisation et d'évaluation IFRS tels qu'adoptés par l'Union européenne au 30 juin 2010.

Vos Commissaires aux Comptes relatent dans leurs rapports l'accomplissement de leur mission.

À l'exception de la quinzième résolution, votre Conseil d'Administration vous invite à adopter les résolutions ordinaires et extraordinaires qu'il soumet à votre approbation.

● **TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET DE POUVOIRS ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 8 DÉCEMBRE 2009 AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL**

Objet de la délégation	Durée de validité	Montant nominal maximum	Date et modalités d'utilisation par le Conseil d'Administration
Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires et/ ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou à des titres de créances, avec maintien du droit préférentiel de souscription	24 mois	250 millions d'euros	Le Conseil d'administration du 23 février 2010 a décidé de réaliser une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription par émission d'actions nouvelles d'un montant nominal maximum de 210 000 000 euros. Ont ainsi été souscrites 3 826 244 actions nouvelles au nominal de 15,25 euros, pour un montant total, prime d'émission comprise, de 200 112 561,20 euros
Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires et/ ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou à des titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription	24 mois	250 millions d'euros	Néant
Autorisation d'utiliser les délégations de compétence consenties ci-dessus dans le cadre d'une offre publique d'achat ou d'échanges portant sur les valeurs mobilières émises	12 mois	-	Néant
Plafond global à l'ensemble des autorisations ci-dessus	-	400 millions d'euros	Délégation utilisée à hauteur de 210 millions d'euros
Emission d'obligations et autres titres de créance assimilés	18 mois	250 millions d'euros	Néant

● **MANDATS DES ADMINISTRATEURS VILMORIN
AU 30 JUIN 2010**

Président Directeur Général

► **Gérard RENARD**

- **Président Directeur Général :**
Clause SA, Vilmorin SA
- **Président du Conseil d'Administration :**
Vilmorin Iberica SA (Espagne), Vilmorin Italia Srl (Italie),
Clause Spain SA (Espagne), Clause Italia Spa (Italie),
VCO Participations SAS
- **Président du Board of Directors & Board of Officers:**
Harris Moran Seeds Cie (États-Unis), Vilmorin Inc.
(États-Unis)
- **Président du Conseil de Tutelle :**
Nickerson Zwaan GmbH (Allemagne)
- **Membre du Supervisory Board :**
CNOS Garden Sp. zo. o. (Pologne)
- **Administrateur :**
Coopérative Agricole Limagrain (Vice-Président),
Groupe Limagrain Holding SA, Maïcentre SCICA,
Oxadis SA, Cylonie Ré (Luxembourg), Vilmorin
Luxembourg SA (Luxembourg)
- **Membre du Board :**
Suttons Seeds (Holdings) Ltd (Royaume-Uni),
Hazera Genetics Ltd (Israël), Clause Thaïlande Ltd
(Thaïlande), Mikado Kyowa Seed Co Ltd (Japon), VCC
Japan SA (Japon), Vilmorin USA Corp (États-Unis)
- **Membre du Comité d'Administration :**
Sélia SAS
- **Membre du Conseil de Surveillance :**
Nickerson Zwaan BV (Pays-Bas), CH Van den Berg
BV (Pays-Bas)
- **Membre du Conseil de Gérance :**
Semillas Limagrain de Chile SARL (Chili)
- **Gérant :**
Vilmorin 1742 SARL

Administrateurs

► **François HEYRAUD**

- **Président Directeur Général :**
Oxadis SA, Jacquet SA, Pain Jacquet SA
- **Président du Comité d'Administration :**
Jacquet Panification SAS, Crêperie Lebreton SAS,
Société de Viennoiserie Fine SAS
- **Président du Conseil d'Administration :**
Jacquet Belgium SA (Belgique)
- **Président du Supervisory Board :**
Cnos Garden Sp.zo.o.(Pologne)
- **Président du Conseil de Surveillance :**
CH Van den Berg BV (Pays-Bas)
- **Président du Board :**
Suttons Seeds (Holdings) Ltd (Royaume-Uni)

● **Administrateur :**

Coopérative Agricole Limagrain, Groupe Limagrain
Holding SA, Top Green SAS (Représentant Vilmorin
& Cie SA), Maïcentre SCICA, Vilmorin SA, Vilmorin
Italia Srl, Vilmorin Ibérica SA, Clause SA, Clause
Spain SA, Clause Italia SPA, Milcamps SA (Belgique)
(Représentant Jacquet SA), Société Meunière du
Centre (Représentant Groupe Limagrain Holding SA),
Ulice SA (Représentant Limaclub)

● **Membre du Comité d'Administration :**

Sélia SAS, Limaclub SAS, Limagrain Céréales
Ingrédients SAS

● **Gérant :**

Vilmorin 1742 SARL, La Gerbe d'Or SARL

● **Membre du Board :**

Harris Moran Seed Company (États-Unis), Vilmorin
Inc. (États-Unis)

● **Membre du Conseil de Surveillance :**

Nickerson Zwan BV (Pays-Bas)

● **Membre du Conseil de Gérance :**

Semillas Limagrain de Chile SARL (Chili)
(Représentant Sélia)

● **Membre du Comité Consultatif des Actionnaires :**

Vilmorin & Cie SA

► **Jean-Yves FOUCAULT**

● **Président Directeur Général :**

Jacquet SA, Pain Jacquet SA, Ulice SA, Moulin de
Verdonnet SA, Société Meunière du Centre SA

● **Président du Conseil d'Administration :**

Jacquet Belgium SA (Représentant Jacquet SA),
Tardif SA

● **Président du Comité d'Administration :**

Jacquet Panification SAS, Limagrain Céréales
Ingrédients SAS, Société de Viennoiserie Fine
(SDVF) SAS, Crêperie Lebreton SAS, Grain Auvergne
Innovation (Union de Coop.) (Représentant Limagrain),
Sélia SAS, Holding Monier SAS, Limaclub SAS

● **Administrateur :**

Coopérative Agricole Limagrain, Groupe Limagrain
Holding SA, Maïcentre SCICA, Le Groupement
Domagri-Maïcentre GIE, Milcamps SA (Représentant
Jacquet SA) (Belgique), Jacquet Belgium SA
(Belgique), Ulice SA, Jacquet SA, Pain Jacquet SA

● **Membre du Comité d'Administration :**

Société de Viennoiserie Fine SAS (SDVF), Jacquet
Panification SAS, Crêperie Lebreton SAS, Limagrain
Céréales Ingrédients SAS

● **Membre du Conseil de Gérance :**

Semillas Limagrain de Chile SARL (Chili)

● **Membre du Conseil de Surveillance :**

Limagrain Cereales Nederland BV (Pays-Bas)

- **Gérant :**
La Gerbe d'Or SARL, Vertimmo SCI, Vertdom SCI, Fournil des Vergnes SARL
 - **Membre du Comité d'Audit :**
Vilmorin & Cie SA
- **Joël ARNAUD**
- **Président Directeur Général :**
Limagrain Europe SA, Limagrain Central Europe SE
 - **Vice-Président Administrateur :**
Coopérative Agricole Limagrain, Groupe Limagrain Holding SA, Valgrain SCA (Représentant Limagrain), Syndicat des Producteurs de Semences de Maïs et de Sorgho des Limagnes et Val d'Allier (Représentant Limagrain)
 - **Président du Conseil d'Administration :**
Limagrain Ibérica (Espagne), Limagrain Italia Spa (Italie)
 - **Président du Conseil de Tutelle :**
Limagrain UK (Royaume-Uni), Limagrain GmbH (Allemagne), Limagrain A/S (Danemark)
 - **Administrateur :**
Maïcentre SCICA, Ulice SA, Soltis SA (Représentant Limagrain Europe SA), Jacquet SA, Le Groupement Domagri-Maïcentre GIE, Unisigma GIE, Vilmorin Luxembourg SA (Luxembourg), Gemstar SA, Ets Tardifs & Fils SA (représentant Limagrain)
 - **Membre du Conseil de Surveillance :**
Limagrain Nederland Holding BV (Pays-Bas), Limagrain Cereales Nederland BV (Pays-Bas), Limagrain Nederland BV (Pays-Bas)
 - **Membre du Comité d'Administration :**
Sélia SAS, Limaclub SAS, Limagrain Céréales Ingrédients SAS, Soltis SAS (Représentant Limagrain Europe)
 - **Membre du Conseil de Gérance :**
Semillas Limagrain de Chile (Chili) (Représentant Groupe Limagrain Holding SA)
 - **Membre du Management Committee :**
AgReliant Genetics LLC (États-Unis), Limagrain Cereal Seeds LLC (États-Unis)
 - **Membre du Board of Directors:**
Limagrain Tohum Islah Ve Uretim Sanayi Ticaret AS (Turquie)
- **Philippe AYMARD**
- **Président Directeur Général :**
Oxadis SA, Dom Vert SA
 - **Président du Conseil d'Administration :**
Maïcentre SCICA, Grains Auvergne Innovation (Représentant Limagrain) (Union de Coop)
 - **Président du Conseil de Gérance :**
Cave Saint VERNY SARL
- **Président du Conseil de Surveillance :**
Eurodur SA
 - **Administrateur :**
Coopérative Agricole Limagrain, Groupe Limagrain Holding SA, Société Meunière du Centre SA (Représentant Groupe Limagrain Holding SA), Limagrain Central Europe SE, Ulice SA (Représentant Limaclub), Le Groupement Domagri-Maïcentre GIE, Limagrain Europe SA, Limagrain Iberica (Espagne), Limagrain Italia Spa (Italie), Vilmorin SA, Clause SA, Top Green SAS
 - **Membre du Conseil de Tutelle :**
Limagrain UK (Royaume-Uni), Limagrain GmbH (Allemagne)
 - **Co-Gérant Fondateur :**
Dôme 2000
 - **Membre du Comité d'Administration :**
Sélia SAS, Limagrain Céréales Ingrédients SAS, Limaclub SAS
 - **Membre du Conseil de Gérance :**
Semillas Limagrain de Chile Ltd (Chili)
 - **Membre du Board :**
AgReliant Genetics LLC (États-Unis), Vilmorin USA Corp (États-Unis), Limagrain Genetics Inc. (Canada), Hazera Genetics (Israël), Suttons Seeds (Holdings) Ltd (Royaume-Uni), Harris Moran Seed Company (États-Unis)
 - **Chairman du Board of Officers :**
Suttons Seeds (Holdings) Ltd (Royaume-Uni)
 - **Membre du Management Committee :**
Limagrain Cereal Seeds LLC
 - **Membre du Conseil de Surveillance :**
Limagrain Cereales Nederland BV (Pays-Bas), Limagrain Nederland BV (Pays-Bas), Limagrain Nederland Holding BV (Pays-Bas), Nickerson Zwaan BV (Pays-Bas)
 - **Membre du Comité Consultatif des Actionnaires :**
Vilmorin & Cie SA
- **Pierre PAGESSE**
- **Président Directeur Général :**
Groupe Limagrain Holding SA, Gemstar SA
 - **Président :**
Coopérative Agricole Limagrain, Momagri (Association Loi 1901)
 - **Président du Comité d'Administration :**
Sélia (SAS), Agence Momagri SAS, Mouvement pour une Organisation Mondiale de l'Agriculture SAS, Grain Auvergne Innovation (Union de Coop) (Représentant Limagrain)
 - **Président du Conseil d'Administration :**
Cylonie Ré (Luxembourg), Vilmorin Luxembourg (SA)
 - **Président du Comité Stratégique :**
Biogemma SAS

- **Président du Conseil Exécutif :**
Céréales Vallée (Pôle de Compétitivité – Association Loi 1901)
 - **Administrateur :**
Limagrain Europe SA, Le Groupement Domagri-Maïcentre GIE, Ulice SA, Maïcentre SCICA
 - **Membre du Conseil de Gérance :**
Semillas Limagrain de Chile (Chili) (Représentant Limagrain), Cave Saint Verny SARL
 - **Membre du Comité d'Administration :**
Limaclub SAS (Représentant Limagrain), Sélia SAS
 - **Membre de Droit :**
LG Compagnons (Association)
 - **Membre du Comité d'Audit :**
Vilmorin & Cie SA
- **Daniel CHÉRON**
- **Vice-Président :**
Momagri (Association Loi 1901)
 - **Directeur Général :**
Coopérative Agricole Limagrain, Sélia SAS., Mouvement pour une Organisation Mondiale de l'Agriculture SAS, Agence Momagri SAS
 - **Directeur Général Délégué :**
Groupe Limagrain Holding SA
 - **Président Délégué :**
Céréales Vallée (Pôle de compétitivité – Association Loi 1901)
 - **Administrateur :**
Genoplante Valor SAS, Cylonie Ré SA (Luxembourg), Gemstar SA, Mouvement pour une Organisation Mondiale de l'Agriculture SAS, Momagri (Association Loi 1901)
 - **Membre du Comité Stratégique :**
Biogemma SAS
 - **Membre du Comité d'Audit :**
Vilmorin & Cie SA
- **Pascal VIGUIER**
- **Président Directeur Général :**
Ulice SA
 - **Président :**
Limagrain Céréales Ingrédients SAS
 - **Administrateur :**
Coopérative Agricole Limagrain, Groupe Limagrain Holding SA, Limagrain Europe SA, Limagrain Central Europe SE, Limagrain Ibérica SA (Espagne), Limagrain Italia Spa (Italie), Syndicat des Producteurs de Semences de Maïs et de Sorgho des Limagnes et du Val d'Allier (Représentant Limagrain), Jacquet SA, Pain Jacquet SA, Jacquet Belgium SA (Belgique), Moulin de Verdonnet SA, Société Meunière du Centre SA (Représentant Limagrain)
- **Membre du Conseil de surveillance :**
Limagrain Nederland Holding BV (Pays-Bas), Limagrain Nederland BV (Pays-Bas)
 - **Membre du Comité d'Administration :**
Sélia SAS, Crêperie Lebreton SAS, Jacquet Panification SAS, Société de Viennoiserie Fine SAS (SDVF), Limaclub SAS
 - **Membre du Conseil de Tutelle :**
Limagrain GmbH (Allemagne), Limagrain UK Ltd (Royaume-Uni)
 - **Membre du Conseil de Gérance :**
Semillas Limagrain de Chile SARL (Chili), La Gerbe d'Or SARL
- **Didier MIRATON**
Administrateur indépendant
- **Président du Comité d'Audit :**
Vilmorin & Cie SA
- Directeur Général Délégué**
- **Adrian HUIGE**
- **Vice Président :**
Vilmorin USA Corp (États-Unis)
 - **Chairman du Board of Directors :**
Hazera Genetics Ltd (Israël)
 - **Membre du Board of Directors :**
Vilmorin USA Corp. (États-Unis), VCC Japan K.K. (Japon), Hazera Genetics Ltd (Israël)
 - **Membre du Conseil de Surveillance :**
Nickerson Zwaan BV (Pays-Bas)

Comptes consolidés - Exercice 2009-2010

● COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En millions d'euros	Note	09-10	08-09	07-08 Pro-forma
Revenu des activités ordinaires	5	1 063.8	1 001.7	1 018.0
Coût des ventes		- 580.2	- 548.8	- 556.9
Frais marketing et commerciaux		- 166.0	- 155.1	- 152.6
Frais de recherche et développement	8	- 98.5	- 83.8	- 75.2
Frais généraux et administratifs		- 109.7	- 108.9	- 94.4
Autres produits et charges opérationnels	9	- 12.3	2.8	- 11.3
Résultat opérationnel		97.1	107.9	127.6
Coût du financement	10	- 20.5	- 26.2	- 24.3
Autres produits et charges financiers	11	8.3	- 0.4	- 6.7
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	18	0.5	- 1.1	1.7
Impôts sur les résultats	12	- 27.8	- 20.0	- 22.9
Résultat des activités poursuivies		57.6	60.2	75.4
Résultat des activités abandonnées		2.5	-	- 24.3
Résultat de la période		60.1	60.2	51.1
<i>Dont attribuable aux propriétaires de la société</i>		<i>54.1</i>	<i>53.0</i>	<i>44.3</i>
<i>Dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i>		<i>6.0</i>	<i>7.2</i>	<i>6.8</i>
Résultat des activités poursuivies par action - attribuable aux propriétaires de la société	13	3.00	3.96	5.12
Résultat des activités abandonnées par action - attribuable aux propriétaires de la société	13	0.15	-	- 1.81
Résultat de la période par action - attribuable aux propriétaires de la société	13	3.15	3.96	3.31
Résultat dilué des activités poursuivies par action - attribuable aux propriétaires de la société	13	3.18	4.12	4.81
Résultat dilué des activités abandonnées par action - attribuable aux propriétaires de la société	13	0.14	-	- 1.69
Résultat dilué de la période par action - attribuable aux propriétaires de la société	13	3.32	4.12	3.12

● **ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL**

En millions d'euros	09-10	08-09
Résultat de l'exercice	60.1	60.2
Variation des écarts de conversion	52.7	4.1
Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	-	-
Variation de juste valeur des instruments financiers	- 0.8	- 8.4
Changement de méthode ⁽¹⁾	-	- 16.6
Effet d'impôt	0.3	
Autres	-	0.2
Autres éléments du résultat global de l'exercice net d'impôt	52.2	- 20.7
Résultat global de l'exercice	112.3	39.5
<i>Dont :</i>		
<i>attribuable aux propriétaires de la société</i>	100.8	33.9
<i>attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i>	11.5	5.6

⁽¹⁾ Concerne essentiellement le Crédit d'Impôt Recherche (cf. Notes 12 et 29).

● ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Actif

En millions d'euros	Note	30.06.10	30.06.09	30.06.08
Goodwill	14	299.7	279.0	271.0
Autres immobilisations incorporelles	15	473.2	420.7	393.6
Immobilisations corporelles	16	191.0	160.6	131.9
Actifs financiers	17	41.8	28.1	32.3
Participations mises en équivalence	18	45.0	42.3	30.4
Impôts différés	25	14.3	13.0	9.6
Total des actifs non courants		1 065.0	943.7	868.8
Stocks	19	320.7	257.4	198.8
Clients et autres débiteurs	20	434.3	414.8	385.0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	373.6	251.9	259.9
Total des actifs courants		1 128.6	924.1	843.7
Actifs classés comme détenus en vue de la vente		-	-	71.7
Total de l'actif		2 193.6	1 867.8	1 784.2

Passif

En millions d'euros	Note	30.06.10	30.06.09	30.06.08
Capital social	22	262.6	204.2	204.2
Réserves et résultats	22	650.4	433.3	411.1
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société	22	913.0	637.5	615.3
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	23	132.2	116.3	123.8
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		1 045.2	753.8	739.1
Provisions pour avantages au personnel	24	21.3	18.9	17.5
Dettes financières non courantes	27	363.2	358.2	348.6
Impôts différés	25	88.4	82.6	81.7
Total des passifs non courants		472.9	459.7	447.8
Autres provisions	26	14.5	19.3	25.1
Fournisseurs et autres créditeurs	28	377.1	338.9	279.7
Produits différés	29	25.7	24.7	5.1
Dettes financières courantes	27	258.2	271.4	234.6
Total des passifs courants		675.5	654.3	544.5
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	3	-	-	52.8
Total du passif		2 193.6	1 867.8	1 784.2

● **TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ**

En millions d'euros	30.06.10	30.06.09	30.06.08
1 - Opérations d'exploitation			
Résultat de la période	60.1	60.2	51.1
Résultat des sociétés mises en équivalence, net de dividende	0.2	1.5	- 1.7
Dotations aux amortissements et pertes de valeur	109.1	98.9	77.9
Dotations nettes aux provisions non courantes	- 5.4	- 10.7	9.4
Variation des impôts différés	1.6	3.8	- 6.8
Résultat sur opérations en capital ⁽¹⁾	- 0.2	- 2.6	30.0
Excédent de la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs acquise sur le coût, directement comptabilisé en résultat (goodwill négatif)	- 0.8	-	-
Pertes et gains de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	- 0.6	0.8	- 0.5
Marge brute d'autofinancement	164.0	151.9	159.4
<i>Dont marge brute d'autofinancement des activités abandonnées</i>	-	-	11.2
Dividendes reçus de participations non consolidées	- 0.2	- 0.7	-
Variation du besoin en fonds de roulement à périmètre constant			
▶ Stocks	- 41.6	- 38.5	31.5
▶ Clients et autres débiteurs	13.6	7.9	- 50.3
▶ Dettes courantes	8.5	35.5	26.0
Flux liés aux activités opérationnelles	144.3	156.1	166.6
<i>Dont flux de trésorerie d'exploitation des activités abandonnées</i>	-	-	10.6
2 - Opérations d'investissements			
Prix de cession des actifs immobilisés	15.5	5.0	4.7
Acquisition d'immobilisations			
▶ Immobilisations incorporelles	- 112.3	- 105.3	- 83.7
▶ Immobilisations corporelles	- 41.4	- 38.9	- 25.9
▶ Actifs financiers	- 21.0	- 14.8	- 52.6
Variation des autres actifs financiers	1.2	3.8	- 10.4
Acquisition de sociétés sous déduction de la trésorerie acquise	-23.9	-	2.4
Cession de sociétés sous déduction de la trésorerie cédée	0.9	-	- 0.4
Incidence des actifs et passifs cédés	-	-	-
Incidence des décalages de trésorerie	- 4.5	- 5.4	9.3
Flux liés aux opérations d'investissements	- 185.5	- 155.6	- 156.6
<i>Dont flux de trésorerie d'investissements utilisés par les activités abandonnées</i>	-	-	- 1.4
3 - Opérations de financement			
Variation des capitaux propres ⁽²⁾	203.6	0.1	11.0
Variations des dettes financières ⁽³⁾	- 26.6	16.5	117.0
Dividendes reçus de participations non consolidées	0.2	0.7	1.4
Dividendes versés	- 25.1	- 24.2	- 22.8
Flux liés aux opérations de financement	152.1	- 6.9	106.6
<i>Dont flux de trésorerie de financement provenant des activités abandonnées</i>	-	-	- 10.0
4 - Incidence de la variation des taux de change	10.8	- 3.3	- 5.6
<i>Dont variation des taux de change des activités abandonnées</i>	-	-	- 0.1
5 - Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	121.7	- 9.7	111.0
6 - Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	251.9	261.6	150.6
<i>Dont trésorerie à l'ouverture des activités abandonnées</i>	-	-	2.6
7 - Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	373.6	251.9	261.6
<i>Dont trésorerie à la clôture des activités abandonnées</i>	-	-	1.7

⁽¹⁾ Au 30 juin 2008 : retraitement des titres et comptes-courants Flora Frey.

⁽²⁾ Au 30 juin 2008, retraitement des Océane (cf. Note 22), et au 30 juin 2010, augmentation de capital de Vilmorin & Cie.

⁽³⁾ Variation des dettes financières :

	30.06.10
Augmentation des dettes financières non courantes	19,7
Remboursement des dettes financières non courantes	- 2,5
Mouvements des dettes financières courantes	- 43,8
	- 26,6

● VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En millions d'euros	Attribuables aux propriétaires de la société				Total	Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total
	Capital	Primes	Résultat et autres réserves	Réserves de conversion			
30.06.08	204.2	210.9	226.9	- 26.7	615.3	123.8	739.1
Écarts de conversion	-	-	-	4.0	4.0	0.1	4.1
Gains et pertes enregistrés directement en capitaux propres	-	-	- 23.1	-	- 23.1	- 1.7	- 24.8
Résultat net	-	-	53.0	-	53.0	7.2	60.2
Résultat global de l'exercice	-	-	29.9	4.0	33.9	5.6	39.5
Variation des titres auto-détenus	-	-	- 0.3	-	- 0.3	-	- 0.3
Dividendes versés	-	-	- 22.3	-	- 22.3	- 1.9	- 24.2
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	0.1	0.1
Effet des engagements d'achat de titres	-	-	-	-	-	-	-
Variation de capital de la société mère	-	-	-	-	-	-	-
Variation de capital des filiales	-	-	-	-	-	-	-
Reclassement	-	-	14.7	- 3.4	11.3	- 11.3	-
Autres	-	-	- 0.4	-	- 0.4	-	- 0.4
30.06.09	204.2	210.9	248.5	- 26.1	637.5	116.3	753.8
Écarts de conversion	-	-	-	47.2	47.2	5.5	52.7
Gains et pertes enregistrés directement en capitaux propres	-	-	- 0.5	-	- 0.5	-	- 0.5
Résultat net	-	-	54.1	-	54.1	6.0	60.1
Résultat global de l'exercice	-	-	53.6	47.2	100.8	11.5	112.3
Variation des titres auto-détenus	-	-	0.5	-	0.5	-	0.5
Dividendes versés	-	-	- 23.6	-	- 23.6	- 1.5	- 25.1
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Effet des engagements d'achat de titres	-	-	-	-	-	- 0.7	- 0.7
Variation de capital de la société mère ⁽¹⁾	58.4	139.6	-	-	198.0	-	198.0
Variation de capital des filiales	-	-	-	-	-	6.6	6.6
Reclassement	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	- 0.2	-	- 0.2	-	- 0.2
30.06.10	262.6	350.5	278.8	21.1	913.0	132.2	1 045.2

⁽¹⁾ Augmentation de capital réservée à Groupe Limagrain Holding et aux autres actionnaires.

● NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

	Note	Page
Généralités		
Méthodes et principes comptables en normes IFRS	1	101
Événements de l'exercice	2	112
Évolution du périmètre de consolidation	3	113
Secteurs opérationnels	4	116
Compte de résultat		
Revenu des activités ordinaires	5	117
Frais de personnel	6	118
Dotations aux amortissements et pertes de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles	7	119
Frais de recherche et de développement	8	119
Autres produits et charges opérationnels	9	120
Coût du financement	10	122
Autres produits et charges financiers	11	123
Impôts sur les résultats	12	123
Résultat par action	13	125
État de la situation financière – Actif		
Goodwill	14	126
Autres immobilisations incorporelles	15	129
Immobilisations corporelles	16	132
Actifs financiers	17	135
Participations mises en équivalence	18	137
Stocks	19	138
Clients et autres débiteurs	20	140
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	141
État de la situation financière – Passif		
Capitaux propres – attribuables aux propriétaires de la société	22	142
Capitaux propres – attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	23	143
Provisions pour avantages au personnel	24	144
Impôts différés	25	147
Autres provisions courantes	26	148
Dettes financières courantes et non courantes	27	150
Fournisseurs et autres créditeurs	28	153
Produits différés	29	154
Informations complémentaires		
Instruments financiers	30	154
Engagements hors bilan	31	160
Transactions avec les parties liées	32	162
Passifs éventuels	33	164
Événements postérieurs à la clôture	34	164
Périmètre de consolidation		

Note 1 : Méthodes et principes comptables en normes IFRS

1. CONTEXTE GÉNÉRAL ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Ces états financiers présentent les comptes consolidés conformément aux normes comptables internationales (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux interprétations des normes IFRS publiées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB, telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2010 (site internet : <http://ec.europa.eu>).

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 4 octobre 2010.

2. BASES D'ÉVALUATIONS UTILISÉES POUR L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les Notes suivantes.

3. RECOURS À DES ESTIMATIONS

Pour établir ses comptes, le Comité Exécutif de Vilmorin doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en Notes annexes.

Le Comité Exécutif de Vilmorin procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figureront dans ses futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par le Comité Exécutif de Vilmorin portent notamment sur l'évolution des engagements envers les salariés, les goodwill, les autres immobilisations incorporelles et les provisions.

4. TRAITEMENTS COMPTABLES RETENUS EN L'ABSENCE DE NORME IFRS OU INTERPRÉTATION DE L'IFRIC RELATIVES À CERTAINES OPÉRATIONS

En l'absence de norme IFRS ou interprétation de l'IFRIC, Vilmorin a choisi de retenir les traitements comptables

suivants, dans l'attente de normes ou interprétations éventuelles à venir.

4.1. Comptabilisation des options de vente accordées à certains actionnaires minoritaires

Vilmorin a consenti à des actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales, consolidées par intégration globale, des engagements de rachat de leurs participations minoritaires. Ces engagements peuvent prendre la forme d'une option de vente ou d'un engagement ferme de rachat à une date fixée à l'avance.

En normes IFRS, en l'attente d'une interprétation de l'IFRIC, ou d'une norme IFRS spécifique, le traitement comptable suivant a été provisoirement retenu :

- ▶ Lors de la comptabilisation initiale, l'engagement de rachat de la participation minoritaire est comptabilisé en dette financière pour la valeur actualisée du prix de l'option ou de l'engagement ferme de rachat, en contrepartie des intérêts minoritaires et, pour le solde, du goodwill.
- ▶ La variation ultérieure de la valeur de l'engagement est comptabilisée.
- ▶ Le cas échéant, lors de la comptabilisation initiale de l'engagement et de ses variations ultérieures, la perte anticipée sur la valeur de rachat est comptabilisée en « variation de l'engagement de rachat ».
- ▶ À l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, les écritures antérieurement comptabilisées sont annulées. Si le rachat est effectué, le montant figurant en dette financière est contre passé par contrepartie du décaissement lié au rachat de la participation minoritaire.

4.2. Échanges de titres

Le traitement des opérations d'échanges de titres n'est pas visé par les normes IFRS. En l'absence de référentiel, Vilmorin a traité ce type d'opération en capitaux propres.

4.3. Application et interprétation des normes et règlements

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes, adoptées par l'Union européenne et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2009 ou postérieurement (voir détail ci-après), n'ont pas été adoptées par anticipation par Vilmorin :

- ▶ IAS 1R : Présentation des états financiers
- ▶ IFRIC 12 : Concessions de services
- ▶ IFRIC 13 : Programmes de fidélité client
- ▶ IFRS 8 : Secteurs opérationnels
- ▶ IAS 23 R : Coûts d'emprunt

- ▶ IFRIC 14 : Plafonnement de l'actif et obligations de financement minimum
- ▶ IFRS 2 Amendée : Conditions d'acquisition des droits et annulations
- ▶ IAS 32 et IAS 1 Amendées : Instruments financiers remboursables au gré du porteur
- ▶ IFRS 1 et IAS 27 Amendées : Coût d'une participation dans une filiale, une joint-venture ou une entreprise associée
- ▶ IFRS 3R et IAS 27 Amendée : Regroupement d'entreprises
- ▶ IAS 39 : Instruments financiers - Éléments éligibles à la couverture
- ▶ IAS 39 et IFRIC 19 Amendées : Dérivés incorporés
- ▶ IFRS 7 Amendée et IFRS 4 : Améliorations des informations sur les instruments financiers
- ▶ IFRIC 16 : Couverture d'un investissement net à l'étranger
- ▶ IFRIC 18 : Transferts d'actifs par des clients
- ▶ Améliorations annuelles des IFRS

5. MÉTHODES DE CONSOLIDATION (IAS 27 - 28 - 31)

Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, le Groupe prend en compte les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables. La date d'acquisition est la date à laquelle le contrôle est transféré à l'acquéreur. Déterminer la date d'acquisition et déterminer si le contrôle est transféré d'une partie à une autre nécessitent l'exercice du jugement.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date où le contrôle cesse.

Les règles suivantes sont appliquées :

- ▶ Une filiale est une entité contrôlée par la société. Les filiales contrôlées sont consolidées par **intégration globale**. Le contrôle existe lorsque la société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les critères d'appréciation du contrôle résultent :
 - soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote, dont les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles,
 - soit de la désignation pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance,

- soit de la possibilité d'exercer une influence dominante au regard des principes énoncés par la norme IAS 27 au paragraphe 13.
- ▶ Les sociétés contrôlées conjointement, en vertu d'un accord contractuel, avec un nombre limité de partenaires sont consolidées par **intégration proportionnelle** : les états financiers consolidés incluent la quote-part de Vilmorin dans les actifs, passifs, produits et charges regroupés, ligne à ligne, avec les éléments similaires des états financiers, à compter de la date à laquelle le contrôle conjoint est obtenu jusqu'à la date à laquelle il prend fin.
- ▶ Les entreprises associées dans lesquelles Vilmorin exerce une influence notable, laquelle est présumée lorsque le pourcentage de droits de vote est supérieur à 20 %, sont consolidées par **mise en équivalence**. Les états financiers consolidés incluent la quote-part de Vilmorin dans le montant total des profits et pertes comptabilisés par les entreprises associées (méthode de mise en équivalence), à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercée jusqu'à la date à laquelle elle prend fin. Si la quote-part de Vilmorin dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à sa participation dans celle-ci, la valeur comptable des titres mis en équivalence est ramenée à zéro et Vilmorin cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que Vilmorin n'ait une obligation légale ou implicite de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée.
- ▶ Toutes les transactions internes sont éliminées en consolidation, en particulier :
 - les transactions et comptes réciproques,
 - les dividendes versés entre sociétés consolidées,
 - les dotations et reprises de dépréciations sur titres consolidés,
 - les marges internes sur stocks,
 - les plus ou moins values sur cessions internes.

6. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES (IFRS 3 RÉVISÉE)

La norme IFRS 3 révisée est applicable à toutes les prises de contrôle à partir du 1^{er} juillet 2009.

Le Groupe évalue le goodwill comme la juste valeur de la contrepartie transférée augmentée du montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, moins le montant net comptabilisé (généralement la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée comprend les justes valeurs des actifs transférés, des dettes contractées par le Groupe à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise

acquise, et des parts de capitaux propres émises par le Groupe. La contrepartie transférée comprend également la juste valeur de toute contrepartie éventuelle et les droits à paiement fondé sur des actions de l'entreprise acquise qui sont obligatoirement remplacés dans le regroupement d'entreprises (voir ci-dessous). Si le regroupement d'entreprises a pour effet de régler des relations préexistantes entre le Groupe et l'entreprise acquise, alors le montant le plus faible entre la clause de règlement prévue au contrat et l'aspect défavorable du contrat est déduit de la contrepartie transférée et comptabilisé en autres charges.

Lorsque des droits à paiement fondé sur des actions donnés en échange (droits de remplacement) de droits détenus par les employés de l'entreprise acquise (droits de l'entreprise acquise) sont attribuables à des services passés, alors une partie de la valeur des droits de remplacement, basée sur le marché, est comprise dans la contrepartie transférée. Si ces droits requièrent des services futurs, alors l'écart entre le montant compris dans la contrepartie transférée et la valeur ainsi déterminée des droits de remplacement est traité comme une charge de rémunération post-acquisition.

Un passif éventuel de l'entreprise acquise est repris dans un regroupement d'entreprises seulement si ce passif représente une obligation actuelle découlant d'événements passés et si sa juste valeur peut être assimilée de manière fiable.

Le Groupe évalue toute participation ne donnant pas le contrôle à sa part proportionnelle dans les actifs nets identifiables de l'entreprise acquise.

Les frais d'acquisition que le Groupe encourt pour effectuer un regroupement d'entreprises tels que les commissions d'apporteurs d'affaires, les honoraires de juristes, de due diligence, et les autres honoraires professionnels ou de conseil sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

7. SECTEURS OPÉRATIONNELS

La nouvelle norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » (qui remplace IAS 14 « Information sectorielle ») définit un secteur opérationnel comme une composante d'une entité :

- ▶ qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges ;
- ▶ dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le « principal décideur opérationnel » de l'entité en vue de prendre des décisions en matière

de ressources à affecter au secteur et à évaluer sa performance ; et

- ▶ pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

8. CONVERSION DES COMPTES EXPRIMÉS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES (IAS 21)

La monnaie de présentation des comptes de Vilmorin est l'Euro.

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euros au cours de change de clôture et leurs comptes de résultat et flux de trésorerie à des cours approchant les cours de change aux dates de transaction.

La différence de conversion en résultant est inscrite dans les capitaux propres au poste « Réserves de conversion » pour la part revenant aux propriétaires de la société, et au poste « Participations ne donnant pas le contrôle » pour la part revenant aux minoritaires.

Les goodwill et ajustements de la juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la devise fonctionnelle de l'entité et sont convertis au cours de clôture.

9. CONVERSION DES TRANSACTIONS LIBELLÉES EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change en résultant sont inscrites en compte de résultat (en « Autres produits et charges financiers »).

Les écarts de conversion sur les instruments financiers libellés en monnaies étrangères et correspondant à une couverture d'investissement net dans une filiale étrangère sont inscrits dans les capitaux propres au poste « Écarts de conversion ». Ils sont enregistrés en résultat lors de la sortie de l'activité à l'étranger.

Pour qu'un dérivé de change soit éligible à la comptabilité de couverture (de flux futurs ou de juste valeur), il est nécessaire de définir et documenter la relation de couverture et de démontrer son efficacité tout au long de sa vie. Une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre les variations de valeur d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes. Une couverture de flux futurs permet de se prémunir contre les variations de valeurs de flux futurs de trésorerie (chiffre d'affaires généré par les actifs de l'entreprise par exemple).

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur de ces instruments sont traitées selon les modalités suivantes :

- ▶ Les variations de juste valeur des instruments éligibles à la couverture des flux futurs sont comptabilisées directement dans les capitaux propres pour la partie efficace de la couverture, la partie inefficace étant enregistrée en résultat financier.
- ▶ Les variations de juste valeur des instruments éligibles à la couverture de juste valeur sont enregistrées en résultat où elles compensent les variations de juste valeur des actifs, passifs ou engagements fermes couverts.

10. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (IAS 38)

Les autres immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles créées en interne sont comptabilisées à leur coût.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée d'utilisation attendue par Vilmorin. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur.

Ainsi, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie sont valorisées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie sont valorisées au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Les principales catégories d'autres immobilisations incorporelles de Vilmorin sont les suivantes :

10.1. Coûts de développement

Les coûts de développement, nets des crédits d'impôt recherche associés, sont inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation répondant aux critères suivants sont réunies :

- ▶ Les projets sont clairement identifiés et les coûts s'y rapportant sont individualisés et évalués de façon fiable.
- ▶ La faisabilité technique des projets est démontrée.
- ▶ Il existe une intention et la capacité de terminer les projets et d'utiliser ou vendre les produits issus des projets.

- ▶ Il existe un marché potentiel pour la production issue de ces projets ou bien leur utilité en interne est démontrée.
- ▶ Les ressources nécessaires pour mener les projets à leur terme sont disponibles.

Vilmorin estime qu'elle est en mesure de satisfaire aux conditions décrites ci-dessus. Par conséquent, ses projets de développement sont immobilisés dans les conditions suivantes :

Nature et contenu des projets immobilisés

Les projets immobilisés correspondent à des travaux conduisant à la mise au point de produits nouveaux ou bien de process industriels relatifs à l'activité de Vilmorin. Le domaine d'activité concerné est relatif à l'activité semencière de Vilmorin.

Les travaux pris en compte dans le chiffrage des projets de développement immobilisés comprennent notamment :

- ▶ L'amélioration des plantes proprement dite incluant plus particulièrement la sélection classique, les travaux d'analyse du génome des espèces travaillées, le marquage moléculaire ainsi que les travaux de laboratoire utilisés en routine par les sélectionneurs.
- ▶ Les essais, tests et expérimentations, production de semences à un stade pilote, frais d'inscription, d'homologation ou de maintien des droits sur des produits en lancement.
- ▶ La mise au point de nouvelles technologies visant à améliorer la performance des semences telles que : pelliculage, enrobage, priming, etc.
- ▶ Les activités de propriété intellectuelle liées au dépôt de brevets, enveloppes Soleau, certificats d'obtention végétale, études de liberté d'opération, etc.
- ▶ La mise au point de nouveaux process ou pilotes industriels de transformation de matières premières végétales en produits plus élaborés y compris alimentaires et ingrédients.

Les travaux réalisés en amont du processus décrit ci-dessus ne sont pas pris en compte dans la définition des frais de développement (exemples : la transgénèse, la recherche de nouvelles ressources génétiques).

Par ailleurs, seules les charges directement affectables aux programmes concernés sont retenues dans le calcul du coût des projets à immobiliser.

Les programmes de développement immobilisés sont amortis linéairement sur 5 ans à compter de la première année.

10.2. Les goodwill

Les goodwill représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres consolidés et la part de Vilmorin dans la juste valeur de leurs actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date de prise de contrôle.

Les goodwill font l'objet, au moins une fois par an, d'un test de perte de valeur. La méthodologie retenue est décrite en Note 1 paragraphe 23. Les dépréciations constatées sont irréversibles.

Les goodwill relatifs aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés en « Participations mises en équivalence ». Si les critères de perte de valeur tels que définis par IAS 39 viennent à s'appliquer, le montant de la perte est déterminé selon les règles définies par IAS 36.

10.3. Les marques, brevets, licences

Le coût de ces actifs correspond :

- ▶ Au prix d'achat majoré de tout coût directement attribuable à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue, pour les actifs acquis séparément.
- ▶ À la juste valeur, à la date d'acquisition, pour les actifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises.

Le cas échéant, le mode d'amortissement retenu est linéaire.

10.3.1. Les marques

Leur durée de vie économique est considérée comme indéfinie et par conséquent, les marques ne sont pas amorties.

Le classement d'une marque en actifs à durée de vie indéfinie résulte en particulier des indicateurs suivants :

- ▶ Positionnement de la marque sur son marché en termes de volume d'activité et de notoriété.
- ▶ Perspectives de rentabilité à long terme.
- ▶ Degré d'exposition aux aléas conjoncturels.
- ▶ Événement majeur intervenu dans le secteur d'activité, susceptible de peser sur le futur de la marque.
- ▶ Ancienneté de la marque.
- ▶ Dépenses régulières de communication et de promotion.

Leur évaluation fait l'objet d'un suivi régulier. Elle consiste à les tester dans le cadre des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies.

10.3.2. Les brevets

La durée d'utilité des brevets correspond à la durée légale de protection.

10.3.3. Les licences

La durée d'utilité des licences correspond à la période pendant laquelle elles peuvent faire l'objet d'une utilisation contractuelle.

10.3.4. Les logiciels

En fonction du domaine d'application des logiciels et compte tenu de l'obsolescence technologique, la durée de vie économique est comprise entre 3 et 7 ans.

Pour certains besoins spécifiques, Vilmorin peut être amenée à mettre au point elle-même certains logiciels. Dans ce cas, les coûts pris en compte pour leur immobilisation comprennent :

- ▶ les coûts des matériaux et services utilisés ;
- ▶ les salaires et autres coûts de main-d'œuvre directement impliqués dans la production de ces actifs.

10.4. Les matériels génétiques

Les matériels génétiques sont constitués par l'ensemble du matériel végétal permettant la création de nouvelles variétés de semences. Ils constituent un réservoir génétique permettant l'identification et l'utilisation des différents gènes d'intérêt nécessaires à la création variétale (exemples : intérêt agronomique, résistance aux maladies, tolérance à la sécheresse, rendement supérieur, amélioration des qualités nutritives, etc.). Généralement acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises, ils sont évalués à la juste valeur au jour de l'acquisition.

Compte tenu de leur conservation sans discontinuité, de leur entretien régulier et de leur utilisation permanente dans le processus de création variétale, Vilmorin considère que leur durée de vie économique est indéfinie. Par conséquent, aucun amortissement n'est pratiqué sur ces actifs.

Leur évaluation fait l'objet d'un suivi régulier. Elle consiste à les tester dans le cadre des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies.

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou, le cas échéant, leur coût de production diminué des amortissements et pertes de valeur.

11.1. Coûts d'emprunts

En application des normes IAS 16 et IAS 23R, les coûts des emprunts affectés à la construction et à l'acquisition des actifs corporels sont incorporés dans le coût d'actif sauf s'ils ne répondent pas aux critères du paragraphe 12 de la norme IAS 23R.

11.2. Approche par composant

Les différents composants d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilité estimée et donc leurs durées d'amortissement sont significativement différentes.

11.3. Amortissements

11.3.1. Base d'amortissement

La plupart des actifs industriels de Vilmorin, compte tenu de leurs spécificités, sont destinés à être utilisés jusqu'à la fin de leur durée de vie et il n'est, en règle générale, pas envisagé de les céder, ce qui justifie l'absence de valeur résiduelle pour ces immobilisations.

11.3.2. Mode d'amortissement

Le mode d'amortissement utilisé par Vilmorin est le mode linéaire.

11.3.3. Durée d'amortissement

Les amortissements sont pratiqués en fonction des durées d'utilité estimées des actifs suivants, revues annuellement :

- ▶ Terrains : non amortis.
- ▶ Agencement des terrains : 10 à 20 ans.
- ▶ Bâtiments : 10 à 40 ans ⁽¹⁾.
- ▶ Installations complexes spécialisées : 5 à 10 ans.
- ▶ Machines, équipements industriels : 3 à 10 ans.
- ▶ Équipements de bureau : 3 à 10 ans.
- ▶ Autres immobilisations corporelles : 3 à 10 ans.

⁽¹⁾ 10 à 20 ans pour les constructions légères, 20 à 40 ans pour les constructions plus robustes.

11.3.4. Présentation au compte de résultat

Les amortissements et dépréciations sont comptabilisés au compte de résultat en fonction de la destination de l'immobilisation (coût des ventes, frais commerciaux, frais de recherche, frais généraux et administratifs, etc.).

11.4. Tests de dépréciation

Faisant partie des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), les immobilisations corporelles sont susceptibles de faire l'objet d'un test de perte de valeur dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

Ce test, mis en œuvre au niveau de Vilmorin, est réalisé selon la règle exposée à la Note 1 paragraphe 23.

11.5. Réévaluation

Lors de la transition aux normes IFRS, Vilmorin a décidé d'appliquer le principe de juste valeur en tant que coût présumé à certains actifs spécifiques. Les immobilisations pour lesquelles cette procédure a été appliquée sont le plus souvent des terrains et bâtiments d'exploitation valorisés à des valeurs historiques non représentatives de la réalité économique.

Les évaluations retenues résultent d'expertises indépendantes.

Cette procédure a conduit à une réévaluation brute d'un montant de 7,4 millions d'euros. Un impôt différé passif a été reconnu sur les différentiels de valeur constatés.

12. CONTRATS DE LOCATION (IAS 17)

12.1. Contrats de location financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer à Vilmorin la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les critères d'appréciation de ces contrats sont fondés notamment sur :

- ▶ le rapport entre la durée de location des actifs et leur durée de vie ;
- ▶ le total des paiements minimum futurs rapportés à la juste valeur de l'actif financé ;
- ▶ l'existence d'un transfert de propriété à l'issue du contrat de location ;
- ▶ l'existence d'une option d'achat favorable ;
- ▶ la nature spécifique de l'actif loué.

Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur la même durée que les actifs similaires détenus en propre.

Les biens acquis en location-financement sont enregistrés en immobilisations corporelles pour le montant le plus bas de la juste valeur ou de la valeur actuelle des paiements minimaux à la date de début de contrat, et les emprunts sont comptabilisés au passif.

12.2. Contrats de location simple

Les contrats de location ne possédant pas les caractéristiques d'un contrat de location-financement sont enregistrés comme des contrats de location opérationnelle, et seuls les loyers sont enregistrés en résultat.

13. STOCKS ET EN-COURS DE PRODUCTION

Les stocks et en-cours de production sont évalués au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les coûts sont généralement calculés selon la méthode du coût moyen pondéré ; ils comprennent une quote-part appropriée de frais généraux fondée sur la capacité normale de production, mais excluent les charges financières et les coûts éventuels de sous-activité.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour la réalisation de la vente.

Le cas échéant des dépréciations sont comptabilisées. Elles sont généralement destinées à couvrir les risques suivants :

- ▶ valeur de réalisation inférieure au prix de marché ;
- ▶ ajustement en fonction des perspectives de vente ;
- ▶ mauvaise qualité des produits (essentiellement mauvaise germination, problèmes de qualité sanitaire).

14. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les créances sont valorisées à leur juste valeur lors de leur évaluation initiale, puis au coût amorti lors des évaluations ultérieures. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

15. ACTIONS PROPRES

Les actions propres sont enregistrées pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces actions sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

16. AVANTAGES AU PERSONNEL (IAS 19)

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel elle opère, Vilmorin participe à divers régimes de retraites, de préretraites et d'indemnités de départ constitutifs d'avantages postérieurs à l'emploi.

16.1. Régime à cotisations définies

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, les cotisations à payer sont comptabilisées en charges de l'exercice où elles sont encourues et aucune provision n'est comptabilisée, Vilmorin n'étant engagée que dans la limite des cotisations versées.

16.2. Régime à prestations définies

Pour ces régimes, Vilmorin comptabilise des provisions qui sont déterminées de la façon suivante :

- ▶ La méthode utilisée est celle dite des « unités de crédits projetées » qui précise que chaque période de services donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation. Chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Les calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs. Un taux d'actualisation en relation avec la durée moyenne de cet engagement est appliqué. Ces évaluations sont réalisées une fois par an pour tous les régimes.

- ▶ Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime.
- ▶ Ces écarts sont comptabilisés en résultat selon la méthode du « corridor ». Ainsi seuls les écarts actuariels représentant plus de 10 % du montant des engagements ou de la valeur de marché des placements sont comptabilisés. Ils sont amortis sur l'espérance de durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime.
- ▶ Des fonds externes peuvent être appelés à couvrir les engagements de retraite, y compris la part non comptabilisée des écarts actuariels du fait de leur étalement. Aussi, il se peut que les actifs financiers excèdent les engagements estimés, générant ainsi la reconnaissance au bilan d'un actif financier. La reconnaissance de cet actif est cependant limitée au cumul :
 - des pertes actuarielles nettes et du coût des services passés non comptabilisés,
 - et de la valeur actualisée des avantages économiques provenant des remboursements du régime ou de la réduction des cotisations futures attendues.

16.3. Autres avantages postérieurs à long terme

Certains autres avantages à long terme font également l'objet de provisions qui sont déterminées en procédant à un calcul actuariel comparable à celui effectué pour les régimes à prestations définies.

Pour Vilmorin, ces avantages correspondent principalement aux médailles du travail et aux indemnités de départ à la retraite et concernent presque exclusivement les sociétés françaises.

16.4. Présentation au bilan et au compte de résultat

Le montant des provisions constituées au titre des avantages au personnel figure au bilan dans la rubrique « Provisions pour avantages au personnel » compte tenu de leur échéance à long terme.

Au compte de résultat, la charge représentative de l'évolution de ces engagements est comptabilisée dans le résultat opérationnel.

17. PROVISIONS (IAS 37)

17.1. Principe général

La norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » définit les règles applicables en la matière.

La constitution d'une provision est obligatoire dans la mesure où :

- ▶ Elle est destinée à faire face à une obligation actuelle, juridique ou implicite.
- ▶ L'obligation existe à la date de clôture de l'exercice.
- ▶ Il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice d'un tiers.
- ▶ Une évaluation fiable de la provision peut être faite.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date de clôture des comptes.

17.2. Application à Vilmorin

Vilmorin est soumise dans le cadre normal de son activité à des risques divers (litiges commerciaux, restructurations, litiges fiscaux, litiges sociaux, etc.). Elle applique les règles suivantes :

17.2.1. Provisions pour restructuration

Le coût des programmes de restructuration est intégralement provisionné dans l'exercice au cours duquel une obligation irréversible de Vilmorin est née vis-à-vis des tiers. Cette obligation résulte de la décision prise par l'organe compétent et matérialisée avant la date de clôture par une annonce aux tiers concernés.

Le montant provisionné comprend principalement les coûts suivants :

- ▶ Indemnités de licenciements.
- ▶ Prérétraites.
- ▶ Préavis non effectués.
- ▶ Formation des personnes devant partir.
- ▶ Autres coûts liés à la fermeture des sites.

Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations des stocks et autres actifs découlant directement des mesures de restructuration sont également incluses dans les coûts de restructuration.

17.2.2. Provisions pour litiges

Ces litiges (commerciaux, fiscaux, propriété intellectuelle, etc.) font l'objet d'une appréciation individuelle et/ou basée sur une estimation statistique des litiges observés dans son domaine d'intervention compte tenu des éléments connus en fin d'exercice.

Par ailleurs, afin d'assurer une meilleure maîtrise de la gestion de certains risques spécifiques (en particulier la

responsabilité contractuelle, les litiges relatifs à la propriété intellectuelle ainsi que certains risques dommages), Vilmorin dispose d'une captive de réassurance. Cette société constitue des provisions, conformément aux règles générales exposées ci-dessus.

17.2.3. Présentation comptable

Sauf cas particulier dûment justifié, les provisions sont présentées au bilan dans le passif courant.

18. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS (IAS 20)

En application de la norme IAS 20, Vilmorin comptabilise les subventions d'investissements au bilan sous la rubrique « Produits différés » et les rapporte au résultat sur la durée d'utilité des actifs pour lesquels elles ont été perçues.

Les subventions d'investissement reçues au titre d'immobilisations non amortissables (terrains) sont directement comptabilisées en produits de l'exercice en l'absence de conditions les rattachant à une immobilisation amortissable. Dans le cas contraire, elles sont amorties au même rythme que l'actif amortissable.

19. IMPÔTS DIFFÉRÉS (IAS 12)

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur comptable des actifs et passifs. Les principaux éléments pris en compte à ce titre concernent :

- ▶ Les retraitements de consolidation introduisant une divergence entre la comptabilité et la fiscalité (options fiscales dérogatoires, crédits bails, marges sur stocks, résultats sur cessions intra-groupe d'immobilisations, indemnités de fin de carrière, etc.).
- ▶ Les écarts d'évaluation reconnus dans le cadre de regroupements d'entreprises dans la mesure où ils concernent des actifs clairement identifiés et contrôlés.
- ▶ Les différences entre bases comptable et fiscale sur certains actifs ayant pour origine des régimes fiscaux dérogatoires tels que le régime de faveur des fusions en France.

L'approche bilantielle de la méthode du report variable est appliquée et les effets des modifications de taux d'imposition sont inscrits en résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé dès lors que ces modifications de taux n'affectent pas les impôts différés qui avaient été comptabilisés directement en capitaux propres.

Des actifs d'impôt différé sont inscrits au bilan dans la mesure où il est probable qu'ils soient récupérés au cours

des années ultérieures. L'appréciation de la capacité de Vilmorin à récupérer ces actifs dépend notamment des éléments suivants :

- ▶ Les prévisions de résultats fiscaux futurs.
- ▶ La part des charges non récurrentes ne devant pas se renouveler à l'avenir et comprises dans les pertes passées.
- ▶ La position passive nette peut dans certaines circonstances, être réduite à concurrence des reports fiscaux déficitaires raisonnablement imputables en contrepartie, sur la base d'un échéancier.

Selon la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés. Ils sont présentés au bilan, selon les cas, en actif et passif non courant.

20. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

Les dettes en liaison avec le cycle normal d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Fournisseurs et autres créditeurs » pour leur juste valeur lors de l'évaluation initiale, puis pour leur coût amorti pour les évaluations ultérieures.

21. INSTRUMENTS FINANCIERS (IAS 32 ET IAS 39)

Les instruments financiers à la juste valeur sont classés selon le niveau de hiérarchie suivant :

- ▶ niveau 1 (cours cotés) : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur le marché actif ;
- ▶ niveau 2 (données observables) : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;
- ▶ niveau 3 (modèle interne) : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres non observables.

21.1. Titres de participation non consolidés et autres actifs financiers non courants

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont considérés comme disponibles à la vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur qui est déterminée dans les conditions suivantes :

- ▶ pour les titres cotés, la juste valeur correspond au cours de Bourse ;
- ▶ pour les autres titres dont la juste valeur n'est généralement pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés au coût diminué des éventuelles pertes de valeur.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective

d'une dépréciation de l'actif financier concerné, une dépréciation irréversible est constatée par le résultat. La reprise de provision par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation, correspondant à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable, est comptabilisée en résultat et est réversible en cas d'évolution favorable dans le futur.

Dans le cas où des prêts, avances ou autres créances à moyen et long terme ne portent pas intérêt ou portent intérêt à un taux inférieur à ceux du marché, il est procédé à l'actualisation de ces actifs en fonction d'un taux d'intérêt effectif.

À chaque clôture, un examen du portefeuille titres non consolidés et des autres actifs financiers est effectué afin d'apprécier les indications objectives de perte de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée.

21.2. Créances

Les créances à moyen et long terme ne portant pas intérêt sont actualisées dans les conditions décrites à la Note 1 paragraphe 21.1 ci-dessus.

21.3. Comptabilisation des actifs financiers et instruments dérivés

Vilmorin applique les principes suivants :

21.3.1. Instruments financiers dérivés

Vilmorin utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt, qui résultent de son activité courante et de son financement. Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 39, les variations de juste valeur de ces instruments sont traitées selon les modalités suivantes :

- ▶ Les variations de juste valeur des instruments éligibles à la couverture des flux futurs sont comptabilisées directement dans les capitaux propres pour la partie efficace de la couverture, la partie inefficace étant enregistrée en résultat financier.
- ▶ Les variations de juste valeur des instruments éligibles à la couverture de juste valeur sont enregistrées en résultat où elles compensent les variations de juste valeur des actifs, passifs ou engagements fermes couverts.

21.3.2. Avances conditionnées

Les avances conditionnées, figurent, en vertu des principes IFRS, sous la rubrique « Produits différés ». Elles sont rapportées au résultat en cas d'échec des programmes ainsi financés.

21.3.3. Frais d'émission d'emprunts

Les frais liés à l'émission d'emprunts sont, en vertu de la norme IAS 39, imputés sur la valeur comptable des emprunts concernés.

La comptabilisation en charge de ces frais intervient sur toute la durée de l'emprunt en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

21.4. Dettes financières - instruments composés

Certains instruments financiers contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres.

En vertu de la norme IAS 32, les différentes composantes de ces instruments sont comptabilisées dans les capitaux propres et dans les dettes financières pour leurs parts respectives.

La composante classée en dettes financières est évaluée à la date d'émission. Elle correspond à la valeur des cash flow futurs contractuels actualisée au taux de marché d'un instrument similaire présentant les mêmes conditions mais sans option de conversion ou de remboursement en actions.

21.5. Fournisseurs et autres créditeurs

En cas de différé de paiement supérieur à 1 an ne portant pas intérêt, les règles d'actualisation sont appliquées conformément aux principes exposés à la Note 1 paragraphe 21 ci-dessus.

22. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE - VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

22.1. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant au bilan consolidé comprend :

- ▶ les disponibilités ;
- ▶ les placements à court terme liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidités et présentant un risque négligeable de variation de valeur ;
- ▶ les comptes courants récupérables à court terme.

Les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) sont exclus de

la trésorerie. Les découverts bancaires étant assimilés à un financement sont également exclus de la trésorerie.

22.2. Valeurs mobilières de placement

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur. Aucun placement n'est analysé comme étant détenu jusqu'à l'échéance. Ce traitement comptable dépend de la finalité des opérations :

- ▶ Pour les placements détenus à des fins de transaction, les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat.
- ▶ Pour les placements disponibles à la vente, les variations de juste valeur sont comptabilisées directement dans les capitaux propres, ou en résultat en cas d'indication objective d'une dépréciation plus que temporaire de la valeur mobilière concernée.

23. DÉPRÉCIATION DES ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS

Les valeurs comptables des actifs incorporels et corporels de Vilmorin sont examinées à chaque clôture de comptes afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée selon la méthode décrite ci-après.

Pour les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie ou les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est soumise à un test de perte de valeur au moins une fois par an.

Une perte de valeur est comptabilisée, si la valeur comptable d'un actif ou de son Unité Génératrice de Trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une Unité Génératrice de Trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'Unité Génératrice de Trésorerie (ou groupe d'unités), puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité (du groupe d'unités) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité (du groupe d'unités).

23.1. Calcul de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles est la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à un taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de

la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est déterminée pour l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle l'actif appartient.

23.2. Reprise de perte de valeur

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

24. VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS EN COURANT/NON COURANT

24.1. Principe général

La norme IAS 1 prévoit que les actifs et passifs doivent être classés sous des rubriques « courant » et « non courant ».

24.2. Application à Vilmorin

Vilmorin a retenu les règles suivantes pour le classement des principaux agrégats du bilan :

- ▶ Les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité sont classés :
 - En « courant » si la réalisation des actifs ou le règlement des passifs est attendu dans le délai d'un an suivant la date de clôture ou s'ils sont détenus aux fins de négociation.
 - En « non courant » dans les cas inverses.
- ▶ Les actifs immobilisés sont classés en « non courant ».
- ▶ Les provisions entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité sont classées en « courant ».
- ▶ Les provisions pour avantages au personnel sont classées en « non courant » compte tenu de l'horizon long terme de tels engagements.
- ▶ Les dettes financières sont classées en « courant » et « non courant » selon que leurs échéances surviennent moins d'un an ou plus d'un an après la date de clôture des comptes.
- ▶ Les impôts différés sont présentés en totalité en actif ou passif « non courant ».

25. PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES (IAS 18)

25.1. Principe général

Les produits des activités ordinaires sont constitués par les ventes de marchandises, les ventes de biens

et services produits dans le cadre des activités principales de Vilmorin ainsi que les produits des redevances et licences d'exploitation.

25.2. Application à Vilmorin

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acquéreur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens. Le transfert correspond généralement :

- ▶ Pour les marchandises et produits vendus à la date de mise à disposition à la clientèle.
- ▶ Pour les prestations de service, le chiffre d'affaires est pris en compte en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture et s'il peut être estimé de façon fiable.
- ▶ Pour les redevances, la comptabilisation intervient en fonction des dispositions contractuelles qui prévoient généralement une base de calcul assise sur le chiffre d'affaires ou les quantités vendues par le concédant. Ces redevances correspondent le plus souvent à la rémunération de concessions d'obtentions végétales ou de lignées parentales.

Les produits des activités ordinaires comprennent :

- ▶ Les ventes de produits.
- ▶ Les ventes de services.
- ▶ Les redevances perçues en provenance d'activités commerciales.

Viennent en déduction de ces produits :

- ▶ Les acomptes accordés, remises pour enlèvement précoce.
- ▶ Les retours de marchandises et de biens.
- ▶ Les remises de fin d'année.
- ▶ Les marges arrière versées aux distributeurs, le cas échéant.

26. RÉSULTAT POUR UNE ACTION

Le résultat de base par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évaluations du capital social, corrigées, le cas échéant, des détentions par Vilmorin de ses propres actions.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat part de Vilmorin par le nombre d'actions ordinaires en circulation majoré de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives.

Note 2 : Événements de l'exercice

Les principales opérations intervenues au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010 sont les suivantes :

► **Prise de participation chez Australian Grain Technologies (Australie)**

Vilmorin a conclu, en juillet 2008, un partenariat stratégique avec la société australienne Australian Grain Technologies (AGT), leader australien de la sélection, du développement et de la commercialisation de céréales. En accord avec les autres actionnaires de la société, Vilmorin a acquis en août 2009 une participation complémentaire au sein du capital d'AGT, portant ainsi son taux de détention à 32,77 %.

► **Acquisition de la société Clovis Matton (Belgique)**

Dans le cadre de la consolidation de son organisation européenne en semences de grandes cultures, Vilmorin a acquis, par l'intermédiaire de sa filiale Limagrain Europe (anciennement Limagrain Verneuil Holding), la société Clovis Matton, basée en Flandre occidentale.

Cette opération vient renforcer durablement les positions de Limagrain Europe sur le marché du maïs fourrage belge. Partenaire de longue date du groupe, la société Clovis Matton développe également un programme en sélection de céréales.

► **Prise de contrôle des actifs grandes cultures et accès aux technologies amont d'Avesthagen (Inde)**

En octobre 2009, Vilmorin a pris le contrôle des actifs de semences de grandes cultures d'Avesthagen Limited (« Avesthagen ») regroupés au sein de la société Atash Seeds Private Limited (« Atash »), à hauteur de 58,82 %. Entreprise détenue par Vilmorin (actionnaire majoritaire) et Avesthagen, Atash dispose de fonds génétiques et de programmes de recherche axés principalement sur les espèces maïs, tournesol et riz ainsi que d'un laboratoire de biotechnologies végétales, basé à Hyderabad (Inde).

Cette opération permet à Vilmorin de s'implanter sur le marché des semences de grandes cultures en Inde et vient renforcer ses activités et implantations existantes en semences potagères.

Parallèlement à cette acquisition, Vilmorin a élargi son partenariat de recherche actuel avec Avesthagen en concluant un accord complémentaire de licences mondial portant sur l'utilisation de technologies amont tant dans les espèces grandes cultures que potagères. Le développement de riz hybride ainsi que de gènes de tolérance au stress hydrique constituent les thèmes principaux de cet accord.

En juin 2010, Vilmorin a augmenté sa participation pour la porter à hauteur de 61,26 %.

► **Cession de titres d'une société de biotechnologies**

Le résultat financier comprend l'enregistrement d'une plus-value de 4,8 millions d'euros sur cession de la participation de Vilmorin dans une société de biotechnologies avec laquelle elle poursuit un partenariat de recherche amont.

► **Acquisition d'actifs de recherche blé et d'une société (États-Unis)**

Lancé en 2009, le plan de développement des semences de blé de Vilmorin en Amérique du Nord a permis de :

- Conclure un partenariat stratégique et technologique avec la société de biotechnologies Arcadia Biosciences basée à Davis (Californie). Cet accord porte sur la mise au point de semences de blé optimisant l'utilisation de l'azote et l'accès mondial prioritaire pour Vilmorin aux futures technologies développées par Arcadia applicables au blé. Il s'accompagne d'une prise de participation minoritaire de Vilmorin au capital d'Arcadia Biosciences à hauteur de 7,25 % et réciproquement d'une entrée d'Arcadia au capital de la société Limagrain Cereal Seeds LLC (LCS) à hauteur de 35 %. Filiale de Vilmorin à hauteur de 65 %, LCS, basée à Fort Collins (Colorado) constitue désormais la plateforme de développement blé sur le continent américain.
- Lancer des programmes de collaboration scientifique avec certaines universités américaines.
- Constituer un portefeuille de ressources génétiques diversifié et adapté aux conditions climatiques locales au travers de l'acquisition par LCS des actifs de Genesis Seed Research et de BSF AG Research ainsi que la prise de contrôle de la société Trio Research.

Par ces opérations, Vilmorin dispose immédiatement d'un réseau de commercialisation dans les principales zones de production américaines.

► **Co-entreprise blé avec DonMario Semillas (Argentine)**

Sur cette zone, Vilmorin a établi les bases de son développement futur en signant un accord de co-entreprise (50/50) avec la société DonMario Semillas, figurant parmi les premiers semenciers argentins. Créée en 1983 et réalisant un chiffre d'affaires de plus de 50 millions d'euros, DonMario Semillas détient de solides positions concurrentielles sur les marchés du blé, du maïs et du soja en Argentine. La société est également implantée au Brésil et en Uruguay.

Cette alliance, portant sur les semences de blé, permettra de commercialiser en Argentine et plus largement sur ce continent, de nouvelles variétés issues du rapprochement des ressources génétiques et des technologies des deux sociétés.

Selon les modalités définies dans l'accord, les produits développés au sein de cette co-entreprise pourront également être commercialisés à l'international.

► **Prise de contrôle de la société Su Tarim (Turquie)**

Fin décembre 2009, par l'intermédiaire de sa filiale Clause, Vilmorin a pris une participation majoritaire, à hauteur de 51 %, au sein de la société turque Su Tarim.

Basée à Antalya et partenaire historique de Clause, Su Tarim bénéficie en Turquie d'un excellent réseau commercial et technique couvrant l'ensemble des zones de productions maraîchères. Disposant d'infrastructures de recherche récentes et de programmes de sélection adaptés au marché local notamment en tomate, poivron et concombre, Su Tarim permet de conforter l'implantation de Clause sur un marché stratégique et sur lequel Vilmorin est leader.

En accord avec les autres actionnaires de Su Tarim, Vilmorin dispose d'une option contractuelle lui permettant de compléter à moyen terme sa participation pour la totalité du capital.

► **Acquisition d'un programme de recherche tomates (Pologne)**

Vilmorin a signé, en septembre 2009, la reprise du programme de recherche tomates de PHRO, société spécialisée dans la production et la distribution de tomates en Pologne et en Allemagne. Vilmorin a ainsi acquis un programme de sélection tomate destinée à de la production sous serre verre chauffée et de porte-greffes, complétant avantageusement le matériel génétique dont elle dispose déjà.

► **Acquisition des actifs de la société Dahlco (États-Unis)**

Vilmorin a acquis aux États-Unis, par l'intermédiaire de sa filiale AgReliant, les actifs commerciaux et marketing

de la société Dahlco, spécialisée dans la distribution de semences de maïs, de soja et de luzerne dans le nord du Corn-Belt, renforçant ainsi sa position concurrentielle dans cette zone.

► **Acquisition de titres Cnos Garden (Pologne)**

Courant août 2009, Vilmorin a acquis en Pologne, par l'intermédiaire de sa filiale Oxadis les 49 % des titres de la société Cnos Garden détenus par les actionnaires minoritaires. Elle détient donc désormais 100 % du capital de Cnos Garden.

► **Réorganisation de sites industriels et de recherche**

Une provision destinée à couvrir les coûts estimés d'un plan d'optimisation de sites industriels et de recherche a été comptabilisée au 30 juin 2010 à hauteur de 4,5 millions d'euros.

► **Mesa Maize (États-Unis)**

Le 30 mars 2010 Harris Moran Seed Company, filiale de Vilmorin, a acquis 100 % du capital de Mesa Maize. Cette société réalise son chiffre d'affaires principalement aux États-Unis. Les variétés de Mesa Maize sont reconnues pour leur qualité gustative et le matériel génétique acquis sera complémentaire du matériel génétique d'Harris Moran Seed Company. La société emploie 12 personnes sur son site d'Olathe (Colorado).

► **Augmentation de capital de Vilmorin & Cie**

Courant mars 2010, Vilmorin & Cie a lancé avec succès une augmentation de capital de 200,1 millions d'euros.

Cette augmentation a été suivie par Groupe Limagrain Holding à hauteur de 144,4 millions d'euros et par le public à hauteur de 55,7 millions d'euros.

Note 3 : Périmètre de consolidation

1. ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

1.1. Au 30 juin 2010, Vilmorin a consolidé 109 sociétés selon les règles exposées à la Note 1 paragraphe 5 des méthodes et principes comptables IFRS.

	09-10	08-09
Par intégration globale	95	82
Par intégration proportionnelle	8	7
Par mise en équivalence	6	6
Total	109	95

1.2. Les variations de périmètre intervenues au cours de l'exercice 2009-2010 ont été les suivantes :

1.2.1. Entrées dans le périmètre de consolidation

- ▶ Par création de société
 - Biogemma USA
 - Hazera Hellas Seeds & Plant Material
 - Hazera Genetics Mexico (2000)
 - Limagrain Cereal Seeds (LCS)
 - LeafyCo
- ▶ Par prise de participation
 - Atash
 - Belgian Seeds Company
 - Ceres Nederland
 - Clovis Matton

- De Wulf & Co
- Investigacion Trigo
- Limagrain South America
- Mesa Maize
- Seedline
- Su Tarim
- Trio Research
- ▶ Société nouvellement consolidée :
 - Dalian Mikado

1.2.2. Sorties du périmètre de consolidation

- ▶ Suite à liquidation en cours
 - Hazera Canaria
 - Limagrain Bulgaria
 - Limagrain Polska

1.2.3. Changements de dénomination

Anciennes dénominations	Nouvelles dénominations
Marco Polo Nusantara	PT Clause Indonesia
Limagrain Verneuil Holding	Limagrain Europe

2. INFORMATIONS RELATIVES AUX VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

En millions d'euros	Atash	Mesa Maize	Limagrain South America	Trio Research
Date d'entrée dans le périmètre	01.07.09	30.03.10	30.04.10	09.06.10
% acquis				
Sur l'exercice	58.82 %	100.00 %	100.00 %	100.00 %
Antérieurement	-	-	-	-
Total détenu	⁽²⁾ 58.82 %	100.00 %	100.00 %	100.00 %
Méthode de consolidation ⁽¹⁾	IG	IG	IG	IG
Coût d'acquisition des titres				
Contractualisé sur l'exercice	5.2	4.0	3.8	0.5
Contractualisé antérieurement	-	-	-	-
Total	5.2	4.0	3.8	0.5
Juste valeur des actifs et passifs acquis				
Immobilisations / actifs	5.5	2.1	3.8	0.4
Besoin en fonds de roulement	- 4.1	- 0.1	-	-
Provisions pour risques	0.5	-	-	-
Endettement net de trésorerie	- 3.5	- 0.8	-	- 0.1
Impôt différé	-	-	1.2	0.1
Capitaux propres	4.4	2.8	0.4	0.1
Capitaux propres acquis	2.5	2.8	0.4	0.1
Goodwill	2.7	1.2	1.2	0.1

⁽¹⁾ IG : intégration globale - IP : intégration proportionnelle - MEE : mise en équivalence.

⁽²⁾ En juin 2010, Vilmorin a augmenté sa participation pour la porter à 61,26 %.

En millions d'euros	Investigacion Trigo	Su Tarim	Clovis Matton et ses filiales	Dalian Mikado
Date d'entrée dans le périmètre	18.01.10	16.12.09	01.07.09	01.07.09
% acquis				
Sur l'exercice	50.00 %	51.00 %	100.00 %	-
Antérieurement	-	-	-	80.00 %
Total détenu	50.00 %	51.00 %	100.00 %	80.00 %
Méthode de consolidation ⁽¹⁾				
	IP	IG	IG	IG
Coût d'acquisition des titres				
Contractualisé sur l'exercice	0.5	4.9	7.5	-
Contractualisé antérieurement	-	-	-	0.2
Total	0.5	4.9	7.5	0.2
Juste valeur des actifs et passifs acquis				
Immobilisations / actifs	0.5	2.1	1.6	0.1
Besoin en fonds de roulement	-	2.0	1.2	0.3
Provisions pour risques	-	0.1	0.1	-
Endettement net de trésorerie	-	2.6	0.4	- 0.1
Impôt différé	0.2	-	-	-
Capitaux propres	-	1.4	2.3	0.5
Capitaux propres acquis	-	0.7	2.3	0.4
Goodwill ⁽²⁾	0.2	4.2	5.2	- 0.2

⁽¹⁾ IG : intégration globale - IP : intégration proportionnelle - MEE : mise en équivalence.
⁽²⁾ Pour Dalian Mikado, il s'agit d'un goodwill comptabilisé directement en compte de résultat.

3. COMPARABILITÉ DES COMPTES DE RÉSULTAT

Afin de comparer les résultats à périmètre et change constants, il a été procédé à l'établissement d'un compte de résultat 2008-2009 retraité dans les conditions suivantes :

- ▶ Afin de neutraliser l'impact des variations de change, le compte de résultat au 30 juin 2009 a été retraité en appliquant le taux moyen du 30 juin 2010.
- ▶ Les sociétés sortantes sur l'exercice 2009-2010 ont été neutralisées sur l'exercice précédent, soit :
 - Hazera Canaria
 - Limagrain Bulgaria
 - Limagrain Polska
- ▶ Les sociétés entrantes sur l'exercice 2009-2010 ont été rajoutées dans les comptes au 30 juin 2009, soit :
 - Biogemma USA
 - Hazera Hellas Seeds & Plant Material

- Hazera Genetics Mexico (2000)
- Limagrain Cereal Seeds
- LeafyCo
- Atash
- Belgian Seeds Company
- Ceres Nederland
- Clovis Matton
- De Wulf & Co
- Investigacion Trigo
- Limagrain South America
- Mesa Maize
- Seedline
- Su Tarim
- Trio Research
- Dalian Mikado

▶ Les données retraitées se présentent comme suit :

En millions d'euros	Variation en %	09-10	08-09 retraité
Revenu des activités ordinaires	+ 4.0 %	1 063.8	1 023.2
Résultat opérationnel	- 7.5 %	97.1	105.0
Résultat des activités poursuivies	- 3.2 %	57.6	59.5
Résultat des activités abandonnées	NS	2.5	-
Résultat de la période	+ 1.0 %	60.1	59.5

Note 4 : Secteurs Opérationnels

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les règles applicables à la présentation des secteurs opérationnels sont définies à la Note 1 paragraphe 7 des méthodes et principes comptables IFRS.

2. INFORMATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Le reporting interne mis à la disposition du Comité Exécutif de Vilmorin, « Principal Décideur Opérationnel », correspond à l'organisation managériale de l'entreprise qui est basée sur la sectorisation par activité. De ce fait, les secteurs opérationnels, tels que définis par la norme IFRS 8, sont les secteurs d'activité sur lesquels Vilmorin opère.

L'application de la norme IFRS 8 n'a pas d'impact sur les informations présentées au titre des comptes consolidés au 30 juin 2010.

Les secteurs opérationnels existant au 30 juin 2010 sont les suivants :

- ▶ Semences potagères
- ▶ Semences de grandes cultures
- ▶ Produits de jardin

Chacune des colonnes des tableaux présentés ci-dessous reprend les chiffres propres à chaque secteur. Les chiffres mentionnés représentent les contributions au niveau de Vilmorin qui implicitement ignorent les opérations inter-secteur car elles ont été considérées comme peu significatives.

2.1. Informations relatives à l'exercice 2009-2010

	Semences potagères	Semences de grandes cultures	Produits de jardin	Holdings et autres	Non affecté	Total
Revenu des activités ordinaires	454.3	519.7	88.3	1.5	-	1 063.8
Résultat opérationnel	65.4	35.8	2.6	- 6.7	-	97.1
Résultat des activités poursuivies	44.8	22.8	1.1	- 11.1	-	57.6
Résultat des activités abandonnées	-	-	-	2.5	-	2.5
Résultat de l'ensemble consolidé	44.8	22.8	1.1	- 8.6	-	60.1

	Semences potagères	Semences de grandes cultures	Produits de jardin	Holdings et autres	Non affecté	Total
Actif non courant	364.0	585.9	15.4	99.7	-	1 065.0
<i>Dont investissements de la période ⁽¹⁾</i>	<i>66.1</i>	<i>84.1</i>	<i>2.4</i>	<i>47.8</i>	-	200.4
Actif courant	388.8	432.7	40.5	266.6	-	1 128.6
Total actif	752.8	1 018.6	55.9	366.3	-	2 193.6
Capitaux propres ⁽²⁾	-	-	-	-	1 045.2	1 045.2
Passif non courant	87.3	56.3	2.2	327.1	-	472.9
Passif courant	206.6	238.0	34.8	196.1	-	675.5
Total passif	293.9	294.3	37.0	523.2	1 045.2	2 193.6

⁽¹⁾ La décomposition du total est disponible dans le tableau des flux de trésorerie consolidé.

⁽²⁾ Les « Capitaux propres » de l'ensemble Vilmorin ne sont pas ventilés par secteur d'activité.

2.2. Informations relatives à l'exercice 2008-2009

	Semences potagères	Semences de grandes cultures	Produits de jardin	Holdings et autres	Non affecté	Total
Revenu des activités ordinaires	409.7	498.9	91.7	1.4	-	1 001.7
Résultat opérationnel	68.8	42.5	3.2	- 6.6	-	107.9
Résultat des activités poursuivies	49.3	31.4	2.0	- 22.5	-	60.2
Résultat des activités abandonnées	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'ensemble consolidé	49.3	31.4	2.0	- 22.5	-	60.2

	Semences potagères	Semences de grandes cultures	Produits de jardin	Holdings et autres	Non affecté	Total
Actif non courant	301.0	547.8	15.5	79.4	-	943.7
<i>Dont investissements de la période</i> ⁽¹⁾	77.8	58.6	1.8	19.4	-	157.6
Actif courant	331.3	367.7	41.1	184.0	-	924.1
Total actif	632.3	915.5	56.6	263.4	-	1 867.8
Capitaux propres ⁽²⁾	-	-	-	-	753.8	753.8
Passif non courant	66.8	48.6	1.5	342.8	-	459.7
Passif courant	182.7	235.5	34.3	201.8	-	654.3
Total passif	249.5	284.1	35.8	544.6	753.8	1 867.8

⁽¹⁾ La décomposition du total est disponible dans le tableau des flux de trésorerie consolidé.

⁽²⁾ Les « Capitaux propres » de l'ensemble Vilmorin ne sont pas ventilés par secteur d'activité.

Note 5 : Revenu des activités ordinaires

1. RÉPARTITION PAR NATURE

En millions d'euros	Variation (%)	09-10	08-09
Ventes de produits	+ 7.1	1 016.9	949.9
Ventes de services	- 31.9	4.9	7.2
Redevances perçues	- 5.8	42.0	44.6
Total	+ 6.2	1 063.8	1 001.7

Les règles appliquées pour la comptabilisation et l'évaluation du revenu des activités ordinaires figurent à la Note 1 paragraphe 25 des méthodes et principes comptables IFRS.

2. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

La répartition géographique des ventes de produits est la suivante :

En millions d'euros	Variation (%)	09-10	08-09
Europe	+ 1.4	561.5	553.7
Amérique	+ 11.9	256.9	229.5
Asie et Océanie	+ 20.2	96.3	80.1
Afrique et Moyen-Orient	+ 18.0	102.2	86.6
Total	+ 7.1	1 016.9	949.9

3. RÉPARTITION PAR PRODUIT

La répartition par famille des ventes de produits est la suivante :

En millions d'euros	09-10	08-09
Semences potagères et fleurs	398.6	358.7
Autres semences de grandes cultures	442.1	423.2
Semences fourragères et gazon	36.9	34.4
Produits de jardin	93.1	93.5
Autres produits	46.2	40.1
Total	1 016.9	949.9

4. REVENU DES ACTIVITÉS ORDINAIRES À TAUX DE CHANGE CONSTANTS

Aux taux de change de la période, le revenu des activités ordinaires de l'exercice précédent se serait élevé à 1 001,6 millions d'euros contre 1 063,8 millions d'euros sur cet exercice, soit une hausse de 6,2 %.

5. REDEVANCES PERÇUES

Les redevances perçues concernent principalement :

En millions d'euros	Variation (%)	09-10	08-09
Les espèces autogames	- 9.8	34.9	38.7
Les espèces hybrides	20.3	7.1	5.9
Total	- 5.8	42.0	44.6

Note 6 : Frais de personnel

1. ÉVOLUTION DES FRAIS DE PERSONNEL

En millions d'euros	09-10	08-09
Rémunérations brutes	196.6	186.0
Charges sociales	67.2	62.2
Participation et intéressement	6.9	4.5
Total	270.7	252.7

2. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Compte tenu de la nature saisonnière de son activité, Vilmorin communique une information sur son effectif permanent et son effectif annuel moyen.

2.1. Effectif annuel moyen

2.1.1. Répartition géographique

	09-10	08-09
France	2 083	2 037
Étranger	3 753	3 199
Total	5 836	5 236

2.1.2. Répartition par catégorie

	09-10	08-09
Cadres	1 234	1 322
Non cadres	4 602	3 914
Total	5 836	5 236

2.2. Effectif permanent en fin d'exercice

2.2.1. Répartition géographique

	09-10	08-09
France	1 710	1 682
Étranger	3 160	2 838
Total	4 870	4 520

2.2.2. Répartition par catégorie

	09-10	08-09
Cadres	1 387	1 304
Non cadres	3 483	3 216
Total	4 870	4 520

2.2.3. Répartition par fonction

	09-10	08-09
Administration	730	658
Recherche	1 261	1 163
Production agronomique et fabrication	1 242	1 203
Commerce	1 637	1 496
Total	4 870	4 520

Note 7 : Dotations aux amortissements et aux pertes de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles

1. ÉVOLUTION DES DOTATIONS

En millions d'euros	09-10	08-09
Dotations aux immobilisations incorporelles		
Programmes de développement ⁽¹⁾	- 80.8	- 72.3
Autres immobilisations incorporelles	- 8.1	- 6.6
Sous-total	- 88.9	- 78.9
Dotations aux immobilisations corporelles	- 20.2	- 19.3
Total	- 109.1	- 98.2

⁽¹⁾ L'augmentation des dotations relatives aux coûts de développement traduit l'intensification de l'effort de recherche.

Note 8 : Frais de recherche et de développement

1. ÉVOLUTION DES FRAIS

En millions d'euros	09-10	08-09
Programmes de développement activés sur la période	99.7	89.8
Dotations aux amortissements des programmes de développement immobilisés	- 80.8	- 72.3
Total des frais de recherche et de développement	- 140.5	- 123.2
Crédit d'impôt recherche	23.1	21.9
Charge nette de l'exercice	- 98.5	- 83.8

Vilmorin immobilise le coût de ses programmes de développement dans les conditions exposées à la Note 1 paragraphe 10 des méthodes et principes comptables IFRS.

Les frais de recherche et de développement qui ne remplissent pas les conditions ci-dessus sont comptabilisés directement en charges de l'exercice.

2. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

2.1. Accroissement net des frais de recherche et de développement activés

En millions d'euros	09-10	08-09
Frais exposés et immobilisés (cf. Note 15)	99.7	89.8
Dotation aux amortissements	- 80.8	- 72.3
Accroissement net des frais de recherche et de développement activés	18.9	17.5

Il est rappelé que, sur un total de frais de recherche et développement de 140,5 millions d'euros, seulement 99,7 millions d'euros répondaient aux critères exposés à la Note 1 paragraphe 10 des méthodes et principes comptables IFRS. On note une progression des frais de recherche et de développement de 17,3 millions d'euros.

L'augmentation des frais activés s'explique par l'intensification des programmes de développement.

2.2. Effet de l'activation sur le tableau des flux de trésorerie

En millions d'euros	09-10	08-09
Effet sur le résultat de la période	18.9	17.5
Effet sur les amortissements	80.8	72.3
Effet sur la marge brute d'autofinancement	99.7	89.8
Effet sur les flux d'investissement	- 99.7	- 89.8
Total	-	-

Note 9 : Autres produits et charges opérationnels

1. ÉVOLUTION

En millions d'euros	09-10	08-09
Litiges	- 1.9	- 0.8
Résultat sur cession d'immobilisations	- 3.0	3.2
Résultat sur cession de titres consolidés	- 1.7	- 0.5
Subventions d'investissements	0.6	0.4
Coût de restructuration	- 4.8	- 0.6
Pertes de valeur sur immobilisations	- 2.6	- 1.4
Goodwill négatif pris en résultat	0.8	-
Autres charges et produits	0.3	2.5
Total	- 12.3	2.8

2. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

2.1. Sur les opérations de l'exercice 2009-2010

2.1.1. Coûts de restructuration

Ils concernent principalement :

En millions d'euros	Montant
Clause	- 5.7
Limagrain Belgium	- 0.3
Biogemma UK	- 0.3
Clovis Matton	- 0.2
Limagrain Nederland	0.7
Mikado Kyowa Seed	1.0
Total	- 4.8

2.1.2. Pertes de valeur sur immobilisations

Elles concernent principalement :

En millions d'euros	Société	Montant
Marques	Clause	- 1.9
Marques	Oxadis	- 0.1
Constructions	Vilmorin SA	- 0.3
Droit au bail	Biogemma	- 0.2
Fonds de commerce	Oxadis	- 0.1
Total		- 2.6

2.1.3. Litiges

Ils correspondent essentiellement à la prise en charge de la franchise vis-à-vis de nos assurances.

2.1.4. Résultats de cession d'immobilisations

Ils sont composés essentiellement de :

En millions d'euros	Société	Montant
Constructions	Mikado Kyowa Seed	+ 0.1
Terrains	Mikado Kyowa Seed	- 3.1
Total		- 3.0

2.1.5. Résultats sur cession de titres consolidés

Ils sont composés essentiellement de :

En millions d'euros	Montant
Impact de la déconsolidation de Limagrain Bulgaria	- 1.1
Cession de titres Maïcentre à la Coopérative Limagrain	- 0.5
Divers	- 0.1
Total	- 1.7

2.2. Sur les opérations de l'exercice 2008-2009

En millions d'euros	Montant
Les pertes de valeurs sur immobilisations concernent principalement :	
Limagrain Central Europe (liste clients Pays de l'Est)	- 0.7
Oxadis (marque)	- 0.7
Total	- 1.4
Les résultats sur cessions d'immobilisations concernent :	
Les immobilisations corporelles pour :	3.3
<i>Dont principalement la cession partielle d'un site pour :</i>	2.2
Les immobilisations incorporelles pour :	- 0.1
Les titres pour :	- 0.5
Total	2.7

Note 10 : Coût du financement

1. ÉVOLUTION

En millions d'euros	09-10	08-09
Intérêts sur emprunts et découverts bancaires ⁽¹⁾	- 17.7	- 29.9
Intérêts sur contrats de locations financières	- 0.1	- 0.1
Résultat de juste valeur des instruments de couverture de taux ⁽²⁾	0.6	- 0.8
Résultat sur cession d'instruments de couverture de taux ⁽³⁾	- 7.1	- 0.9
Produits de trésorerie	3.9	5.6
Divers	- 0.1	- 0.1
Total	- 20.5	- 26.2

⁽¹⁾ La charge d'intérêt est en forte baisse par rapport à l'exercice précédent du fait, d'une part, d'un moindre recours à l'endettement, et d'autre part, d'une baisse des taux d'intérêt.

⁽²⁾ Il s'agit de la variation de juste valeur de dérivés non qualifiés de couverture de flux de trésorerie au sens d'IAS 39.

⁽³⁾ Impact de la baisse des taux sur le portefeuille de couverture.

2. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le coût total du financement se décompose en :

En millions d'euros	09-10	08-09
Charges d'intérêt	- 25.4	- 33.0
Produits d'intérêt	4.9	6.8
Total	- 20.5	- 26.2

Note 11 : Autres produits et charges financiers

1. ÉVOLUTION

En millions d'euros	09-10	08-09
Gain / perte sur cessions de titres, boni et mali de liquidation, résultat de déconsolidation	4.6	- 0.5
Produits d'intérêts ⁽¹⁾	0.3	3.5
Charges d'intérêts ⁽¹⁾	- 0.7	-
Provisions pour dépréciations des titres et autres actifs financiers ⁽²⁾	0.2	- 3.1
Gain / perte de change ⁽³⁾	3.7	- 1.1
Autres gains et pertes financiers	0.2	0.8
Total	8.3	- 0.4

⁽¹⁾ Les autres produits et charges d'intérêts comprennent notamment les impacts de couverture sur matières premières (cf. Note 30 paragraphe 2.2).

⁽²⁾ Dont provision sur titres Avesthagen pour 3 millions d'euros sur l'exercice 2008-2009.

⁽³⁾ Les gains de change sont principalement constatés sur des positions en USD, GBP et CAD.

2. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

2.1. Sur les opérations de l'exercice 2009-2010

En millions d'euros	
Les gains, pertes sur cession de titres, boni et mali de fusion, résultat de déconsolidation sont essentiellement constitués de :	
Résultat de cession de titres d'une société de biotechnologies	4.8
Impact de la déconsolidation de la société Limagrain Polska	- 0.2
Total	4.6

2.2. Sur les opérations de l'exercice 2008-2009

En millions d'euros	
Les gains, pertes sur cession de titres, boni et mali de fusion, résultat de déconsolidation sont essentiellement constitués du mali de liquidation de la société Soygenetics	- 0.7

Note 12 : Impôts sur les résultats

1. ÉVOLUTION

En millions d'euros	09-10	08-09
Impôts courants		
Impôts	- 26.2	- 16.4
Crédit d'impôt hors recherche	-	0.2
Total des impôts courants	- 26.2	- 16.2
Total des impôts différés	- 1.6	- 3.8
Total	- 27.8	- 20.0

Les règles appliquées à la comptabilisation des impôts différés sont décrites à la Note 1 paragraphe 19 des méthodes et principes comptables IFRS.

Les sources d'impôts différés résultent à la fois des différences temporelles entre la base imposable et la valeur comptable des actifs et passifs et de la comptabilisation d'actifs d'impôts différés dépendant des prévisions de résultats fiscaux futurs et de la position passive nette.

2. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

2.1. Évolution de l'impôt

Cette évolution du montant de l'impôt courant s'explique principalement par la constatation, sur l'exercice, d'une plus-value externe taxable sur cession de titres, du coût d'un reclassement interne de titres américains et d'une diminution des déficits fiscaux constatés comme actifs d'impôt différé.

2.2. Intégrations fiscales

Les périmètres d'intégrations fiscales suivants ont été constitués chez Vilmorin entre différentes sociétés françaises.

Société intégrante	Sociétés membres	Date d'effet
Vilmorin	Clause SA	01.07.2000
	Gemstar	01.07.2009
	Oxadis	01.07.2000
	Vilmorin 1742	01.07.2008
Limagrain Europe	Limagrain Central Europe (LCE)	01.07.2004
	Nickerson International Research SNC	01.07.2008

Ce régime d'intégration fiscale est prévu à l'article 223 A du Code Général des Impôts pour les sociétés mères françaises et leurs filiales françaises contrôlées au moins à 95 %.

Par ailleurs, des intégrations fiscales existent également dans certains pays.

Société intégrante	Sociétés membres	Pays
Vilmorin USA Corp	Vilmorin Inc. Harris Moran Seeds	États-Unis
Limagrain Nederland Holding BV	Limagrain Nederland BV	Pays-Bas
Vilmorin Luxembourg SA	Cydonie Ré	Luxembourg

2.3. Impôts courants

2.3.1. La charge d'impôts courants correspond aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice en fonction des règles et taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

2.3.2. Un système de crédit d'impôt en faveur de la recherche existe dans certains pays, et en particulier en France.

2.4. Taux de l'impôt en vigueur

2.4.1. Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 33 1/3 %.

Le taux d'imposition applicable au groupe en France est le suivant :

- ▶ Exercice 2007-2008 33 1/3 %
- ▶ Exercice 2008-2009 33 1/3 %
- ▶ Exercice 2009-2010 33 1/3 %

La loi sur le financement de la sécurité sociale n°99-1140 du 29 décembre 1998 a institué un complément d'imposition de 3,3 % du montant de l'impôt de base dû lorsque le montant de l'impôt est supérieur à 763 000 euros.

Ainsi, pour ces sociétés françaises, le taux d'imposition se trouve majoré de 1,1 %.

2.4.2. Le rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge théorique d'impôt est le suivant :

En %	09-10	08-09
Taux théorique d'imposition	33.33	33.33
Charges non déductibles et autres profits non imposables	- 2.28	- 2.11
Avoirs fiscaux et crédits d'impôts	- 0.11	- 3.65
Résultats déficitaires non taxés, différentiels de base et de taux d'imposition	0.82	6.07
Taux effectif d'imposition	31.76	33.64

2.5. Détail des créances et dettes d'impôts exigibles

En millions d'euros	09-10	08-09
Créances d'impôts exigibles	9.8	29.3
Dettes d'impôts exigibles	9.0	6.6

2.6. Informations sur les déficits fiscaux

Au 30 juin 2010, la situation des déficits fiscaux de Vilmorin est la suivante :

En millions d'euros	Déficits totaux		Dont déficits utilisables	
	France	Étranger	France	Étranger
Déficits à report limité	-	39.0	-	5.2
Déficits à report illimité	77.0	5.9	71.2	2.1
Total	77.0	44.9	71.2	7.3

Les actifs d'impôts différés correspondant aux déficits utilisables et non comptabilisés s'élèvent à 13.8 millions d'euros.

2.7. Traitement du Crédit d'Impôt Recherche

Depuis l'instauration du nouveau régime de Crédit d'Impôt Recherche français (CIR) uniquement en volume basé sur un pourcentage des dépenses de recherche éligibles réalisées, applicable à partir du 1^{er} janvier 2008, le groupe a considéré que le CIR était assimilable à une subvention publique dès lors qu'il permet notamment de financer une partie des dépenses de développement capitalisées et que son traitement comptable entrait dans le champ d'application d'IAS 20.

Il y a lieu, en conséquence, de procéder à une allocation du CIR entre la part liée aux dépenses de développement

qui, en application de IAS 38 ont été comptabilisées à l'actif, et la part liée aux autres dépenses, comptabilisées en résultat.

En termes de présentation, le CIR, comptabilisé comme une subvention en déduction des frais de recherche au compte de résultat, doit être constaté en produit immédiat pour sa partie relative à des dépenses constatées en charges et doit être constaté en produit différé à amortir au rythme des amortissements des actifs associés pour sa partie relative à des dépenses capitalisées.

Note 13 : Résultat par action

► Le résultat par action, attribuable aux propriétaires de la société, est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions de Vilmorin en circulation au cours de l'exercice.

L'évolution du résultat par action est la suivante :

- Résultat par action :

En euros	09-10	08-09
Attribuable aux propriétaires de la société dans les activités poursuivies	51 654 329	53 024 187
Attribuable aux propriétaires de la société dans les activités abandonnées	2 500 000	-
Attribuable aux propriétaires de la société dans le résultat consolidé	54 154 329	53 024 187
Nombre d'actions de Vilmorin	17 217 882	13 391 857
Résultat des activités poursuivies par action	3.00	3.96
Résultat des activités abandonnées par action	0.15	-
Résultat par action	3.15	3.96

- Résultat dilué par action :

Le résultat pris en compte pour opérer ce calcul tient compte des économies de charges financières nettes d'impôt qui seraient réalisées par Vilmorin en cas de conversion des Océane et des ORA et de la modification consécutive du nombre d'actions.

En euros	09-10	08-09
Attribuable aux propriétaires de la société dans les activités poursuivies	57 859 385	59 168 151
Attribuable aux propriétaires de la société dans les activités abandonnées	2 500 000	-
Attribuable aux propriétaires de la société dans le résultat consolidé	60 359 385	59 168 151
Nombre d'actions de Vilmorin	18 176 461	14 350 436
Résultat des activités poursuivies par action	3.18	4.12
Résultat des activités abandonnées par action	0.14	-
Résultat dilué par action	3.32	4.12

► Dividendes versés par action

	Dividendes distribués en décembre 09	Dividendes distribués en décembre 08
Montant distribué	23 696 398.92 €	22 230 482.62 €
Détail	1.77 € x 13 387 796 actions	1.66 € x 13 391 857 actions

Note 14 : Goodwill

1. PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE DÉPRÉCIATION DES GOODWILL

1.1. Evaluation des goodwill

Conformément à la norme IFRS 3, l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises peut être modifiée pendant un délai de douze mois suivant la date d'acquisition.

Par conséquent, les goodwill comptabilisés à la suite des acquisitions de l'exercice 2010 présentent un caractère provisoire, et sont susceptibles d'être ajustés en 2011.

1.2. Test de dépréciation des goodwill

Vilmorin a procédé à des tests de dépréciation de ses goodwill au 30 juin 2010 pour toutes les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles des goodwill sont affectés, à l'exception des goodwill résultant des acquisitions effectuées en 2010 pour lesquelles l'exercice d'affectation du coût d'acquisition n'est pas achevé au 30 juin 2010 et le montant du goodwill n'est donc pas déterminé de façon définitive à cette date.

Comme mentionné dans la Note 1 paragraphe 11.4, ces tests consistent à comparer la valeur comptable nette des actifs des UGT à leur valeur recouvrable, cette dernière étant évaluée suivant la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés (valeur d'utilité).

Pour ce qui concerne l'activité Semences potagères, les UGT retenues sont constituées par les entités juridiques car elles exercent leurs activités de façon autonome.

Pour ce qui concerne l'activité Produits de jardin, les UGT retenues sont constituées d'une part par la société Oxadis et ses filiales, et d'autre part par la société Suttons.

Pour ce qui concerne les activités Semences de grandes cultures, il est précisé que les UGT sont constituées par des activités européennes d'une part et de l'Amérique du Nord d'autre part.

Les hypothèses suivantes ont été utilisées pour calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie prévisionnels des UGT :

- Nombre d'années de données prévisionnelles : 5 ans
- Taux de croissance : 2 %
- Taux d'actualisation après impôt : des taux différents ont été retenus pour chaque UGT.

Ces tests n'ont pas donné lieu à la constatation d'une dépréciation.

De plus, les analyses de sensibilité effectuées montrent que l'utilisation de taux d'actualisation supérieurs de 1 % ou de taux de croissance de l'année normative inférieurs de 1 % à ceux indiqués ci-dessus n'aurait pas abouti à la constatation d'une dépréciation, la valeur recouvrable des UGT restant dans tous les cas supérieure à la valeur comptable nette de leurs actifs, à l'exception d'une UGT plus sensible à la variation des hypothèses et qui fera l'objet d'un suivi spécifique sur le prochain exercice.

2. ÉVOLUTION DES VALEURS NETTES COMPTABLES

2.1. Valeurs brutes

En millions d'euros	
30.06.08	279.7
Acquisitions et augmentations	4.7
Sorties	-
Changements de périmètre	-
Reclassements et autres	-
Écarts de conversion	0.9
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	3.3
30.06.09	288.6
Acquisitions et augmentations	0.3
Sorties	-
Changements de périmètre	19.5
Reclassements et autres ⁽¹⁾	- 5.2
Écarts de conversion	6.3
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	-
30.06.10	309.5

⁽¹⁾ Sur l'exercice 2009-2010, un reclassement de 1,2 million d'euros a été opéré de goodwill à matériel génétique, ainsi qu'un reclassement de 4 millions d'euros de goodwill à autres immobilisations incorporelles.

2.2. Amortissements et pertes de valeur

En millions d'euros	
30.06.08	8.7
Dotations ⁽¹⁾	0.8
Sorties	-
Pertes de valeur	-
Changements de périmètre	-
Reclassements	-
Écarts de conversion	0.1
30.06.09	9.6
Dotations	0.2
Sorties	-
Pertes de valeur	-
Changements de périmètre	-
Reclassements ⁽¹⁾	- 0.8
Écarts de conversion	0.8
30.06.10	9.8

⁽¹⁾ Sur l'exercice 2008-2009, le montant correspond essentiellement à la liste clients Pays de l'Est pour 0,7 million d'euros. Sur l'exercice 2009-2010, un reclassement de 0,1 million d'euros a été opéré de goodwill à matériel génétique, ainsi qu'un reclassement de 0,7 million d'euros de goodwill à autres immobilisations incorporelles.

2.3. Valeurs nettes

En millions d'euros	
30.06.08	271.0
30.06.09	279.0
30.06.10	299.7

3. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

3.1. Ventilation par secteur d'activité

En millions d'euros	30.06.10	30.06.09
Semences potagères	31.2	19.6
Semences de grandes cultures ⁽¹⁾	210.3	246.5
Produits de jardin	3.2	3.3
Holdings et autres ⁽¹⁾	55.0	9.6
Total net d'amortissements et pertes de valeur	299.7	279.0

⁽¹⁾ La société Limagrain Genetics Inc. (44 millions d'euros) appartenait au secteur Semences de grandes cultures au 30 juin 2009. Elle figure désormais dans les holdings et autres.

3.2. Changement de périmètre

Les changements de périmètre concernent les opérations suivantes :

En millions d'euros	Total
Exercice 09-10 ⁽¹⁾	
Atash	3.0
Belgian Seeds Company	5.1
Clovis Matton	0.1
De Wulf & Co	0.1
Limagrain South America	1.2
Mesa Maize	1.2
Su Tarim	8.4
Investigacion Trigo	0.2
Trio Research	0.2
Total	19.5

⁽¹⁾ Il est rappelé que l'affectation du goodwill est provisoire jusqu'à la fin de la période de 12 mois qui suit la date d'acquisition selon IFRS 3.

Il n'y a pas eu de variation des goodwill résultant de changements de périmètre sur l'exercice 2008-2009.

Note 15 : Autres immobilisations incorporelles

1. ÉVOLUTION DES VALEURS NETTES COMPTABLES

1.1. Valeurs brutes

En millions d'euros	Coûts de développement	Matériel génétique	Logiciels	Brevets et licences	Marques	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations en cours	Total
30.06.08	447.3	206.0	28.8	37.8	31.7	1.0	2.4	755.0
Acquisitions et augmentations	89.8	5.7	0.9	2.1	-	-	2.1	100.6
Sorties	-	-	-0.1	-0.2	-	-	-	-0.3
Changements de périmètre et autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	2.3	0.9	0.4	-0.4	0.3	-	-	3.5
Reclassements	-1.8	-0.2	0.3	-	-	-	-0.4	-2.1
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	-	-	2.5	-	5.2	-	-	7.7
30.06.09	537.6	212.4	32.8	39.3	37.2	1.0	4.1	864.4
Acquisitions et augmentations	99.7	5.5	1.2	1.1	0.1	0.8	3.6	112.0
Sorties	-	-	-1.3	-0.6	-	-	-	-1.9
Changements de périmètre et autres	-	6.3	-	5.0	-	0.1	-	11.4
Écarts de conversion	16.3	7.3	1.2	1.4	0.8	0.2	-	27.2
Reclassements ⁽¹⁾	-	1.7	4.2	-	-	4.0	-4.0	5.9
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	-	-	-	-	-	-	-	-
30.06.10	653.6	233.2	38.1	46.2	38.1	6.1	3.7	1 019.0

⁽¹⁾ Sur l'exercice 2009-2010, un reclassement de 1,2 million d'euros a été opéré de goodwill à matériel génétique, ainsi qu'un reclassement de 4 millions d'euros de goodwill à autres immobilisations incorporelles.

1.2. Amortissements et pertes de valeurs

En millions d'euros	Coûts de développement	Matériel génétique	Logiciels	Brevets et licences	Marques	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations en cours	Total
30.06.08	305.5	2.9	23.1	29.4	0.1	0.4	-	361.4
Dotations / Pertes de valeur	72.3	-	3.8	2.0	0.7	0.1	-	78.9
Sorties	-	-	- 0.1	- 0.1	-	-	-	- 0.2
Reprises / Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements de périmètre et autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	1.5	0.1	0.3	- 0.4	-	-	-	1.5
Reclassements	- 1.8	- 0.2	- 1.0	0.7	-	-	-	- 2.3
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	-	-	1.9	-	2.5	-	-	4.4
30.06.09	377.5	2.8	28.0	31.6	3.3	0.5	-	443.7
Dotations / Pertes de valeur	80.8	-	3.3	1.7	2.0	1.1	-	88.9
Sorties	-	-	- 1.3	- 0.2	-	-	-	- 1.5
Reprises / Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements de périmètre et autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	11.6	0.2	1.1	0.3	0.1	0.1	-	13.4
Reclassements ⁽¹⁾	-	0.6	-	-	-	0.7	-	1.3
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	-	-	-	-	-	-	-	-
30.06.10	469.9	3.6	31.1	33.4	5.4	2.4	-	545.8

⁽¹⁾ Sur l'exercice 2009-2010, un reclassement de 0,1 million d'euros a été opéré de goodwill à matériel génétique, ainsi qu'un reclassement de 0,7 million d'euros de goodwill à autres immobilisations incorporelles.

1.3. Valeurs nettes

En millions d'euros	Coûts de développement	Matériel génétique	Logiciels	Brevets et licences	Marques	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations en cours	Total
30.06.08	141.8	203.1	5.7	8.4	31.6	0.6	2.4	393.6
30.06.09	160.1	209.6	4.8	7.7	33.9	0.5	4.1	420.7
30.06.10	183.7	229.6	7.0	12.8	32.7	3.7	3.7	473.2

2. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

2.1. Immobilisations générées en interne

En plus des programmes de développement dont l'évolution est retracée ci-avant et en Note 8, les mouvements relatifs aux immobilisations générées en interne sont les suivants :

En millions d'euros	Brevets et licences	Logiciels	Total
30.06.08 (valeur nette)	1.0	1.6	2.6
Immobilisations nouvelles	0.1	-	0.1
Perte de valeur	-	-	-
Ecart de conversion	-	0.1	0.1
Diminution	-	-	-
Dotations aux amortissements	- 0.3	- 0.6	- 0.9
30.06.09 (valeur nette)	0.8	1.1	1.9
Immobilisations nouvelles	0.1	0.2	0.3
Immobilisations sorties	- 0.1	-	- 0.1
Ecart de conversion	-	-	-
Reclassement	0.9	2.9	3.8
Dotations aux amortissements	- 0.3	- 1.1	- 1.4
30.06.10 (valeur nette)	1.4	3.1	4.5

2.2. Test de perte de valeur

Un test de perte de valeur a été réalisé conformément à la méthodologie décrite à la Note 1 paragraphe 23 des méthodes et principes comptables appliqués en IFRS. L'évolution est la suivante :

En millions d'euros	Brevets et licences	Matériel génétique	Marques	Autres immobilisations incorporelles	Total
30.06.08	1.9	1.6	-	-	3.5
Exercice 08-09	- 0.1	0.2	⁽¹⁾ 3.2	-	3.3
30.06.09	1.8	1.8	3.2	-	6.8
Exercice 09-10	-	0.2	⁽²⁾ 2.0	0.2	2.4
30.06.10	1.8	2.0	5.2	0.2	9.2

⁽¹⁾ Ce montant résulte principalement du reclassement des impairments antérieurs sur les activités abandonnées.

⁽²⁾ Il s'agit essentiellement de l'impairment de la marque Vita pour 1,9 million d'euros.

2.3. Changements de périmètre

Les changements de périmètre concernent les opérations suivantes (net d'amortissements) :

En millions d'euros	Total
Exercice 09-10	
Atash	5.0
Investigacion Trigo	0.5
Limagrain South America	3.7
Mesa Maize	1.2
Su Tarim	0.6
Trio Research	0.4
Total	11.4

Il n'y a pas eu de variation des immobilisations incorporelles résultant de changements de périmètre sur l'exercice 2008-2009.

Note 16 : Immobilisations corporelles

1. ÉVOLUTION DES VALEURS NETTES COMPTABLES

1.1. Valeurs brutes

En millions d'euros	Terrains et agencements	Constructions et agencements	Installations complexes	Équipements industriels	Matériel de bureau	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
30.06.08	24.0	117.2	53.9	89.7	11.1	32.3	11.8	340.0
Acquisitions et augmentations	0.2	7.4	1.7	6.2	0.5	3.4	19.5	38.9
Sorties	- 0.6	- 0.9	-	- 2.7	- 1.2	- 1.2	- 0.3	- 6.9
Changements de périmètre et autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	2.2	3.0	- 0.4	0.7	0.2	-	0.2	5.9
Reclassements	0.6	6.9	0.8	6.7	0.5	- 0.1	- 16.4	- 1.0
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	0.4	9.6	- 0.3	9.1	1.2	3.9	-	23.9
30.06.09	26.8	143.2	55.7	109.7	12.3	38.3	14.8	400.8
Acquisitions et augmentations	1.3	9.7	3.8	4.8	0.4	4.8	16.6	41.4
Sorties	- 4.8	- 5.3	- 1.2	- 6.1	- 1.5	- 4.1	-	- 23.0
Changements de périmètre et autres	1.1	6.5	2.9	0.9	0.5	2.1	-	14.0
Écarts de conversion	2.2	10.9	1.5	5.4	0.8	2.1	0.4	23.3
Reclassements	0.2	12.7	3.4	4.5	0.4	0.6	- 21.2	0.6
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	-	-	-	-	-	-	-	-
30.06.10	26.8	177.7	66.1	119.2	12.9	43.8	10.6	457.1

1.2. Amortissements et pertes de valeurs

En millions d'euros	Terrains et agencements	Constructions et agencements	Installations complexes	Équipements industriels	Matériel de bureau	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
30.06.08	1.5	66.0	38.7	70.5	9.0	22.4	-	208.1
Dotations / Pertes de valeur	0.2	5.5	2.8	6.5	1.1	3.2	-	19.3
Sorties	-	- 0.7	- 0.1	- 2.6	- 1.1	- 0.9	-	- 5.4
Changements de périmètre et autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	0.1	1.5	- 0.3	0.4	0.1	0.2	-	2.0
Reclassements	-	- 1.9	-	1.8	-	- 0.4	-	- 0.5
Actifs classés détenus en vue de la vente	-	6.6	- 0.3	6.4	0.9	3.1	-	16.7
30.06.09	1.8	77.0	40.8	83.0	10.0	27.6	-	240.2
Dotations / Pertes de valeur	0.2	6.1	3.4	6.4	1.0	3.1	-	20.2
Sorties	-	- 4.4	- 1.2	- 6.0	- 1.4	- 3.8	-	- 16.8
Changements de périmètre et autres	-	5.2	2.7	0.6	0.4	1.6	-	10.5
Écarts de conversion	-	4.6	1.0	3.5	0.5	1.6	-	11.2
Reclassements	-	-	-	0.8	-	-	-	0.8
Actifs classés détenus en vue de la vente	-	-	-	-	-	-	-	-
30.06.10	2.0	88.5	46.7	88.3	10.5	30.1	-	266.1

1.3. Valeurs nettes

En millions d'euros	Terrains et agencements	Constructions et agencements	Installations complexes	Équipements industriels	Matériel de bureau	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
30.06.08	22.5	51.2	15.2	19.2	2.1	9.9	11.8	131.9
30.06.09	25.0	66.2	14.9	26.7	2.3	10.7	14.8	160.6
30.06.10	24.8	89.2	19.4	30.9	2.4	13.7	10.6	191.0

2. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

2.1. Immobilisations en location financière

Les immobilisations en location financière représentent les montants suivants (valeur nette) :

En millions d'euros	Constructions et agencements	Installations complexes	Autres immobilisations corporelles	Total
30.06.08	1.6	0.3	-	1.9
30.06.09	1.4	0.2	0.2	1.8
30.06.10	1.3	0.0	0.2	1.5

2.2. Test de perte de valeur

Un test de perte de valeur a été réalisé conformément à la méthodologie décrite à la Note 1 paragraphe 23 des méthodes et principes comptables appliqués en IFRS. L'évolution est la suivante :

En millions d'euros	Installations, équipements et autres	Constructions	Total
30.06.08	0.1	-	0.1
Exercice 08-09	- 0.1	-	- 0.1
30.06.09	-	-	-
Exercice 09-10	-	0.3	0.3
30.06.10	-	0.3	0.3

2.3. Changements de périmètre

Les changements de périmètre concernent les opérations suivantes (net d'amortissement) :

En millions d'euros	
Exercice 09-10	
Atash	0.2
Clovis Matton	0.8
Dalian Mikado	0.1
Mesa Maize	0.9
Su Tarim	1.5
Total	3.5

Il n'y a pas eu de variation des immobilisations corporelles résultant de changements de périmètre sur l'exercice 2008-2009.

2.4. Engagements sur les contrats de location

En millions d'euros	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Contrats de location financement	5.3	2.0	3.3	-
Contrats de location simple	27.8	6.9	16.5	4.4

Note 17 : Actifs financiers

1. ÉVOLUTION DES VALEURS NETTES COMPTABLES

1.1. Valeurs brutes

En millions d'euros	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres actifs financiers non courants	Prêts et autres créances	Total
30.06.08	18.7	5.2	11.5	35.4
Augmentations	6.4	0.4	0.6	7.4
Diminutions	-	- 2.3	- 0.9	- 3.2
Changements de périmètre et autres	-	-	- 7.5	- 7.5
Écarts de conversion	-	-	1.3	1.3
Reclassements	-	-	-	-
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	0.2	-	0.8	1.0
30.06.09	25.3	3.3	5.8	34.4
Augmentations	19.9	-	1.1	21.0
Diminutions	- 8.0	-	- 0.6	- 8.6
Changements de périmètre et autres	0.4	-	-	0.4
Écarts de conversion	0.1	0.2	0.5	0.8
Reclassements	- 0.2	0.1	0.1	-
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	-	-	-	-
30.06.10	37.5	3.6	6.9	48.0

1.2. Provisions

En millions d'euros	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres actifs financiers non courants	Prêts et autres créances	Total
30.06.08	0.6	2.1	0.4	3.1
Dotations	3.0	-	-	3.0
Reprises	-	-	- 0.1	- 0.1
Changements de périmètre et autres	-	-	-	-
Écarts de conversion	0.1	-	-	0.1
Reclassements	0.1	-	-	0.1
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	0.1	-	-	0.1
30.06.09	3.9	2.1	0.3	6.3
Dotations	-	-	-	-
Reprises	-	-	-	-
Changements de périmètre et autres	-	-	-	-
Écarts de conversion	0.1	-	-	0.1
Reclassements	- 0.2	-	-	- 0.2
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	-	-	-	-
30.06.10	3.8	2.1	0.3	6.2

1.3. Valeurs nettes

En millions d'euros	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres actifs financiers non courants	Prêts et autres créances	Total
30.06.08	18.1	3.1	11.1	32.3
30.06.09	21.4	1.2	5.5	28.1
30.06.10	33.7	1.5	6.6	41.8

2. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

2.1. Actifs financiers disponibles à la vente

Les titres de participation non consolidés figurent dans cette rubrique. Ils sont évalués conformément aux règles décrites à la Note 1 paragraphe 21.1 des méthodes et principes comptables en IFRS.

Le contenu de ce poste est détaillé comme suit :

Sociétés	30.06.10		30.06.09		Éléments financiers au dernier bilan connu	
	% détenu	Net (en M€)	% detenu	Net (en M€)	Capitaux propres (en M€)	Résultat (en M€)
Maïcentre	-	-	8.78	1.2	-	-
Morning	41.71	10.7	41.71	10.7	-	-
Avesthagen	4.60	2.0	4.60	2.0	-	-
Arcadia	7.25	18.9	-	-	-	-
Divers	-	2.1	-	7.5	-	-
Total	-	33.7	-	21.4	-	-

2.2. Changements de périmètre

Les changements de périmètre correspondent aux opérations suivantes (net de provisions) :

En millions d'euros	
Exercice 09-10	
Clovis Matton	0.4
Total	0.4
Exercice 08-09	
Déconsolidation de Soygenetics	- 7.5
Total	- 7.5

Note 18 : Participations mises en équivalence

1. DÉTAIL DES PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE

En millions d'euros	30.06.10	30.06.09	30.06.08
Australian Grain Technologies	7.5	6.1	-
Bioseeds	3.8	3.3	3.4
Top Green	1.6	1.6	1.7
Unisigma	0.2	0.3	0.4
Genoplante Valor	1.8	1.8	1.8
Soygenetics	-	-	- 5.6
Longping High-Tech	30.1	29.2	28.7
Total	45.0	42.3	30.4
Variation de l'exercice	2.7	11.9	-

2. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La variation de l'exercice correspond aux éléments ci-dessous :

En millions d'euros	09-10		08-09	
Quote-part de résultat de l'exercice	-	0.5	-	- 1.1
Australian Grain Technologies	- 0.5	-	- 0.6	-
Bioseeds	0.6	-	- 0.2	-
Genoplante Valor	-	-	-	-
Longping High-Tech	0.4	-	- 0.4	-
Top Green	0.1	-	-	-
Unisigma	- 0.1	-	0.1	-
Changement de périmètre, variation de pourcentages d'intérêts et autres	-	⁽¹⁾ 0.7	-	⁽²⁾ 12.7
Distributions	-	- 0.7	-	- 0.4
Écarts de conversion	-	2.2	-	0.7
Total	-	2.7	-	11.9

⁽¹⁾ Pour l'exercice 2009-2010 :

Augmentation de la quote-part détenue dans Australian Grain Technologies :	+ 1.0
Augmentation de la quote-part détenue dans Bioseeds	+ 0.3
Diminution de la quote-part détenue dans Longping High-Tech	- 0.6
	<u>0.7</u>

⁽²⁾ Pour l'exercice 2008-2009 :

Entrée dans le périmètre de Australian Grain Technologies	7.0
Déconsolidation de Soygenetics	5.7
	<u>12.7</u>

3. INFORMATIONS FINANCIÈRES DES PRINCIPALES PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE

3.1. Pour l'exercice 2009-2010

En millions d'euros	Longping High-Tech	Bioseeds	Top Green	Unisigma	Genoplante Valor ⁽¹⁾	Australian Grain Technologies ⁽²⁾
Chiffre d'affaires	132.7	Non disponible	19.7	0.9	0.7	0.2
Résultat net	9.9	Non disponible	0.1	- 0.1	-	- 2.3
Actifs	239.0	Non disponible	8.0	2.0	6.7	10.9
Passifs (hors capitaux propres)	109.6	Non disponible	3.1	1.5	3.4	1.9

⁽¹⁾ Comptes clos au 31 décembre 2009.

⁽²⁾ Comptes clos au 30 septembre 2009.

3.2. Pour l'exercice 2008-2009

En millions d'euros	Longping High-Tech	Bioseeds	Top Green	Unisigma	Genoplante Valor ⁽¹⁾	Australian Grain Technologies ⁽²⁾
Chiffre d'affaires	104.6	6.9	21.1	0.8	0.7	1.6
Résultat net	- 1.6	- 0.7	0.1	0.2	-	- 2.4
Actifs	183.0	22.3	7.7	2.3	7.7	10.9
Passifs (hors capitaux propres)	77.1	6.1	2.9	1.5	4.3	0.7

⁽¹⁾ Comptes clos au 31 décembre 2008.

⁽²⁾ Comptes clos au 30 septembre 2008.

Note 19 : Stocks

1. ÉVOLUTION DES VALEURS NETTES COMPTABLES

En millions d'euros	Au 30.06.10			Au 30.06.09			Au 30.06.08		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Matières premières et approvisionnements	92.0	- 3.5	88.5	48.5	- 3.3	45.2	26.5	- 2.7	23.8
Produits en cours	54.7	- 4.3	50.4	45.0	- 4.2	40.8	27.8	- 3.6	24.2
Marchandises	68.6	- 6.3	62.3	65.7	- 5.7	60.0	76.1	- 7.2	68.9
Produits finis	145.2	- 25.7	119.5	138.0	- 26.6	111.4	104.4	- 22.5	81.9
Total	360.5	- 39.8	320.7	297.2	- 39.8	257.4	234.8	- 36.0	198.8
Variation de l'exercice	-	-	63.3	-	-	58.6	-	-	-

2. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

2.1. Variations de l'exercice

En millions d'euros	09-10	08-09
Changements de périmètre (nets de provision)	2.8	-
Variations des valeurs brutes	39.1	41.4
Variations de provisions dont :	2.5	- 2.9
<i>Provisions nouvelles</i>	- 23.9	- 24.8
<i>Provisions utilisées</i>	20.8	21.3
<i>Provisions reprises</i>	5.6	0.6
Reclassements	0.1	-
Écarts de conversion	18.8	3.5
Actifs classés comme détenus en vue de la vente (nets de provision)	-	16.6
Total	63.3	58.6

2.2. Changements de périmètre

En millions d'euros	Total
Exercice 09-10	
Atash	0.3
Clovis Matton	1.2
Dalian Mikado	0.3
Mesa Maize	0.5
Su Tarim	0.5
Total	2.8

Il n'y a pas eu de variation des stocks résultant de changements de périmètre sur l'exercice 2008-2009.

2.3. Les provisions sont constituées selon les modalités décrites à la Note 1 paragraphe 13 des méthodes et principes comptables en IFRS. Leur évolution en pourcentage de la valeur brute des stocks, est la suivante :

- ▶ Au 30 juin 2008 : 15,3 %
- ▶ Au 30 juin 2009 : 13,4 %
- ▶ Au 30 juin 2010 : 11,0 %

Note 20 : Clients et autres débiteurs

1. ÉVOLUTION DES VALEURS NETTES COMPTABLES

En millions d'euros	30.06.10	30.06.09	30.06.08
Clients et comptes rattachés	352.0	315.0	307.2
Avances aux fournisseurs	13.9	13.9	10.0
Personnel et organismes sociaux	1.8	1.2	1.2
Etat, impôt sur les bénéficiaires	9.8	29.2	32.9
Autres créances fiscales	38.0	31.7	26.8
Autres créances d'exploitation	17.5	22.2	10.0
Charges constatées d'avance	12.1	11.4	6.6
Total brut	445.1	424.6	394.7
Clients et comptes rattachés	- 10.6	- 9.7	- 9.5
Avances aux fournisseurs	- 0.1	-	-
Autres créances d'exploitation	- 0.1	- 0.1	- 0.2
Total des provisions	- 10.8	- 9.8	- 9.7
Valeurs nettes comptables	434.3	414.8	385.0
Variation de l'exercice	19.5	29.8	-

2. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

2.1. Variations de l'exercice

En millions d'euros	09-10	08-09
Changements de périmètre (nets de provision)	7.0	-
Variations de provisions dont	0.1	0.5
<i>Provisions nouvelles</i>	- 4.3	- 2.3
<i>Provisions utilisées</i>	3.3	0.9
<i>Provisions reprises</i>	1.1	1.9
Autres variations	- 13.7	- 8.4
Reclassements	- 0.2	-
Écarts de conversion	26.3	0.7
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	-	37.0
Total	19.5	29.8

2.2. Changements de périmètre

En millions d'euros	
Exercice 09-10	
Atash	0.4
Belgian Seeds Company	0.3
Clovis Matton	3.9
Dalian Mikado	0.1
De Wulf & Co	0.2
Mesa Maize	0.4
Seedline	0.1
Su Tarim	1.6
Total	7.0

Il n'y a pas eu de variation des clients et autres débiteurs résultant de changements de périmètre sur l'exercice 2008-2009.

Note 21 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

1. ÉVOLUTION DES JUSTES VALEURS

En millions d'euros	30.06.10	30.06.09	30.06.08
Comptes courants financiers	2.5	2.5	2.6
Valeurs mobilières de placement détenues à des fins de transaction	265.8	172.4	183.5
Disponibilités	105.3	77.0	73.8
Total	373.6	251.9	259.9
Variation de l'exercice	121.7	- 8.0	-

Les règles d'évaluation applicables à ce poste sont décrites à la Note 1 paragraphe 22 des méthodes et principes comptables en IFRS.

2. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

2.1. Analyse des variations de l'exercice

En millions d'euros	
Exercice 09-10	
Changement de périmètre	7.0
Variation des montants bruts	103.9
Ecart de conversion	10.8
Total	121.7
Exercice 08-09	
Changements de périmètre	0.1
Variation des montants bruts	- 8.2
Ecart de conversion	- 1.6
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	1.7
Total	- 8.0

2.2. Changements de périmètre

En millions d'euros	
Exercice 09-10	
Atash	4.3
Belgian Seeds Company	0.1
Ceres Nederland	0.1
Clovis Matton	0.3
Dalian Mikado	0.1
De Wulf & Co	0.1
Limagrain Bulgaria	1.0
Mesa Maize	0.8
Trio Research	0.1
Su Tarim	0.1
Total	7.0
Exercice 08-09	
Advanta Pacific	- 0.3
Soygenetics	0.4
Total	0.1

Note 22 : Capitaux propres - attribuables aux propriétaires de la société

1. COMPOSITION DES CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	30.06.10	30.06.09	30.06.08
Capital social de la mère	262.6	204.2	204.2
Prime d'émission	350.5	210.9	210.9
Réserve légale de la mère	11.0	9.2	9.0
Autres réserves de la mère	10.4	1.6	19.8
Réserves de consolidation et autres	203.3	184.7	153.8
Réserves de conversion	21.1	- 26.1	- 26.7
Résultat de l'exercice	54.1	53.0	44.3
Total	913.0	637.5	615.3
Variation de l'exercice	275.5	22.2	-

Les variations de l'exercice sont analysées au tableau « Variations des capitaux propres ».

2. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

2.1. Capital de Vilmorin

Le capital de Vilmorin est composé de 17 218 101 actions de 15,25 euros chacune. Il a fait l'objet d'une augmentation de 58 350 221 euros, soit 3 826 244 actions (cf. Note 2), assortie d'une prime d'émission de 139 589 962 euros.

Les statuts stipulent que dans les Assemblées, et sous réserve des restrictions résultant des lois et décrets en vigueur, chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation.

Toutefois un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom d'un même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou formes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

2.2. Caractéristiques des Océane (Obligations Convertibles En Actions Nouvelles ou Existantes)

Vilmorin a émis des Océane le 6 juin 2008. Cet instrument financier comporte à la fois une composante dettes financières et une composante capitaux propres. Le traitement comptable appliqué à ces instruments est détaillé à la Note 1 paragraphe 21.4 des méthodes et principes comptables en IFRS.

CARACTÉRISTIQUES DES OCÉANE ÉMISES PAR VILMORIN

Société émettrice	Vilmorin
Date de jouissance	06.06.08
Nombre d'obligations émises	958 579
Prix d'émission	155.96 €
Produit total de l'émission	149.5 M€
Taux d'intérêt	4.5 % soit 7.0182 € par obligation
Echéance de remboursement	01.07.15 avec possibilité de remboursement anticipé au 01.07.13
Modalités de remboursement normal	1 action Vilmorin pour 1 obligation

L'IMPACT DES OCÉANE SUR LES CAPITAUX PROPRES EST LE SUIVANT :

En millions d'euros	Montant brut des Océane	Impact sur le bilan		
		Composante dettes	Impôts différés passifs	Composante capitaux propres
Au 30.06.08	149.5	132.8	5.6	11.1
Retraitement des intérêts de la composante dettes en 2008-2009	-	2.9	- 1.0	- 1.9
Au 30.06.09	149.5	135.7	4.6	9.2
Retraitement des intérêts de la composante dettes en 2009-2010	-	3.1	- 1.0	- 2.1
Au 30.06.10	149.5	138.8	3.6	7.1

Note 23 : Capitaux propres – attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle

1. COMPOSITION DES CAPITAUX PROPRES – ATTRIBUABLES AUX PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

En millions d'euros	30.06.10	30.06.09	30.06.08
Réserve de consolidation et autres	123.2	111.6	119.1
Réserve de conversion	3.0	- 2.5	- 2.1
Résultat de l'exercice	6.0	7.2	6.8
Total	132.2	116.3	123.8
Variation de l'exercice	15.9	- 7.5	-

Les variations de l'exercice sont analysées au tableau « Variation des capitaux propres ».

2. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

CARACTÉRISTIQUES DES ORA (OBLIGATIONS REMBOURSABLES EN ACTIONS) ÉMISES PAR LIMAGRAIN EUROPE :

Sociétés émettrices	Limagrain Europe	Limagrain Europe
Date de jouissance	15.06.03	15.06.03
Nombre de titres émis	9 032	9 082
Prix d'émission	636.60 €	633.19 €
Produit total de l'émission	5.7 M€	5.8 M€
Taux d'intérêt	Euribor 6 mois + marge	Euribor 6 mois + marge
Échéance	31.12.10	31.12.11
Modalités de remboursement normal	1 action Limagrain Europe pour 1 ORA	1 action Limagrain Europe pour 1 ORA

L'IMPACT DES ORA SUR LES CAPITAUX PROPRES EST LE SUIVANT :

En millions d'euros	Montant brut des ORA	Impact sur le bilan		
		Composante dettes	Impôts différés actifs	Composante capitaux propres
Au 30.06.08	11.5	1.2	- 0.4	10.7
Retraitement des intérêts de la composante dettes en 2008-2009	-	- 0.5	0.2	0.3
Au 30.06.09	11.5	0.7	- 0.2	11.0
Retraitement des intérêts de la composante dettes en 2009-2010	-	- 0.4	0.1	0.3
Au 30.06.10	11.5	0.3	- 0.1	11.3

Note 24 : Provisions pour avantages au personnel

Les provisions pour avantages au personnel se décomposent comme suit :

En millions d'euros	30.06.10	30.06.09
Engagements de retraite et assimilés	8.6	7.9
Engagements pour médailles du travail et autres avantages	0.5	0.5
Plans de pension et assimilés	12.3	10.6
Provision pour avantages au personnel	21.4	19.0
<i>Dont :</i>		
<i>Provision pour avantages au personnel (part non courante)</i>	21.3	18.9
<i>Provision pour avantages au personnel (part courante)</i>	0.1	0.1
Provision pour avantages au personnel	21.4	19.0
<i>Actifs financiers</i>	- 1.0	- 0.8
Engagement net comptabilisé	20.4	18.2

Les règles d'évaluation appliquées à ce poste sont décrites à la Note 1 paragraphe 16 des Méthodes et principes comptables en IFRS.

- Les engagements de retraite et assimilés concernent essentiellement les sociétés françaises. Au cours de l'exercice 2002-2003, la convention applicable à certaines sociétés de Vilmorin a été modifiée avec effet rétroactif. L'impact de ce changement sur les services passés est amorti sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés concernés qui a été estimée à 19 ans à la date du changement. Il en résulte que la provision constituée au 30 juin 2010

ne comprend pas l'engagement supplémentaire de 0,6 million d'euros.

- Les engagements au titre des médailles du travail et autres concernent en majorité les sociétés françaises.
- Il existe également des plans multi-employeurs qui sont traités comme des régimes à cotisations définies en l'absence d'information suffisante.
- Il existe un actif financier de 1 million d'euros correspondant aux provisions pour avantages au personnel.

1. ÉVOLUTION AU COURS DE L'EXERCICE

L'évolution de la valeur actuelle de l'obligation au titre des régimes à prestations définies et autres avantages à long terme est la suivante :

En millions d'euros	30.06.10	30.06.09
Valeur actuelle des obligations en début d'exercice	120.7	120.7
Coût des services rendus de l'année	2.4	2.4
Coût financier	6.7	7.3
Cotisations des participants	0.3	0.3
Pertes ou gains nets actuariels	15.0	1.9
Prestations versées	- 5.8	- 5.9
Coût des services passés comptabilisés	-	-
Effet de liquidation / réduction de services futurs	⁽¹⁾ - 6.6	- 4.0
Écarts de change et autres	9.8	- 2.0
Valeur actuelle des obligations en fin d'exercice	142.5	120.7

⁽¹⁾ Le montant des effets de liquidation s'explique principalement par le transfert des engagements à un assureur pour le personnel inactif aux Pays-Bas.

L'évolution de la juste valeur des actifs des régimes à prestations définies est la suivante :

En millions d'euros	30.06.10	30.06.09
Juste valeur des actifs de couverture en début d'exercice	81.9	97.2
Rendement attendu des actifs de couverture	5.1	6.7
Pertes ou gains nets actuariels	10.3	- 15.7
Cotisations effectuées par les employeurs	3.5	3.9
Cotisations effectuées par les participants	0.3	0.3
Prestations versées	- 4.9	- 5.0
Effet de liquidation / réduction de services futurs	- 6.4	- 3.2
Écarts de change et autres	6.3	- 2.3
Juste valeur des actifs de couverture en fin d'exercice	96.0	81.9

1.1. Informations complémentaires

1.1.1. Informations sur les actifs de financement

Les actifs des régimes ne comprennent pas de terrains et immeubles occupés par des sociétés de Vilmorin ou d'autres actifs utilisés par Vilmorin.

La juste valeur des actifs des régimes ne comprend pas de titres émis par Vilmorin.

1.1.2. La juste valeur des actifs des régimes est ventilée comme suit :

▶ Actions ordinaires :	48 %
▶ Obligations :	36 %
▶ Immobilier :	5 %
▶ Autres :	11 %

1.1.3. Le rendement réel sur les actifs des régimes a été de + 15,4 millions d'euros en 2010 contre - 9,1 millions d'euros en 2009.

2. RÉCONCILIATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS INSCRITS AU BILAN

Le rapprochement des données du bilan avec l'obligation actuarielle des plans à prestations définies et autres avantages à long terme s'analyse comme suit au 30 juin 2010 :

En millions d'euros	30.06.10	30.06.09
Valeur actualisée de l'engagement	142.5	120.7
Juste valeur des actifs des régimes à prestations définies	- 96.0	- 81.9
Déficit / (Excédent)	46.5	38.8
Écarts actuariels non comptabilisés	- 26.5	- 20.3
Coûts des services passés non comptabilisés	- 0.7	- 0.9
Autres	2.1	1.4
Provisions pour avantages au personnel	21.4	19.0

2.1. Information complémentaire

2.1.1. Méthode de comptabilisation des écarts actuariels (application de la méthode du corridor)

Les écarts actuariels en excédent de 10 % de l'engagement ou des actifs sont amortis sur la durée estimative résiduelle des participants.

2.1.2. Description générale des types de régimes

Les régimes de retraite à prestations définies sont principalement des plans de pension au Royaume-Uni et aux États-Unis. Il n'y a aucun autre régime postérieur à l'emploi du type couverture santé post-retraite. Les autres avantages à long terme sont des médailles du travail.

Les engagements non financés couvrent les engagements pour indemnités de départ à la retraite principalement

en France et les médailles du travail, ainsi que certains régimes de rentes en paiement et le plan de pension au Japon.

2.1.3. Actuaires

Les montants d'engagements des régimes à prestations définies ont été déterminés par des actuaires qualifiés.

3. CHARGE COMPTABILISÉE

La charge totale comptabilisée au titre des régimes à prestations définies et autres avantages à long terme se décompose comme suit :

En millions d'euros	30.06.10	30.06.09
Coût des services rendus	2.4	2.4
Coût financier	6.7	7.3
Rendement attendu des actifs	- 5.1	- 6.7
Autres charges	-	-
Pertes (gains) actuariels reconnus	1.2	0.1
Coût des services passés reconnus	0.1	0.1
Effet des liquidations / réductions	0.1	- 0.5
Total	5.4	2.7

4. HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'estimation des obligations du groupe sont les suivantes :

► Zone Europe

en %	Zone Europe (hors Royaume-Uni)		Zone Royaume-Uni	
	2010	2009	2010	2009
Taux d'actualisation	5.00 à 5.50	5.00 à 6.00	5.50	6.20
Taux de rendement attendu des actifs	1.70 à 5.00	3.40 à 6.00	6.80 à 6.87	6.65 à 6.82
Taux de progression des salaires	1.00 à 2.50	1.00 à 2.50	4.00 à 4.50	4.00 à 4.30
Taux d'inflation du fonds de pension	1.50 à 2.00	1.50 à 2.00	2.50 à 3.50	2.50 à 3.30

► Zone Amérique

en %	2010	2009
Taux d'actualisation	5.58	6.48
Taux de rendement attendu des actifs	7.50	9.00
Taux de progression des salaires	5.00	5.00
Taux d'inflation du fonds de pension	-	-

► Zones Moyen-Orient et Asie

en %	2010	2009
Taux d'actualisation	2.00 à 5.08	2.00 à 4.30
Taux de rendement attendu des actifs	2.20 à 2.50	2.20 à 2.50
Taux de progression des salaires	2.50 à 6.17	2.50 à 5.40
Taux d'inflation du fonds de pension	-	-

5. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES DROITS

La répartition géographique de la valeur actualisée des droits est la suivante :

En millions d'euros	30.06.10	30.06.09
France	9.8	8.4
Europe (hors France)	88.8	79.3
Amérique	33.7	24.4
Moyen-Orient / Asie	10.2	8.6
Valeur actualisée des droits	142.5	120.7

6. RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

En millions d'euros	30.06.10		30.06.09	
	Régimes à cotisations définies	Régimes multi-employeurs	Total des régimes	Total des régimes
Charges portées au compte de résultat	2.1	0.6	2.7	2.4
Charges sociales	-	-	-	-
Charges payées d'avance	-	-	-	-

Note 25 : Impôts différés

1. ÉVOLUTION DES VALEURS COMPTABLES

En millions d'euros	Impôt différé actif	Impôt différé passif	Impact sur le résultat	Impact sur les réserves
30.06.08	9.6	81.7	6.8	- 6.7
Changements de périmètre	-	-	-	-
Variations impactant le résultat des activités poursuivies	3.6	7.4	- 3.8	-
Reclassements	- 2.4	- 2.5	-	-
Variations impactant les réserves	-	- 4.3	-	4.3
Actifs / passifs classés comme détenus en vue de la vente	1.7	0.1	-	-
Écarts de conversion	0.5	0.2	-	-
30.06.09	13.0	82.6	- 3.8	4.3
Changements de périmètre	0.1	2.6	-	-
Variations impactant le résultat	0.8	2.4	- 1.6	-
Reclassements	- 4.5	- 4.5	-	-
Variations impactant les réserves	3.9	3.7	-	0.2
Actifs / passifs classés comme détenus en vue de la vente	-	-	-	-
Écarts de conversion	1.0	1.6	-	-
30.06.10	14.3	88.4	- 1.6	0.2

Les règles appliquées en matière d'impôts différés sont décrites à la Note 1 paragraphe 19 des Méthodes et principes comptables en IFRS.

2. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

2.1. Changements de périmètre

Les changements de périmètre concernent :

En millions d'euros	Impôt différé actif	Impôt différé passif
09-10		
Mesa Maize	-	0.8
Su Tarim	0.1	-
Clovis Matton	-	0.3
Limagrain South America	-	1.2
Investigacion Trigo	-	0.2
Trio Research	-	0.1
Total	0.1	2.6

Il n'y a pas eu de variations des impôts différés résultant de changements de périmètre sur l'exercice 2008-2009.

2.2. Variations impactant les réserve

En millions d'euros	Impôt différé actif	Impôt différé passif	Impôt différé net
09-10			
Couverture de taux	3.9	3.7	0.2
Autres	-	-	-
Total	3.9	3.7	0.2
08-09			
Couverture de taux	-	- 4.1	4.1
Autres	-	- 0.2	0.2
Total	-	- 4.3	4.3

Note 26 : Autres provisions courantes

1. ÉVOLUTION DES VALEURS COMPTABLES

En millions d'euros	30.06.10	30.06.09	30.06.08
Litiges clients	2.2	2.7	3.4
Autres risques et litiges	4.8	10.5	17.5
Restructurations	7.4	6.0	4.1
Avantages au personnel	0.1	0.1	0.1
Total	14.5	19.3	25.1
Variation de l'exercice	- 4.8	- 5.8	-

Les règles appliquées à la constitution des provisions sont décrites à la Note 1 paragraphe 17 des Méthodes et principes comptables en IFRS.

2. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

2.1. Les variations de l'exercice comprennent les éléments suivants :

En millions d'euros	
09-10	
Changements de périmètre	1.5
Variations des provisions	- 6.6
Dotations de l'exercice	7.2
Reprises utilisées	- 11.8
Reprises non utilisées	- 2.0
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	-
Écarts de conversion	0.3
Total	- 4.8
08-09	
Changements de périmètre	- 0.1
Variations des provisions	- 11.8
Dotations de l'exercice	5.6
Reprises utilisées	- 13.5
Reprises non utilisées	- 3.9
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	6.0
Écarts de conversion	0.1
Total	- 5.8

2.2. Les changements de périmètre concernent les opérations suivantes :

En millions d'euros		Total
09-10		
Atash		0.5
Limagrain Bulgaria		1.0
Total		1.5
08-09		
Divers		- 0.1
Total		- 0.1

2.3. La variation des autres provisions pour risques et litiges s'explique par :

- ▶ la baisse des provisions constituées par la société captive de réassurance Cylonie Ré soit 0,6 million d'euros au 30 juin 2010 contre 4,3 millions d'euros au 30 juin 2009 ;
- ▶ le dénouement de litiges fiscaux et de litiges sur cessions d'actifs.

Note 27 : Dettes financières courantes et non courantes

1. COMPOSITION DES DETTES FINANCIÈRES

1.1. Dettes financières non courantes

En millions d'euros	30.06.10	30.06.09	30.06.08
Emprunts bancaires	203.9	207.1	212.2
Composante dettes des ORA ⁽¹⁾	-	0.2	0.8
Composante dettes des Océane ⁽²⁾	138.8	135.7	132.8
Engagements de rachat des minoritaires	8.6	3.2	3.1
Instruments dérivés ⁽³⁾	10.0	9.8	- 4.8
Dettes de locations financières	1.1	1.2	1.5
Autres dettes financières	0.8	1.0	3.0
Total	363.2	358.2	348.6
Variation de l'exercice	5.0	9.6	-

⁽¹⁾ Cf. Note 23.

⁽²⁾ Cf. Note 22.

⁽³⁾ Cf. Note 30.

1.2. Dettes financières courante

En millions d'euros	30.06.10	30.06.09	30.06.08
Emprunts bancaires	241.2	260.0	230.2
Composantes dettes des ORA ⁽¹⁾	0.3	0.5	0.5
Dettes de locations financières	0.2	0.2	0.2
Instruments dérivés ⁽²⁾	- 0.8	- 0.8	- 0.8
Comptes courants	4.2	4.3	3.0
Autres dettes financières	6.2	0.2	0.3
Intérêts courus	6.9	7.0	1.2
Total	258.2	271.4	234.6
Variation de l'exercice	- 13.2	36.8	-

⁽¹⁾ Cf. Note 23.

⁽²⁾ Cf. Note 30.

1.3. Endettement financier net

L'endettement financier net de la trésorerie et équivalents de trésorerie a évolué comme suit :

En millions d'euros	30.06.10	30.06.09	30.06.08
Dettes financières non courantes	363.2	358.2	348.6
Dettes financières courantes	258.2	271.4	234.6
Trésorerie et équivalents de trésorerie (cf. Note 21)	- 373.6	- 251.9	- 259.9
Dettes financières nettes	247.8	377.7	323.3
Variation de l'exercice	- 129.9	54.4	-

Les règles appliquées à la comptabilisation des dettes financières sont décrites à la Note 1 paragraphes 21.3, 21.4 et 24 des méthodes et principes comptables en IFRS.

2. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

2.1. Analyse de l'évolution de la dette financière

2.1.1. Les principales variations de l'endettement financier sont les suivantes :

En millions d'euros	Dettes financières non courantes	Dettes financières courantes	Total
30.06.08	348.6	234.6	583.2
Augmentations	44.9	-	44.9
Diminutions	- 3.6	- 27.7	- 31.3
Retraitement des Océane ⁽¹⁾	2.9	-	2.9
Changements de périmètre	-	-	-
Retraitement des couvertures de taux	13.3	-	13.3
Engagement de rachat des minoritaires	-	-	-
Reclassements	- 48.0	48.0	-
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	- 0.1	12.1	12.0
Écarts de conversion	0.2	4.4	4.6
30.06.09	358.2	271.4	629.6
Augmentations	16.6	-	16.6
Diminutions	- 2.5	- 43.8	- 46.3
Retraitement des Océane ⁽¹⁾	3.1	-	3.1
Changements de périmètre	1.9	2.5	4.4
Retraitement des couvertures de taux	0.2	-	0.2
Engagement de rachat des minoritaires	4.9	-	4.9
Reclassements	- 22.1	22.1	-
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	-	-	-
Écarts de conversion	2.9	6.0	8.9
30.06.10	363.2	258.2	621.4

⁽¹⁾ Cf. Note 22.

2.1.2. Les changements de périmètre concernent :

En millions d'euros	Dettes financières non courantes	Dettes financières courantes	Total
09-10			
Atash	0.7	-	0.7
Clovis Matton	1.1	-	1.1
Su Tarim	0.1	2.5	2.6
Total	1.9	2.5	4.4

Il n'y a pas eu de variations des dettes financières résultant de changements de périmètre sur l'exercice 2008-2009.

2.2. Informations sur l'emprunt obligataire

Cet emprunt présente les caractéristiques suivantes :

Émetteur	Vilmorin (Océane)
Date d'émission	06.06.08
Montant	149.5 M€
Échéance (amortissement in fine)	01.07.15
Possibilité de remboursement anticipé	01.07.13
Taux d'intérêt	4.50 %

2.3. Informations sur les emprunts bancaires

Les principaux emprunts bancaires à moyen et long terme ont été consentis par un pool bancaire à la société Vilmorin pour 300 millions d'euros.

L'emprunt ci-dessus comporte des clauses de défaut relatives au respect de certains ratios susceptibles, sous certaines conditions, d'entraîner leur exigibilité anticipée. Les caractéristiques sont les suivantes :

Montant d'origine des emprunts	300.0 M€
Société à laquelle le prêt a été consenti	Vilmorin
En cours :	
Au 30.06.09	195.0 M€
Au 30.06.10	175.0 M€
Taux	Euribor + marge
Garanties accordées	Non
Existence de « covenants »	Oui

Suite au remboursement d'un montant cumulé de 50 millions d'euros sur le prêt amortissable, la ligne de crédit autorisé et confirmé s'élève à 250 millions d'euros, sur lesquels 75 millions d'euros sont non utilisés au 30 juin 2010.

Il existe des covenants sur la base des comptes consolidés de Vilmorin :

- ▶ Dettes financières sur EBITDA.
- ▶ EBITDA sur frais financiers.

Les covenants cités ci-avant sont respectés au titre de l'exercice 2009-2010.

2.4. Ventilation des emprunts par nature de taux

La ventilation des dettes financières par nature de taux avant couverture est la suivante :

En millions d'euros	Dettes financières non courantes	Dettes financières courantes	Total
30.06.10			
Dettes financières à taux fixe	167.3	65.3	232.6
Dettes financières à taux variable	195.9	192.9	388.8
Total	363.2	258.2	621.4
30.06.09			
Dettes financières à taux fixe	143.9	11.2	155.1
Dettes financières à taux variable	214.3	260.2	474.5
Total	358.2	271.4	629.6

En tenant compte des instruments de couverture de taux, les dettes financières à taux variable sont couvertes à hauteur de 180 millions d'euros à fin juin 2010.

Note 28 : Fournisseurs et autres créditeurs

1. ÉVOLUTION DES VALEURS COMPTABLES

En millions d'euros	30.06.10	30.06.09	30.06.08
Fournisseurs et comptes rattachés	160.4	145.0	107.7
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	10.6	10.4	15.4
Avances reçues des clients	2.0	0.7	1.2
Dettes sociales	49.3	45.5	39.3
Dettes fiscales	27.7	17.8	19.8
Autres dettes d'exploitation	126.0	118.5	95.5
Autres dettes hors exploitation	1.1	1.0	0.8
Total	377.1	338.9	279.7
Variation de l'exercice	38.2	59.2	-

Les règles appliquées à la comptabilisation des fournisseurs et autres créditeurs sont décrites à la Note 1 paragraphe 20 des méthodes et principes comptables en IFRS.

2. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La variation de l'exercice comprend les principaux éléments suivants :

En millions d'euros	09-10	08-09
Changements de périmètre	9.4	-
Autres variations	2.5	26.6
Écarts de conversion	26.3	1.3
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	-	31.3
Total	38.2	59.2

Les changements de périmètre concernent :

En millions d'euros	Total
09-10	
Atash	4.8
Belgian Seeds Company	0.6
Clovis Matton	3.5
Dalian Mikado	0.1
De Wulf & Co	0.1
Limagrain Bulgaria	- 0.2
Mesa Maize	0.4
Su Tarim	0.1
Total	9.4

Il n'y a pas eu de variation des fournisseurs et autres créditeurs résultant de changements de périmètre sur l'exercice 2008-2009.

La quasi-totalité des dettes fournisseurs et autres créditeurs est payable à moins d'un an.

Les autres dettes d'exploitation comprennent principalement les soldes à verser à la clientèle relatifs au dénouement des opérations de fin de campagne (reprise de stocks, remises de fin d'année).

Note 29 : Produits différés

1. ÉVOLUTION DES VALEURS COMPTABLES

En millions d'euros	30.06.10	30.06.09	30.06.08
Montant total	25.7	24.7	5.1
Variation de l'exercice	1.0	19.6	-

Les règles applicables sont décrites à la Note 1 paragraphe 18 des méthodes et principes comptables en IFRS.

Ce poste comporte presque exclusivement les subventions d'investissement et d'exploitation.

2. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les mouvements de l'exercice correspondent :

En millions d'euros	09-10	08-09
Subventions reprises en résultat	- 0.5	- 0.4
Changement de périmètre	-	-
Retraitement du Crédit d'Impôt Recherche à l'ouverture ⁽¹⁾	-	16.6
Retraitement du Crédit d'Impôt Recherche de l'exercice	1.7	2.3
Autres	- 0.2	1.1
Total	1.0	19.6

⁽¹⁾ Cf Note 12.

Note 30: Instruments financiers

1. INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIE

En millions d'euros	30.06.10		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés	Non financiers ⁽¹⁾
Actifs financiers	41.8	41.8	33.7	8.1	-	-	-
Clients et autres débiteurs	434.3	434.3	-	358.8	-	-	75.5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	373.6	373.6	-	373.6	-	-	-
Actifs financiers	849.7	849.7	33.7	740.5	-	-	75.5
Dettes financières non courantes	363.2	363.2	-	-	353.2	10.0	-
Dettes financières courantes	258.2	258.2	-	-	259.0	- 0.8	-
Fournisseurs et autres créditeurs	402.8	402.8	-	-	377.1	-	25.7
Passifs financiers	1 024.2	1 024.2	-	-	989.3	9.2	25.7

⁽¹⁾ À l'actif, les créances fiscales et sociales, les charges diverses payées d'avance et les avances et acomptes versés n'ont pas été repris ci-dessus car ils ne sont pas considérés comme des instruments financiers selon IAS 39. Il en est de même au passif pour les produits différés.

En millions d'euros	30.06.09		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés	Non financiers ⁽¹⁾
Actifs financiers	28.1	28.1	21.4	6.7	-	-	-
Clients et autres débiteurs	414.8	414.8	-	327.4	-	-	87.4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	251.9	251.9	-	251.9	-	-	-
Actifs financiers	694.8	694.8	21.4	586.0	-	-	87.4
Dettes financières non courantes	358.2	358.2	-	-	348.4	9.8	-
Dettes financières courantes	271.4	271.4	-	-	272.2	- 0.8	-
Fournisseurs et autres créditeurs	363.6	363.6	-	-	338.9	-	24.7
Passifs financiers	993.2	993.2	-	-	959.5	9.0	24.7

⁽¹⁾ À l'actif, les créances fiscales et sociales, les charges diverses payées d'avance et les avances et acomptes versés n'ont pas été repris ci-dessus car ils ne sont pas considérés comme des instruments financiers selon IAS 39. Il en est de même au passif pour les produits différés.

2. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Vilmorin dispose d'une organisation dédiée s'appuyant sur des politiques de gestion des risques financiers approuvées par le Comité Exécutif, qui lui permet de gérer de façon centralisée les risques de change, matières premières, taux et liquidités auxquels elle est exposée.

Au 30 juin 2010, les instruments financiers dérivés mis en place par Vilmorin pour gérer ses risques peuvent s'analyser de la façon suivante :

2.1. Informations relatives au risque de change

2.1.1. Objectifs

Vilmorin gère ses positions en devises avec pour objectif de couvrir les risques de fluctuation des parités relatives, pour l'essentiel, à ses opérations industrielles et commerciales. En effet, Vilmorin contracte des contrats à terme afin de couvrir uniquement un risque de change associé à des flux prévisionnels.

Dans cette perspective, une procédure de mutualisation du risque de change a été mise en place au sein du groupe. Cette position consiste principalement à souscrire des contrats à terme.

2.1.2. Actifs et passifs soumis par principales devises étrangères

En millions d'euros	Zone Euro	Dollar américain	Dollar canadien	Livre sterling	Dollar australien	Yen	Shekel	Livre Turque	Autres devises	Total
30.06.10										
Actifs ⁽¹⁾	1 007.8	206.6	9.0	25.7	9.4	70.0	60.9	38.7	119.9	1 548.0
Passifs ⁽¹⁾	739.5	106.6	23.1	13.7	2.5	50.3	17.1	14.9	30.3	998.0
Différentiel	268.3	100.0	- 14.1	12.0	6.9	19.7	43.8	23.8	89.6	550.0
30.06.09										
Actifs ⁽¹⁾	862.9	151.9	6.2	24.2	7.6	55.3	60.3	-	138.6	1 307.0
Passifs ⁽¹⁾	779.4	88.0	10.2	13.5	1.9	39.2	13.2	-	23.1	968.5
Différentiel	83.5	63.9	- 4.0	10.7	5.7	16.1	47.1	-	115.5	338.5

⁽¹⁾ Il s'agit de tous les postes du bilan qui sont exposés en devises étrangères sauf goodwill, stocks, impôts différés, réserves, provisions et charges et produits différés.

2.1.3. Information sur le nominal des instruments de couverture de change

En millions d'euros	Nominal	Échéances		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
30.06.10				
Contrats de change à terme	4.9	4.9	-	-
Options de change	-	-	-	-
Total	4.9	4.9		
30.06.09				
Contrats de change à terme	5.9	5.9	-	-
Options de change	-	-	-	-
Total	5.9	5.9		

2.1.4. Information sur la valeur des instruments de couverture de change

En millions d'euros	Total
30.06.10	
Contrats sur transactions commerciales	
Cash flow hedge ⁽¹⁾	-
Contrats sur opérations financières	
Fair value hedge	NS
30.06.09	
Contrats sur transactions commerciales	
Cash flow hedge ⁽²⁾	-
Contrats sur opérations financières	
Fair value hedge	NS

⁽¹⁾ La valeur intrinsèque des contrats à fin juin 2010 est non significative (NS).

⁽²⁾ La valeur intrinsèque des contrats à fin juin 2009 est non significative (NS).

2.1.5. Informations sur l'exposition aux instruments de couverture de change

L'exposition nette de Vilmorin sur les montants notionnels concerne principalement les devises suivantes (hors devises fonctionnelles des entités) :

En millions de devises	Dollar américain	Livre sterling	Yen	Dollar australien	Dollar canadien
Position nette avant gestion	3.1	4.4	- 5.9	0.8	- 1.0
Achats à terme	-	2.3	-	-	0.1
Ventes à terme	- 2.8	-	-	- 0.6	-
Position nette après gestion	0.3	6.7	- 5.9	0.2	- 0.9

Au 30 juin 2010, les cours de change s'établissent pour 1 euro à 1,2271 dollar, 0,81745 livre sterling, 108,79 yens et 1,4403 dollar australien.

Au 30 juin 2010, l'analyse de la sensibilité sur la position nette après gestion est la suivante :

En millions d'euros	Dollar américain	Livre sterling	Dollar australien	Dollar canadien
Hypothèse de variation de devise (en %)	10 %	10 %	10 %	10 %
Impact résultat (en valeur absolue)	0.0	0.3	0.1	0.1

Une variation de + ou - 10 % des cours de change contre euro serait non significative sur le résultat financier.

2.2. Informations relatives au risque sur les matières premières

Des politiques de couverture du risque sur les matières premières sont mises principalement en place en Amérique du Nord et visent à limiter l'impact des variations de prix sur le résultat net consolidé, en identifiant et en neutralisant le risque au plus tôt, et dans certains cas dès la phase de production de semences.

Au 30 juin 2010, les instruments financiers dérivés mis en place par Vilmorin pour couvrir le risque sur matières premières sont des contrats futurs sur le maïs affichant un

résultat nul, contre un gain d'environ 1,7 million d'euros sur l'exercice précédent, et comptabilisés en juste valeur dans la rubrique du résultat financier.

2.3. Informations relatives au risque de taux

2.3.1. Objectifs

La gestion du risque de taux est essentiellement assurée au niveau de Vilmorin qui centralise (hors cas particuliers ou contraintes réglementaires) les besoins ou excédents de trésorerie courants et stables des filiales et met en place de façon centralisée les financements externes appropriés.

2.3.2. Actifs et passifs soumis au risque de taux d'intérêt

En millions d'euros	Nominal	Échéances		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
30.06.10				
Actifs	13.0	11.1	0.8	1.1
Passifs	621.4	258.2	338.6	24.6
Différentiel	- 608.4	- 247.1	- 337.8	- 23.5
30.06.09				
Actifs	11.6	10.8	-	0.8
Passifs	629.6	271.4	193.8	164.4
Différentiel	- 618.0	- 260.6	- 193.8	- 163.6

2.3.3. Informations sur le nominal des instruments de couverture de taux d'intérêt

Vilmorin utilise pour la gestion du risque de taux d'intérêt de ses dettes financières, des instruments dérivés dont les encours représentés par leur notionnel sont les suivants :

En millions d'euros	Nominal	Échéances					Valeur de marché
		2010	2011	2012	2013	> 2013	
Opérations qualifiées de couverture de flux de trésorerie	120.0	-	20.0	100.0	-	-	-
Swap de taux	-	-	-	-	-	-	- 7.9
Opérations à la juste valeur par résultat ⁽¹⁾	60.0	10.0	20.0	30.0	-	-	-
Swap de taux	-	-	-	-	-	-	- 3.7
Autres	-	-	-	-	-	-	- 0.1
Total	180.0	10.0	40.0	130.0	-	-	- 11.7

⁽¹⁾ Opérations non éligibles à la comptabilité de couverture au sens de la norme IAS 39.

Les flux contractuels associés aux swaps de taux sont payés de façon simultanée aux flux contractuels des emprunts à taux variables. Le montant différé en capitaux propres relatif aux instruments de couverture est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat.

La part inefficace des instruments de couverture est non significative au 30 juin 2010.

2.3.4. Informations sur l'exposition au risque de taux d'intérêt

Sur la base de l'endettement financier net au 30 juin 2010, une variation de + ou - 1 % des taux d'intérêt après instruments de couverture représenterait une charge ou un produit financier supplémentaire d'un montant limité de 0,7 million d'euros.

2.4. Informations relatives au risque sur actions et actions propres

Les actions cotées détenues par Vilmorin sont soumises à un risque de volatilité inhérent aux marchés financiers.

Hors les titres consolidés, elles sont réparties en trois catégories :

- ▶ Titres mis en équivalence : ils concernent essentiellement la société Longping High-Tech cotée à la Bourse de Shenzhen en Chine.
- ▶ Actions présentes au sein du portefeuille Actifs financiers disponibles à la vente (cf. Note 17).
- ▶ Autres actifs financiers non courants.

Le risque actions des titres mis en équivalence ne fait pas l'objet de mesure spécifique de protection contre la baisse des cours.

Le risque sur actions du portefeuille Actifs financiers disponibles à la vente est représenté principalement par deux lignes d'actions qui ne sont pas cotées.

Il existe un contrat de liquidité sur les actions propres pour le compte de Vilmorin. Au 30 juin 2010, Vilmorin

détenait 219 titres pour une valeur comptable inférieure à 0,1 million d'euros.

2.5. Informations relatives au risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité est assurée par la trésorerie de Vilmorin qui met à disposition de ses filiales les moyens de financement court ou long terme appropriés.

L'optimisation de la liquidité repose sur une gestion centralisée des excédents et besoins de trésorerie des filiales de Vilmorin.

Cette gestion opérée par la trésorerie de Vilmorin est effectuée principalement par le biais de conventions de cash-pooling et de prêts emprunts intra-groupe sous réserve que les réglementations locales le permettent.

Les financements externes sont également mis en place de façon centralisée par la trésorerie, permettant ainsi d'optimiser le coût des financements et l'accès au marché bancaire.

Vilmorin utilise une ligne de crédit confirmée : il s'agit d'un crédit syndiqué à 7 ans d'un montant de 300 millions d'euros à l'origine. L'encours est de 175 millions d'euros au 30 juin 2010 sur une autorisation de 250 millions d'euros, soit 75 millions d'euros non utilisés, ce qui constitue une réserve de liquidité significative.

Par ailleurs, il existe, au 30 juin 2010 des engagements financiers incluant des covenants financiers qui sont respectés, et font l'objet d'un test annuel sur la base des comptes consolidés au 30 juin 2010.

L'échéancier des dettes financières se présente comme suit :

En millions d'euros	Echéances			Total
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	
30.06.10				
Dettes financières non courantes				
Emprunts bancaires	-	190.7	13.2	203.9
Composantes dettes des ORA	-	-	-	-
Composantes dettes des Océane	-	138.8	-	138.8
Engagements de rachat des minoritaires	-	8.6	-	8.6
Dérivés	-	- 1.3	11.3	10.0
Dettes sur locations financières	-	1.1	-	1.1
Autres dettes financières	-	0.7	0.1	0.8
Total des dettes non courantes	-	338.6	24.6	363.2
Dettes financières courantes	258.2	-	-	258.2
Total	258.2	338.6	24.6	621.4
Intérêts futurs sur emprunts et autres passifs	9.7	15.3	0.2	25.2
30.06.09				
Dettes financières non courantes				
Emprunts bancaires	-	191.0	16.1	207.1
Composantes dettes des ORA	-	0.2	-	0.2
Composantes dettes des Océane	-	-	135.7	135.7
Engagements de rachat des minoritaires	-	3.2	-	3.2
Dérivés	-	- 1.8	11.6	9.8
Dettes sur locations financières	-	1.2	-	1.2
Autres dettes financières	-	-	1.0	1.0
Total des dettes non courantes	-	193.8	164.4	358.2
Dettes financières courantes	271.4	-	-	271.4
Total	271.4	193.8	164.4	629.6
Intérêts futurs sur emprunts et autres passifs	10.8	25.1	0.5	36.4

2.6. Informations relatives au risque de crédit

Pour prévenir tout problème de recouvrement auprès de ses clients, Vilmorin a mis en place des limites de crédit individuelles qui sont régulièrement mises à jour en fonction à la fois de la situation financière de chaque client et de l'historique des paiements.

Enfin, Vilmorin, via certaines filiales, a souscrit une police d'assurance auprès de la Coface pour couvrir le risque crédit client. Au 30 juin 2010, Vilmorin n'a pas identifié de risque significatif.

À la date de clôture, la ventilation par antériorité des créances clients est la suivante :

En millions d'euros	30.06.10	30.06.09
Créances non échues	272.5	219.3
Créances échues :		
▶ retard compris entre zéro et trois mois	45.7	37.4
▶ retard compris entre trois et six mois	10.6	14.0
▶ retard compris entre six et douze mois	10.2	3.7
▶ retard supérieur à un an	13.0	40.6
Clients bruts et comptes rattachés	352.0	315.0

Note 31 : Engagements hors bilan

Pour ses opérations courantes, le groupe est engagé à la clôture de l'exercice pour les montants suivants :

1. ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS

En millions d'euros	30.06.10	30.06.09
Avals, cautions, garanties	3.6	2.2
Autres engagements	0.1	0.1
Total	3.7	2.3

La société Groupe Limagrain Holding a accordé une garantie fiscale à Vilmorin sur les sociétés Limagrain Genetics Inc. et Limagrain Europe, lors de la cession et/ou apport de ces sociétés dans le cadre de l'apport de l'activité grandes cultures réalisée le 3 juillet 2006.

Aucun arriéré n'est dû à ce jour.

2. ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS

En millions d'euros	30.06.10	30.06.09
Avals, cautions, garanties	54.8	46.5
Clause de retour à meilleure fortune	7.8	7.0
Autres engagements	-	3.6
Total	62.6	57.1

Les avals, cautions et garanties donnés comportent :

- ▶ une lettre d'intention portant sur des annuités de loyer couvrant la durée résiduelle du bail commercial à long terme (25 ans) de la société Suttons pour 6,3 millions d'euros (6,5 millions d'euros au 30 juin 2009) et du site de Solingen (ex-siège de Flora Frey en Allemagne) pour 16,8 millions d'euros (18 millions d'euros au 30 juin 2009) ;
- ▶ un engagement de 19,5 millions d'euros vis-à-vis de fournisseurs nord-américains, contre 12,7 millions au 30 juin 2009.

La clause de retour à meilleure fortune correspond à un engagement de Limagrain Europe envers Groupe Limagrain Holding suite à l'intégration de l'activité grandes cultures (pour 7 millions d'euros) et aux engagements de deux sociétés américaines envers Groupe Limagrain Holding (pour 0,8 million d'euros).

3. ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

En millions d'euros	Nominal	Échéances		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
30.06.10				
Crédits bails	4.0	1.8	2.1	0.1
Contrats de location simple	27.8	6.9	16.5	4.4
Couverture de change (cf. Note 30)	4.9	4.9	-	-
Couverture de taux (cf. Note 30)	180.0	10.0	170.0	-
Intérêts à payer sur dettes à long et moyen termes	25.2	9.7	15.3	0.2
Contrats de recherche à long et moyen termes	0.3	0.2	0.1	-
Autres engagements	19.6	8.1	11.5	-
Total	261.8	41.6	215.5	4.7
30.06.09				
Crédits bails	3.6	1.6	1.9	0.1
Contrats de location simple	24.6	6.8	13.7	4.1
Couverture de change (cf. Note 30)	5.9	5.9	-	-
Couverture de taux (cf. Note 30)	240.0	60.0	180.0	-
Intérêts à payer sur dettes à long et moyen termes	36.4	10.8	25.1	0.5
Contrats de recherche à long et moyen termes	0.2	0.1	0.1	-
Autres engagements	21.6	6.3	15.3	-
Total	332.3	91.5	236.1	4.7

Les couvertures de taux concernent les opérations suivantes :

3.1. Au 30 juin 2010

Emprunts bancaires à moyen terme (crédit syndiqué)	140.0 M€	Taux fixe et semi-fixe sur taux variable à 3 mois
ORA	40.0 M€	Taux fixe sur taux variable à 6 mois
Emprunt à court terme	-	Taux fixe et semi-fixe sur taux variable à 3 mois

3.2. Au 30 juin 2009

Emprunts bancaires à moyen terme (crédit syndiqué)	200.0 M€	Taux fixe et semi-fixe sur taux variable à 3 mois
ORA	40.0 M€	Taux fixe sur taux variable à 6 mois
Emprunt à court terme	-	Taux fixe et semi-fixe sur taux variable à 3 mois

4. DETTES ASSORTIES DE SÛRETÉS RÉELLES

En millions d'euros	Dettes garanties ⁽¹⁾	Montant des sûretés consenties	Valeur comptable des biens donnés en garantie
30.06.09	43.5	99.8	99.8
30.06.10	44.5	104.2	104.2

⁽¹⁾ Il s'agit notamment de deux garanties accordées sur des actifs circulants et d'un nantissement de titres d'une filiale respectivement au profit d'un pool bancaire et d'une banque.

5. ENGAGEMENTS DE LA SOCIÉTÉ CYLONIE RÉ

Dans le cadre d'un montage captif, Cylonie Ré, société de réassurance, a été engagée au cours de l'exercice 2009-2010, dans deux programmes de réassurance :

- ▶ Cylonie Ré réassure la première ligne d'un programme Dommages aux Biens et Pertes d'Exploitation cédé par une compagnie d'assurances, dont la limite est de 1 million d'euros par sinistre et de 2,5 millions d'euros par an. Ce contrat est à échéance du 30 juin 2010.
- ▶ Cylonie Ré réassure depuis le 1^{er} juillet 2007 un programme Responsabilité Produit cédé par une compagnie d'assurances dont la limite annuelle est de 1 million d'euros par sinistre et de 3 millions d'euros par an. Ce contrat est à échéance du 30 juin 2010.

6. AUTRES ENGAGEMENTS

Dans le cadre de l'accord signé avec DLF, Vilmorin s'est engagée sur des volumes d'achats jusqu'en 2016 auprès de cette société.

Afin d'assurer le bon approvisionnement des marchés et la maîtrise des niveaux de stocks, Vilmorin procède à des engagements d'achats de semences, au cours de l'exercice, auprès de producteurs.

Dans le cadre des opérations de cessions de la branche produits de jardin, notamment les sociétés Flora Frey et Carl Sperling intervenues au 30 juin 2008, une provision

a été constituée à hauteur de 5,4 millions d'euros résultant des engagements pris lors de la cession. Le solde de cette provision au 30 juin 2010 s'élève à 2,5 millions d'euros.

Note 32 : Transactions avec les parties liées

1. ENTREPRISES ASSOCIÉES

Il s'agit des entreprises détenues entre 20 % et 50 % sur lesquelles Vilmorin exerce une influence notable et consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les transactions avec les entreprises associées se font sur une base de prix de marché.

Les dettes et les créances vis-à-vis des sociétés mises en équivalence sont des montants peu significatifs. Les principaux agrégats des sociétés mises en équivalence sont présentés à la Note 18.

2. PARTIES LIÉES AYANT UNE INFLUENCE NOTABLE SUR VILMORIN

Vilmorin est détenue majoritairement par le Groupe Limagrain. Les relations économiques développées avec des sociétés de ce Groupe au titre de l'exercice sont résumées dans le tableau ci-après :

2.1. Créances et dettes au 30.06.10

En millions d'euros	Actif	Passif
Créances et dettes d'exploitation	3.9	21.9
Créances et dettes financières	-	-
Total	3.9	21.9

2.2. Charges et produits de l'exercice 2009-2010

En millions d'euros	Charges	Produits
Achats et ventes de marchandises	- 69.2	3.0
Quotes-parts Groupe	- 8.2	1.7
Autres charges et produits d'exploitation	- 13.8	1.4
Charges et produits financiers	- 0.1	0.2
Total	- 91.3	6.3

3. RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

En millions d'euros	30.06.10	30.06.09	30.06.08
Montant global des rémunérations et avantages versés au Comité Exécutif :			
▶ Avantages à court terme	1.3	1.6	1.3
▶ Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-
▶ Autres avantages à long terme	-	-	-
▶ Indemnités de fin de contrat de travail	0.8	0.8	-
▶ Paiements en actions	-	-	-
▶ Jetons de présence versés au Comité Exécutif	-	-	-

Le Comité Exécutif comptait cinq personnes sur l'exercice 2009-2010.

3.1. Avantages postérieurs à l'emploi en faveur des membres du Comité Exécutif

Le montant total des prestations à financer dans le cadre des départs en retraite du Comité Exécutif s'élève à 0,8 million d'euros au 30 juin 2010, y compris charges patronales.

Cet engagement fait l'objet d'un calcul actuariel permettant de déterminer un montant de provision pour indemnités de fin de carrière (IFC).

La provision pour IFC du Comité Exécutif fait partie de la provision pour IFC détaillée en Note 24.

4. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

4.1. Quotes-parts Groupe Limagrain

Des quotes-parts de gestion sont facturées par Groupe Limagrain Holding aux filiales de Vilmorin ainsi qu'aux filiales du Groupe Limagrain sur la base d'une répartition des frais prévisionnels. Le montant facturé s'élève à 8,2 millions d'euros.

Les critères appliqués de façon homogène dans le Groupe Limagrain pour effectuer cette répartition tiennent compte pour les prestations de gestion de plusieurs éléments :

- ▶ de l'EBITDA ;
- ▶ de la marge sur coût des ventes ;
- ▶ des frais de recherche et développement ;
- ▶ de la masse salariale.

Chacun de ces critères entre pour 25 % dans la pondération d'ensemble.

4.2. Quotes-parts Vilmorin

De la même manière, Vilmorin facture des quotes-parts de gestion à l'ensemble de ses filiales ainsi qu'aux filiales du Groupe Limagrain selon les mêmes critères

que les quotes-parts du Groupe Limagrain mentionnés ci-dessus. Le montant facturé s'élève à 17,5 millions d'euros.

Par ailleurs, Vilmorin facture également des prestations de nature scientifique aux sociétés dites de semences du groupe à savoir les branches semences de grandes cultures et semences potagères à destination du marché professionnel. Ce montant facturé à l'ensemble des filiales s'élève à 11,7 millions d'euros. Les critères appliqués de façon homogène au sein de Vilmorin pour effectuer cette répartition tiennent compte pour les prestations de nature scientifique de plusieurs éléments :

- ▶ des frais de recherche et de développement ;
- ▶ de l'EBITDA.

Chacun de ces critères entre pour 50 % dans la pondération d'ensemble.

4.3. Conventions de trésorerie et mutualisation du risque de change

Les sociétés ont signé avec Vilmorin des conventions permettant une optimisation de la gestion de leur trésorerie à des conditions assurant aux prêteurs une marge financière de 0,18 % par rapport à la base moyenne mensuelle EONIA.

D'autre part, Vilmorin assure la couverture du risque de change de façon centralisée pour ses filiales. Les principales devises couvertes sont le dollar américain, la livre sterling, le yen et le dollar australien (cf. Note 30 paragraphe 2.1).

4.4. Autres opérations

Les autres opérations d'exploitation correspondent à des transactions commerciales courantes réalisées sur la base de prix de marché.

Note 33 : Passifs éventuels

Dans le cadre de leurs activités, les sociétés opérationnelles de Vilmorin sont exposées à la survenance de litiges sur les produits vendus, en général couverts par les assurances.

À la date d'arrêté des comptes, il n'existe qu'un litige pour un montant réclamé de l'ordre de trois millions de dollars canadiens. En l'absence de fondement des réclamations du demandeur, aucune provision n'a été constatée dans les comptes.

Note 34 : Événements postérieurs à la clôture

► **Acquisition complémentaire d'Atash**

Courant juillet 2010, Vilmorin a acquis 38,74 % complémentaires du capital d'Atash, société indienne, lui conférant ainsi 100 % du capital de cette société.

► **Acquisition d'un programme blé**

Vilmorin a acquis un programme de recherche blé en Amérique du Nord.

Annexe : Périmètre de consolidation 2010

Raison sociale	Pays	Siège social	N° Siren	% Droit de vote	% Intérêt	Mode de consolidation
Holdings						
Cylonie Ré	Luxembourg	19, rue de Bitbourg - L 1273 - Luxembourg - Hamm		100.00	99.99	IG
Gemstar	France	5, rue Saint-Germain l'Auxerrois - 75001 Paris	513 533 612	99.68	99.68	IG
Limagrain Genetics Inc.	Canada	Centre CDP Capital - 1001 Victoria Square - Bloc E - 8th Floor - Montreal H2Z 2B7		100.00	100.00	IG
Mikado Seed Holding K.K.	Japon	1203 Hoshiguki-Cho - Chuo-Ku Chiba-Shi		64.73	64.73	IG
VCC Japan	Japon	15-13 Napeidaicho - Shibuya-Ku Tokyo		100.00	100.00	IG
VCC Seeds Israel Ltd	Israël	c/o Schwartz, Duvdevany, Lerner CPA - 76 Herzl Street - Haïfa		100.00	100.00	IG
Vilmorin & Cie	France	4, Quai de la Mégisserie - 75001 Paris	377 913 728	100.00	100.00	IG
Vilmorin 1742	France	6, Quai de la Mégisserie - 75001 Paris	504 933 953	100.00	100.00	IG
Vilmorin Hong-Kong Ltd	Chine	Level 28, Three Pacific Place, 1 Queen's Road East - Hong-Kong		72.50	72.50	IG
Vilmorin Luxembourg SA	Luxembourg	11, avenue Emile Reuter - L 2420 Luxembourg		99.99	99.99	IG
Vilmorin USA Corp	États-Unis	2711 Centerville Road, Suite 400 - Wilmington 19808 - Delaware		100.00	100.00	IG
Semences de grandes cultures						
Biogemma	France	1, rue Edouard Colonne - 75001 Paris	412 514 366	55.01	55.01	IG
Biogemma UK Ltd	Royaume-Uni	Science Park - 200 Milton Road - Cambridge CB4 0GZ		100.00	55.01	IG
Biogemma USA Corp	États-Unis	Corporation service Company - 2711 Centerville Road, Suite 400 - Wilmington 19808 - Delaware		100.00	55.01	IG
Genoplante-Valor SAS	France	523, Place des Terrasses - 91034 Évry	439 202 821	33.33	29.33	ME
Limagrain Europe						
Belgian Seeds Company Agro	Belgique	Karrewegstraat 138 - 9800 Deinze		100.00	79.96	IG
Ceres Nederland BV	Belgique	Tinstraat 4 - 4823 AA Breda		100.00	79.96	IG
Clovis Matton	Belgique	5, rue du Quai - 8581 Avelgem-Kerkhove		100.00	79.96	IG
De Wulf & Co	Belgique	58, rue de la Gare - 7780 Comines		100.00	79.96	IG
Eurodur	France	Loudes - 11400 Castelnaudary	338 982 614	47.45	37.94	IP
GIE Semences de Brie	France	RD 402 - 77390 Chaumes-en-Brie	388 147 845	50.00	39.98	IP
Limagrain A/S	Danemark	Marsalle III - 8700 Horsens		100.00	79.96	IG
Limagrain Belgium BVBA	Belgique	Esperantolaan 12 BUS B13 B 3300 Tienen		100.00	79.96	IG
Limagrain Central Europe	France	Biopôle Clermont-Limagne - 63360 Saint-Beauzire	438 205 320	99.99	79.95	IG
Limagrain Central Europe Cereals S.r.o.	République Tchèque	Sazecska 8 - 108 25 Prague 10 Malesice		100.00	79.96	IG
Limagrain D.O.O Beograd	Serbie	Bulevar Oslobođenja 127 - Novia Sad 21000		100.00	79.96	IG
Limagrain Europe	France	Ferme de l'Étang - BP 3 - 77390 Verneuil l'Étang	542 009 824	79.96	79.96	IG

Raison sociale	Pays	Siège social	N° Siren	% Droit de vote	% Intérêt	Mode de consolidation
Limagrain GmbH	Allemagne	2 Am Griewenkamp - Edemissen - D 31234		100.00	79.96	IG
Limagrain Iberica	Espagne	Ctra Pamplona - Huesca Km 12 - Elorz - Navarra 31470		100.00	79.96	IG
Limagrain Italia Spa	Italie	Via Frescarolo 115 - Busseto PR 43011		100.00	79.96	IG
Limagrain Magyarország	Hongrie	Gyar Ut.2, PF 325 - Budaörs H 2040		100.00	79.95	IG
Limagrain Moldova Srl	Moldavie	Bd. Stefan Cel Mare 162 - Chisinau 2004		100.00	79.96	IG
Limagrain Nederland BV	Pays-Bas	Van der Haveweg 2 - 4411 RB Rilland		100.00	79.96	IG
Limagrain Nederland Holding BV	Pays-Bas	Van der Haveweg 2 - 4411 RB Rilland		100.00	79.96	IG
Limagrain Romania SA	Roumanie	Soseaua Bucuresti Ploiesti KM15.2 Orasul Otopeni - Judetul Ilfov 8244		97.14	77.67	IG
Limagrain RU	Russie	Odesskaya street 41/43, room 1 350020 Krasnodar		100.00	79.96	IG
Limagrain Tohum Islah Ve Uretim Sanayi Ticaret As	Turquie	Bayar Cad. Gülbahar Sokak N° 17/136 Kozyatagi-Erenkoy Istanbul 34742		67.00	53.57	IG
Limagrain UK Ltd	Royaume-Uni	Market Rasen - LN7 6DT Rothwell Lincolnshire		100.00	79.96	IG
Limagrain Ukraine T.O.V.	Ukraine	Pavlivska 10 street off.7 - 01054 Kiev		100.00	79.96	IG
Nickerson International Research	France	Rue Limagrain - 63720 Chappes	388 170 938	100.00	79.96	IG
Nickerson Sugar Beet Seed Ltd	Royaume-Uni	Market Rasen - LN7 6DT Rothwell Lincolnshire		100.00	79.96	IG
Seedline	Belgique	5, rue du Quai - 8581 Avelgem-Kerkhove		100.00	79.96	IG
Soltis	France	Domaine de Sandreau 31700 Mondonville-Blagnac	420 327 231	50.00	39.98	IP
Unisigma GIE	France	2, rue Petit Sorri - 60480 Froissy	317 760 668	46.00	36.78	ME
AgReliant						
AgReliant Genetics LLC	États-Unis	1122 E 169 th Street Westfield, IN 46074		50.00	50.00	IP
AgReliant Inc.	Canada	Concession n° 4 - Dover Township Pain Court - Ontario NOP IZO		50.00	50.00	IP
Limagrain Cereal Seeds						
Australian Grain Technologies Pty Ltd	Australie	University of Adelaide - Waite campus building 4B - 5064 URRBRAE S.A.		32.77	32.77	ME
Investigacion Trigo	Argentine	Lavalle 1527, 11 th floor - Office 44 - Buenos Aires		50.00	50.00	IP
Limagrain Cereal Seeds LLC	États-Unis	Corporation service Company - 2711 Centerville Road, Suite 400 - Wilmington 19808 - Delaware		65.00	65.00	IG
Trio Research Inc.	États-Unis	6414 N Sheridan Street - KS 67204 Wichita - Kansas		100.00	65.00	IG
Limagrain South America						
Limagrain South America	Argentine	Calle Esmeralda 130 4 to piso - Buenos Aires		100.00	100.00	IG
Limagrain Asia						
Atash Seeds Private Ltd	Inde	Discoverer 9 th floor - International Tech Park - Whitefield Road - 560066 Bangalore		61.26	61.26	IG

Raison sociale	Pays	Siège social	N° Siren	% Droit de vote	% Intérêt	Mode de consolidation
Changsa Xindaxin Vilmorin Agri-Business Co. Ltd	Chine	9 th /F Xindaxin Building, n°168 Huangxing Middle Road Changsha (410005) Hunan		46.50	33.71	IP
Yuan Longping High-Tech Agricultural Company Ltd	Chine	Agriculture Hi-Tech Park, Mapoling, Second Yuanda Road, Furong District - Changsha		21.21	7.15	ME
Semences potagères						
Bio Seeds	Pays-Bas	Blaak 31 - 3011 GA Rotterdam		25.00	25.00	ME
Mikado Kyowa Seed						
Mikado Kyowa K.K.	Japon	15-13 Nanpeidai-Shibuya-Ku 150-0036 Tokyo		69.27	60.45	IG
Dalian Mikado International Seed Co Ltd	Chine	Room 2702 - Liangjiu International Building - Dalian - 116011		80.00	48.36	IG
Vilmorin SA						
Anadolu Tohum Uretim Ve Pazarlama Anonim Sirketi	Turquie	Güzelyali, Bati Sahili, Ciftlik Sok. No.9 Pendik Istanbul 34903		100.00	99.95	IG
Vilmorin Atlas	Maroc	158, boulevard Abdellah Ben Yacine 20300 Casablanca		70.00	69.97	IG
Vilmorin do Brasil Comercio de Sementes Ltda	Brésil	Rua Maria Monteiro, 830, 2 nd andar, sala 21 Campinas, Estado de Sao Paulo 13025 - 151 Cambui 151 Campinas/SP		100.00	99.95	IG
Vilmorin Iberica SA	Espagne	Calle Joaquim Orozco 17 - 03006 Alicante		99.91	99.86	IG
Vilmorin Inc.	États-Unis	2551 North Dragon - 85745 Tucson Arizona		100.00	100.00	IG
Vilmorin Italia Srl	Italie	Center Gross CP 97 - Blocco 22 Via dei Notai 123 - 40050 Funo		100.00	99.95	IG
Vilmorin SA	France	Route du Manoir - 49250 La Ménitrie	562 050 864	99.95	99.95	IG
HM - Clause						
Alliance Semillas de Argentina	Argentine	Cochrane 2848 CP 1419 Capital Federal Buenos Aires		100.00	100.00	IG
Alliance Semillas SA	Chili	Casa Matriz - Hendaya 27 - Oficina 201 Las Condas Santiago		51.00	51.00	IG
Ceekay Seeds & Seedlings Pvt. Ltd	Inde	59/1, 8 th Main, Radhakrishna Layout Padmanabha Nagar 560070 Bangalore-Karnataka		100.00	99.97	IG
Clause	France	Rue Louis Saillant - 26800 Portes-les-Valence	435 480 546	99.97	99.97	IG
Clause (Thailand) Ltd	Thaïlande	11 th Floor, Panjabhum Building 127 South Sathorn Road, Tungmahamek 10120 Sathorn Bangkok		100.00	99.97	IG
Clause Brasil Comercio de Sementes Ltda	Brésil	Rua Miguel Penteado n°138 Jardim Chapado CEP 13070118 Campesinas SP		100.00	99.97	IG
Clause India Private Ltd	Inde	6 - 1 - 20/2, Walker Town 500025 New Bhoiguda - Secunderabad		100.00	99.97	IG
Clause Italia	Italie	Via Emilia 11 - 10078 Venaria Real		100.00	99.97	IG
Clause Maghreb Eurl	Algérie	Villa n°192 Quartier Amara 2 - Lotissement Alioua Fodhil - Chéraga		100.00	99.97	IG
Clause Polska	Pologne	Al. Jerozolimskie 56c, 00-803 Warszawa		100.00	99.97	IG
Clause Spain SA	Espagne	Paraje La Reserva s/n Apdo Correos n°17 La Mojonera Almeria 04745	A-46031258	100.00	99.97	IG
Harris Moran Seed Company	États-Unis	555, Codoni avenue 95352 Modesto (Californie)		100.00	100.00	IG

Raison sociale	Pays	Siège social	N° Siren	% Droit de vote	% Intérêt	Mode de consolidation
Henderson Seed Group Trading AS Clause Pacific	Australie	165, Templestowe Road Lower Templestowe 3105 Bulleen Victoria		100.00	99.97	IG
Ica Seeds SAC	Pérou	Fundo la Viña S/N Caserio La Poruma Ica		100.00	100.00	IG
Leafyco	États-Unis	21866 Rosehart Way - 93908-9736 Salinas - Californie		100.00	100.00	IG
Mesa Maize	États-Unis	1857 J 6/10 Rd, CO 81521 Fruita, Mesa County		100.00	100.00	IG
Plant Development Australia	Australie	165, Templestowe Road - Templestowe Lower - VIC 3107		100.00	99.97	IG
PT Clause Indonesia	Indonésie	Ruko Bumi Prayadan Permai Block B-6 Mertoyudan 56172 Magelang Jawa Tengah		100.00	99.97	IG
Semillas Harris Moran Mexicana	Mexique	Bldv. V. Carranza 2378-A Mexicali, BV Mexico CP		100.00	100.00	IG
Su Tarim Turizm Insaat Taahhut Sanayi Ve Ticaret Anonim Sirketi	Turquie	Ali Cetinkaya Caddesi No : 125/7 07300 Antalya		51.00	50.98	IG
Hazera-Nickerson						
Asamia Cold Storage	Israël	DN Shikmim - Brurim		100.00	100.00	IG
Biotech Mah Management	Israël	DN Shikmim - Brurim		50.00	50.00	IP
Hazera Agriculture Technology and Services (Beijing) Co	Chine	17 Jian Guo Men Wai St 28 th Floor, Suite 210 Chao Yan District - Beijing		100.00	100.00	IG
Hazera Do Brasil Comercio de Sementes	Brésil	Rua Iris, 75 Holambra 13825-000 Sao Paulo		100.00	100.00	IG
Hazera Espana 1990	Espagne	c/o Landwell, Paseo de la Castellana 53 Madrid		100.00	100.00	IG
Hazera Genetics	Israël	Brurim Farm MP - 79837 Shikmim		100.00	100.00	IG
Hazera Genetics Mexico (2000) Ltd	Israël	Brurim MP - 79837 Shikmim		100.00	100.00	IG
Hazera Hellas Seeds & Plant Material	Grèce	Agamemnonos str. 51-53 Kallithea - 17675 Athens		100.00	100.00	IG
Hazera Holding International BV	Israël	DN Shikmim - 79837 Brurim		100.00	100.00	IG
Hazera Ltd	Ile Maurice	c/o Abacus Fin. Sces Ltd TM Building - Pope Hennessy Street - Port-Louis		100.00	100.00	IG
Hazera Seeds Inc.	États-Unis	6601 Lyons Suite H 10 - Coconut Creek 33073 - Florida		100.00	100.00	IG
Hazera Tohumculuk Ve Ticaret	Turquie	Genclik Mahallesi, Fevzi Cakmak Cad. 2 Mahmut Cil Apt. n°75 D7 Antalaya 07100		99.99	99.99	IG
Nickerson Zwaan BV	Pays-Bas	Schanseind 27 BP28 - 4921 Pm Made		100.00	100.00	IG
Nickerson Zwaan GmbH	Allemagne	2 Am Griewenkamp D31234 Edemissen		100.00	100.00	IG
Nickerson Zwaan Seeds Private	Inde	312 Batarayanpura BB Road Opposite L&T Gate - 560 092 Bangalore		100.00	100.00	IG
Nickerson Zwaan Ltd	Royaume-Uni	Joseph Nickerson Research Centre Market Rasen LN7 6DT Rothwell		100.00	100.00	IG
Nickerson Zwaan SA (Proprietary) Ltd	Afrique du Sud	319, Pine Avenue, Ferndale Randburg 2125		100.00	100.00	IG
Nickerson Zwaan Sp. Zo.o.	Pologne	Ul. Gersona 8 - 03307 Warszawa		100.00	100.00	IG

Raison sociale	Pays	Siège social	N° Siren	% Droit de vote	% Intérêt	Mode de consolidation
Nickerson Zwaan Ukraine	Ukraine	Professora Pidvysotstkogo Str. 6-B, non residential premises 3,4,5 - 01013 Kiev		100.00	100.00	IG
Produits de jardin						
Top Green SAS	France	ZA Les Pains - Les Alleuds 49320 Brissac Quince	432 004 679	33.33	33.33	ME
Oxadis						
C.H. Van den Berg BV	Pays-Bas	Nijverheidsweg 1 & 8A - Po Box 4 (1693) Am Wervershoof		100.00	99.98	IG
CNOS Garden Sp. Zo.o.	Pologne	Ul Kopanina 28/32 - 60 951 Poznan		100.00	99.98	IG
Flora Geissler GmbH	Suisse	Müliwisstrasse 212 - 5467 Fisibach		100.00	99.98	IG
Oxadis	France	65, rue de Luzais - BP 37 38291 St Quentin Fallavier	959 503 111	99.98	99.98	IG
Suttons						
Suttons Seeds (Holding) Ltd	Royaume-Uni	Woodview Road - Paignton Devon - TQ4 7NG		100.00	100.00	IG

Mode de consolidation :

IG : intégration globale

IP : intégration proportionnelle

ME : mise en équivalence

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 juin 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2010 sur :

- ▶ le contrôle des comptes consolidés de la société Vilmorin & Cie SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ▶ la justification de nos appréciations ;
- ▶ la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- ▶ dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des coûts de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur actuelle et nous nous sommes assurés que les notes 1.10.1 et 8 fournissent une information appropriée ;
- ▶ la société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de perte de valeur des goodwill et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la Note 1.23 de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les Notes 14, 15 et 16 de l'annexe donnent une information appropriée ;
- ▶ la Note 1.16 de l'annexe aux comptes consolidés précise les modalités d'évaluation des engagements de retraite et autres engagements assimilés. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes au 30 juin 2010. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués et à vérifier que la Note 24 de l'annexe aux comptes consolidés fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

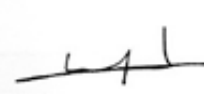
Les Commissaires aux Comptes

Paris La Défense et Clermont-Ferrand, le 4 octobre 2010

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Catherine Porta
Associée



Visas 4
Commissariat
Corinne Besson
Associée



Comptes sociaux

1. COMPTE DE RÉSULTAT EXERCICE 2009-2010

En milliers d'euros	Notes annexes	09-10	08-09
Chiffre d'affaires	1	37 327	33 993
Achats consommés		-	-
Marge brute		37 327	33 993
Autres produits d'exploitation	2	1 278	1 098
Reprises de provisions	3	2	1
Ressources d'exploitation		38 607	35 092
Frais de personnel		- 10 268	- 10 180
Impôts et taxes		- 450	-614
Autres frais de fonctionnement		- 27 029	-23 704
Dotations aux amortissements	3	- 1 275	- 1 401
Dotations aux provisions	3	- 180	-
Charges d'exploitation		- 39 202	- 35 899
Résultat d'exploitation		- 595	- 807
Opérations en commun	4	- 5 164	- 4 868
Résultat financier	5	26 461	36 369
Résultat exceptionnel	6	6 258	- 1 166
Impôts et participation	7	5 687	7 476
Résultat net		32 647	37 004

2. BILAN AU 30.06.10 – ACTIF

En milliers d'euros	Notes annexes	Montant brut au 30.06.10	Amortissement Provisions	Montant net au 30.06.10	Montant net au 30.06.09
Immobilisations incorporelles	8	12 938	- 7 362	5 576	4 566
Immobilisations corporelles	9	273	- 158	115	124
Immobilisations financières	10	743	-	743	650
Participations	10	716 213	- 4 080	712 133	670 836
Créances rattachées à des participations	10	13 950	-	13 950	27 000
Prêts	10	125	-	125	99
Actif immobilisé		744 242	11 600	732 642	703 275
Stock		-	-	-	-
Avances et acomptes versés	11	30	-	30	24
Créances	11	274 941	-	274 941	222 692
Capital appelé non versé	12	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	13	233 771	-	233 771	140 753
Disponibilités		681	-	681	1 144
Actif circulant		509 423	-	509 423	364 613
Comptes de régularisation actif	14	3 005	-	3 005	5 713
Total de l'actif		1 256 670	11 600	1 245 070	1 073 601
Engagements reçus	25	-	-	199 405	251 760
Créances garanties par des sûretés réelles	26	-	-	733	636

3. BILAN AU 30.06.10 - PASSIF

En milliers d'euros	Notes annexes	Montant net au 30.06.10	Montant net au 30.06.09
Capital		262 576	204 226
Primes d'émission		350 516	210 926
Réserves		11 034	9 184
Report à nouveau		13 032	1 575
Résultat de l'exercice		32 647	37 004
Provisions réglementées		-	-
Capitaux propres	15	669 805	462 915
Provisions pour risques et charges	16	2 991	3 376
Emprunts et dettes financières	17	557 229	585 015
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18	6 667	8 795
Autres dettes	18	7 258	13 212
Passif exigible		571 154	607 022
Comptes de régularisation passif	19	1 120	288
Total du passif		1 245 070	1 073 601
Engagements donnés	25	301 794	344 490
Dettes garanties par des sûretés réelles	27	23 783	27 180

4. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE AU 30.06.10

En millions d'euros	09-10	08-09	07-08
Opérations d'exploitation			
Résultat de l'exercice	32.6	37	4.2
Amortissements et provisions	2.8	- 0.7	- 5.1
Amortissements des écarts d'acquisition	-	-	-
Résultat des sociétés mises en équivalence, net des dividendes perçus	-	-	-
Impôts différés	-	-	-
Résultat sur opérations en capital	- 4.8	1	21.4
Marge brute d'autofinancement	30.6	37.3	20.5
Variation du besoin en fonds de roulement à périmètre constant	-	-	-
Stocks	-	-	-
Créances	7.6	5.4	- 3.2
Dettes à court terme	- 7.1	2.7	5.9
Trésorerie affectée aux opérations d'exploitation	0.4	8.1	23.3
Opérations d'investissement			
Prix de cession des actifs immobilisés	11.4	-	-
Acquisition d'immobilisations	-	-	-
Immobilisations incorporelles	- 2.3	- 2.3	- 0.3
Immobilisations corporelles	-	-	- 0.2
Immobilisations financières	- 48.9	- 16.5	- 48.6
Charges étalées sur emprunt	- 0.5	-	- 2.5
Variation de périmètre - acquisitions ⁽¹⁾	-	-	-
Variation de périmètre - cessions ⁽¹⁾	-	-	-
Variation de prêts et créances immobilisées	12.9	27.5	17.4
Incidence des décalages de trésorerie	-	-	-
Trésorerie affectée aux investissements	-27.3	8.7	-34.3
Opérations de financement			
Variation des capitaux propres	197.9	-	-
Variation des dettes financières	- 23.9	- 16.3	69.9
Distribution de dividendes	- 23.7	- 22.2	- 22.2
Incidence des décalages de trésorerie	-	-	-
Trésorerie affectée aux opérations de financement	150.4	- 38.5	47.7
Incidence de la variation des taux de change			
Variation de la trésorerie	154.1	15.6	36.7
Trésorerie à l'ouverture ⁽²⁾	164.2	148.6	111.9
Trésorerie à la clôture de l'exercice ⁽²⁾	318.3	164.2	148.6

⁽¹⁾ Net de la trésorerie acquise ou cédée.⁽²⁾ Intégrant des avances de trésorerie comptabilisées en Autres créances.

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX AU 30.06.10

● FAITS CARACTÉRISTIQUES

Dans le cadre de sa stratégie de développement, Vilmorin a poursuivi au cours de l'exercice 2009-2010 sa politique de croissance externe, notamment en Australie par une prise de participation complémentaire d'Australian Grain Technologies Pty Ltd, en Inde par une prise de participation majoritaire d'Atash Seeds Private Ltd, en Amérique du Nord par une prise de participation minoritaire au sein d'Arcadia Biosciences Inc. et en Amérique du Sud par une prise de participation avec un partenaire argentin de Limagrain South America.

Par ailleurs, pour financer sa croissance et sa stratégie d'acquisition, Vilmorin a lancé avec succès une augmentation de capital suivie par son principal actionnaire Groupe Limagrain Holding à hauteur de 72 %, et par le public à hauteur de 28 %.

● RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels 2009-2010 sont présentés conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur en France telles que décrites dans le plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ▶ continuité de l'exploitation ;
- ▶ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- ▶ indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les immobilisations incorporelles sont constituées par des logiciels et des licences de recherche.

Les amortissements des immobilisations sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. Certains actifs incorporels à durée de vie indéfinie peuvent ne pas faire l'objet d'un plan d'amortissement.

Les principales durées correspondent à celles généralement retenues dans le secteur d'activité :

- ▶ Constructions : 10 à 20 ans.
- ▶ Installations techniques, matériels et outillages industriels : 5 à 10 ans.

- ▶ Autres immobilisations corporelles (matériel de transport et de bureau) : 5 à 10 ans.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat (prix d'acquisition augmenté des frais accessoires).

La valeur d'inventaire des titres est déterminée par référence à l'activité développée, aux résultats dégagés et aux perspectives d'évolution. Lorsque cette valeur le justifie, une provision est constituée en considération de la valeur attachée à la participation et de la quote-part de capitaux propres détenus.

Les actions propres sont présentées sous la rubrique « Valeurs mobilières de placement » dans le cadre du contrat de liquidité.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur au cours de mutualisation en vigueur dans le groupe. Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice ; les différences d'actualisation sont portées au bilan en « Écart de conversion ». Les pertes latentes de change existant à la clôture font l'objet d'une provision pour risque de change, à l'exception des pertes latentes résultant de créances et dettes libellées dans la même devise et de même terme, pour lesquels les pertes et gains latents sont compensés.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent pour leur montant d'acquisition, et donnent lieu, le cas échéant, à des dépréciations pour les ramener à leur valeur probable de vente.

Frais d'émission d'emprunt

Les frais d'émission d'emprunt sont répartis sur la durée de l'emprunt de manière linéaire.

Changements de méthode d'évaluation et de méthode de présentation survenus au cours de l'exercice

Néant.

Convention d'écriture

La société Vilmorin & Cie est dénommée Vilmorin dans la présente annexe.

● COMPLÉMENTS D'INFORMATION SUR LES ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS

Notes de compte de résultat

Note 1 : Chiffre d'affaires

En milliers d'euros	09-10			08-09
	France	Étranger	Total	Total
Prestations de services	18 994	10 212	29 206	26 459
Autres produits annexes	7 781	340	8 121	7 534
Total	26 775	10 552	37 327	33 993

Le chiffre d'affaires se compose principalement des prestations de services réalisées au profit des filiales, facturées sous forme de quotes-parts de participation aux frais réels engagés.

Les autres produits annexes correspondent à des mises à disposition de personnel auprès des filiales et à des refacturations de programmes de biotechnologies.

Note 2 : Autres produits

En milliers d'euros	09-10	08-09
Subventions d'exploitation	19	6
Transfert de charges d'exploitation	1 259	1 092
Total	1 278	1 098

Les transferts de charges d'exploitation sont constitués essentiellement de refacturation de coûts de maintenance ERP et de frais de personnel détaché.

Note 3 : Dotations et reprises d'amortissements et provisions d'exploitation

En milliers d'euros	09-10		08-09	
	Reprises	Dotations	Reprises	Dotations
Amortissement des immobilisations	-	1 275	-	1 401
Autres provisions d'exploitation	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	2	180	1	-
Total	2	1 455	1	1 401

La dotation aux provisions pour risques et charges correspond pour 180 milliers d'euros à une indemnité à verser.

La reprise de provisions pour risques et charges correspond à l'ajustement en matière de médailles du travail.

Note 4 : Opérations en commun

Ces opérations correspondent à la quote-part de Vilmorin dans des sociétés en participation développant des programmes de recherche.

Note 5 : Résultat financier

En milliers d'euros	09-10		08-09	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Produits de participation	-	40 404	-	48 813
Produits des autres créances de l'actif immobilisé	-	683	-	2 966
Différences de change	2 977	3 769	8 297	6 306
Intérêts divers	18 420	4 535	25 511	13 230
Charges ou produits sur cession de valeurs mobilières de placement	122	108	585	146
Dotations et reprises de provisions	2 059	539	4 166	3 467
Total	23 578	50 038	38 559	74 928

Les produits de participation correspondent aux dividendes perçus des sociétés filiales.

Le produit des autres créances correspond aux intérêts perçus sur le prêt consenti à la société Limagrain Europe. Leur diminution est directement liée à la réduction du nominal ainsi qu'au taux variable appliqué.

Les différences de change concernent principalement le dollar américain, la livre sterling, le yen japonais, le shekel israélien et le dollar australien.

Les dotations et reprises de provisions comprennent :

En milliers d'euros	Dotations	Reprises
Des provisions sur titres de participations consolidés :	-	-
Vilmorin 1742	1 080	-
PT Clause Indonesia	-	125
Des dotations pour charge à répartir sur frais d'émission d'emprunt	418	-
Des dotations pour charge à répartir sur frais d'émission d'Océane	501	-
Des provisions pour écart de conversion	60	414
	2 059	539

Note 6 : Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	09-10		08-09	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Sur opérations de gestion	1 689	479	1 330	-
Sur opérations en capital	6 653	13 911	11 659	9 074
Sur dotations / reprises exceptionnelles	47	257	599	3 348
Total	8 389	14 647	13 588	12 422

Le résultat exceptionnel constitue un produit net de 6 258 milliers d'euros, correspondant aux principales opérations suivantes :

- Sur opérations de gestion : prise en charge de loyers pour 1 689 milliers d'euros liée aux engagements pris lors de la cession des titres de la société Flora Frey en 2007-2008 et d'encaissements de loyers sur une partie des locaux pour 479 milliers d'euros.

Il ressort une charge nette sur cession de valeurs mobilières de placement intégralement liée au contrat d'animation des titres Vilmorin.

Les intérêts divers se composent principalement :

- Pour les charges : des frais financiers sur l'emprunt à moyen terme syndiqué, les Océane, l'emprunt moyen terme auprès de la banque de Tokyo, sur les comptes courants des filiales et sur les concours bancaires, spots et découverts.
- Pour les produits : des intérêts sur les comptes courants des filiales, sur les couvertures de taux et sur les certificats de dépôts.

- Sur opérations en capital : se compose d'une plus-value de cession sur la participation dans un laboratoire nord-américain pour 4 800 milliers d'euros et de l'indemnité d'earn out de Flora Frey de 2 500 milliers d'euros.
- Sur dotations / reprises : le déboucement des provisions 2008-2009 (Flora Frey) fait apparaître un impact sur le résultat de 210 milliers d'euros sur cet exercice en couverture des montants ci-dessus.

Note 7 : Impôts sur les bénéfices

En milliers d'euros	09-10	08-09
Impôt sur les sociétés	-	-
Intégration fiscale / charges	-	-
Intégration fiscale / produits	4 516	6 383
Crédit d'impôt recherche et mécénat	1 171	1 093
Total	5 687	7 476

Une intégration fiscale existe entre Vilmorin et les sociétés Clause SA et Oxadis SA depuis le 1^{er} juillet 2000.

La société Vilmorin 1742 est rentrée au 1^{er} juillet 2008 dans l'intégration fiscale de Vilmorin, la société Gemstar SA fait également partie du groupe d'intégration fiscale depuis le 1^{er} juillet 2009.

Chaque société filiale comptabilise sa charge d'impôt comme si elle était indépendante, Vilmorin conserve à son profit les économies d'impôt réalisées.

Au titre de l'exercice 2009-2010, la répartition de l'impôt est la suivante (en milliers d'euros) :

▶ Clause SA :	+ 6 493
▶ Oxadis SA :	+ 494
▶ Vilmorin 1742 :	0
▶ Vilmorin :	- 2 471
▶ Crédit d'impôt :	+ 1 171
▶ Soit au total :	+ 5 687

En milliers d'euros	Allègements de la dette future d'impôt	Accroissements de la dette future d'impôt
Écarts de conversion	1 245	-
Provision pour risque de change	-	-
Provisions liées aux engagements	-	-

Notes de bilan

Note 8 : Immobilisations incorporelles

Brut En milliers d'euros	Valeur brute au 01.07.09	Acquisitions	Reclassement	Sorties de l'actif	Valeur brute au 30.06.10
Concessions, brevets, licences	10 479	982	162	-	11 623
Immobilisations incorporelles en cours	206	1 271	- 162	-	1 315
Total	10 685	2 253	-	-	12 938

Les concessions, brevets et licences comprennent des logiciels et des licences de recherche. Au cours de l'exercice 2009-2010, ont été acquis des licences pour 597 milliers d'euros et un droit d'accès à des technologies pour 547 milliers d'euros (non amortissable, licence perpétuelle).

Conformément à l'évolution de la réglementation (règlement n°2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs), les charges à répartir relatives aux accords conclus avec les sociétés néerlandaises Bioseeds et Keygene NV au cours de l'exercice 2000-2001 ont été reclassées en immobilisations incorporelles, puisqu'ayant le caractère de licences d'exploitation, pour leur montant non amorti au 30 juin 2005, soit 4 852 milliers d'euros.

Au cours de l'exercice 2000-2001, la société Vilmorin a conclu un accord avec les sociétés néerlandaises Bioseeds et Keygene NV, lui ouvrant un accès illimité à différentes techniques, banques de données et savoir-faire développés depuis plus de dix ans dans le domaine des biotechnologies (marqueurs moléculaires, transgénèse, cartographie des espèces, etc.).

L'engagement initial souscrit de manière irrévocable portait sur 8 millions d'euros payables sur la base d'un échéancier défini jusqu'en 2005 ; il ouvrait un accès immédiat et illimité aux éléments décrits ci-dessus. Cet engagement s'accompagne, pour les années futures, d'un accord de recherche visant à améliorer les technologies existantes et à en développer de nouvelles.

L'accord conclu ouvre à Vilmorin des perspectives économiques favorables lui permettant notamment :

- ▶ d'économiser des moyens importants en main d'œuvre et surfaces d'essais ;
- ▶ d'accélérer les délais de sortie et de mise en marché de nouvelles variétés ;
- ▶ d'optimiser les caractéristiques de ces nouvelles variétés, les rendant ainsi plus compétitives.

La durée moyenne du cycle d'exploitation des variétés étant de longue durée, généralement supérieure à dix ans, le plan d'amortissement a été limité à dix ans. Cet amortissement a commencé au 1^{er} juillet 2001 compte tenu de la date de signature de l'accord (fin juin 2001).

Amortissements En milliers d'euros	Total au 01.07.09	Dotations	Sorties de l'actif	Total au 30.06.10
Concessions, brevets, licences	6 119	1 243	-	7 362
Total	6 119	1 243	-	7 362

Note 9 : Immobilisations corporelles

Brut En milliers d'euros	Valeur brute au 01.07.09	Acquisitions	Sorties de l'actif	Valeur brute au 30.06.10
Autres immobilisations corporelles	250	23	-	273
Total	250	23	-	273

Amortissements En milliers d'euros	Total au 01.07.09	Dotations	Sorties de l'actif	Total au 30.06.10
Autres immobilisations corporelles	126	32	-	158
Total	126	32	-	158

Note 10 : Immobilisations financières

Brut En milliers d'euros	Valeur brute au 01.07.09	Acquisitions	Sorties de l'actif	Valeur brute au 30.06.10
Titres de participation	673 961	48 862	- 6 610	716 213
Créances rattachées à des participations	27 000	450	- 13 500	13 950
Prêts	99	29	- 3	125
Autres créances immobilisées	636	97	-	733
Autres immobilisations financières	14	-	- 4	10
Total	701 710	49 438	- 20 117	731 031

L'augmentation des titres de participation est relative à :

- ▶ L'acquisition de titres de Australian Grain Technologies Pty Ltd : 959 milliers d'euros.
- ▶ L'acquisition des titres d'Arcadia Biosciences, Inc. : 18 892 milliers d'euros.
- ▶ La participation à l'augmentation de capital de Atash Seeds Private Ltd : 5 808 milliers d'euros.
- ▶ L'acquisition de titres de Limagrain South America : 3 764 milliers d'euros.
- ▶ L'acquisition de titres de Investigacion Trigo : 571 milliers d'euros.
- ▶ L'acquisition de titres de Vilmorin USA Corp : 2 867 milliers d'euros.
- ▶ L'acquisition de titres de Vilmorin : 16 000 milliers d'euros.
- ▶ La création de la société VCO Participations : 1 millier d'euros.

Les cessions de titres de participations correspondent à :

- ▶ La cession de 100 % des titres PT Clause Indonesia : 272 milliers d'euros.
- ▶ La cession de la participation minoritaire dans un laboratoire de biotechnologies nord-américain : 6 338 milliers d'euros.

Les créances rattachées à des participations sont constituées d'un prêt consenti à la société filiale Limagrain Europe pour 13 500 milliers d'euros au 30 juin 2010 et d'une avance à la société filiale Atash Seeds Private Ltd pour 450 milliers d'euros au 30 juin 2010.

Provisions En milliers d'euros	Total au 01.07.09	Dotations	Reprises	Total au 30.06.10
Titres de participation	3 125	1 080	125	4 080
Prêts	-	-	-	-
Total	3 125	1 080	125	4 080

Il a été constitué des dotations aux provisions sur titres de participation suivantes :

- ▶ Vilmorin 1742 : 1 080 milliers d'euros.

Il a été repris, suite à leur cession, la provision sur titres de :

- ▶ PT Clause Indonesia : 125 milliers d'euros.

Note 11 : Créances

En milliers d'euros	30.06.10	30.06.09
Fournisseurs avances versées	30	24
Clients et comptes rattachés	2 338	2 074
Autres créances d'exploitation	2 036	7 687
Comptes courants	270 452	212 931
Comptes courants intégration fiscale	115	-
Provision sur créances	-	-
Total	274 971	222 716

Les autres créances d'exploitation se composent principalement d'une créance d'impôt sur les sociétés et TVA pour 324 milliers d'euros, de la participation aux programmes de recherche Biogemma pour 901 milliers d'euros, d'une avance consentie à un partenaire recherche, Biotech Plant Genomic Fund pour 231 milliers d'euros, couverte par une provision pour risque de même montant, et d'une créance à recevoir de 500 milliers d'euros.

Les comptes courants financiers comprennent :

- Des avances à des sociétés liées, dans le cadre de la gestion de trésorerie centralisée de Vilmorin pour un montant de 250 648 milliers d'euros. Elles sont rémunérées aux conditions appliquées à l'ensemble

du groupe, sur la base du coût moyen des ressources court terme du mois considéré + 0,18 %.

- Une avance consentie à la société VCC Seeds en Israël pour 466 milliers d'euros et portant intérêt au taux de 4 %.
- Une avance consentie à la société VCC Japan pour 4 533 milliers d'euros et portant intérêt au taux LIBOR JPY moyen 3 mois + 0,88 %.
- Une avance consentie à la société LG Inc. pour 14 805 milliers d'euros et portant intérêt au taux de LIBOR CAD + 0,59 %.

Note 12 : Capital souscrit appelé non versé

Néant

Note 13 : Valeurs mobilières de placement

En milliers d'euros	30.06.10	30.06.09
Actions propres	15	492
Autres valeurs mobilières de placement	133 756	261
Certificats de dépôt	100 000	140 000
Total	233 771	140 753

Les actions propres représentent 219 titres au 30 juin 2010 au prix unitaire moyen de 66,88 euros. Au cours de l'exercice 2009-2010, il a été procédé à l'acquisition de 150 776 titres au prix unitaire moyen de 73,54 euros et à la cession de 157 748 titres au prix unitaire moyen de 73,31 euros.

Les autres valeurs mobilières de placement sont constituées par des SICAV de trésorerie dont la valeur vénale est proche de la valeur comptable.

Les certificats de dépôts sont composés de 50 millions d'euros à échéance du 16 septembre 2010 au taux de 0,97 %, 50 millions d'euros à échéance du 28 septembre 2010 au taux de 1,17 %.

Note 14 : Comptes de régularisation actif

En milliers d'euros	30.06.10	30.06.09
Charges constatées d'avance	793	2 667
Frais d'émission d'emprunts à étaler sur plusieurs exercices	2 109	2 527
Ecart de conversion actif	103	519
Total	3 005	5 713

Les frais d'émission d'emprunts à étaler correspondent aux commissions versées lors de la mise en place de l'emprunt à moyen terme syndiqué en juillet 2006 et à celles versées lors de l'émission des Océane en juin 2008.

Note 15 : Capitaux propres

En milliers d'euros	30.06.09	Affectation du résultat	Distribution du résultat	Résultat de l'exercice	Mouvements de l'exercice	30.06.10
Capital social	204 226	-	-	-	58 350	262 576
Primes d'émission	210 926	-	-	-	139 590	350 516
Réserve légale	9 184	1 850	-	-	-	11 034
Report à nouveau	1 575	35 154	- 23 704	-	7	13 032
Résultat de l'exercice	37 004	- 37 004	-	32 647	-	32 647
Amortissements dérogatoires	-	-	-	-	-	-
Total	462 915	-	- 23 704	32 647	197 947	669 805

Le capital social est composé de 17 218 101 actions de 15,25 euros chacune.

L'augmentation de la réserve légale correspond à l'affectation du résultat au 30 juin 2010 décidée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 8 décembre 2009.

La variation du report à nouveau correspond à l'écart entre le solde reporté à nouveau et la distribution des dividendes de l'exercice pour 23 704 milliers d'euros.

Note 16 : Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	30.06.09	Dotations	Reprises	30.06.10
Provisions pour risque de change	414	30	- 414	30
Autres provisions pour risques	200	31	-	231
Provisions pour charges	2 762	227	- 259	2 730
Total	3 376	288	- 673	2 991

Une provision pour risque de change a été constituée pour 30 milliers d'euros.

La provision pour charges correspond :

- ▶ à la provision pour médailles du travail pour 10 milliers d'euros ;
- ▶ au solde des obligations liées à la cession des titres Flora Frey pour 2 540 milliers d'euros ;
- ▶ à la provision pour indemnités à payer de 180 milliers d'euros.

Note 17 : Emprunts et dettes financières

En milliers d'euros	30.06.09	Accroissement	Remboursement	Effet Change	30.06.10
Emprunts à long terme					
Emprunts obligataires convertibles : Océane	156 687	6 729	- 7 188	-	156 228
Emprunts à moyen et long termes	237 292	87	- 23 509	-	213 870
Total long terme	393 979	6 816	- 30 697		370 098
Emprunts à court terme					
Concours bancaires courants	24 611	36 081	- 24 611	-	36 081
Spot euros et devises	91 902	64 039	- 65 106	-	90 835
Comptes courants	74 523	19 424	- 33 732	-	60 215
Total court terme	191 036	119 544	- 123 449	-	187 131
Total emprunts	585 015	126 360	- 154 146	-	557 229

CARACTÉRISTIQUES DES OCÉANE ÉMISES

Date d'émission	06.06.08
Nombre d'obligations émises	958 579
Montant total de l'émission	149 500 milliers d'euros
Echéance	01.07.15 avec possibilité de remboursement anticipé au 01.07.13
Taux d'intérêt	4.5 %

Une Océane donne droit à une action, rapport qui pourra être modifié selon les critères décrits dans la note d'opération déposée auprès de l'AMF sous le numéro de visa 08-107.

CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS À LONG ET MOYEN TERMES

Montant d'origine des emprunts	300 M€
En cours au 30.06.2010	175 M€
Taux	Euribor + marge
Garanties accordées	Non
Existence de « covenants »	Oui

Note 18 : Autres dettes

En milliers d'euros	30.06.10	30.06.09
Dettes fiscales et sociales	3 848	4 502
Comptes courants intégration fiscale	301	6 541
Dettes sur immobilisations	2 262	1 536
Dettes fournisseurs et autres	6 667	8 795
Autres dettes d'exploitation	847	633
Total	13 925	22 007

Les dettes sur immobilisations comprennent principalement :

- ▶ Le montant retenu en garantie lors de l'acquisition des titres de la société Hazera Genetics (2003-2004) : 1 005 milliers d'euros.
- ▶ Le montant du capital non libéré sur Vilmorin 1742 : 500 milliers d'euros.

Les autres dettes d'exploitation comprennent principalement :

- ▶ Des avoirs à établir pour 198 milliers d'euros.
- ▶ Des produits financiers sur SWAP de taux pour 366 milliers d'euros.

Note 19 : Comptes de régularisation passif

En milliers d'euros	30.06.10	30.06.09
Écart de conversion	1 120	289
Total	1 120	289

Note 20 : Échéancier des créances et dettes

En milliers d'euros	- 1an	1 à 5 ans	+ 5 ans	Total au 30.06.10
1 – Créances				
Créances rattachées à des participations	13 950	-	-	13 950
Prêts	4	-	121	125
Autres créances immobilisées	147	586	-	733
Autres immobilisations financières	-	10	-	10
Fournisseurs, avances versées	30	-	-	30
Clients et comptes rattachés	2 338	-	-	2 338
Comptes courants financiers	270 452	-	-	270 452
Autres créances d'exploitation	2 036	-	-	2 036
Comptes courants d'intégration fiscale	115	-	-	115
Charges constatées d'avance	794	-	-	794
Frais d'émission d'emprunt à étaler sur plusieurs exercices	1 059	1 049	-	2 108
Total	290 925	1 645	121	292 691
2 – Dettes				
Emprunts obligataires convertibles	6 728	149 500	-	156 228
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	43 485	163 590	6 795	213 870
Spots	90 835	-	-	90 835
Concours bancaires courants	36 081	-	-	36 081
Fournisseurs et comptes rattachés	6 667	-	-	6 667
Dettes fiscales et sociales	3 848	-	-	3 848
Comptes courants financiers	60 215	-	-	60 215
Comptes courants intégration fiscale	301	-	-	301
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 262	-	-	2 262
Autres dettes d'exploitation	847	-	-	847
Total	251 269	313 090	6 795	571 154

Note 21 : Ventilation de l'effectif

Répartition par catégorie	30.06.10	30.06.09
Cadres	68	67
Non cadres	24	24
Total	92	91

Répartition par fonction	30.06.10	30.06.09
Administration	86	86
Recherche	6	5
Total	92	91

Note 22 : Identité de la société consolidante

Société Coopérative Agricole Limagrain
Siège social : Chappes (Puy-de-Dôme)
N° Siret : 775.633.357.00014

Note 23 : Entreprises liées

En milliers d'euros	Montant brut		Provisions et amortissements	
	Total	dont sociétés liées	Total	dont sociétés liées
Immobilisations financières				
Participations	716 213	701 086	4 080	1 080
Créances rattachées à des participations	13 950	13 950	-	-
Prêts	125	-	-	-
Autres immobilisations financières	10	-	-	-
Autres créances immobilisées	733	-	-	-
Créances				
Fournisseurs : acomptes versés	30	-	-	-
Clients et comptes rattachés	2 338	2 214	-	-
Comptes courants financiers	270 452	270 452	-	-
Autres créances	2 035	8	-	-
Comptes courants intégration fiscale	115	115	-	-
Dettes				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	213 870	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 667	3 552	-	-
Comptes courants	60 215	57 762	-	-
Dettes fiscales et sociales	3 848	-	-	-
Comptes courants intégration fiscale	301	301	-	-
Dettes sur immobilisations	2 262	500	-	-
Autres dettes	847	193	-	-
Résultat financier				
Charges financières	23 578	229	-	-
Produits financiers	50 038	43 919	-	-

Note 24 : Tableau des filiales et participations financières

Filiales K€ ou Kdevises	Capital	Capitaux Propres avant repartition	% Détenu	Valeur Comptable Brute	Valeur Comptable Nette	Dividendes Encaissés	Chiffre d'affaires H.T.	Résultat	Cautions Avals	Avances
Participations > 50 %										
ATASH SEEDS PRIVATE LTD	INR 11 085	INR 312 210	61.26	5 808	5 808	-	INR 168 593	INR -30 212	-	-
BIOGEMMA	48 336	50 269	55.01	30 800	30 800	-	-	1 809	-	-
CLAUSE SA	10 061	71 062	99.97	50 194	50 194	21 575	123 638	29 018	-	24 000
GEMSTAR	37	35	99.68	37	37	-	-	-2	-	-
HAZERA GENETICS	ILS 22 782	ILS 485 737	100	83 523	83 523	3 193	ILS 272 532	ILS 29 607	-	-
LIMAGRAIN GENETICS INC.	CAD 39 901	CAD 41 118	100	40 100	40 100	-	-	CAD 638	-	14 805
LIMAGRAIN EUROPE	8 954	258 344	79.96	241 195	241 195	3 732	179 093	900	-	129 804
LIMAGRAIN SOUTH AMERICA	ARS 240	ARS - 417	100	3 764	3 764	-	-	ARS - 2 241	-	-
OXADIS	4 847	8 051	99.98	7 775	7 775	2 117	56 806	881	-	-
SUTTONS SEEDS LTD	GBP 500	GBP 2 797	100	5 445	5 445	280	GBP 19 714	GBP 291	6 321	-
VCC JAPAN LTD	JPY 60 000	JPY - 35 427	100	424	424	-	-	JPY - 21 113	-	4 533
VCC SEEDS ISRAEL LTD	ILS 0.1	ILS - 930	100	-	-	-	-	ILS 325	-	466
VILMORIN SA	12 032	77 280	99.95	55 695	55 695	8 860	68 912	14 866	-	-
VILMORIN 1742	2 000	884	99.95	1 999	919	-	1 343	-564	-	38
VILMORIN HONG KONG LTD	40 000	39 520	72.5	29 000	29 000	-	-	128	-	635
VILMORIN LUXEMBOURG SA	22 050	22 047	99.99	22 642	22 642	-	-	-7	-	-
VILMORIN USA CORP	USD 163 521	USD 120 293	60.08	92 687	92 687	-	-	USD 5 154	-	-
Participations < 50 %										
AVESTHAGEN	-	-	4.60	5 011	2 011	-	-	-	-	-
ARCADIA BIOSCIENCE INC.	-	-	-	18 892	18 892	-	-	-	-	-
AUSTRALIAN GRAIN TECHNOLOGIES PTY LTD	AUD 32 617	AUD 11 806	32.77	8 021	8 021	-	-	AUD - 2 305	-	-
BIO SEEDS	1 788	15 378	25	1 094	1 094	500	-	2 379	-	-
CEE KAY SEEDS & SEEDLING PRIVATE LTD	INR 300	INR - 6 987	N/S	0.2	0.2	-	-	INR -3 479	-	-
CLAUSE INDIA PRIVATE LTD	INR 500	INR 10 274	-	-	-	-	INR 219 328	INR 9 451	-	-
CLAUSE BRASIL COMERCIO DE SEMENTES LTDA	BRL 556	BRL 8 574	0.02	0.03	0.03	0.2	BRL 24 821	BRL 4 916	-	-
PT CLAUSE INDONESIA	IDR 2 400 000	IDR 2 875 144	0.03	0.1	0.1	-	IDR 5 087 923	IDR 614 061	-	-
HENDERSON SEED GROUP TRADING AS CLAUSE PACIFIC	AUD 8 350	AUD 2 940	N/S	-	-	-	AUD 7 576	AUD 383	-	-
CLAUSE THAILAND LTD	THB 110 000	THB 26 501	0.00003	-	-	-	THB 7 558	THB - 16 676	-	-
MIKADO KYOWA K.K.	JPY 109 350	JPY 3 025 770	44.27	10 533	10 533	136	JPY 9 050 572	JPY 280 560	-	-
SU TARIM	TRY 4 100	TRY 2 547	N/S	-	-	-	TRY 3 171	TRY - 415	-	-
INVESTIGACION TRIGO	ARS 1 057	ARS 1 012	50	571	571	-	-	ARS -45	-	-
TOP GREEN SAS	3 000	4 884	33.33	1 000	1 000	-	-	72	-	-
VILMORIN ITALIA SRL	47	1 213	1	0.6	0.6	10	11 190	1 146	-	-

Note 25 : Engagements hors bilan

En milliers d'euros	Engagements reçus	Engagements donnés
Indemnités de départ à la retraite	-	813
Avals, cautions, garanties	-	101 576
Achat/Vente à terme de devises	19 405	19 405
Gestion du risque de taux	180 000	180 000
Total	199 405	301 794

Les indemnités de départ en retraite sont évaluées en fonction des conventions applicables à la société selon la méthode des salaires de fin de carrière.

À ce titre, sont pris en compte les paramètres suivants : projection d'augmentation des salaires, turnover de l'effectif, espérance de vie, actualisation.

Les avals, cautions et garanties comportent des engagements donnés au profit des filiales dans le cadre de leur financement (39 540 milliers d'euros) et de leurs relations contractuelles (38 961 milliers d'euros).

Ils comportent par ailleurs des engagements donnés en faveur de Flora Frey et de Suttons sur des annuités de loyers de certains baux commerciaux à long terme (20-25 ans).

- ▶ Flora Frey : 16 753 milliers d'euros
- ▶ Suttons : 6 322 milliers d'euros.

Aucun arriéré n'est dû à ce jour.

Achat/Vente à terme de devises : depuis le 1^{er} juillet 2007, Vilmorin assure la gestion du risque de change du groupe (précédemment en place sur Groupe Limagrain Holding) au travers d'un schéma de gestion mutualisée. Les engagements réciproques de Vilmorin vis-à-vis des sociétés s'élèvent à 14 517 milliers d'euros et à 4 888 milliers d'euros auprès des banques.

Gestion du risque de taux : afin de se couvrir contre le risque de taux sur les emprunts contractés, la société utilise des swaps de taux fixe contre variable sur une partie de sa dette financière.

Dans le cadre des contrats de cessions de titres, des garanties de passif ont été accordées.

Les engagements de Vilmorin en matière de Droit Individuel à la Formation (DIF) s'élèvent à 7 600 heures au 30 juin 2010 valorisés pour un montant de 88 540 euros.

Note 26 : Créances garanties par des sûretés réelles

En milliers d'euros	Créances garanties	Montant des sûretés
Autres créances immobilisées	733	733
Total	733	733

Note 27 : Dettes garanties par des sûretés réelles

En milliers d'euros	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs comptables nettes de biens donnés en garantie
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	23 783	83 523	83 523
Total	23 783	83 523	83 523

Événements postérieurs à la clôture

Postérieurement à la clôture des comptes, Vilmorin a acquis une participation complémentaire au sein d'Atash Seeds Private Ltd, portant son taux de détention à 100 %.

Résumé pluri-annuel des principales données

En milliers d'euros	09-10	08-09	07-08	06-07	05-06
Capital en fin d'exercice					
Capital social	262 576	204 226	204 226	204 226	145 896
Nombre d'actions ordinaires	17 218 101	13 391 857	13 391 857	13 391 857	9 566 979
Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires total hors taxes	37 327	33 993	29 963	27 309	9 171
<i>Dont France</i>	26 775	<i>24 348</i>	<i>20 444</i>	<i>19 108</i>	<i>5 499</i>
<i>Export</i>	10 552	<i>9 645</i>	<i>9 519</i>	<i>8 201</i>	<i>3 672</i>
<i>Dont Services</i>	37 327	<i>33 993</i>	<i>29 963</i>	<i>27 309</i>	<i>9 171</i>
Résultat avant impôts sociétés, participation et dotations aux amortissements et provisions	29 723	28 878	- 13 051	25 609	19 778
Résultat après impôts sociétés, participation et dotations aux amortissements et provisions	32 647	37 004	4 203	25 818	22 507
Résultat distribué	24 278	23 704	22 230	22 230	21 695
Résultat par action					
Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	2.06	2.71	- 0.06	2.18	2.28
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1.90	2.76	0.31	1.93	2.35
Dividende attribué à chaque action	1.41	1.77	1.66	1.66	1.62
Personnel					
Effectif moyen propre ⁽¹⁾	89	87	88	82	14
Masse salariale totale	6 027	5 511	4 958	4 720	1 142

⁽¹⁾ En nombre de personnes.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2010, sur :

- ▶ le contrôle des comptes annuels de la société Vilmorin & Cie SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ▶ la justification de nos appréciations ;
- ▶ les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

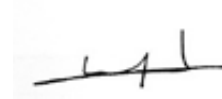
Les Commissaires aux Comptes

Paris La Défense et Clermont-Ferrand, le 4 octobre 2010

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Catherine Porta
Associée



Visas 4
Commissariat
Corinne Besson
Associée



2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société évalue la valeur d'inventaire des titres de participation détaillés dans les Notes 10 et 24 de l'annexe selon la méthode décrite dans la note relative aux règles et méthodes comptables. Nous avons revu l'approche utilisée par la société et sur la base des éléments disponibles, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations retenus par la société au 30 juin 2010.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs de capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 30 juin 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

● CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Cession de titres Harris Morran Seeds à la société Vilmorin USA

Nature, objet et modalités

Votre société a cédé à la société Vilmorin USA 714 titres de la société Harris Morran Seeds pour un montant de 4 100 000 dollars américains. Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration dans sa séance du 30 avril 2010.

Personnes concernées

Messieurs Gérard Renard, Philippe Aymard et Adrian Huige.

● CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST RÉALISÉE OU POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Convention de prêt

Nature, objet et modalités :

Votre société a accordé un prêt à la société Limagrain Europe SA (ex Limagrain Verneuil Holding SA) d'un montant de 104 500 000 euros. Ce prêt est constitué d'un prêt amortissable de 64 500 000 euros et d'un crédit revolving de 40 000 000 euros et est rémunéré au taux Euribor 3 mois + 1,35 %. Au 30 juin 2010, le crédit revolving ne fait plus l'objet de tirage et le solde du prêt amortissable s'élève à 13 500 000 euros.

Acquisition des titres Vilmorin SA auprès de la société Vilmorin Italia Srl

Nature, objet et modalités :

Votre société a procédé à l'acquisition de titres Vilmorin SA auprès de la société Vilmorin Italia Srl pour un montant de 16 000 000 euros.

Acquisition des titres Harris Morran Seed Company détenus par la société Vilmorin SA

Nature, objet et modalités :

Votre société a procédé à l'acquisition de titres Harris Morran Seed Company détenus par la société Vilmorin SA pour un montant de 4 100 000 dollars américains.

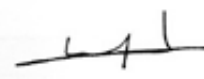
Ces deux dernières conventions, approuvées lors de l'exercice précédent, n'avaient pas porté d'effet au 30 juin 2009.

Les Commissaires aux Comptes
Paris La Défense et Clermont-Ferrand, le 4 octobre 2010

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Catherine Porta
Associée



Visas 4
Commissariat
Corinne Besson
Associée



Honoraires des Commissaires aux Comptes, des Auditeurs et des membres de leur réseau

En euros	30.06.09			30.06.10		
	KPMG	VISAS 4	Total	KPMG	VISAS 4	Total
Commissariat aux Comptes, autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes						
Vilmorin & Cie	145 999	33 783	179 782	206 690	34 516	241 206
Filiales intégrées globalement	670 301	18 998	689 299	778 370	17 425	795 795
Autres prestations						
Juridique, fiscales, sociales	388 106	-	388 106	277 166	-	277 166
Total	1 204 406	52 781	1 257 187	1 262 226	51 941	1 314 167

Résolutions de l'Assemblée Générale Mixte Annuelle du 17 décembre 2010

● RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE

Première résolution

Approbation des comptes sociaux annuels et quitus au Conseil d'Administration

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, l'Assemblée Générale approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 30 juin 2010 tels qu'ils sont présentés, ainsi que la gestion de l'entreprise sociale telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, elle donne quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2009-2010.

Deuxième résolution

Conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées par l'article L.225-38 du Code de Commerce, déclare approuver lesdites conventions.

Troisième résolution

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur la proposition des membres du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 32 647 358,63 euros de la façon suivante :

▶ Résultat net au 30 juin 2010	32 647 358,63 euros
▶ Affectation à la réserve légale	1 632 367,93 euros
▶ Résultat au 30 juin 2010 disponible	31 014 990,70 euros
▶ Report à nouveau initial	13 032 179,47 euros
▶ Dividendes à distribuer	24 277 522,41 euros
▶ Report à nouveau final	19 769 647,76 euros

Il est précisé que la société ne bénéficie pas de la distribution de dividendes sur les actions qu'elle détient en propre. Les dividendes correspondant à ces titres seront affectés en report à nouveau.

Le dividende est fixé à 1,41 euro par action.

L'Assemblée Générale décide que le détachement du dividende interviendra le 23 décembre 2010 et que sa mise en paiement sera effective au 28 décembre 2010.

Quatrième résolution

Approbation des comptes consolidés annuels et quitus au Conseil d'Administration

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, l'Assemblée Générale approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2010 tels qu'ils sont présentés, ainsi que la gestion du groupe des sociétés consolidées telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, elle donne quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2009-2010.

Cinquième résolution

Fixation du montant des jetons de présence

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide, conformément à l'article 24 des statuts, de fixer, pour l'exercice 2009-2010, le montant des jetons de présence à allouer aux Administrateurs à la somme de 20 000 euros.

Sixième résolution

Renouvellement du mandat d'un Administrateur

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Yves FOUCAULT vient à expiration ce jour, approuve le renouvellement dudit mandat pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2013.

Septième résolution

Renouvellement du mandat d'un Administrateur

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Pascal VIGUIER vient à expiration ce jour, approuve le renouvellement dudit mandat pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2013.

Huitième résolution

Renouvellement du mandat d'un Administrateur

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Didier MIRATON, Administrateur indépendant, vient à expiration ce jour, approuve le renouvellement dudit mandat pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2013.

Neuvième résolution

Achat et vente par la société de ses propres actions

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise ledit conseil, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, du Titre IV du Livre II du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers ainsi que des instructions d'application du Règlement n°2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003, à acheter ou faire acheter des actions de la société en vue :

- ▶ d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la réglementation applicable ;
- ▶ de la remise d'actions à l'occasion d'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à des actions de la société ;
- ▶ de la conservation et de la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable ;
- ▶ de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des marchés financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

L'Assemblée fixe le prix maximum d'achat à 150 euros par action et fixe le nombre maximum d'actions à acquérir à 1 million d'actions représentant un montant maximal de 150 millions d'euros sous réserve des limites légales.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être effectués à tous moments à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la société et par tous moyens, sur le marché, hors marché, de gré à gré, y compris par voie d'opérations sur blocs de titres ou d'offre publique, ou par utilisation de mécanismes optionnels, d'instruments dérivés, d'achat d'options ou

de valeurs mobilières dans le respect des conditions réglementaires applicables.

La présente autorisation est donnée pour une période de 12 mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle se substitue à celle donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 décembre 2009 pour la partie non utilisée.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation, pour passer tout ordre de Bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes, et, généralement, faire ce qui est nécessaire pour l'exécution des décisions qui auront été prises par lui dans le cadre de la présente autorisation.

Le Conseil d'Administration devra informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées conformément à la réglementation applicable.

Dixième résolution

Émission d'obligations et autres titres de créance assimilés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, délègue au Conseil d'Administration toute compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, tant en France qu'à l'étranger et/ou sur les marchés internationaux en euro ou en monnaie étrangère, ou unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, à l'émission, avec ou sans appel public à l'épargne, d'obligations ou de tous autres titres de créances assimilés jusqu'à concurrence d'un montant nominal de 250 millions d'euros ou de la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère, ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies.

Le Conseil d'Administration pourra décider que les obligations, ou autres titres de créance, auront le caractère de titres subordonnés à durée déterminée ou indéterminée, la subordination pouvant concerner le capital et/ou les intérêts de ces titres.

Toute compétence est donnée au Conseil d'Administration dans la limite ci-dessus fixée, en se conformant à la loi et aux statuts, pour réaliser ces émissions et notamment :

- ▶ fixer l'époque ou les époques d'émission ;
- ▶ déterminer la monnaie d'émission et le montant nominal de l'emprunt dans la limite ci-dessus autorisée ;

- ▶ arrêter les termes et conditions des obligations et/ou des titres de créance à émettre et notamment : leur valeur nominale, leur prix d'émission, leur taux d'intérêt fixe et/ou variable, et les dates de paiement, leur prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime, fixer en fonction des conditions de marché la durée et les modalités d'amortissement de l'emprunt ;
- ▶ d'une manière générale, passer toutes conventions, conclure tous accords avec toutes banques et tous organismes, prendre toutes dispositions et remplir toutes les formalités relatives à l'émission, à la cotation, et au service financier desdites obligations et/ou desdits titres de créance, constituer la masse des porteurs d'obligations dans les conditions prévues par la loi, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration aura également toute compétence pour décider, s'il y a lieu, d'attacher une garantie aux titres à émettre et, le cas échéant, définir et conférer cette garantie, et prendre toutes mesures à ce sujet.

Le Conseil d'Administration pourra, dans le cadre de la présente résolution, déléguer à son Président ou à l'un de ses membres, en application de l'article L.228-40 du Code de Commerce, les pouvoirs qu'il a reçus au titre de la présente autorisation.

La présente autorisation est donnée pour une durée maximum de 18 mois. Elle annule et remplace celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire du 8 décembre 2009.

● RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

Onzième résolution

Émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou à des titres de créance tels que notamment des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions ordinaires nouvelles ou existantes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants du Code de Commerce, notamment des articles L.225-129-2, L.228-91 à L.228 93 du Code de Commerce :

- ▶ délègue au Conseil d'Administration, pour une durée de 24 mois à compter de la présente assemblée, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, sa compétence pour décider de procéder, avec ou sans appel public à l'épargne, à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou monnaies étrangères ou unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, et dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, étant précisé que la présente délégation pourra permettre une ou plusieurs émissions en application de l'article L.228-93 du Code de Commerce.

Sont expressément exclues de la présente délégation de compétence les émissions d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions de préférence.

- ▶ décide que le montant nominal des augmentations de capital immédiate et/ou à terme susceptibles de résulter de la présente délégation ne pourra être supérieur à 250 millions d'euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, ainsi qu'aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustements, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la société, sous réserve de la limite globale prévue à la quatorzième résolution.
- ▶ décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ainsi émises pourront notamment consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres.

Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies.

Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 250 millions d'euros ou leur contre-valeur en euros à la date de la décision d'émission.

- ▶ décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre, le Conseil d'Administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit préférentiel de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital telles que définies ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, les facultés offertes par l'article L.225-134 du Code de Commerce, et notamment celle d'offrir au public tout ou partie des actions ou des valeurs mobilières non souscrites.

- ▶ prend acte que la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs des valeurs mobilières émises donnant accès au capital de la société, renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles ces valeurs mobilières pourront donner droit.
- ▶ décide que les émissions de bons de souscription d'actions de la société pourront être réalisées soit par offre de souscription, soit par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes.

En cas d'attribution gratuite de bons autonomes de souscription, le Conseil d'Administration aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus.

- ▶ décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, dans les conditions fixées par la loi, aura tout pouvoir pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que les formes et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ordinaires ou autres valeurs mobilières émises et les conditions dans lesquelles ces valeurs mobilières donneront droit à des actions ordinaires de la société, de prévoir, le cas échéant, les conditions de leur rachat en Bourse et de leur éventuelle annulation ainsi que la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions ordinaires attachés aux valeurs mobilières à émettre et de fixer les modalités suivant lesquelles

sera assurée la protection des intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires.

- ▶ décide, en outre, que lorsque les valeurs mobilières à émettre consisteront ou seront associées à des titres de créance, le Conseil d'Administration aura également tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, pour décider de leur durée déterminée ou non, leur rémunération et, le cas échéant, des cas obligatoires ou facultatifs de suspension ou de non-paiement des intérêts, leur durée, la possibilité de réduire ou d'augmenter le nominal des titres et les autres modalités d'émission et d'amortissement.
- ▶ décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pourra également, à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater le ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.
- ▶ décide, enfin, que la présente délégation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à utiliser la délégation qui lui est conférée dans la présente résolution, le Conseil d'Administration rendra compte à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

Douzième résolution

Émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou à des titres de créance tels que notamment des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions ordinaires nouvelles ou existantes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux

dispositions des articles L.225-129 et suivants du Code de Commerce, notamment des articles L.225-129-2, L.225-135, L.225-136, L.228-91 à L.228-93 du Code de Commerce :

► délègue au Conseil d'Administration sa compétence, pour une durée de 24 mois à compter de la présente assemblée, avec faculté de subdélégation, dans les conditions légales, pour décider de procéder, avec ou sans appel public à l'épargne, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou monnaies étrangères ou unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies, à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, et dont la souscription pourra être opérée soit en numéraire, soit par compensation de créances, étant précisé que la présente délégation pourra permettre une ou plusieurs émissions en application de l'article L.228-93 du Code de Commerce.

Sont expressément exclues de la présente délégation de compétence les émissions d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions de préférence.

► décide que le montant nominal des augmentations de capital immédiate et/ou à terme susceptibles de résulter de la présente délégation ne pourra être supérieur à 250 millions d'euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, ainsi qu'aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustements, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la société, sous réserve de la limite globale prévue à la quatorzième résolution.

► décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ainsi émises pourront notamment consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres. Ces valeurs mobilières pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies.

Le montant nominal maximal global des titres de créances ainsi émis dans le cadre de la présente délégation ne pourra excéder la somme de 250 millions d'euros ou leur contre valeur en euros à la date de décision de l'émission.

► prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la société auxquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit.

► décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution en laissant toutefois au Conseil d'Administration le pouvoir d'instituer au profit des actionnaires un droit de priorité à titre irréductible et/ou réductible ne donnant pas droit à la création de droits négociables.

► décide que le prix d'émission des actions nouvelles émises sera au moins égal au minimum prévu par les dispositions réglementaires applicables au jour de l'émission soit, à ce jour, la moyenne pondérée des cours cotés de l'action de la société lors des trois dernières séances de Bourse sur le marché Eurolist d'Euronext Paris précédant la date de fixation de ce prix, éventuellement diminuée de la décote maximale de 5 % prévue par la réglementation en vigueur.

► décide qu'il appartiendra au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, de fixer le prix d'émission des actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société.

► décide que si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une ou l'autre des facultés prévues à l'article L.225-134 du Code de Commerce, et notamment celle d'offrir au public tout ou partie des actions ou des valeurs mobilières non souscrites.

► décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, dans les conditions fixées par la loi, aura tout pouvoir pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que les formes et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, de déterminer

le mode de libération des actions ordinaires ou autres valeurs mobilières émises et les conditions dans lesquelles ces valeurs mobilières donneront droit à des actions ordinaires de la société, de prévoir, le cas échéant, les conditions de leur rachat en Bourse et de leur éventuelle annulation ainsi que la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions ordinaires attachés aux valeurs mobilières à émettre et de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la protection des intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires.

- ▶ décide, en outre, que lorsque les valeurs mobilières à émettre consisteront ou seront associées à des titres de créance, le Conseil d'Administration aura également tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, pour décider de leur durée déterminée ou non, leur rémunération et, le cas échéant, des cas obligatoires ou facultatifs de suspension ou de non-paiement des intérêts, leur durée, la possibilité de réduire ou d'augmenter le nominal des titres et les autres modalités d'émission et d'amortissement.

Lorsque les valeurs mobilières à émettre consisteront ou seront associées à des titres de créance, le Conseil décidera de leur caractère subordonné ou non, fixera leur taux d'intérêt et les modalités de paiement desdits intérêts, leur durée déterminée ou non, leur prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime, la possibilité de réduire ou d'augmenter le nominal des titres, et les autres modalités d'émission et d'amortissement en fonction, notamment, des conditions du marché et des conditions dans lesquelles ces titres donneront droit aux actions de la société.

Le cas échéant, les titres à émettre pourraient être assortis de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'obligations ou d'autres valeurs mobilières représentatives de créance, ou prévoir la faculté pour la société d'émettre des titres de créance, assimilables ou non, en paiement d'intérêts dont le versement aurait été suspendu par la société, ou encore prendre la forme d'obligations complexes au sens entendu par les autorités boursières.

Le Conseil d'Administration pourra, modifier, pendant la durée de vie des titres concernés, les modalités visées ci-dessus, dans le respect des formalités applicables.

- ▶ décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pourra également, à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater le ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.
- ▶ décide, enfin, que la présente délégation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à utiliser la délégation qui lui est conférée dans la présente résolution, le Conseil d'Administration rendra compte à l'Assemblée Générale ordinaire suivante, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

Treizième résolution

Possibilité d'utiliser les onzième et douzième résolutions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, délègue au Conseil d'Administration sa compétence avec faculté de subdélégation, de faire usage, en tout ou partie, dans le cadre des dispositions légales, des diverses délégations résultant des onzième et douzième résolutions au cas où interviendraient une ou plusieurs offres publiques d'achat ou d'échange portant sur les valeurs mobilières émises par la société.

L'Assemblée Générale décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre, dans les conditions prévues par la loi la présente délégation.

La présente délégation est conférée pour une durée de 12 mois qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2011.

Quatorzième résolution

Limitation globale du montant des émissions

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide que les augmentations de capital pouvant résulter de l'utilisation des délégations comportant autorisation d'émission d'actions et d'autres valeurs mobilières données aux onzième, douzième et treizième résolutions ci-dessus, qu'elles soient immédiates, différées ou éventuelles, ainsi que les émissions des valeurs mobilières prévues à la dixième résolution ci-dessus ne pourront excéder, en global, le montant nominal total de 400 millions d'euros, ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, montant global auquel s'ajoutera, le cas échéant lors des augmentations de capital susvisées, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre afin de protéger, conformément aux dispositions légales et réglementaires, les intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Quinzième résolution

Augmentation du capital social réservée aux salariés

L'Assemblée Générale, statuant dans le cadre de l'article L.225-129-6 du Code de Commerce et après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et celui des Commissaires aux Comptes, décide de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne entreprise ou à un plan d'épargne groupe.

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules délibérations, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, par émission de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription aux actions, l'augmentation de capital étant réservée aux salariés en activité de la société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce, adhérant à un plan d'épargne entreprise ou un plan d'épargne groupe et remplissant en outre les autres conditions éventuellement imposées par le Conseil d'Administration.

Le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en vertu de la délégation susvisées ne pourra être supérieur à 10 millions d'euros de nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits de porteurs de valeurs mobilières donnant droit à ces actions.

Le prix d'émission des actions nouvelles qui sera fixé par le Conseil d'Administration ne pourra être inférieur de plus de 20 % à la moyenne des cours constatés en Bourse des actions de la société pendant la période et aux conditions prévues par les dispositions légales en vigueur à la date considérée, soit actuellement pendant les vingt jours de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture des souscriptions.

Le Conseil d'Administration se voit conférer tous pouvoirs, dans les conditions fixées par la loi pour mettre en œuvre la présente délégation, ainsi que ceux d'y surseoir, dans les limites et selon les modalités qu'il pourra préalablement fixer, à l'effet notamment de :

- ▶ déterminer les sociétés dont les salariés pourront bénéficier de l'offre de souscription aux émissions, objet de la présente délégation ;
- ▶ fixer les conditions notamment d'ancienneté, que devront remplir les bénéficiaires de ces offres de souscription ;
- ▶ déterminer les dates et modalités des émissions ;
- ▶ arrêter les prix et conditions des émissions ;
- ▶ fixer les montants à émettre ;
- ▶ fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre ;
- ▶ déterminer le mode de libération des actions et le délai accordé aux bénéficiaires pour la libération de leur souscription ;
- ▶ décider si les souscriptions pourront être réalisées directement et/ou indirectement par l'intermédiaire de fonds communs de placement ;
- ▶ fixer, pour les émissions, objet de la présente délégation, les modalités et conditions d'adhésion au plan d'épargne entreprise ou au plan d'épargne groupe, en établir le règlement ou, en cas de plans préexistants, en modifier le règlement.

Le Conseil d'Administration pourra enfin procéder, le cas échéant, à toutes les imputations sur la ou les primes afférentes aux augmentations de capital, notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions, et prendre généralement toutes dispositions utiles pour conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par usage de la présente délégation, et modifier corrélativement les statuts.

La présente autorisation est conférée pour une durée maximum de 24 mois. Elle annule et remplace celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale du 8 décembre 2009.

● RÉSOLUTION À CARACTÈRE ORDINAIRE

Seizième résolution

Délégation de pouvoirs

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'extraits du procès-verbal constatant les présentes délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales ou administratives.

Gouvernance / 06
Chiffres clés / 12
Activités / 16
Stratégie / 28
Développement et responsabilité / 38
Être actionnaire de Vilmorin / 50
Informations financières et légales / 58

Responsabilité du document de référence

Le 5 novembre 2010

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion (figurant en page 81) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Gérard RENARD
Président Directeur Général



Table de concordance

Conformément à l'annexe I du règlement CE 809/2004 et à l'article 212-13 alinéa 4 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Afin de faciliter la lecture du document de référence, le tableau ci-dessous renvoie à l'instruction de l'Autorité des marchés financiers n° 2005-11 du 13.12.2005 et aux pages du document de référence correspondantes.

Sections / Rubriques	Pages Document de référence
1. PERSONNES RESPONSABLES	
1.1. Nom et fonction des responsables du document	198
1.2. Attestation des responsables	198
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	
2.1. Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	11
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	14-15 / 19 / 21 / 24 / 27 / 35 / 116-117 / 186
4. FACTEURS DE RISQUES	10 / 46-49 / 65 / 75-77 / 155-158
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
5.1. Histoire et évolution de la société	
▶ Raison sociale et nom commercial de la société	60
▶ Lieu et numéro d'enregistrement	61
▶ Date de constitution et durée de vie	60
▶ Siège social, forme juridique, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire	60
▶ Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	04-05 / 18-27 / 30-37 / 65 / 85 / 112-113 / 164
5.2. Investissements	
▶ Principaux investissements de l'exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement	04-05 / 03 / 14-15 / 20 / 22 / 25 / 32 / 119-120 / 129-134
▶ Principaux investissements en cours, distribution géographique et méthode de financement	35 / 65
▶ Principaux investissements à venir pour lesquels des engagements fermes ont été pris	35 / 65
6. APERÇU DES ACTIVITÉS	
6.1. Principales activités	
▶ Nature des opérations effectuées par la société et ses principales activités	03 / 19-27 / 31-35
▶ Nouveau produit important lancé sur le marché et état de son développement dans le cas où il aurait fait l'objet de publicité	03 / 19 / 22 / 25 / 32
6.2. Principaux marchés	14 / 19-27 / 33-37
6.3. Lorsque les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2 ont été influencés par des événements exceptionnels, en faire mention	NA
6.4. Degré de dépendance à l'égard de brevets, de licence, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	65
6.5. Position concurrentielle	03 / 19 / 21 / 24 / 35
7. ORGANIGRAMME	
7.1. Décrire le groupe et la place occupée par la société au sein de ce groupe	03 / 18 / 19-27 / 31-37
7.2. Liste des filiales importantes de la société y compris leur nom, leur pays d'origine et le pourcentage de capital	66-73 / 165-169
8. PROPRIÉTÉ IMMOBILIÈRE, USINES ET ÉQUIPEMENTS	
8.1. Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées y compris les propriétés immobilières louées ou toute charge majeure pesant dessus	49 / 113 / 132-134
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation, faite par la société, de ses immobilisations corporelles	45-46 / 84
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	
9.1. Situation financière	15 / 97 / 172

Sections / Rubriques	Pages Document de référence
9.2. Résultat d'exploitation	
▶ Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	117-125 / 137-140 / 175-177
▶ Raisons des changements importants de chiffre d'affaires ou des produits nets	113-115 / 117-126 / 175-176
▶ Stratégie ou facteurs ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement les opérations de l'émetteur	30-37 / 85 / 112-113 / 164
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	
10.1. Capitaux de l'émetteur (à court et à long terme)	15 / 97 / 99 / 142-143 / 172 / 180
10.2. Source, montant et description des flux de trésorerie	98 / 141 / 173
10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement	97 / 150-152 / 172 / 180
10.4. Restriction à l'utilisation des capitaux ayant ou pouvant influencer les opérations	NA
10.5. Sources de financement attendues pour honorer les engagements concernant les investissements et immobilisations corporelles	NA
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES	3 / 14 / 18 / 31-33 / 40-41 / 65 / 105 / 119-120 / 177
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	
12.1. Principales tendances ayant affecté la production, les ventes, les stocks, les coûts et les prix de vente	04-05 / 19-22 / 23-27 / 85
12.2. Tendances ou éléments susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de la société	04-05 / 20-26 / 30-31 / 85
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	NA
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE, DIRECTION GÉNÉRALE	
14.1. Information concernant les organes de directions	8-11 / 92-94
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction Générale	11
15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	
15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature	11 / 79 / 88-89 / 163
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	11 / 88-89 / 163
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1. Date d'expiration des mandats	08-09
16.2. Contrat de service liant des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur	11
16.3. Informations sur les comités d'audit et les comités de rémunération	09 / 10 / 46 / 65 / 74 / 78 / 88
16.4. Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme ou non au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	09 / 65
17. SALARIÉS	
17.1. Effectifs	03 / 15 / 19 / 21 / 24 / 27 / 41 / 66-73 / 84 / 87 / 118-119 / 182 / 186
17.2. Stock-options	53
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	NA
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1. Nom de toute personne non membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance qui détient directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur	52-53
18.2. Indiquer si les principaux actionnaires disposent de droits de vote différent ou déclaration négative	52 / 62 / 65
18.3. Détenion ou contrôle direct ou indirect : nature de ce contrôle et mesures prises en vue d'assurer que ce contrôle ne soit pas abusif	79
18.4. Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	NA
19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTES	89 / 162-163 / 188

Sections / Rubriques	Pages Document de référence
20. INFORMATION FINANCIÈRE CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	
20.1. Informations financières historiques	14-15 / 87 / 116-117 / 186
20.2. Informations financières pro-forma	14-15 / 95
20.3. États financiers	95-169 / 171-186
20.4. Vérification des informations historiques annuelles	
▶ Déclaration attestant la vérification des informations financières historiques	170 / 187
▶ Précisions sur les autres informations du document de référence vérifiées par les contrôleurs légaux	80 / 188
20.5. Date des dernières informations financières	101
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	NA
20.7. Politique de distribution de dividendes	
▶ Politique de l'émetteur en matière de distribution de dividendes	15 / 54
▶ Montant du dividende par action pour chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques	15 / 54 / 64 / 86-87 / 126 / 186 / 190
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	76-77
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	04-05 / 15 / 35 / 52 / 62 / 81 / 83 / 85 / 91 / 113
21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
21.1. Capital social	
▶ Montant du capital souscrit et pour chaque catégorie d'actions : le nombre d'actions autorisées, le nombre d'actions émises et totalement libérées et le nombre d'actions émises, mais non totalement libérées ; la valeur nominale par action, un rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	52-54
▶ Actions non représentatives du capital, nombre et principales caractéristiques	NA
▶ Nombre, valeur comptable, valeur nominale des actions détenues par l'émetteur ou en son nom par ses filiales	52-54 / 142
▶ Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription	142-143 / 152 / 181
▶ Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	NA
▶ Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de la placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent	NA
▶ Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques, mettant tout changement survenu en évidence	62
21.2. Acte constitutif et statuts	
▶ Objet social de l'émetteur et lieu où son énonciation peut être trouvée dans l'acte constitutif et les statuts	60-61
▶ Dispositions concernant les membres des organes d'administration et de direction	79
▶ Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	NA
▶ Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	NA
▶ Conditions régissant la manière dont les Assemblées Générales Annuelles et Extraordinaires des actionnaires sont convoquées ainsi que les conditions d'admission	57 / 79
▶ Dispositions qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement du contrôle de l'émetteur	NA
▶ Dispositions fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	53
▶ Conditions régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	NA
22. CONTRATS IMPORTANTS	65
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	20-26 / 30-31 / 33 / 52 / 54 / 64
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	55-56 / 61 / 204
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	20 / 32 / 34-35 / 37 / 66-73 / 85 / 112-113 / 165-169 / 184

Glossaire

Agriculteur-multiplicateur :

Agriculteur spécialisé dans la multiplication des semences, c'est-à-dire la production des semences à large échelle, dans l'objectif de les commercialiser.

Biotechnologies :

Sciences et techniques appliquées à la matière vivante.

Chiffre d'affaires obtention :

Chiffre d'affaires réalisé à partir de variétés issues de la recherche Vilmorin.

Culture in vitro :

Cellules ou groupe de cellules de plante propagées sur milieu de culture. Technique qui permet la régénération de la plante entière autonome et fertile à partir de la propriété des cellules végétales et sans subir les risques inhérents au milieu ambiant.

EBITDA (Earning before interests, taxes, depreciations and amortizations) :

Résultat opérationnel avant amortissements et impairments.

Enrobage :

Technique consistant à recouvrir une semence d'une substance mise au point en vue de protéger ou d'améliorer les performances de germination de cette semence.

Génome :

Ensemble des gènes, patrimoine héréditaire contenu dans chaque cellule de tout organisme vivant.

Génomique :

Ensemble des techniques et des recherches portant sur l'étude du génome.

Génotypage :

Ensemble des techniques liées à l'analyse des gènes parmi lesquelles la génomique et le marquage moléculaire.

Germplasm :

Terme anglais pour désigner le patrimoine génétique.

Hybridation :

Méthode traditionnelle de sélection variétale. Elle consiste à réaliser des croisements entre plantes (parents) d'une même espèce afin d'obtenir une plante (hybride) porteuse de certains caractères des deux variétés initialement choisies. L'hybride est traditionnellement plus vigoureux que les deux parents.

Lutte biologique :

Lutte contre les pathogènes de culture en utilisant leurs prédateurs naturels.

Marquage moléculaire :

Suivi de la présence ou de l'absence d'un caractère particulier dans une plante par l'étude du génome de cette plante (sans avoir recours à la culture pour vérifier la présence ou l'absence de ce caractère).

Mycotoxine :

Toxine élaborée par diverses espèces de champignons microscopiques tel que les moisissures .

Organisme génétiquement modifié (OGM) :

Organisme (plante ou micro-organisme) dont le génome a été volontairement modifié par l'homme, grâce à une technique, la transgénèse, associant culture in vitro et génie génétique.

Organoleptique :

Qui a une action sur les organes des sens, en particulier sur le goût et l'odorat.

Pathogène :

Micro-organisme (champignon, virus, bactérie) qui peut causer une maladie.

Patrimoine génétique :

Ensemble des gènes d'un organisme.

Phénotypage :

Ensemble des techniques liées à l'expression du gène. Il peut s'agir d'observations au champ des caractéristiques de la plante ou d'analyses en laboratoire (photosynthèse, etc.).

Ressources génétiques :

Ensemble des gènes de diverses espèces variétales.

Sélection :

Parmi une population végétale que l'on veut améliorer, choix d'individus ayant les meilleures caractéristiques phénotypiques comme reproducteurs. Par extension : ensemble des techniques d'amélioration variétale.

Stacking :

Empilage ou combinaison de caractères, procédé consistant à associer plusieurs gènes d'intérêts au sein même d'une plante.

Think Tank :

Groupe composé d'experts réunis pour réfléchir sur un problème particulier.

Traits :

Le ou les gènes conférant à la plante une caractéristique recherchée (résistance à diverses agressions d'insectes ravageurs, tolérance aux herbicides, etc.).

Transgénèse :

Technique permettant d'introduire un gène dans un génome.

Volontariat International en Entreprise :

Système permettant aux entreprises françaises de confier à un jeune, homme ou femme, jusqu'à 28 ans, une mission professionnelle à l'étranger durant une période modulable de 6 à 24 mois, renouvelable une fois dans cette limite

Sources :

- ▶ Tout sur les semences. GNIS (Groupement National Interprofessionnel des Semences et Plantes). Mai 2004. Ref : D0426
- ▶ www.gnis-pedagogie.org
- ▶ Dictionnaire Hachette. Édition 2005
- ▶ MSCOMM 1996-2007. Michèle Serre, Éditeur. - Biotechnologies des sciences pour la vie. APBG (Association des Professeurs de Biologie Géologie), DEBIO (Association pour le Développement des Biotechnologies), IFN (Institut Français la Nutrition), GNIS (Groupement National Interprofessionnel des Semences et Plantes), UIPP (Union des Industries de la Protection des Plantes). Complément au bulletin Biologie Géologie n°4-01. CCAP n°55-630. Mai 2002
- ▶ Wikipédia
- ▶ www.ubifrance.fr
- ▶ Interne. Vilmorin

Informations concernant le document de référence



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 5 novembre 2010, conformément à l'article 212-13 du règlement de l'AMF.

Il ne pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

● **RAPPORTS D'ACTIVITÉS, COMPTES CONSOLIDÉS, COMPTES ANNUELS DE VILMORIN & CIE ET RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR LES EXERCICES 2007-2008 ET 2008-2009**

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- ▶ le rapport d'activités, les comptes consolidés de Vilmorin & Cie et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice 2007-2008 tels que présentés sur les pages 90 à 181 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 7 novembre 2008 sous le n° D08-0713 ;
- ▶ le rapport d'activités, les comptes consolidés de Vilmorin & Cie et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice 2008-2009 tels que présentés sur les pages 63 à 168 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 6 novembre 2009 sous le n° D09-0742.

Les informations incluses dans ces documents autres que celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent document de référence. Les documents cités ci-dessus sont disponibles sur les sites internet de Vilmorin & Cie, www.vilmorin.info, et de l'Autorité des marchés financiers, www.amf-france.org.

Vilmorin & Cie
B.P.1 - 63720 CHAPPES (France)

Tél. +33 (0)4 73 63 41 95
Fax +33 (0)4 73 63 41 80

www.vilmorin.info